

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE Mme LA BARONNE DE STAËL.

TOME XIV.

CONSIDÉRATIONS SUR LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.—Tome III.

DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN,
RUE DE VAUGIRARD, N° 15, DERRIÈRE L'ODÉON.

Staël-Holstein, Anne Louise Germaine (Necker) baronne de

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE Mme LA BARONNE DE STAËL,

PUBLIÉES PAR SON FILS;

PRÉCÉDÉES D'UNE NOTICE SUR LE CARACTÈRE ET LES ÉCRITS DE Mme DE STAËL,

PAR MADAME NECKER DE SAUSSURE.

TOME QUATORZIÈME.

A PARIS,

Chez TREUTTEL et WÜRTZ, Libraires,

rue de Bourbon, N° 17;

A Strasbourg et à Londres, même Maison de Commerce.

1820.

CONSIDÉRATIONS

SUR LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CINQUIÈME PARTIE.(*)

CHAPITRE PREMIER.

De ce qui constitue la royauté légitime.

En considérant la royauté, comme toutes les institutions doivent être jugées, sous le rapport du bonheur et de la dignité des nations, je dirai d'une manière générale, et en respectant les exceptions, que les princes des anciennes familles conviennent beaucoup mieux au bien

(*) Nous croyons devoir rappeler ici qu'une partie du troisième volume de cet ouvrage n'a point été revue par madame de Staël. Quelques-uns des chapitres que l'on va lire paroîtront peut-être incomplets ; mais nous avons considéré comme un devoir de publier le manuscrit dans l'état où

de l'état que les princes parvenus. Ils ont d'ordinaire des talens moins remarquables, mais leur disposition est plus pacifique; ils ont plus de préjugés, mais moins d'ambition; ils sont moins étonnés du pouvoir, puisque, dès leur enfance, on leur a dit qu'ils y étoient destinés; et ils ne craignent pas autant de le perdre, ce qui les rend moins soupçonneux et moins inquiets. Leur manière d'être est plus simple, parce qu'ils n'ont pas besoin de recourir à des moyens factices pour imposer, et qu'ils n'ont rien de nouveau à conquérir en fait de respect : les habitudes et les traditions leur servent de guides. Enfin, l'éclat extérieur, attribut nécessaire de la royauté, paroît convenable quand il s'agit de princes dont les aïeux, depuis des siècles, ont été placés à la même hauteur de rang. Lorsqu'un homme, le premier de sa famille, est élevé tout à coup à la dignité suprême, il lui faut le prestige de la gloire pour faire disparoître le contraste entre la pompe royale et son

---

nous l'avons trouvé, sans nous permettre d'ajouter quoi que ce soit au travail de l'auteur.

Nous devons faire observer aussi que cette portion de l'ouvrage a été écrite au commencement de l'année 1816, et qu'il est par conséquent essentiel de rapporter à cette époque les jugemens énoncés par l'auteur, soit en blâme, soit en éloge. (*Note des éditeurs de 1818.*)

état précédent de simple particulier. Or, la gloire propre à inspirer le respect que les hommes accordent volontairement à une ancienne prééminence, ne sauroit être acquise que par des exploits militaires; et l'on sait quel caractère les grands capitaines, les conquérans portent presque toujours dans les affaires civiles.

D'ailleurs, l'hérédité dans les monarchies est indispensable au repos, je dirai même à la morale et aux progrès de l'esprit humain. La royauté élective ouvre un vaste champ à l'ambition : les factions qui en résultent infailliblement finissent par corrompre les cœurs, et détournent la pensée de toute occupation qui n'a pas l'intérêt du lendemain pour objet. Mais les prérogatives accordées à la naissance, soit pour fonder la noblesse, soit pour fixer la succession au trône dans une seule famille, ont besoin d'être confirmées par le temps, elles diffèrent à cet égard des droits naturels, indépendans de toute sanction conventionnelle. Le principe de l'hérédité est donc mieux établi dans les anciennes dynasties. Mais, afin que ce principe ne devienne pas contraire à la raison, et au bien général, en faveur duquel il a été admis, il doit être indissolublement lié à l'empire des lois. Car, s'il falloit que des millions d'hommes fussent dominés par un seul, au gré

de ses volontés ou de ses caprices, encore vaudroit-il mieux que cet homme eût du génie; ce qui est plus probable lorsqu'on a recours au choix, que lorsqu'on s'attache au hasard de la naissance.

Nulle part l'hérédité n'est plus solidement établie qu'en Angleterre, bien que le peuple anglais ait rejeté la légitimité fondée sur le droit divin, pour y substituer l'hérédité consacrée par le gouvernement représentatif. Tous les gens de bon sens comprennent très-bien comment, en vertu des lois faites par les délégués du peuple, et acceptées par le monarque, il convient aux nations, qui sont aussi héréditaires et même légitimes, de reconnoître une dynastie appelée au trône par droit de primogéniture. Si l'on fondoit au contraire le pouvoir royal sur la doctrine que toute puissance vient de Dieu, rien ne seroit plus favorable à l'usurpation; car ce n'est pas la puissance qui manque d'ordinaire aux usurpateurs : aussi les mêmes hommes qui ont encensé Bonaparte se prononcent-ils aujourd'hui pour le droit divin. Toute leur théorie se borne à dire que la force est la force, et qu'ils en sont les grands-prêtres; nous demandons un autre culte et d'autres desservans, et nous croyons qu'alors seulement la monarchie sera stable.

Un changement de dynastie, même légalement prononcé, n'a jamais eu lieu que dans les pays où le gouvernement qu'on renversoit étoit arbitraire ; car, le caractère personnel du souverain faisant alors le sort des peuples, il a bien fallu, comme on l'a souvent vu dans l'histoire, déposséder ceux qui n'étoient pas en état de gouverner; tandis que sous nos yeux le respectable monarque de l'Angleterre a long-temps régné, bien que ses facultés fussent troublées ; parce qu'un ministère responsable permettoit de retarder la résolution de proclamer la régence. Ainsi, d'une part, le gouvernement représentatif inspire plus de respect pour le souverain à ceux qui ne veulent pas qu'on transforme en dogmes les affaires de ce monde, de peur qu'on ne prenne le nom de Dieu en vain; et de l'autre, les souverains consciencieux n'ont pas à craindre que tout le salut de l'état ne repose sur leur seule tête.

La légitimité, telle qu'on l'a proclamée nouvellement, est donc tout-à-fait inséparable des limites constitutionnelles. Que les limites qui existoient anciennement en France aient été insuffisantes pour opposer une barrière efficace aux empiétemens du pouvoir, qu'elles aient été graduellement enfreintes et oblitérées, peu importe : elles devroient commencer d'aujour-

d'hui, quand on ne pourroit pas prouver leur antique origine.

On est honteux de remonter aux titres de l'histoire, pour prouver qu'une chose aussi absurde qu'injuste ne doit être ni adoptée, ni maintenue. On n'a point allégué en faveur de l'esclavage les quatre mille ans de sa durée; le servage qui lui a succédé n'a pas paru plus équitable, pour avoir duré plus de dix siècles; la traite des nègres n'a point été défendue comme une ancienne institution de nos pères. L'inquisition et la torture, qui sont de plus vieille date, ont été, j'en conviens, rétablies dans un état de l'Europe; mais je n'imagine pas que ce soit avec l'approbation des défenseurs mêmes de tout ce qui a jadis existé. Il seroit curieux de savoir à laquelle des générations de nos pères l'infaillibilité a été accordée. Quel est ce temps passé qui doit servir de modèle au temps actuel, et dont on ne peut se départir d'une ligne sans tomber dans des innovations pernicieuses? Si tout changement, quelle que soit son influence sur le bien général et les progrès du genre humain, est condamnable, uniquement parce que c'est un changement, il sera facile d'opposer à l'ancien ordre de choses que vous invoquez, un autre ordre de choses plus ancien qu'il a remplacé. Ainsi, les pères

de ceux de vos aïeux, auxquels vous voulez vous arrêter, et les pères de ces pères auroient eu à se plaindre de leurs fils et de leurs petits-fils, comme d'une jeunesse turbulente, acharnée à renverser leurs sages institutions. Enfin, quelle est la créature humaine douée de son bon sens, qui puisse prétendre que le changement des mœurs et des idées ne doive pas en amener un dans les institutions? Faudra-t-il donc toujours gouverner à trois cents ans en arrière? ou un nouveau Josué commandera-t-il au soleil de s'arrêter? Non, dira-t-on, il y a des choses qui doivent changer, mais il faut que le gouvernement soit immuable. Si l'on vouloit mettre en système les révolutions, on ne pourroit pas mieux s'y prendre. Car, si le gouvernement d'un pays ne veut participer en rien à la marche des choses et des hommes, il sera nécessairement brisé par elle. Est-ce de sang-froid qu'on peut discuter si les formes des gouvernemens d'aujourd'hui doivent être en accord avec les besoins de la génération présente, ou de celles qui n'existent plus? si c'est dans les antiquités obscures et contestées de l'histoire qu'un homme d'état doit chercher la règle de sa conduite, ou si cet homme doit avoir le génie et la fermeté de M. Pitt, savoir où est la puissance, où tend l'opinion, où l'on

peut prendre son point d'appui pour agir sur la nation? Car sans la nation on ne peut rien, et avec elle on peut tout, excepté ce qui tend à l'avilir elle-même : les baïonnettes servent seules à ce triste but. En recourant à l'histoire du passé, comme à la loi et aux prophètes, il arrive en effet à l'histoire ce qui est arrivé à la loi et aux prophètes : elle devient le sujet d'une guerre d'interprétation interminable. S'agit-il aujourd'hui de savoir, d'après les diplômes du temps, si un roi méchant, Philippe-le-Bel, ou un roi fou, Charles VI, ont eu des ministres qui, en leur nom, aient permis à la nation d'être quelque chose? Au reste, les faits de l'histoire de France, bien loin de servir d'appui à la doctrine que nous combattons, confirment l'existence d'un pacte primitif entre la nation et les rois, autant que la raison humaine en démontre la nécessité. Je crois avoir prouvé qu'en Europe, comme en France, ce qui est ancien, c'est la liberté; ce qui est moderne, c'est le despotisme; et que ces défenseurs des droits des nations qu'on se plaît à représenter comme des novateurs, n'ont pas cessé d'invoquer le passé. Quand cette vérité ne seroit pas évidente, il n'en résulteroit qu'un devoir plus pressant d'inaugurer le règne de la justice qui n'auroit pas encore été mis en vigueur. Mais les principes

de liberté sont tellement gravés dans le cœur de l'homme, que, si l'histoire de tous les gouvernemens offre le tableau des efforts du pouvoir pour envahir, elle présente aussi celui de la lutte des peuples contre ces efforts.

CHAPITRE II.

De la doctrine politique de quelques émigrés français et de leurs adhérens.

Les opposans à la révolution de France, en 1789, nobles, prêtres et magistrats, ne se lassoient pas de répéter qu'aucun changement dans le gouvernement n'étoit nécessaire, parce que les corps intermédiaires existant alors suffisoient pour prévenir le despotisme; et maintenant ils proclament le despotisme comme le rétablissement de l'ancien régime. Cette inconséquence dans les principes est une conséquence dans les intérêts. Quand les privilégiés servoient de limites à l'autorité des rois, ils étoient contre le pouvoir arbitraire de la couronne; mais, depuis que la nation a su se mettre à la place des privilégiés, ils se sont ralliés à la prérogative royale, et veulent faire considérer toute

opposition constitutionnelle, et toute liberté politique, comme une rébellion.

Ils fondent la puissance des rois sur le droit divin : absurde doctrine qui a perdu les Stuarts, et que dès lors même leurs adhérens les plus éclairés repoussoient en leur nom, craignant de leur fermer à jamais l'entrée de l'Angleterre. Lord Erskine, dans son admirable plaidoyer en faveur du doyen de Saint-Asaph, sur une question de liberté de la presse, cite d'abord le traité de Locke, concernant la question du droit divin et de l'obéissance passive, dans lequel ce célèbre philosophe déclare positivement que tout agent de l'autorité royale qui dépasse la latitude accordée par la loi, doit être considéré comme l'instrument de la tyrannie, et que, sous ce rapport, il est permis de lui fermer sa maison, et de le repousser par la force, comme si l'on étoit attaqué par un brigand ou par un pirate. Locke se fait à lui même l'objection tant répétée, qu'une telle doctrine répandue parmi les peuples peut encourager les insurrections. « Il n'existe aucune vérité, dit-il, qui » ne puisse conduire à l'erreur, ni aucun re» mède qui ne puisse devenir un poison. Il n'est » aucun des dons que nous tenons de la bonté » de Dieu dont nous puissions faire usage, si » l'abus qui en est possible devoit nous en pri-

» ver. On n'auroit pas dû publier les Évangiles; car, bien qu'ils soient le fondement de toutes les obligations morales qui unissent les hommes en société, cependant la connoissance imparfaite et l'étude mal entendue de ces saintes paroles a conduit beaucoup d'hommes à la folie. Les armes nécessaires à la défense peuvent servir à la vengeance et au meurtre. Le feu qui nous réchauffe expose à l'incendie; les médicamens qui nous guérissent peuvent nous donner la mort. Enfin on ne pourroit éclairer les hommes sur aucun point de gouvernement, on ne pourroit profiter d'aucune des leçons de l'histoire, si les excès auxquels les faux raisonnemens peuvent porter, étoient toujours présentés comme un motif pour interdire la pensée.

» Les sentimens de M. Locke, dit lord Erskine, ont été publiés trois ans après l'avènement du roi Guillaume au trône d'Angleterre, et lorsque ce monarque avoit élevé l'auteur à un rang éminent dans l'état. Mais Bolingbroke, non moins célèbre que Locke dans la république des lettres et sur le théâtre du monde, s'exprime de même sur cette question. Lui qui s'étoit armé pour faire remonter Jacques II sur le trône, il attachoit beaucoup de prix à justifier les jacobites de ce qu'il consi-

» déroit comme une dangereuse calomnie; l'im-
» putation de vouloir fonder les prétentions de
» Jacques II sur le droit divin, et non sur la
» constitution de l'Angleterre. Et c'est du con-
» tinent, où il étoit exilé par la maison d'Hano-
» vre, qu'il écrivoit ce qu'on va lire. Le devoir
» des peuples, dit Bolingbroke, est maintenant
» si clairement établi, qu'aucun homme ne peut
» ignorer les circonstances dans lesquelles il
» doit obéir, et celles où il doit résister. La con-
» science n'a plus à lutter avec la raison. Nous
» savons que nous devons défendre la couronne
» aux dépens de notre fortune et de notre vie,
» si la couronne nous protége et ne s'écarte point
» des limites assignées par les lois; mais nous
» savons de même que, si elle les excède, nous
» devons lui résister. »

Je remarquerai, en passant, que ce droit divin, depuis long-temps réfuté en Angleterre, se soutient en France par une équivoque. On objecte la formule : *Par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre*. Ces paroles si souvent répétées, que les rois tiennent leur couronne de Dieu et de leur épée, avoient pour but de s'affranchir des prétentions que formoient les papes au droit de destituer ou de couronner les rois. Les empereurs d'Allemagne, qui étoient très-incontestablement élus, s'inti-

tuloient également *empereurs par la grâce de Dieu.* Les rois de France qui, en vertu du régime féodal, rendoient hommage pour telle province, n'en faisoient pas moins usage de cette formule; et les princes et les évêques, jusqu'aux plus petits feudataires, s'intituloient seigneurs et prélats par la grâce de Dieu. Le roi d'Angleterre emploie aujourd'hui la même formule qui n'est dans le fait qu'une expression d'humilité chrétienne; et cependant une loi positive de l'Angleterre déclare coupable de haute trahison quiconque soutiendroit le droit divin. Il en est de ces prétendus priviléges du despotisme, qui ne peut jamais en avoir d'autres que ceux de la force, comme du passage de saint Paul : *Respectez les puissances de la terre, car tout pouvoir vient de Dieu.* Bonaparte a beaucoup insisté sur l'autorité de cet apôtre. Il a fait prêcher ce texte à tout le clergé de France et de Belgique; et, en effet, on ne pouvoit refuser à Bonaparte le titre de puissant de la terre. Mais que vouloit dire saint Paul, si ce n'est que les chrétiens ne devoient pas s'immiscer dans les factions politiques de son temps? Prétendroit-on que saint Paul a voulu justifier la tyrannie? n'a-t-il pas résisté lui-même aux ordres émanés de Néron, en prêchant la religion chrétienne? et les martyrs

obéissoient-ils à la défense qui leur étoit faite par les empereurs, de professer leur culte? Saint Pierre appelle, avec raison, les gouvernemens un *ordre humain*. Il n'est aucune question, ni de morale, ni de politique, dans laquelle il faille admettre ce qu'on appelle l'autorité. La conscience des hommes est en eux une révélation perpétuelle, et leur raison un fait inaltérable. Ce qui fait l'essence de la religion chrétienne, c'est l'accord de nos sentimens intimes avec les paroles de Jésus-Christ. Ce qui constitue la société, ce sont les principes de la justice, différemment appliqués, mais toujours reconnus pour la basse du pouvoir et des lois.

Les nobles, comme nous l'avons montré, dans le cours de cet ouvrage, avoient passé, sous Richelieu, de l'état de vassaux indépendans à celui de courtisans. On diroit que le changement même des costumes annonçoit celui des caractères. Sous Henri IV, l'habit françois avoit quelque chose de chevaleresque; mais les grandes perruques et cet habit si sédentaire et si affecté que l'on portoit à la cour de Louis XIV, n'ont commencé que sous Louis XIII. Pendant la jeunesse de Louis XIV, le mouvement de la Fronde a encore développé quelque énergie; mais depuis sa vieillesse, sous le

régence et pendant le règne de Louis XV, peut-on citer un homme public qui mérite un nom dans l'histoire? Quelles intrigues de cour ont occupé les grands seigneurs? et dans quel état d'ignorance et de frivolité la révolution n'a-t-elle pas trouvé la plupart d'entre eux?

J'ai parlé de l'émigration, de ses motifs et de ses conséquences. Parmi les gentilshommes qui embrassèrent ce parti, quelques-uns sont restés constamment hors de France, et ont suivi la famille royale avec une fidélité digne d'éloges. Le plus grand nombre est rentré sous Bonaparte, et beaucoup d'entre eux se sont confirmés à son école dans la doctrine de l'obéissance passive, dont ils ont fait l'essai le plus scrupuleux avec celui qu'ils devoient considérer comme un usurpateur. Que les émigrés puissent être justement aigris par la vente de leurs biens, je le conçois; cette confiscation est infiniment moins justifiable que la vente très-légale des biens ecclésiastiques. Mais faut-il faire porter ce ressentiment, d'ailleurs fort naturel, sur tout le bon sens dont l'espèce humaine est en possession dans ce monde? On diroit que les progrès du siècle, et l'exemple de l'Angleterre, et la connoissance même de l'état actuel de la France, sont si loin de leur esprit, qu'ils seroient tentés, je crois, de supprimer le mot de na-

tion de la langue comme un terme révolutionnaire. Ne vaudroit-il pas mieux, même comme calcul, se rapprocher franchement de tous les principes qui sont d'accord avec la dignité de l'homme? Quels prosélytes peuvent-ils gagner avec cette doctrine *ab irato*, sans autre base que l'intérêt personnel? Ils veulent un roi absolu, une religion exclusive et des prêtres intolérans, une noblesse de cour, fondée sur la généalogie, un tiers-état affranchi de temps en temps par des lettres de noblesse, un peuple ignorant et sans aucun droit, une armée purement machine, des ministres sans responsabilité, point de liberté de la presse, point de jurés, point de liberté civile; mais des espions de police, et des journaux à gages, pour vanter cette œuvre de ténèbres. Ils veulent un roi dont l'autorité soit sans bornes, pour qu'il puisse leur rendre tous les priviléges qu'ils ont perdus, et que jamais les députés de la nation, quels qu'ils soient, ne consentiroient à restituer. Ils veulent que la religion catholique soit seule permise dans l'état : les uns, parce qu'ils se flattent de recouvrer ainsi les biens de l'Église; les autres, parce qu'ils espèrent trouver dans certains ordres religieux des auxiliaires zélés du despotisme. Le clergé a lutté jadis contre les rois de France, pour soutenir l'auto-

rité de Rome; mais maintenant tous les privilégiés font ligue entre eux. Il n'y a que la nation qui n'ait d'autre appui qu'elle-même. Ils veulent un tiers-état qui ne puisse occuper aucun emploi élevé, pour que ces emplois soient tous réservés aux nobles. Ils veulent que le peuple ne reçoive point d'instruction, pour en faire un troupeau d'autant plus facile à conduire. Ils veulent une armée dont les officiers fusillent, arrêtent et dénoncent, et soient plus ennemis de leurs concitoyens que des étrangers. Car, pour refaire l'ancien régime en France, moins la gloire d'une part, et ce qu'il y avoit de liberté de l'autre, moins l'habitude du passé qui est rompue, et en opposition avec l'attachement invincible au nouvel ordre de choses, il faut une force étrangère à la nation, pour la comprimer sans cesse. Ils ne veulent point de jurés, parce qu'ils souhaitent le rétablissement des anciens parlemens du royaume. Mais, outre que ces parlemens n'ont pu prévenir jadis, malgré leurs honorables efforts, ni les jugemens arbitraires, ni les lettres de cachet, ni les impôts établis en dépit de leurs remontrances, ils seroient dans le cas des autres privilèges; ils n'auroient plus leur ancien esprit de résistance aux empiétemens des ministres. Étant rétablis contre le vœu de la nation, et

seulement par la volonté du trône, comment s'opposeroient-ils aux rois, qui pourroient leur dire : Si nous cessons de vous soutenir, la nation, qui ne veut plus de vous, vous renversera ? Enfin, pour maintenir le système qui a le vœu public contre lui, il faut pouvoir arrêter qui l'on veut, et accorder aux ministres la faculté d'emprisonner sans jugement, et d'empêcher qu'on n'imprime une ligne pour se plaindre. L'ordre social ainsi conçu seroit le fléau du grand nombre, et la proie de quelques-uns. Henri IV en seroit aussi révolté que Franklin; et il n'est aucun temps de l'histoire de France assez reculé pour y trouver rien de semblable à cette barbarie. Faut-il qu'à une époque où toute l'Europe semble marcher vers une amélioration graduelle, on prétende se servir de la juste horreur qu'inspirent quelques années de la révolution, pour constituer l'oppression et l'avilissement chez une nation naguère invincible ?

Tels sont les principes de gouvernement développés dans une foule d'écrits des émigrés et de leurs adhérens : ou plutôt telles sont les conséquences de cet égoïsme de corps; car on ne peut pas donner le nom de principes à cette théorie qui interdit la réfutation, et ne soutient pas la lumière. La situation des émigrés leur

dicte les opinions qu'ils proclament, et voilà pourquoi la France a toujours redouté que le pouvoir fût entre leurs mains. Ce n'est point l'ancienne dynastie qui lui inspire aucun éloignement, c'est le parti qui veut régner sous son nom. Quand les émigrés ont été rappelés par Bonaparte, il pouvoit les contenir, et l'on ne s'est point aperçu de leur influence. Mais comme ils se disent exclusivement les défenseurs des Bourbons, on a craint que la reconnoissance de cette famille envers eux ne pût l'entraîner à remettre l'autorité militaire et civile à ceux contre lesquels la nation avoit combattu pendant vingt-cinq ans, et qu'elle avoit toujours vus dans les rangs des armées ennemies. Ce ne sont point non plus les individus composant le parti des émigrés qui déplaisent aux Français restés en France; ils se sont mêlés avec eux dans les camps et même dans la cour de Bonaparte. Mais comme la doctrine politique des émigrés est contraire au bien de la nation, aux droits pour lesquels deux millions d'hommes ont péri sur le champ de bataille, aux droits pour lesquels, ce qui est plus douloureux encore, des forfaits commis au nom de la liberté sont retombés sur la France, la nation ne pliera jamais volontairement sous le joug des opinions émigrées; et c'est la crainte de s'y voir con-

trainte qui l'a empêchée de prendre part au rappel des anciens princes. La charte constitutionnelle, en garantissant les bons principes de la révolution, est le palladium du trône et de la patrie.

CHAPITRE III.

Des circonstances qui rendent le gouvernement représentatif plus nécessaire maintenant en France que partout ailleurs.

Le ressentiment de ceux qui ont beaucoup souffert par la révolution, et qui ne peuvent se flatter de recouvrer leurs priviléges que par l'intolérance de la religion et le despotisme de la couronne, est, comme nous venons de le dire, le plus grand danger que la France puisse courir. Son bonheur et sa gloire consistent dans un traité entre les deux partis, dont la charte constitutionnelle soit la base. Car, outre que la prospérité de la France repose sur les avantages que la masse de la nation a acquis en 1789, je ne sais pas ce qui seroit plus humiliant pour les Français, que d'être renvoyés

dans la servitude, comme des enfans qu'il faut châtier.

Deux grands faits historiques peuvent se comparer, à quelques égards, à la restauration en France : le retour des Stuarts en Angleterre, et l'avénement de Henri IV. Examinons d'abord le plus moderne de ces événemens; nous retournerons ensuite au second, qui concerne de plus près la France.

Charles II fut rappelé en Angleterre après les crimes des révolutionnaires et le despotisme de Cromwell; la réaction que produisent toujours sur le vulgaire les forfaits commis sous prétexte d'une belle cause, comprima l'élan du peuple anglais vers la liberté. Ce fut la nation presque entière qui, représentée par son parlement, redemanda Charles II; ce fut l'armée anglaise qui le proclama : aucun soldat étranger ne se mêla de cette restauration, et, sous ce rapport, Charles II se trouva dans une situation beaucoup meilleure que celle des princes français. Mais, comme il y avoit en Angleterre un parlement déjà établi, le fils de Charles Ier ne fut point dans le cas d'accepter ni de donner une charte nouvelle. Le débat entre lui et le parti qui avoit fait la révolution porta sur les querelles religieuses : la nation anglaise vouloit la réformation, et considéroit la religion catholique com-

me inconciliable avec la liberté. Charles II fut donc obligé de se dire protestant : mais comme il professoit au fond du cœur une autre croyance, pendant tout son règne il rusa constamment avec l'opinion; et lorsque son frère, qui avoit plus de violence de caractère, permit toutes les atrocités que le nom de Jefferies nous retrace, la nation sentit la nécessité d'avoir pour chef un prince qui fût roi par la liberté, au lieu d'être roi malgré elle; et plus tard l'on porta l'acte qui excluoit de la succession au trône tout prince papiste, ou qui auroit épousé une princesse de cette religion. Le principe de cet acte étoit de maintenir l'hérédité, en ne cherchant pas un souverain au hasard, mais d'exclure formellement celui qui n'adopteroit pas le culte politique et religieux de la majorité de l'Angleterre. Le serment prononcé par Guillaume III, et depuis par tous ses successeurs, constate le contrat entre la nation et le roi; et, comme je l'ai déjà dit, une loi d'Angleterre déclare coupable de haute trahison quiconque soutiendroit le droit divin, c'est-à-dire, la doctrine par laquelle un roi possède une nation comme un seigneur une ferme, les bestiaux et les peuples étant placés sur la même ligne, et n'ayant pas plus les uns que les autres le droit d'influer sur leur sort. Lorsque les Anglais accueillirent

avec transport l'ancienne dynastie, ils espéroient qu'elle adopteroit une doctrine nouvelle, et, les héritiers directs s'y refusant, les amis de la liberté se rallièrent à celui qui se soumit à la condition sans laquelle il n'y avoit pas de légitimité. La révolution de France, jusqu'à la chute de Bonaparte, ressemble beaucoup à celle d'Angleterre. Le rapprochement avec la guerre de la ligue et l'avénement de Henri IV, est moins frappant; mais, en revanche, nous le dirons avec plaisir, l'esprit et le caractère de Louis XVIII rappellent bien plus Henri IV que Charles II.

A ne considérer l'abjuration de Henri IV que sous le rapport de son influence politique, c'étoit un acte par lequel il adoptoit l'opinion de la majorité des Français. L'édit de Nantes aussi peut se comparer à la déclaration du 2 mai de Louis XVIII; ce sage traité entre les deux partis les apaisa pendant la vie de Henri IV. En citant ces deux époques si différentes, et sur lesquelles on peut disputer long-temps, car les droits seuls sont incontestables, tandis que les faits donnent souvent lieu à des interprétations diverses, j'ai voulu uniquement démontrer ce que l'histoire et la raison confirment; c'est qu'après de grandes commotions dans l'état, un souverain ne peut reprendre les rênes du gouver-

nement qu'autant qu'il adopte sincèrement l'opinion dominante dans son pays, tout en cherchant à rendre les sacrifices de la minorité moins pénibles. Un roi doit, comme Henri IV, renoncer jusqu'à un certain point à ceux mêmes qui l'ont servi dans son adversité, parce que, si Louis XIV étoit coupable, en prononçant ces fameuses paroles : *L'état, c'est moi;* l'homme de bien sur le trône doit dire, au contraire : *Moi, c'est l'état.*

La masse du peuple n'a pas cessé, depuis la révolution, de craindre l'ascendant des anciens privilégiés; d'ailleurs, comme les princes étoient absens depuis vingt-trois ans, la nation ne les connoissoit pas; et les troupes étrangères, en 1814, ont traversé la France sans entendre exprimer ni un regret pour Bonaparte, ni un désir prononcé pour aucune forme de gouvernement. Ce fut donc une combinaison politique, et non un mouvement populaire qui rétablit l'ancienne dynastie en France; et si les Stuarts, rappelés par la nation sans aucun secours étranger, et soutenus par une noblesse qui n'avoit jamais émigré, se perdirent en voulant s'appuyer sur le droit divin, combien n'étoit-il pas plus nécessaire à la maison de Bourbon de refaire un pacte avec la France, afin d'adoucir l'amertume que doit causer à un peu-

ple fier l'influence des étrangers sur son gouvernement intérieur! Il falloit donc qu'un appel à la nation sanctionnât ce que la force avoit établi. Telle a été, comme nous allons le voir, l'opinion d'un homme, l'empereur Alexandre, qui, bien que souverain tout-puissant, est assez supérieur d'esprit et d'âme pour avoir, comme les simples particuliers, des jaloux et des envieux. Louis XVIII, par sa charte constitutionnelle, et surtout par la sagesse de sa déclaration du 2 mai, par son étonnante instruction et la grâce imposante de ses manières, suppléa sous beaucoup de rapports à ce qui manquoit à l'inauguration populaire de son retour. Mais nous pensons toujours, et nous allons développer les motifs de cette opinion, que Bonaparte n'eût point été accueilli en moins d'une année par un parti considérable, si les ministres du roi avoient franchement établi le gouvernement représentatif et les principes de la charte en France, et si l'intérêt de la liberté constitutionnelle eût remplacé celui de la gloire militaire.

CHAPITRE IV.

De l'entrée des alliés à Paris, et des divers partis qui existoient alors en France.

Les quatre grandes puissances, l'Angleterre, l'Autriche, la Russie et la Prusse, qui se coalisèrent en 1813 pour repousser les agressions de Napoléon, ne s'étoient jamais réunies jusqu'alors; et nul état continental ne sauroit résister à une telle force. Peut-être la nation française auroit-elle encore été capable de se défendre, avant que le despotisme eût comprimé tout ce qu'elle avoit d'énergie; mais comme il ne restoit que des soldats en France, armée contre armée, le nombre étoit entièrement, et sans nulle proportion, à l'avantage des étrangers. Les souverains qui conduisoient ces troupes de ligne et ces milices volontaires, formant près de huit cent mille hommes, montrèrent une bravoure qui leur donne des droits ineffaçables à l'attachement de leurs peuples; mais il faut distinguer toutefois, parmi ces grands personnages, l'empereur de Russie, qui a le plus éminemment contribué aux succès de la coalition de 1813.

Loin que le mérite de l'empereur Alexandre soit exagéré par la flatterie, je dirois presque qu'on ne lui rend pas encore assez de justice, parce qu'il subit, comme tous les amis de la liberté, la défaveur attachée à cette opinion, dans ce qu'on appelle la bonne compagnie européenne. On ne se lasse point d'attribuer sa manière de voir en politique à des calculs personnels, comme si de nos jours les sentimens désintéressés ne pouvoient plus entrer dans le cœur humain. Sans doute, il importe beaucoup à la Russie que la France ne soit pas écrasée; et la France ne peut se relever qu'à l'aide d'un gouvernement constitutionnel soutenu par l'assentiment de la nation. Mais l'empereur Alexandre s'est-il livré à des pensées égoïstes, lorsqu'il a donné à la partie de la Pologne qu'il a acquise par les derniers traités, les droits que la raison humaine réclame maintenant de toutes parts? On voudroit lui reprocher l'admiration qu'il a témoignée pendant quelque temps à Bonaparte; mais n'étoit-il pas naturel que de grands talens militaires éblouissent un jeune souverain guerrier? Pouvoit-il, à la distance où il étoit de la France, pénétrer comme nous les ruses dont Bonaparte se servoit souvent, de préférence même à tous ses autres moyens? Quand l'empereur Alexandre a bien connu l'ennemi

qu'il avoit à combattre, quelle résistance ne lui a-t-il pas opposée! L'une de ses capitales étant conquise, il a refusé la paix que Napoléon lui offroit avec une instance extrême. Après que les troupes de Bonaparte furent repoussées de la Russie, il porta toutes les siennes en Allemagne, pour aider à la délivrance de ce pays; et, lorsque le souvenir de la force des Français faisoit hésiter encore sur le plan de campagne qu'on devoit suivre, l'empereur Alexandre décida qu'il falloit marcher sur Paris; or, c'est à la hardiesse de cette résolution que se rattachent tous les succès de l'Europe. Il m'en coûteroit, je l'avoue, de rendre hommage à cet acte de volonté, si l'empereur Alexandre, en 1814, ne s'étoit pas conduit généreusement pour la France; et si, dans les conseils qu'il a donnés, il n'avoit pas constamment respecté l'honneur et la liberté de la nation. Le côté libéral dans chaque occasion est toujours celui qu'il a soutenu; et, s'il ne l'a pas fait triompher autant qu'on auroit pu le souhaiter, ne doit-on pas au moins s'étonner qu'un tel instinct de ce qui est beau, qu'un tel amour pour ce qui est juste, soit né dans son cœur, comme une fleur du ciel, au milieu de tant d'obstacles?

J'ai eu l'honneur de causer plusieurs fois avec l'empereur Alexandre, à Saint-Péters-

bourg et à Paris, au moment de ses revers, au moment de son triomphe. Également simple, également calme dans l'une et l'autre situation, son esprit fin, juste et sage, ne s'est jamais démenti. Sa conversation n'a point de rapport avec ce qu'on appelle d'ordinaire une conversation officielle; nulle question insignifiante, nul embarras réciproque, ne condamnent ceux qui l'approchent à ces propos chinois, s'il est permis de s'exprimer ainsi, qui ressemblent plutôt à des révérences qu'à des paroles. L'amour de l'humanité inspire à l'empereur Alexandre le besoin de connoître le véritable sentiment des autres, et de traiter avec ceux qu'il en croit dignes les grandes vues qui peuvent tendre aux progrès de l'ordre social. A sa première entrée à Paris, il s'est entretenu avec des Français de diverses opinions, en homme qui peut se mesurer à découvert avec les autres hommes.

Sa conduite à la guerre est aussi valeureuse qu'humaine, et de toutes les vies il n'y a que la sienne qu'il expose sans réflexion. L'on attend avec raison de lui qu'il se hâtera de faire à son pays tout le bien que les lumières de ce pays permettent. Mais, quoiqu'il maintienne encore une grande force armée, on auroit tort de le considérer en Europe comme un monarque ambitieux. Ses opinions ont plus d'empire sur

lui que ses passions; et ce n'est pas, ce me semble, à des conquêtes qu'il aspire; le gouvernement représentatif, la tolérance religieuse, l'amélioration de l'espèce humaine par la liberté et le christianisme, ne sont pas à ses yeux des chimères. S'il accomplit ses desseins, la postérité lui décernera tous les honneurs du génie: mais si les circonstances dont il est entouré, si la difficulté de trouver des instrumens pour le seconder, ne lui permettent pas de réaliser ce qu'il souhaite, ceux qui l'auront connu sauront du moins qu'il avoit conçu de grandes pensées.

Ce fut à l'époque même de l'invasion de la Russie par les Français, que l'empereur Alexandre vit le prince royal de Suède, autrefois le général Bernadotte, dans la ville d'Abo, sur les bords de la mer Baltique. Bonaparte avoit tout essayé pour engager le prince de Suède à se joindre à lui, dans son attaque contre la Russie; il lui avoit présenté l'appât de la Finlande, qui avoit été enlevée à la Suède, et que les Suédois regrettoient vivement. Bernadotte, par respect pour la personne d'Alexandre, et par haine contre la tyrannie que Bonaparte faisoit peser sur la France et sur l'Europe, se joignit à la coalition, et refusa les propositions de Napoléon, qui consistoient au reste, pour la plupart, dans la

permission accordée à la Suède, de prendre ou de reprendre tout ce qui lui conviendroit chez ses voisins ou chez ses alliés.

L'empereur de Russie, dans sa conférence avec le prince de Suède, lui demanda son avis sur les moyens qu'on devoit employer contre l'invasion des Français. Bernadotte les développa en général habile qui avoit jadis défendu la France contre les étrangers, et sa confiance dans le résultat définitif de la guerre étoit d'un grand poids. Une autre circonstance fait beaucoup d'honneur à la sagacité du prince de Suède. Lorsqu'on vint lui annoncer que les Français étoient entrés dans Moscou, les envoyés des puissances à Stockholm, alors réunis chez lui, étoient consternés; lui seul déclara fermement qu'à dater de cet événement la campagne des vainqueurs étoit manquée; et, s'adressant à l'envoyé d'Autriche, lorsque les troupes de cette puissance faisoient encore partie de l'armée de Napoléon : « Vous pouvez le » mander à votre empereur, lui dit-il; Napo- » léon est perdu, bien que cette prise de Mos- » cou semble le plus grand exploit de sa carriè- » re militaire. » J'étois près de lui quand il s'exprima ainsi, et j'avoue que je ne croyois pas entièrement à ses prophéties. Mais sa grande connoissance de l'art militaire lui révéla l'évé

nement le plus inattendu pour tous. Dans les vicissitudes de l'année suivante, le prince de Suède rendit d'éminens services à la coalition, soit en se mêlant activement et savamment de la guerre, dans les momens les plus difficiles, soit en soutenant l'espoir des alliés lorsque, après les batailles gagnées en Allemagne par l'armée nouvelle sortie de terre à la voix de Bonaparte, on recommençoit à croire les Français invincibles.

Néanmoins le prince de Suède a des ennemis en Europe, parce qu'il n'est point entré en France avec ses troupes, quand les alliés, après leur triomphe à Leipsick, passèrent le Rhin et se dirigèrent sur Paris. Je crois très-facile de justifier sa conduite en cette occasion. Si l'avantage de la Suède avoit exigé que la France fût envahie, il devoit, en l'attaquant, oublier qu'il étoit Français, puisqu'il avoit accepté l'honneur d'être chef d'un autre état; mais la Suède n'étoit intéressée qu'à la délivrance de l'Allemagne; l'assujettissement de la France même est contraire à la sûreté des états du Nord. Il étoit donc permis au général Bernadotte de s'arrêter à l'aspect des frontières de son ancienne patrie, de ne pas porter les armes contre le pays auquel il devoit tout l'éclat de son existence. On a prétendu qu'il avoit

eu l'ambition de succéder à Bonaparte; nul ne sait ce qu'un homme ardent peut rêver en fait de gloire; mais ce qui est certain, c'est qu'en ne rejoignant pas les alliés avec ses troupes, il s'ôtoit toute chance de succès par eux. Bernadotte a donc uniquement obéi dans cette circonstance à un sentiment honorable, sans pouvoir se flatter d'en retirer aucun avantage personnel.

Une anecdote singulière mérite d'être rapportée à l'occasion du prince de Suède. Loin que Napoléon eût souhaité qu'il fût choisi par la nation suédoise, il en étoit très-mécontent, et Bernadotte avoit raison de craindre qu'il ne le laissât pas sortir de France. Bernadotte a beaucoup de hardiesse à la guerre, mais il est prudent dans tout ce qui tient à la politique; et sachant très-bien sonder le terrain, il ne marche avec force que vers le but dont la fortune lui ouvre la route. Depuis plusieurs années, il s'étoit adroitement maintenu auprès de l'empereur de France entre la faveur et la disgrâce; mais, ayant trop d'esprit pour être considéré comme l'un de ces militaires formés à l'obéissance aveugle, il étoit toujours plus ou moins suspect à Napoléon, qui n'aimoit pas à trouver réunis dans le même homme un sabre et une opinion. Bernadotte, en racontant à Na-

poléon comment son élection venoit d'avoir lieu en Suède, le regardoit avec ces yeux noirs et perçans qui donnent à sa physionomie quelque chose de très-singulier. Bonaparte se promenoit à côté de lui, et lui faisoit des objections que Bernadotte réfutoit le plus tranquillement qu'il pouvoit, tâchant de cacher la vivacité de son désir ; enfin après un entretien d'une heure, Napoléon lui dit tout à coup : *Eh bien, que la destinée s'accomplisse !* Bernadotte entendit très-vite ces paroles, mais il se les fit répéter comme s'il ne les eût pas comprises, pour mieux s'assurer de son bonheur. *Que la destinée s'accomplisse !* redit encore une fois Napoléon ; et Bernadotte partit pour régner sur la Suède. On a pu quelquefois agir en conversation sur Bonaparte contre son intérêt même, il y en a des exemples; mais c'est un des hasards de son caractère sur lequel on ne sauroit compter.

La campagne de Bonaparte contre les alliés, dans l'hiver de 1814, est généralement reconnue pour très-belle; et ceux mêmes des Français qu'il avoit proscrits pour toujours, ne pouvoient s'empêcher de souhaiter qu'il parvînt à sauver l'indépendance de leur pays. Quelle combinaison funeste, et dont l'histoire ne présente point d'exemple ! Un despote défendoit

alors la cause de la liberté, en essayant de repousser les étrangers que son ambition avoit attirés sur le sol de la France! Il ne méritoit pas du ciel l'honneur de réparer le mal qu'il avoit fait. La nation française demeura neutre dans le grand débat qui décidoit de son sort; cette nation si vive, si véhémente jadis, étoit réduite en poussière par quinze ans de tyrannie, Ceux qui connoissoient le pays savoient bien qu'il restoit de la vie au fond de ces âmes paralysées, et de l'union au milieu de l'apparente diversité que le mécontentement faisoit naître. Mais on eût dit que, pendant son règne, Bonaparte avoit couvert les yeux de la France, comme ceux d'un faucon que l'on tient dans les ténèbres jusqu'à ce qu'on le lâche sur sa proie. On ne savoit où étoit la patrie; on ne vouloit plus ni de Bonaparte ni d'aucun des gouvernemens dont on prononçoit le nom. Les ménagemens mêmes des puissances européennes empêchoient presque de voir en elles des ennemis, sans qu'il fût possible cependant de les accueillir comme des alliés. La France, dans cet état, subit le joug des étrangers, pour ne s'être pas affranchie elle-même de celui de Bonaparte! à quels maux n'auroit-elle pas échappé, si, comme aux premiers jours de

la révolution, elle eût conservé dans son cœur la sainte horreur du despotisme!

Alexandre entra dans Paris presque seul, sans garde, sans aucune précaution; le peuple lui sut gré de cette généreuse confiance; la foule se pressoit autour de son cheval, et les Français, si long-temps victorieux, ne se sentoient pas encore humiliés dans les premiers momens de leur défaite. Tous les partis espéroient un libérateur dans l'empereur de Russie, et certainement il en portoit le désir dans son âme. Il descendit chez M. de Talleyrand, qui, ayant conservé dans toutes les phases de la révolution la réputation d'un homme de beaucoup d'esprit, pouvoit lui donner des renseignemens certains sur toutes choses. Mais, comme nous l'avons dit plus haut, M. de Talleyrand considère la politique comme une manœuvre selon le vent, et les opinions fixes ne sont nullement à son usage. Cela s'appelle de l'habileté, et peut-être en faut-il en effet pour louvoyer ainsi jusqu'à la fin d'une vie mortelle : mais le sort des états doit être conduit par des hommes dont les principes soient invariables : et, dans les temps de troubles surtout, la flexibilité, qui semble le comble de l'art, plonge les affaires publiques dans des difficultés insurmontables. Quoi qu'il en soit, M. de Talleyrand est, quand il veut

plaire, l'homme le plus aimable que l'ancien régime ait produit; c'est le hasard qui l'a placé dans les dissensions populaires; il y a porté les manières des cours; et cette grâce, qui devoit être suspecte à l'esprit de démocratie, a séduit souvent des hommes d'une grossière nature, qui se sentoient pris sans savoir par quels moyens. Les nations qui veulent être libres, doivent se garder de choisir de tels défenseurs : ces pauvres nations, sans armées et sans trésors, n'inspirent de dévouement qu'à la conscience.

C'étoit un grand événement pour le monde, que le gouvernement proclamé dans Paris par les armées victorieuses de l'Europe; quel qu'il fût, on ne sauroit se le dissimuler, les circonstances qui l'amenoient rendoient sa position très-difficile : aucun peuple doué de quelque fierté ne peut supporter l'intervention des étrangers dans ses affaires intérieures, et c'est en vain qu'ils feroient ce qu'il y a de plus raisonnable et de plus sage; il suffit de leur influence pour gâter le bonheur même. L'empereur de Russie, qui a le sentiment de l'opinion publique, fit tout ce qui étoit en son pouvoir pour laisser à cette opinion autant de liberté que les circonstances le permettoient. L'armée vouloit la régence, dans l'espoir que, sous la minorité du fils de Napoléon, le même gouvernement et

les mêmes emplois militaires seroient conservés. La nation souhaitoit ce qu'elle souhaitera toujours : le maintien des principes constitutionnels. Quelques individus croyoient que le duc d'Orléans, homme d'esprit, ami sincère de la liberté et soldat de la France à Jemmapes, serviroit de médiateur entre les différens intérêts; mais il avoit alors à peine vécu en France, et son nom représentoit plutôt un traité qu'un parti. L'impulsion des souverains devoit être pour l'ancienne dynastie; elle étoit appelée par le clergé, les gentilshommes, et les adhérens qu'ils réunissoient dans quelques départemens du Midi et de l'Ouest. Mais en même temps l'armée ne renfermoit presque pas d'officiers ni de soldats élevés dans l'obéissance envers des princes absens depuis tant d'années. Les intérêts accumulés par la révolution; la suppression des dîmes et des droits féodaux; la vente des biens nationaux, l'anéantissement des priviléges de la noblesse et du clergé; tout ce qui fait la richesse et la grandeur de la masse du peuple, la rendoit nécessairement ennemie des partisans de l'ancien régime, qui se présentoient comme les défenseurs exclusifs de la famille royale; et jusqu'à ce que la charte constitutionnelle eût prouvé la modération et la sagesse éclairée de Louis XVIII, il étoit naturel

que le retour des Bourbons fît craindre tous les inconvéniens de la restauration des Stuarts en Angleterre.

L'empereur Alexandre jugea de toutes les circonstances comme l'auroit pu faire un Français éclairé : et il fut d'avis qu'un pacte devoit être conclu, ou plutôt renouvelé entre la nation et le roi; car, si autrefois les barons fixoient les limites du trône et exigeoient du monarque le maintien de leurs priviléges, il étoit juste que la France, qui ne faisoit plus qu'un peuple, eût par ses représentans le même droit dont jouissoient jadis, et dont jouissent encore les nobles dans plusieurs états de l'Europe. D'ailleurs, Louis XVIII n'ayant pu revenir en France que par l'appui des étrangers, il importoit que cette triste circonstance fût effacée par des garanties volontaires et mutuelles entre les Français et leur roi. La politique, aussi-bien que l'équité, conseilloit un tel système; et, si Henri IV, après une longue guerre civile, se soumit à la nécessité d'adopter la croyance de la majorité des Français, un homme d'autant d'esprit que Louis XVIII pouvoit bien conquérir un royaume tel que la France, en acceptant la situation du roi d'Angleterre : elle n'est pas, en vérité, si fort à dédaigner.

CHAPITRE V.

Des circonstances qui ont accompagné le premier retour de la maison de Bourbon en 1814.

Lorsque le retour des Bourbons fut décidé par les puissances européennes, M. de Talleyrand mit en avant le principe de la légitimité, pour servir de point de ralliement au nouvel esprit de parti qui devoit régner en France. Certainement, on ne sauroit trop le répéter, l'hérédité du trône est une excellente garantie de repos et de bonheur; mais, comme les Turcs jouissent aussi de cet avantage, il y a lieu de penser qu'il faut encore quelques autres conditions pour assurer le bien d'un état. D'ailleurs, rien n'est plus funeste dans un temps de crise que ces mots d'ordre qui dispensent la plupart des hommes de raisonner. Si les révolutionnaires avoient proclamé, non l'égalité seule, mais l'égalité devant la loi, ce développement eût suffi pour faire naître quelques réflexions dans les têtes. Il en est ainsi de la légitimité, si l'on y joint la nécessité des limites du pou-

voir. Mais l'une et l'autre de ces paroles sans restriction, égalité ou légitimité, ne sont bonnes qu'à justifier les sentinelles, lorsqu'elles tirent sur ceux qui ne répondent pas tout d'abord au cri de *qui vive*, comme il le faut selon le temps.

Le sénat fut indiqué par M. de Talleyrand pour faire les fonctions de représentant de la France dans cette circonstance solennelle. Ce sénat pouvoit-il s'en attribuer le droit? et ce qu'il n'avoit pas légalement, le méritoit-il par sa conduite passée? Puisqu'on n'avoit pas le temps de convoquer des députés envoyés par les départemens, ne falloit-il pas au moins appeler le corps législatif? Cette assemblée avoit montré du caractère dans la dernière époque du règne de Bonaparte, et la nomination de ses membres appartenoit un peu plus à la France elle-même. Enfin, le sénat prononça la déchéance de ce même Napoléon, auquel il devoit son existence; la déchéance fut motivée sur des principes de liberté : que n'avoient-ils été reconnus avant l'entrée des alliés en France! Les sénateurs étoient sans force alors, dira-t-on; l'armée pouvoit tout. Il y a des circonstances, on doit en convenir, où les hommes les plus courageux n'ont aucun moyen de se montrer activement; mais il n'en existe aucune qui

puisse obliger à rien faire de contraire à sa conscience. La noble minorité du sénat, Cabanis, Tracy, Lanjuinais, Boissy d'Anglas, Volney, Collaud, Chollet, etc., avoit bien prouvé, depuis quelques années, qu'une résistance passive étoit possible.

Les sénateurs, parmi lesquels il y avoit plusieurs membres de la convention, demandèrent le retour de l'ancienne dynastie, et M. de Talleyrand s'est vanté, dans cette occasion, d'avoir fait crier *vive le roi* à ceux qui avoient voté la mort de son frère. Mais que pouvoit-on attendre de ce tour d'adresse? et n'y auroit-il pas eu plus de dignité à ne pas mêler ces hommes dans une telle délibération? Faut-il tromper même des coupables? Et s'ils sont assez courbés par la servitude pour tendre la tête à la proscription, à quoi bon se servir d'eux? Enfin, ce fut encore ce sénat qui rédigea la constitution que l'on devoit présenter à l'acceptation de Louis XVIII; et dans ces articles si essentiels à la liberté de la France, M. de Talleyrand, tout-puissant alors, laissa mettre la plus ridicule des conditions, celle qui devoit infirmer toutes les autres : les sénateurs se déclarèrent héréditaires et leurs pensions avec eux. Certes, que des hommes haïs et ruinés s'efforcent maladroitement d'assurer leur existence, cela se

conçoit : mais M. de Talleyrand devoit-il le souffrir ? et ne doit-on pas conclure de cette négligence apparente, qu'un homme aussi pénétrant vouloit déjà plaire aux royalistes non constitutionnels, en laissant altérer dans l'opinion le respect que méritoient d'ailleurs les principes énoncés dans la déclaration du sénat? C'étoit faciliter au roi le moyen de dédaigner cette déclaration, et de revenir sans aucun genre d'engagement préalable.

M. de Talleyrand se flattoit alors que pour tant de complaisance il échapperoit à l'implacable ressentiment de l'esprit de parti? Avoit-il eu pendant toute sa vie assez de fidélité, en fait de reconnoissance, pour imaginer qu'on n'en manqueroit jamais envers lui ? Espéroit-il échapper seul au naufrage de son parti, quand toute l'histoire nous apprend qu'il est des haines politiques à jamais irréconciliables? Les hommes à préjugés, dans toute réformation, ne pardonnent point à ceux qui ont participé de quelque manière aux idées nouvelles; aucune pénitence, aucune quarantaine ne peut les rassurer à cet égard : ils se servent des individus qui abjurent; mais, si ces prétendus convertis veulent retenir quelques demi-principes dans quelques petites circonstances, la fureur se ranime aussitôt contre eux; les par-

tisans de l'ancien régime considèrent ceux du gouvernement représentatif comme en état de révolte à l'égard du pouvoir légitime et absolu. Que signifient donc, aux yeux de ces royalistes non constitutionnels, les services que les anciens amis de la révolution peuvent rendre à leur cause? un commencement d'expiation, et rien de plus : et comment M. de Talleyrand n'a-t-il pas senti que, pour l'intérêt du roi comme pour celui de la France, il falloit qu'un pacte constitutionnel tranquillisât les esprits, affermît le trône, et présentât la nation française, aux yeux de toute l'Europe, non comme des rebelles qui demandent grâce, mais comme des citoyens qui se lient à leur chef suprême par des devoirs réciproques?

Louis XVIII revint sans avoir reconnu la nécessité de ce pacte; mais, étant personnellement un homme d'un esprit très-éclairé, et dont les idées s'étendoient au-delà du cercle des cours, il y suppléa en quelque manière par sa déclaration du 2 mai, datée de Saint-Ouen: il accordoit ce que l'on désiroit qu'il acceptât; mais enfin cette déclaration, supérieure à la charte constitutionnelle sous le rapport des intérêts de la liberté, étoit si bien conçue, qu'elle satisfit momentanément les esprits. On put espérer alors l'heureuse réunion de la légitimité

dans le souverain, et de la légalité dans les institutions. Le même roi pouvoit être Charles II par ses droits héréditaires, et Guillaume III par sa volonté éclairée. La paix sembloit conclue entre les partis; l'existence de courtisan étoit laissée à ceux qui sont faits pour elle; on plaçoit dans la chambre des pairs les noms illustrés par l'histoire, et les hommes de mérite du temps présent; enfin, la nation dut croire qu'elle répareroit ses malheurs, en tournant vers l'émulation de la liberté constitutionnelle l'activité dévorante qui l'avoit consumée elle-même, aussi-bien que l'Europe.

Deux seuls dangers pouvoient anéantir toutes ces espérances; l'un, si le système constitutionnel n'étoit pas suivi par l'administration avec force et sincérité; l'autre, si le congrès de Vienne laissoit Bonaparte à l'île d'Elbe, en présence de l'armée française. C'étoit un glaive suspendu sur le trône des Bourbons. Napoléon, en combattant jusqu'au dernier instant contre les étrangers, s'étoit mieux placé dans l'opinion des Français; et peut-être alors avoit-il plus de partisans sincères que pendant sa prospérité désordonnée. Il falloit donc, pour que la restauration se maintînt, que, d'une part, les Bourbons pussent triompher des souvenirs de la victoire par les garanties de la liberté; et que, de l'autre,

Bonaparte ne fût pas établi à trente lieues de ses anciens soldats : jamais une plus grande faute ne pouvoit être commise relativement à la France.

CHAPITRE VI.

De l'aspect de la France et de Paris, pendant la première occupation.

On auroit grand tort de s'étonner de la douleur que les Français ont éprouvée, en voyant leur célèbre capitale envahie en 1814 par les armées étrangères. Les souverains qui s'en étoient rendus les maîtres se conduisirent alors avec l'équité la plus parfaite; mais c'est un cruel malheur pour une nation que d'avoir même à se louer des étrangers, puisque c'est une preuve que son sort dépend d'eux. Les armées françaises, il est vrai, étoient entrées plusieurs fois dans presque toutes les capitales de l'Europe, mais aucune de ces villes n'avoit une aussi grande importance pour le pays dont elle faisoit partie, que Paris pour la France. Les monumens des beaux-arts, les souvenirs des hommes de génie, l'éclat de la société, tout contribuoit à faire de

Paris le foyer de la civilisation continentale. Pour la première fois, depuis que Paris occupoit un tel rang dans le monde, les drapeaux de l'étranger flottoient sur ses remparts. Naguère la voûte des Invalides étoit tapissée des étendards conquis dans quarante batailles, et maintenant les bannières de la France ne pouvoient se montrer que sous les ordres de ses conquérans. Je n'ai pas affoibli, je crois, dans cet ouvrage, le tableau des fautes qui ont amené les Français à cet état déplorable : mais, plus ils en souffroient, et plus ils étoient dignes d'estime.

La meilleure manière de juger des sentimens qui agitent les grandes masses, c'est de consulter ses propres impressions : on est sûr de deviner, d'après ce qu'on éprouve soi-même, ce que la multitude ressentira ; et c'est ainsi que les hommes d'une imagination forte peuvent prévoir les mouvemens populaires dont une nation est menacée.

Après dix ans d'exil, j'abordai à Calais, et je comptois sur un grand plaisir en revoyant ce beau pays de France que j'avois tant regretté : mes sensations furent tout autres que celles que j'attendois. Les premiers hommes que j'aperçus sur la rive portoient l'uniforme prussien ; ils étoient les maîtres de la ville, ils en

avoient acquis le droit par la conquête : mais il me sembloit assister à l'établissement du règne féodal, tel que les anciens historiens le décrivent, lorsque les habitans du pays n'étoient là que pour cultiver la terre dont les guerriers de la Germanie devoient recueillir les fruits. O France! ô France! il falloit un tyran étranger pour vous réduire à cet état; un souverain français, quel qu'il fût, vous auroit trop aimée pour jamais vous y exposer.

Je continuai ma route, le cœur toujours souffrant par la même pensée; en approchant de Paris, les Allemands, les Russes, les Cosaques, les Baskirs, s'offrirent à mes yeux de toutes parts : ils étoient campés autour de l'église de Saint-Denis, où la cendre des rois de France repose. La discipline commandée par les chefs de ces soldats empêchoit qu'ils ne fissent aucun mal à personne, aucun mal, excepté l'oppression de l'âme, qu'il étoit impossible de ne pas ressentir. Enfin, je rentrai dans cette ville, où se sont passés les jours les plus heureux et les plus brillans de ma vie, comme si j'eusse fait un rêve pénible. Étois-je en Allemagne ou en Russie? Avoit-on imité les rues et les places de la capitale de la France, pour en retracer les souvenirs, alors qu'elle n'existoit plus? Enfin, tout étoit trouble en moi; car,

malgré l'âpreté de ma peine, j'estimois les étrangers d'avoir secoué le joug. Je les admirois sans restriction à cette époque; mais, voir Paris occupé par eux, les Tuileries, le Louvre, gardés par des troupes venues des confins de l'Asie, à qui notre langue, notre histoire, nos grands hommes, tout étoit moins connu que le dernier khan de Tartarie; c'étoit une douleur insupportable. Si telle étoit mon impression à moi, qui n'aurois pu revenir en France sous le règne de Bonaparte, quelle devoit être celle de ces guerriers couverts de blessures, d'autant plus fiers de leur gloire militaire qu'ils ne pouvoient depuis long-temps en réclamer une autre pour la France?

Quelques jours après mon arrivée, je voulus aller à l'Opéra; plusieurs fois, dans mon exil, je m'étois retracé cette fête journalière de Paris, comme plus gracieuse et plus brillante encore que toutes les pompes extraordinaires des autres pays. On donnoit le ballet de Psyché, qui, depuis vingt ans, a sans cesse été représenté dans bien des circonstances différentes. L'escalier de l'Opéra étoit garni de sentinelles russes; en entrant dans la salle, je regardai de tous les côtés pour découvrir un visage qui me fût connu, et je n'aperçus que des uniformes étrangers; à peine quelques vieux bourgeois de

de Paris se montroient-ils encore au parterre, pour ne pas perdre leurs anciennes habitudes; du reste, tous les spectateurs étoient changés, le spectacle seul restoit le même : les décorations, la musique, la danse, n'avoient rien perdu de leur charme, et je me sentois humiliée de la grâce française prodiguée devant ces sabres et ces moustaches, comme s'il étoit du devoir des vaincus d'amuser encore les vainqueurs.

Au Théâtre-Français, les tragédies de Racine et de Voltaire étoient représentées devant des étrangers, plus jaloux de notre gloire littéraire qu'empressés à la reconnoître. L'élévation des sentimens exprimés dans les tragédies de Corneille n'avoit plus de piédestal en France; on ne savoit où se prendre pour ne pas rougir en les écoutant. Nos comédies, où l'art de la gaieté est porté si loin, divertissoient nos vainqueurs, lorsqu'il ne nous étoit plus possible d'en jouir, et nous avions presque honte des talens mêmes de nos poètes, quand ils sembloient, comme nous, enchaînés au char des conquérans. Aucun officier de l'armée française, on doit leur en savoir gré, ne paroissoit au spectacle pendant que les troupes alliées occupoient la capitale : ils se promenoient tristement, sans uniforme, ne pouvant plus supporter leurs dé-

corations militaires, puisqu'ils n'avoient pu défendre le territoire sacré dont la garde leur étoit confiée. L'irritation qu'ils éprouvoient ne leur permettoit pas de comprendre que c'étoit leur chef ambitieux, égoïste et téméraire, qui les avoit réduits à l'état où ils se trouvoient: la réflexion ne pouvoit s'accorder avec les passions dont ils étoient agités.

La situation du roi, revenant avec les étrangers, au milieu de l'armée qui devoit les haïr, présentoit des difficultés sans nombre. Il a fait individuellement tout ce que l'esprit et la bonté peuvent inspirer à un souverain qui veut plaire; mais il avoit affaire à des sentimens d'une nature trop forte, pour que les moyens de l'ancien régime y pussent suffire. C'étoit de la nation qu'il falloit s'aider pour ramener l'armée; examinons si le système adopté par les ministres de Louis XVIII pouvoit atteindre à ce but.

CHAPITRE VII.

De la charte constitutionnelle donnée par le roi en 1814.

Je me glorifie de rappeler ici que la déclaration signée par Louis XVIII, à Saint-Ouen, en 1814, contenoit presque tous les articles garans de la liberté que M. Necker avoit proposés à Louis XVI, en 1789, avant que la révolution du 14 juillet eût éclaté.

Cette déclaration ne portoit pas la date des dix-neuf ans de règne, dans lesquels consistoit la question du droit divin ou du pacte constitutionnel : le silence à cet égard étoit plein de sagesse, car il est manifeste que le gouvernement représentatif est inconciliable avec la doctrine du droit divin. Toutes les disputes des Anglais avec leurs rois sont provenues de cette inconséquence. En effet, si les rois sont les maîtres absolus des peuples, ils doivent exiger les impôts et non les demander; mais, s'ils ont quelque chose à demander à leurs sujets, il s'ensuit nécessairement qu'ils ont aussi quelque chose à leur promettre. D'ailleurs, le roi de

France étant remonté sur le trône en 1814, avec l'appui de la force étrangère, ses ministres auroient dû inventer l'idée du contrat avec la nation, du consentement de ses députés, enfin de tout ce qui pouvoit garantir et prouver le vœu des Français, quand même ces principes n'auroient pas été généralement reconnus en France. Il étoit fort à craindre que l'armée qui avoit prêté serment à Bonaparte, et qui avoit combattu près de vingt ans sous lui, ne regardât comme nuls les sermens demandés par les puissances européennes. Il importoit donc de lier et de confondre les troupes françaises avec le peuple français, par toutes les formes possibles d'acquiescement volontaire.

Quoi! dira-t-on, vouliez-vous nous replonger dans l'anarchie des assemblées primaires? Nullement; ce que l'opinion souhaitoit, c'étoit l'abjuration du système sur lequel se fonde le pouvoir absolu; mais l'on n'auroit point chicané le ministère de Louis XVIII sur le mode d'acceptation de la charte constitutionnelle; il suffisoit seulement alors qu'elle fût considérée comme un contrat et non comme un édit du roi; car l'édit de Nantes de Henri IV a été aboli par Louis XIV; et tout acte qui ne repose pas sur des engagemens réciproques, peut être révoqué par l'autorité dont il émane.

Au lieu d'inviter au moins les deux chambres à choisir elles-mêmes les commissaires qui devoient examiner l'acte constitutionnel, les ministres les firent nommer par le roi. Très-probablement les chambres auroient élu les mêmes hommes; mais c'est une des erreurs des ministres de l'ancien régime, d'avoir envie de mettre l'autorité royale partout, tandis qu'il faut être sobre de ce moyen, dès qu'on n'en a pas un besoin indispensable. Tout ce qu'on peut laisser faire à la nation, sans qu'il en résulte aucun désordre, accroît les lumières, fortifie l'esprit public, et met plus d'accord entre le gouvernement et le peuple.

Le 4 juin 1814, le roi vint déclarer aux deux chambres la charte constitutionnelle. Son discours étoit plein de dignité, d'esprit et de convenance; mais son chancelier commença par appeler la charte constitutionnelle *une ordonnance de réformation*. Quelle faute! N'étoit-ce pas faire sentir que ce qui étoit donné par le roi pouvoit être retiré par ses successeurs? Ce n'est pas tout encore: dans le préambule de la charte, il étoit dit que l'autorité tout entière résidoit dans la personne du roi, mais que souvent l'exercice en avoit été modifié par les monarques prédécesseurs de Louis XVIII, tels que Louis-le-Gros, Philippe-le Bel, Louis XI, Hen-

ri II, Charles IX et Louis XIV. Certes les exemples étoient mal choisis; car, sans parler de Louis XI et de Charles IX, l'ordonnance de Louis-le-Gros, en 1127, relevoit le tiers-état des villes de la servitude, et il y a un peu longtemps que la nation française a oublié ce bienfait; et, quant à Louis XIV, ce n'est pas de son nom que l'on peut se servir, lorsqu'il est question de liberté.

A peine entendis-je ces paroles, que les plus grands maux me parurent à craindre pour l'avenir, car de si indiscrètes prétentions exposoient le trône encore plus qu'elles ne menaçoient les droits de la nation. Elle étoit alors si forte dans l'intérieur, qu'il n'y avoit rien à redouter pour elle; mais c'est précisément parce que l'opinion étoit toute-puissante, qu'on ne pouvoit s'empêcher de s'irriter contre des ministres qui compromettoient ainsi l'autorité tutélaire du roi, sans avoir aucun appui réel pour la soutenir. La charte étoit précédée de l'ancienne formule usitée dans les ordonnances: *Nous accordons, nous faisons concession et octroi*, etc. Mais le nom même de *charte*, consacré par l'histoire d'Angleterre, rappelle les engagemens que les barons firent signer au roi Jean, en faveur de la nation et d'eux-mêmes. Or, comment les concessions de la couronne

pourroient-elles devenir la loi fondamentale de l'état, si elles n'étoient que le bienfait d'un monarque? A peine la charte constitutionnelle fut-elle lue, que le chancelier se hâta de demander aux membres des deux chambres de jurer d'y être fidèles. Qu'auroit-on dit alors de la réclamation d'un sourd qui se seroit levé pour s'excuser de prêter serment à une constitution dont il n'auroit pas entendu un seul article? Eh bien! ce sourd, c'étoit le peuple français; et c'est parce que ses représentans avoient pris l'habitude d'être muets sous Bonaparte, qu'ils ne se permirent aucune objection alors. Aussi beaucoup de ceux qui, le 4 juin, jurèrent d'obéir à tout un code de lois qu'ils n'avoient pas seulement eu le temps de comprendre, ne se dégagèrent-ils que trop facilement, dix mois après, d'une promesse aussi légèrement donnée.

C'étoit un spectacle bien singulier, que la réunion, en présence du roi, des deux assemblées, le sénat et le corps législatif, qui avoient servi si long-temps Bonaparte. Les sénateurs et les députés portoient encore le même uniforme que l'empereur Napoléon leur avoit donné; ils faisoient les mêmes révérences, en se tournant vers l'orient, au lieu de l'occident; mais ils saluoient tout aussi bas que de coutume. La cour

de la maison de Bourbon étoit dans les galeries, arborant des mouchoirs blancs, et criant: *Vive le roi!* de toutes ses forces. Les hommes du régime impérial, sénateurs, maréchaux et députés, se trouvoient cernés par ces transports, et ils avoient tellement l'habitude de la soumission, que tous les sourires habituels de leurs physionomies servoient, comme d'ordinaire, à l'admiration du pouvoir. Mais qui connoissoit le cœur humain devoit-il se fier à de telles démonstrations? et ne valoit-il pas mieux réunir des représentans librement élus par la France, que des hommes qui ne pouvoient alors avoir d'autre mobile que des intérêts, et non des opinons?

Quoiqu'à plusieurs égards la charte dût contenter le vœu public, elle laissoit cependant beaucoup de choses à désirer. C'étoit une expérience nouvelle, tandis que la constitution anglaise a subi l'épreuve du temps; et, quand on compare la charte d'un pays avec la constitution de l'autre, tout est à l'avantage de l'Angleterre, soit pour le peuple, soit pour les grands, soit même pour le roi, qui ne peut se séparer de l'intérêt général dans un pays libre.

Le parti royaliste inconstitutionnel, dont il faut sans cesse relever les paroles, puisque c'est surtout ainsi qu'il agit, n'a cessé de répé-

ter que si le roi s'étoit conduit comme Ferdinand VII, s'il avoit établi purement et simplement l'ancien régime, il n'auroit eu rien à craindre de ses ennemis. Le roi d'Espagne pouvoit disposer de son armée; celle de Louis XVIII ne lui étoit point attachée : les prêtres aussi sont l'armée succursale du roi d'Espagne; en France, l'ascendant des prêtres n'existe presque plus; enfin, tout est en contraste dans la situation politique et morale des deux pays; et qui veut les rapprocher se livre à son humeur, sans considérer en rien les élémens dont l'opinion et la force sont composées.

Mais, dira-t-on encore, Bonaparte savoit pourtant séduire ou dominer l'esprit d'opposition! Rien ne seroit plus fatal pour un gouvernement quelconque en France, que d'imiter Bonaparte. Ses exploits guerriers étoient de nature à produire uue funeste illusion sur son despotisme; encore Napoléon n'a-t-il pu résister à son propre système, et sûrement aucune autre main ne sauroit manier la massue qui est retombée sur sa tête.

En 1814, les François sembloient plus faciles à gouverner qu'à aucune autre époque de la révolution; car ils étoient assoupis par le despotisme, et lassés des agitations auxquelles le caractère inquiet de leur maître les avoit con-

damnés. Mais, loin de croire à cet engourdissement trompeur, il auroit fallu, pour ainsi dire, les prier de vouloir bien être libres, afin que la nation pût servir d'appui à l'autorité royale contre l'armée. Il importoit de remplacer l'enthousiasme militaire par les intérêts politiques, afin de donner un aliment à l'esprit public, qui en a toujours besoin en France. Mais de tous les jougs le plus impossible à rétablir, c'étoit l'ancien; et l'on doit, avant tout, se garder de ce qui le rappelle. Il y a peu de Français qui sachent encore très-bien ce que c'est que la liberté; et, certes, Bonaparte ne leur a pas appris à s'y connoître : mais toutes les institutions qui pourroient blesser l'égalité, produisent en France la même fermentation que le retour du papisme causoit autrefois en Angleterre.

La dignité de la pairie diffère autant de la noblesse par généalogie, que la monarchie constitutionnelle de la monarchie fondée sur le droit divin; mais c'étoit une grande erreur de la charte, que de conserver tous les titres des nobles, soit anciens, soit modernes. On ne rencontroit, après la restauration, que des barons et des comtes de la façon de Bonaparte, de celle de la cour, ou quelquefois même de la leur, tandis que les pairs seuls devoient être

considérés comme les dignitaires du pays, afin de détruire la noblesse féodale, et d'y substituer une magistrature héréditaire, qui, ne s'étendant qu'à l'aîné de la famille, n'établit point dans l'état des distinctions de sang et de race.

S'ensuit-il néanmoins de ces observations que l'on fût malheureux en France sous la première restauration? La justice et même la bonté la plus parfaite n'étoient-elles pas pratiquées envers tout le monde? Sans doute, et les Français se repentiront long-temps de ne l'avoir pas alors assez senti. Mais, s'il y a des fautes qui doivent irriter contre ceux qui les font, il y en a qui vous inquiètent pour le sort d'un gouvernement que l'on estime; et de ce nombre étoient celles que commettoient les agens de l'autorité. Toutefois, les amis de la liberté les plus sincèrement attachés à la personne du roi vouloient une garantie pour l'avenir; et leur désir à cet égard étoit juste et raisonnable.

CHAPITRE VIII.

De la conduite du ministère pendant la première année de la restauration.

Quelques publicistes anglais prétendent que l'histoire démontre l'impossibilité de faire adopter sincèrement une monarchie constitutionnelle, à une race de princes qui auroit joui pendant plusieurs siècles d'une autorité sans bornes. Les ministres n'avoient, en 1814, qu'une manière de réfuter cette opinion : c'étoit de manifester assez en toutes choses la supériorité d'esprit du roi, pour que l'on fût convaincu qu'il cédoit volontairement aux lumières de son siècle : parce que, s'il y perdoit comme souverain, il y gagnoit comme homme éclairé. Le roi lui-même a produit à son retour cet effet salutaire sur ceux qui ont eu des rapports avec lui; mais plusieurs de ses ministres sembloient prendre à tâche de détruire ce grand bien produit par la sagesse du monarque.

Un homme élevé ensuite à une dignité éminente avoit dit, dans une adresse au roi, au nom du département de la Seine-Inférieure,

que la révolution n'étoit qu'une rébellion de vingt-cinq années. En prononçant ces paroles, il s'étoit rendu incapable d'être utile à la chose publique; car, si cette révolution n'est qu'une révolte, pourquoi donc consentir à ce qu'elle amène le changement de toutes les institutions politiques, changement consacré par la charte constitutionnelle? Pour être conséquent, il auroit fallu répondre à cette objection, que la charte étoit un mal nécessaire auquel on devoit se résigner, tant que le malheur des temps l'exigeoit. Or, comment une telle manière de voir pouvoit-elle inspirer de la confiance? comment pouvoit-elle donner aucune stabilité, aucune force à un ordre de choses nominalement établi? Un certain parti considéroit la constitution comme une maison de bois dont il falloit supporter les inconvéniens, en attendant que l'on rebâtît la véritable demeure, l'ancien régime.

Les ministres parloient en public de la charte avec le plus grand respect, surtout lorsqu'ils proposoient les mesures qui la détruisoient pièce à pièce; mais, en particulier, ils sourioient au nom de cette charte, comme si c'étoit une excellente plaisanterie que les droits d'une nation. Quelle frivolité, grand Dieu! et sur les bords d'un abîme! Se peut-il qu'il y ait dans les habitudes des cours quelque chose qui per-

pétue la légèreté d'esprit jusque dans l'âge avancé? Il en résulte souvent de la grâce; mais elle coûte bien cher, dans les temps sérieux de l'histoire.

La première proposition que l'on soumit au corps législatif, fut la suspension de la liberté de la presse. Le ministre chicana sur les termes de la charte, qui étoient les plus clairs du monde; et les journaux furent soumis à la censure. Si l'on croyoit que les gazettes ne pouvoient être encore abandonnées à elles-mêmes, au moins falloit-il que le ministère, s'étant rendu responsable de ce qu'elles contenoient, remît la direction de ces journaux, devenus tous officiels par le seul fait de la censure, à des esprits sages qui ne permissent dans aucun cas la moindre insulte à la nation française. Comment un parti évidemment le plus foible à un degré que le fatal retour de Bonaparte n'a que trop manifesté; comment ce parti prend-il envers tant de millions d'hommes le ton prédicateur d'un jour de jeûne? Comment leur déclare-t-il à tous qu'ils sont des criminels de divers genres, de diverses époques, et qu'ils doivent expier, par l'abandon de toute prétention à la liberté, les maux qu'ils ont causés en s'efforçant de l'obtenir? Je crois qu'en vérité les écrivains de ce parti auroient admis seule-

ment pour un jour, le gouvernement représentatif, s'il eût consisté dans quelques députés en robe blanche, qui seroient venus, la corde au cou, demander grâce pour la France. D'autres, d'un air plus doux, disoient, comme du temps de Bonaparte, qu'il falloit ménager les intérêts de la révolution, pourvu qu'on anéantît ses principes; ce qui vouloit dire simplement qu'on avoit encore peur des intérêts, et qu'on espéroit les affoiblir en les séparant des principes.

Est-ce ainsi que l'on doit traiter vingt-cinq millions d'hommes qui naguère avoient vaincu l'Europe? Les étrangers, malgré, peut-être même à cause de leur victoire, montroient beaucoup plus d'égards à la nation française que ces journalistes qui, sous tous les gouvernemens, avoient été les pourvoyeurs de sophismes pour le compte de la force. Ces gazettes, dont le ministère étoit pourtant censé dicter l'esprit, attaquoient tous les individus, morts ou vivans, qui avoient proclamé les premiers les principes même de la charte constitutionnelle; il nous falloit supporter que les noms vénérés qui ont un autel dans notre cœur, fussent constamment insultés par les écrivains de parti, sans que nous pussions leur répondre, sans que nous pussions leur dire une seule fois combien ces illustres tombeaux sont placés au-dessus de leurs

indignes atteintes, et quels champions nous avons dans l'Europe et dans la postérité, pour le soutien de notre cause. Mais que faire, quand toutes les discussions sont commandées d'avance, et que nul accent de l'âme ne peut pénétrer à travers ces écrits assermentés à la bassesse? Tantôt ils insinuoient les avantages de l'exil, ou discutoient les inconvéniens de la liberté individuelle. J'ai entendu proposer que le gouvernement consentît à la liberté de la presse, à condition qu'on lui accordât la détention arbitraire; comme si l'on pouvoit écrire quand on est menacé d'être puni sans jugement pour avoir écrit!

Lorsque les partisans du despotisme se servent des baïonnettes, ils font leur métier; mais, lorsqu'ils emploient des formes philosophiques pour établir leur doctrine, ils se flattent en vain de tromper; on a beau priver les peuples de la lumière et de la publicité, ils n'en sont que plus défians; et toutes les profondeurs du machiavélisme ne sont que de mauvais jeux d'enfans, à côté de la force magique et naturelle tout ensemble de la parfaite sincérité. Il n'y a point de secrets entre les gouvernemens et le peuple; ils se comprennent, ils se connoissent. On peut prendre sa force dans tel ou tel parti; mais se flatter d'amener à pas de loup les institutions

contre lesquelles l'opinion est en garde, c'est n'avoir aucune idée de ce qu'est devenu le public de notre temps.

Une suite de résolutions rétablissoit chaque chose comme jadis; on entouroit la charte constitutionnelle de manière à la rendre un jour tellement étrangère à l'assemblée, qu'elle tombât, pour ainsi dire, d'elle-même, étouffée par les ordonnances et les étiquettes. Tantôt on proposoit de réformer l'Institut, qui a fait la gloire de la France éclairée, et d'imposer de nouveau à l'Académie française ces vieux éloges du cardinal de Richelieu et de Louis XIV, exigés depuis plus d'un siècle; tantôt on décrétoit d'anciennes formules de serment dans lesquelles il n'étoit pas question de la charte; et, quand elles excitoient des plaintes, on vous citoit l'exemple de l'Angleterre : car elle faisoit loi contre la liberté, mais jamais en sa faveur. Néanmoins il étoit très-aisé, dans cette occasion comme dans toutes, de réfuter l'exemple de l'Angleterre par un argument ainsi conçu : Le roi d'Angleterre jurant lui-même de maintenir les lois constitutionnelles du royaume, les fonctionnaires publics ne prêtent serment qu'à lui. Mais vaut-il la peine de raisonner, quand tout le but des adversaires est d'avoir des mots pour cacher leur pensée?

L'institution de la noblesse créée par Bonaparte, n'étoit vraiment bonne qu'à montrer le ridicule de cette multitude de titres sans réalité, auxquels une vanité puérile peut seule attacher de l'importance. Dans la pairie, le fils aîné hérite des titres et des droits de son père; mais le reste de la famille doit rentrer dans la classe des citoyens; et, comme nous n'avons cessé de le répéter, ce n'est point une noblesse de race, mais une magistrature héréditaire, à laquelle sont attachés les honneurs, à cause de l'utilité dont les pairs sont à la chose publique, et non en conséquence de l'héritage de la conquête, héritage qui constitue la noblesse féodale. Les anoblissemens que le chancelier de France envoyoit de toutes parts, en 1814, portoient nécessairement atteinte aux principes de la liberté politique. Car, que signifie anoblir, si ce n'est déclarer que le tiers-état, c'est-à-dire, la nation, est roturière, qu'il n'est pas honorable d'être simple citoyen, et qu'il faut relever de cet abaissement les individus qui ont mérité d'en sortir? Or ces individus, d'ordinaire, c'étoient ceux qu'on savoit enclins à sacrifier les droits de la nation aux priviléges de la noblesse. Le goût des priviléges, dans ceux qui les possèdent en vertu de leur naissance, a du moins quelque grandeur; mais qu'y a-t-il de plus su-

balterne que ces hommes du tiers-état, s'offrant pour servir de marchepied à ceux qui veulent monter sur leurs têtes?

Les lettres de noblesse datent en France de Philippe-le-Hardi : elles avoient pour but principal l'exemption des impôts que le tiers-état payoit seul. Mais les anciens nobles de France ne regardoient jamais comme leurs égaux ceux qui n'étoient point nobles d'origine; et, à cet égard, ils avoient raison; car la noblesse perd tout son empire sur l'imagination, dès qu'elle ne remonte pas dans la nuit des temps. Ainsi donc, sur le terrain de la liberté comme sur celui de l'aristocratie, les lettres de noblesse sont également à rejeter. Écoutons ce qu'en dit l'abbé de Velly, historien très-sage, et reconnu pour tel, non-seulement par l'opinion publique, mais par les censeurs royaux de son temps (*). « Ce qu'il y a de plus remarquable » dans les lettres d'anoblissement, est qu'elles » exigent en même temps une finance pour le » monarque, qui doit être indemnisé des sub- » sides dont la lignée du nouveau noble est af- » franchie, et une aumône pour le peuple, qui » se trouve surchargé par cette exemption. C'est » la chambre des comptes qui décide de toutes

(*) Velly, tom. III, pag. 424.

» les deux. Le roi peut remettre l'une et l'autre: » mais il remet rarement l'aumône, parce qu'elle » regarde les pauvres. On ne doit pas oublier ici » la réflexion d'un célèbre jurisconsulte : *Toute-* » *fois*, dit-il, *à bien entendre, cette abolition de* » *roture n'est qu'une effaçure dont la marque* » *demeure; elle semble même plutôt une fiction* » *qu'une vérité, le prince ne pouvant par effet* » *réduire l'être au non-être. C'est pourquoi nous* » *sommes si curieux en France de cacher le com-* » *mencement de notre noblesse, afin de la faire* » *remonter à cette première espèce de gentillesse* » *ou générosité immémoriale, qui seule consti-* » *tuoit autrefois les nobles.* »

On s'étonne, quand on lit tout ce qui a été écrit en Europe depuis la découverte de l'imprimerie, et même tout ce qu'on cite des anciennes chroniques, combien les principes des amis de la liberté sont anciens dans chaque pays; combien, à travers les superstitions de certaines époques, il perce d'idées justes dans ceux qui ont publié de quelque manière leurs réflexions indépendantes. Nous avons certainement pour nous la raison de tous les temps, ce qui ne laisse pas d'être une légitimité comme une autre.

La religion étant un des grands ressorts de tout gouvernement, la conduite à tenir à cet

égard devoit occuper sérieusement les ministres; et le principe de la charte qu'ils devoient maintenir avec le plus de scrupule, c'étoit la tolérance universelle. Mais, parce qu'il existe encore dans le midi de la France quelques traces du fanatisme qui a si long-temps ensanglanté ces provinces; parce que l'ignorance de quelques-uns de leurs habitans est égale à leur vivacité, falloit-il leur permettre d'insulter les protestans sur les places publiques par des chansons sanguinaires, annonçant les assassinats qui depuis ont été commis? Les acquéreurs de biens du clergé ne devoient-ils pas frémir à leur tour, quand ils voyoient les protestans du Midi désignés aux massacres? Les paysans, qui ne paient plus ni les dîmes ni les droits féodaux, ne voyoient-ils pas aussi leur cause dans celle des protestans, dans celle enfin des principes de la révolution, reconnus par le roi lui-même, mais éludés constamment par les ministres? On se plaint avec raison, en France, de ce que le peuple est peu religieux; mais, si l'on veut se servir du clergé pour ramener l'ancien régime, on est certain d'accroître l'incrédulité par l'irritation.

Que pouvoit-on avoir en vue, par exemple, en substituant à la fête de Napoléon, le 15 août, une procession pour célébrer le vœu de Louis XIII, qui consacre la France à la Vierge?

Il faut convenir que cette nation française a terriblement d'âpreté guerrière, pour qu'on la soumette à une cérémonie si candide. Les courtisans suivent cette procession dévotement, pour obtenir des places, comme les femmes mariées font des pèlerinages pour avoir des enfans; mais quel bien fait-on à la France, en voulant mettre en honneur d'anciens usages qui n'ont plus d'influence sur le peuple? C'est l'accoutumer à se jouer de la religion, au lieu de lui rendre l'habitude de la révérer. Vouloir donner de la puissance à des superstitions qui n'en ont plus, c'est imiter don Pèdre de Portugal, qui, lorsqu'il fut sur le trône, retira du tombeau les restes d'Inès de Castro, pour les faire couronner : elle n'en fut pas plus reine pour cela.

Combien ces remarques sont loin de s'appliquer aux funérailles de Louis XVI, célébrées à Saint-Denis le vingt-un janvier! Personne n'a pu voir ce spectacle sans émotion. Le cœur s'associoit tout entier aux souffrances de cette princesse, qui rentroit dans les palais, non pour jouir de leur splendeur, mais pour honorer les morts, et rechercher leurs sanglans débris. On a dit que cette cérémonie étoit impolitique, mais elle causoit un tel attendrissement, que le blâme ne pouvoit s'y attacher.

L'admission à tous les emplois est l'un des

principes auxquels les Français tiennent le plus. Mais, bien que ce principe fût consacré par la charte, les choix des ministres, dans la carrière diplomatique surtout, étoient exclusivement bornés à la classe de l'ancien régime. On introduisoit dans l'armée trop d'officiers généraux qui n'avoient jamais fait la guerre que dans les salons; encore n'y avoient-ils pas toujours été vainqueurs. Enfin, il étoit manifeste que l'on n'avoit goût qu'à redonner les places aux courtisans d'autrefois; et rien ne blessoit autant les hommes du tiers-état qui se sentoient du talent, ou qui vouloient développer l'émulation de leurs fils.

Les finances, qui agissent sur le peuple d'une façon immédiate, étoient gouvernées, sous quelques rapports, avec habileté; mais la promesse qui avoit été faite de supprimer les droits réunis ne fut point accomplie, et la popularité de la restauration en a beaucoup souffert.

Enfin, le devoir du ministère étoit, avant tout, d'obtenir que les princes ne se mêlassent en rien des affaires publiques, si ce n'est dans des emplois responsables. Que diroit-on en Angleterre, si les fils ou les frères du roi siégeoient dans le conseil, votoient pour la guerre et la paix, enfin participoient au gouvernement, sans être soumis au premier principe de ce gou-

serment, la responsabilité, dont le roi seul est excepté? La place convenable pour les princes, c'est la chambre des pairs; c'est là qu'ils devoient prêter serment à la charte constitutionnelle; ils l'ont prêté, ce serment, lorsque Bonaparte s'avançoit déjà sur Paris. N'étoit-ce pas reconnoître qu'ils avoient négligé jusqu'alors un grand moyen de captiver la confiance du peuple? La liberté constitutionnelle est, pour les princes de la maison de Bourbon, la parole magique qui peut seule leur ouvrir la porte du palais de leurs ancêtres. L'art qu'ils pourroient mettre à se dispenser de la prononcer seroit bien facilement remarqué; et ce mot, comme les images de Brutus et de Cassius, attireroit d'autant plus l'attention qu'on auroit pris plus de soin pour l'éviter.

Il n'y avoit point d'accord entre les ministres, point de plan reconnu par tous; le ministère de la police, détestable institution en soi-même, ne savoit rien et ne s'occupoit de rien; car, pour peu qu'il y ait des lois, que peut faire un ministre de la police? Sans avoir recours à l'espionnage, aux arrestations, enfin à tout l'abominable édifice d'arbitraire que Bonaparte a fondé, les hommes d'état doivent savoir où est la direction de l'opinion publique, et de quelle manière on peut marcher dans son sens. Il faut,

ou commander à une armée qui vous obéisse comme une machine, ou prendre sa force dans les sentimens de la nation : la science de la politique a besoin d'un Archimède qui lui fournisse son point d'appui.

M. de Talleyrand, à qui l'on ne sauroit contester une profonde connoissance des partis qui ont agité la France, étant au congrès de Vienne, ne pouvoit influer sur la marche des affaires intérieures. M. de Blacas, qui avoit montré au roi, dans son exil, l'attachement le plus chevaleresque, inspiroit aux gens de la cour ces anciennes jalousies de *l'œil de bœuf*, qui ne laissent pas un moment de repos à ceux qu'on croit en faveur auprès du monarque; et cependant M. de Blacas étoit peut-être, de tous les hommes revenus avec Louis XVIII, celui qui jugeoit le mieux la situation de la France, quelque nouvelle qu'elle fût pour lui. Mais que pouvoit un ministère constitutionnel en apparence, et contre-révolutionnaire au fond; un ministère, en général composé d'honnêtes gens, chacun à sa manière, mais qui se dirigeoient par des principes opposés, quoique le premier désir de chacun fût de plaire à la cour? Tout le monde disoit : *Cela ne peut durer*, bien qu'alors la situation de tout le monde fût douce; mais le manque de force, c'est-à-dire de bases

durables, inquiétoit les esprits. Ce n'est pas la force arbitraire qu'on désiroit, car elle n'est qu'une convulsion dont il résulte toujours tôt ou tard une réaction funeste, tandis qu'un gouvernement qui s'établit sur la vraie nature des choses va toujours en s'affermissant.

Comme on voyoit le danger sans précisément se rendre compte du remède, quelques personnes eurent la funeste idée de proposer pour le ministère de la guerre le maréchal Soult, qui venoit de commander avec succès les armées de Bonaparte. Il avoit su gagner le cœur de certains royalistes, en professant la doctrine du pouvoir absolu dont il avoit fait un long usage. Les adversaires de tout principe constitutionnel se sentent bien plus d'analogie avec les bonapartistes qu'avec les amis de la liberté, parce qu'entre les deux partis il n'y a que le nom du maître à changer pour être d'accord. Mais les royalistes ne s'apercevoient pas que ce nom étoit tout, car le despotisme ne pouvoit s'établir alors avec Louis XVIII, soit à cause de ses qualités personnelles, soit parce que l'armée n'étoit pas disposée à s'y prêter. Le véritable parti du roi devoit être l'immense majorité de la nation, qui veut une constitution représentative. Il falloit donc se garder de toute alliance avec les bonapartistes, parce qu'ils ne pouvoient

que perdre la monarchie des Bourbons, soit qu'ils les servissent de bonne foi, soit qu'ils voulussent les tromper. Les amis de la liberté étoient au contraire les alliés naturels dont le parti du roi devoit s'appuyer; car, du moment que le roi donnoit une charte constitutionnelle, il ne pouvoit employer avec avantage que ceux qui en professoient les principes.

Le maréchal Soult demanda qu'un monument fût élevé aux émigrés de Quiberon, lui qui, depuis vingt ans, avoit combattu pour la cause opposée à la leur; c'étoit désavouer toute sa vie passée, et cette abjuration cependant charma beaucoup de royalistes. Mais en quoi consiste la force d'un général, dès l'instant qu'il perd la faveur de ses compagnons d'armes? Quand on oblige un homme du parti populaire à sacrifier sa popularité, il n'est plus bon à rien au nouveau parti qu'il embrasse. Les royalistes persévérans inspireront toujours plus d'estime que les bonapartistes convertis.

On croyoit captiver l'armée, en nommant le maréchal Soult ministre de la guerre; on se trompoit : la grande erreur des personnes élevées dans l'ancien régime, c'est d'attacher une trop grande importance aux chefs en tout genre. Les masses sont tout aujourd'hui, les individus peu de chose. Si les maréchaux perdent

la confiance de l'armée, il se présente aussitôt des généraux non moins habiles que leurs supérieurs; ces généraux sont-ils renversés à leur tour, il se trouve des soldats capables de les remplacer. L'on en peut dire autant dans la carrière civile: ce ne sont pas les hommes, mais les systèmes qui ébranlent ou qui garantissent le pouvoir. Napoléon, je l'avoue, est une exception à cette vérité; mais, outre que ses talens sont extraordinaires, encore a-t-il cherché, dans les différentes circonstances où il s'est trouvé, à captiver l'opinion du moment, à séduire les passions du peuple, lorsqu'il vouloit l'asservir.

Le maréchal Soult ne s'aperçut pas que l'armée de Louis XVIII devoit être conduite par de tout autres principes que celle de Napoléon; il falloit la détacher par degrés de ce besoin de la guerre, de cette frénésie de conquêtes avec laquelle on avoit obtenu tant de succès militaires, et fait un mal si cruel au monde. Mais le respect de la loi, le sentiment de la liberté, pouvoient seuls opérer ce changement. Le maréchal Soult, au contraire, croyoit que le despotisme étoit le secret de tout. Trop de gens se persuadent qu'ils seront obéis comme Bonaparte, en exilant les uns, en destituant les autres, en frappant du pied, en fronçant le

sourcil, en répondant avec hauteur à ceux qui s'adressent respectueusement à eux ; enfin, en pratiquant tous ces arts de l'impertinence que les gens en place apprennent en vingt-quatre heures, mais dont ils se repentent souvent toute leur vie.

La volonté du maréchal échoua contre les obstacles sans nombre dont il n'avoit pas la moindre idée. Je suis persuadée que c'est sans fondement qu'on l'a soupçonné d'avoir trahi. En général, la trahison chez les Français n'est que le résultat de la séduction momentanée du pouvoir, et presque jamais ils ne sont capables de la combiner d'avance. Mais un émigré de Coblentz n'auroit pas commis autant de fautes envers l'armée française, s'il eût été chargé du même emploi, car, du moins, il auroit ménagé ses adversaires ; tandis que le maréchal Soult frappoit sur ses anciens subordonnés, sans se douter qu'il y avoit, depuis la chute de Bonaparte, quelque chose de semblable à une opinion, à une législation, enfin, à une résistance possible. Les courtisans se persuadoient que le maréchal Soult étoit un homme supérieur, parce qu'il disoit qu'on doit gouverner avec un sceptre de fer. Mais où forger ce sceptre, quand on n'a pour soi ni l'armée ni le peuple? En vain répète-t-on qu'il faut faire rentrer dans l'obéis-

sande, soumettre, punir, etc.; toutes ces maximes n'agissent pas d'elles-mêmes, et l'on peut les prononcer du ton le plus tranchant sans être plus puissant pour cela. Le maréchal Soult avoit été très-habile dans l'art d'administrer un pays conquis; mais, en l'absence des étrangers, la France n'en étoit pas un.

CHAPITRE IX.

Des obstacles que le gouvernement a rencontrés pendant la première année de la restauration.

Nous dirons les obstacles que le ministère de la restauration avoit à surmonter en 1814, et nous ne craindrons pas d'exprimer notre avis sur le système qu'il falloit suivre pour en triompher; certes le tableau de cette époque n'est point encore étranger au temps actuel.

La France tout entière étoit cruellement désorganisée par le règne de Bonaparte. Ce qui accuse le plus ce règne, c'est la dégradation manifeste des lumières et des vertus, pendant les quinze années de sa durée. Il restoit, après le jacobinisme, une nation qui n'avoit point pris part à ses crimes, et l'on pouvoit considé-

rer la tyrannie révolutionnaire comme un fléau de la nature sous lequel on avoit succombé, mais sans s'avilir. L'armée pouvoit alors se vanter encore d'avoir combattu seulement pour la patrie, sans aspirer à la fortune, ni aux titres, ni au pouvoir. Durant les quatre années directoriales, on avoit essayé un gouvernement qui se rattachoit à de grandes pensées; et, si l'étendue de la France et ses habitudes rendoient cette sorte de gouvernement inconciliable avec la tranquillité générale, au moins les esprits étoient-ils électrisés par les efforts individuels qu'excite toujours une république. Mais, après le despotisme militaire, et la tyrannie civile fondée sur l'intérêt personnel, de quelles vertus pouvoit-on trouver la trace dans les partis politiques dont le gouvernement impérial s'étoit entouré? Les masses, dans tous les ordres de la société, soldats, paysans, gentilshommes, bourgeois, possèdent encore de grandes et belles qualités: mais ceux qui se sont mis en avant dans les affaires, présentent, à quelques exceptions près, le plus misérable des spectacles. Le lendemain de la chute de Bonaparte, il n'y avoit d'actif en France que Paris, et à Paris, que quelques milliers de solliciteurs demandant de l'argent et des places au gouvernement, quel qu'il pût être.

Les militaires étoient et sont encore ce qu'il y a de plus énergique dans un pays où, pendant long-temps, il n'a pu briller qu'une vertu, la bravoure. Mais ces guerriers, qui tenoient leur gloire de la liberté, devoient-ils porter l'esclavage chez les nations étrangères? Ces guerriers, qui avoient soutenu si long-temps les principes de l'égalité sur lesquels la révolution est fondée, devoient-ils se montrer, pour ainsi dire, tatoués d'ordres, de rubans et de titres que les princes de l'Europe leur avoient donnés, pour échapper aux tributs qu'on exigeoit d'eux? La plupart des généraux français, avides des distinctions nobiliaires, troquoient leur gloire, comme les sauvages, contre des morceaux de verre.

C'est en vain qu'après la restauration, tout en négligeant beaucoup trop les officiers du second rang, le gouvernement a comblé de grâces les officiers supérieurs. Du moment que les guerriers de Bonaparte vouloient être des gens de cour, il étoit impossible de tranquilliser leur vanité sur ce sujet; car rien ne peut faire que des hommes nouveaux soient d'une ancienne famille, quelque titre qu'on leur donne. Un général tout poudré, de l'ancien régime, fait rire les vieilles moustaches qui ont vaincu l'Europe entière. Mais un chambellan, fils d'un

bourgeois ou d'un paysan, n'est guère moins ridicule dans son genre. L'on ne pouvoit donc, comme nous l'avons dit tout à l'heure, rallier sincèrement la nouvelle cour à l'ancienne, et l'ancienne même devoit avoir l'air de mauvaise foi, en voulant rassurer à cet égard les inquiétudes avisées des grands seigneurs créés par Bonaparte.

Il étoit également impossible de donner une seconde fois l'Europe à partager à ces militaires, que l'Europe avoit à la fin vaincus; et cependant, ils se persuadoient que le retour de l'ancienne dynastie étoit la seule cause du traité de paix qui leur faisoit perdre la barrière du Rhin et l'ascendant en Italie.

Les royalistes de la *seconde main*, selon l'expression anglaise, c'est-à-dire ceux qui, après avoir servi Bonaparte, s'offroient pour mettre en vigueur les mêmes principes de despotisme sous la restauration; ces hommes, ne pouvant inspirer que le mépris, n'étoient propres à conduire que des intrigues. Ils étoient à craindre, disoit-on, si l'on ne les employoit pas : mais, ce dont il faut se garder le plus en politique, c'est d'employer ceux qu'on redoute : car il est bien sûr que, démêlant ce sentiment, ils serviront, comme on se sert d'eux,

d'après l'alliance de l'intérêt, qui se rompt de droit par l'adversité.

Les émigrés attendoient des dédommagemens de l'ancienne dynastie, pour les biens qu'ils avoient perdus en lui restant fidèles; et certes, à cet égard, leurs plaintes étoient naturelles. Mais il falloit venir à leur secours sans porter atteinte en aucune manière à la vente des propriétés nationales, et leur faire comprendre ce que les protestans avoient compris sous Henri IV; c'est que, bien qu'ils eussent été les amis et les défenseurs de leur roi, ils devoient consentir, pour le bien de l'état, à ce que le monarque adoptât les intérêts dominans dans le pays sur lequel il vouloit régner. Mais les émigrés ne conçoivent jamais qu'il y a des Français en France, et que ces Français doivent compter pour quelque chose, voire même pour beaucoup!

Le clergé redemandoit son ancienne existence, comme si cinq millions de propriétaires dans un pays pouvoient être dépossédés, quand même leurs titres de propriété ne seroient pas consacrés maintenant par toutes les lois ecclésiastiques et civiles. Certainement la France, sous Bonaparte, a presque autant perdu sous le rapport de la religion qu'en fait de lumières. Mais est-il nécessaire que le clergé soit un corps

politique dans l'état, et qu'il possède des richesses territoriales, pour que le peuple français reprenne des sentimens plus religieux? D'ailleurs, lorsque le clergé catholique exerçoit un grand pouvoir en France dans le dix-septième siècle, il fit révoquer l'édit de Nantes; et ce même clergé, dans le dix-huitième siècle, s'opposa jusqu'à la révolution aux propositions de M. de Malesherbes, pour rendre l'état civil aux protestans. Comment donc les prêtres catholiques, s'ils étoient reconstitués en ordre de l'état, pourroient-ils admettre l'article de la charte qui proclame la tolérance religieuse? Enfin la disposition générale des esprits est telle, qu'une force étrangère pourroit seule faire supporter à la nation le rétablissement de l'ancienne existence des ecclésiastiques. Il faudroit, pour un tel but, que les baïonnettes de l'Europe restassent toujours sur le territoire de France, et ce moyen ne ranimeroit sûrement pas l'attachement des Français pour le clergé.

Sous le règne de Bonaparte, on n'a bien fait que la guerre; et tout le reste a été sciemment et volontairement abandonné. On ne lit presque plus en province, et l'on ne connoît guère les livres à Paris que par les journaux, qui, tels que nous les voyons, exercent la dictature de la pensée, puisque c'est par eux seuls que on

forment les jugemens. Nous rougirions de comparer l'Angleterre et l'Allemagne avec la France, sous le rapport de l'instruction universelle. Quelques hommes distingués cachent encore notre misère aux yeux de l'Europe; mais l'instruction du peuple est négligée à un degré qui menace toute espèce de gouvernement. S'ensuit-il qu'on doive remettre l'éducation publique aux prêtres exclusivement? Le pays le plus religieux de l'Europe, l'Angleterre, n'a jamais admis une telle idée. On n'y songe ni dans l'Allemagne catholique ni dans l'Allemagne protestante. L'éducation publique est un devoir des gouvernemens envers les peuples, sur lequel ils ne peuvent prélever la taxe de telle ou telle opinion religieuse.

Ce que veut le clergé en France, ce qu'il a toujours voulu, c'est du pouvoir; en général les réclamations qu'on entend, au nom de l'intérêt public, se réduisent à des ambitions de corps ou d'individus. Se publie-t-il un livre sur la politique, avez-vous de la peine à le comprendre, vous paroît-il ambigu, contradictoire, confus? traduisez-le par ces paroles: *Je veux être ministre;* et toutes les obscurités vous seront expliquées. En effet, le parti dominant en France, c'est celui qui demande des places; le reste n'est qu'une nuance acciden-

telle à côté de cette uniforme couleur; la nation cependant n'est et ne peut être de rien dans ce parti.

En Angleterre, quand le ministère change, tous ceux qui remplissent des emplois donnés par les ministres n'imaginent pas qu'ils puissent en recevoir de leurs successeurs; et cependant il ne s'agit entre les divers partis anglais que d'une très-légère différence : les Torys et les Whigs veulent tous les deux la monarchie et la liberté, quoiqu'ils diffèrent dans le degré de leur attachement pour l'une et pour l'autre. Mais, en France, on se croyoit le droit d'être nommé par Louis XVIII, parce qu'on avoit occupé des places sous Bonaparte; et beaucoup de gens, qui s'appeloient patriotes, trouvoient extraordinaire que le roi ne composât pas son conseil de ceux qui avoient jugé son frère à mort. Incroyable démence de l'amour du pouvoir! Le premier article des droits de l'homme en France, c'est la nécessité pour tout Français d'occuper un emploi public.

La caste des solliciteurs ne sait vivre que de l'argent de l'état; aucune industrie, aucun commerce, rien de ce qui vient de soi ne leur semble une existence convenable. Bonaparte avoit accoutumé de certains hommes, qui se disoient la nation, à être pensionnés par le gouverne-

ment; et le désordre qu'il avoit mis dans la fortune de tout le monde, autant par ses dons que par ses injustices, ce désordre étoit tel, qu'à son abdication un nombre incalculable de personnes, sans aucune ressource indépendante, se présentoient pour toutes les places, à la marine, ou dans la magistrature, au civil ou dans le militaire, n'importe. La dignité du caractère, la conséquence dans les opinions, l'inflexibilité dans les principes, toutes les qualités d'un citoyen, d'un chevalier, d'un ami de la liberté n'existent plus dans les actifs candidats formés par Bonaparte. Ils sont intelligens, hardis, décidés, habiles chiens de chasse, ardens oiseaux de proie; mais cette intime conscience, qui rend incapable de tromper, d'être ingrat, de se montrer servile envers le pouvoir et dur pour le malheur; toutes ces vertus, qui sont dans le sang aussi-bien que dans la volonté raisonnée, étoient traitées de chimères, ou d'exaltation romanesque, par les jeunes gens mêmes de cette école. Hélas! les malheurs de la France lui rendront de l'enthousiasme; mais, à l'époque de la restauration, il n'y avoit presque point de vœux décidément formés pour rien; et la nation se réveilloit à peine du despotisme qui avoit fait marcher les hommes mécaniquement, sans que

la vivacité même de leurs actions pût exercer leur volonté.

C'étoit donc, répétéront encore les royalistes, une belle occasion pour régner par la force. Mais, encore un fois, la nation ne consentoit à servir sous Bonaparte que pour en obtenir l'éclat des victoires; la dynastie des Bourbons ne pouvoit ni ne devoit faire la guerre à ceux qui l'avoient rétablie. Existoit-il un moyen d'asservir les esprits dans l'intérieur, quand l'armée n'étoit point rattachée au trône, et que, la population étant presque toute renouvelée depuis que les princes de la maison de Bourbon avoient quitté la France, il falloit avoir plus de quarante ans pour les connoître?

Tels étoient les élémens principaux de la restauration. Nous examinerons en particulier l'esprit de la société à cette époque, et nous finirons par le tableau des moyens qui, selon nous, pouvoient seuls triompher de ces divers obstacles.

CHAPITRE X.

De l'influence de la société sur les affaires politiques en France.

Parmi les difficultés que le ministère avoit à vaincre en 1814, il faut mettre au premier rang l'influence que les salons exerçoient sur le sort de la France. Bonaparte avoit ressuscité les vieilles habitudes des cours, en y joignant de plus tous les défauts des classes moins raffinées. Il en étoit résulté que le goût du pouvoir et la vanité qu'il inspire avoient pris des caractères plus forts et plus violens encore dans les bonapartistes que dans les émigrés. Tant qu'il n'y a pas de liberté dans un pays, chacun recherche le crédit, parce que l'espoir d'obtenir des places est l'unique principe de vie qui anime la société. Les variations continuelles dans la façon de s'exprimer, le style embrouillé des écrits politiques, dont les restrictions mentales et les explications flexibles se prêtent à tout; les révérences, et les refus de révérences, les emportemens et les condescendances, ont pour unique but le crédit, et puis le crédit, et tou-

jours le crédit. De là vient qu'on souffre assez de n'en pas avoir, puisqu'on n'obtient qu'à ce prix les signes de la bienveillance sur la figure humaine. Il faut beaucoup de fierté d'âme et beaucoup de constance dans ses opinions pour se passer de cet avantage; car vos amis eux-mêmes vous font sentir ce que vaut la puissance exclusive, par l'empressement qu'ils témoignent à ceux que la possèdent.

En Angleterre, le parti de l'opposition est souvent mieux reçu en société que celui de la cour; en France, on s'informe, pour inviter quelqu'un à dîner, s'il est en faveur auprès des ministres, et, dans un temps de famine, on pourroit bien refuser du pain aux hommes en disgrâce.

Les bonapartistes avoient joui des hommages de la société pendant leur règne, tout comme le parti royaliste qui leur succédoit, et rien ne les blessoit autant que de n'occuper qu'une place très-secondaire dans les mêmes salons où jadis ils dominoient. Les hommes de l'ancien régime avoient de plus sur eux l'avantage que donnent la grâce et l'habitude des bonnes manières d'autrefois. Une jalousie constante subsistoit donc entre les anciens et les nouveaux titrés; et dans les hommes nouveaux, des passions plus fortes étoient réveillées par chacune

des petites circonstances que les prétentions diverses faisoient naître.

Le roi, cependant, n'avoit point rétabli les conditions qu'on exigeoit sous l'ancien régime pour être reçu à la cour; il accueilloit avec une politesse parfaitement bien calculée tous ceux qui lui étoient présentés; mais, quoique les emplois ne fussent que trop souvent donnés aux ci-devant serviteurs de Bonaparte, rien n'étoit plus difficile que de calmer des vanités qui étoient devenues avisées. Dans la société même, l'on vouloit que le mélange des deux partis eût lieu, et chacun s'y prêtoit, du moins en apparence. Les plus modérés dans leur parti étoient encore les royalistes revenus avec le roi, et qui ne l'avoient pas quitté pendant tout le cours de son exil : le comte de Blacas, le duc de Grammont, le duc de Castries, le comte de Vaudreuil, etc.; leur conscience leur rendant témoignage qu'ils avoient agi de la manière la plus noble et la plus désintéressée selon leur opinion, ils étoient tranquilles et bienveillans. Mais ceux dont on avoit le plus de peine à contenir l'indignation vertueuse contre le parti de l'usurpateur, c'étoient les nobles ou leurs adhérens, qui avoient demandé des places à ce même usurpateur pendant sa puissance, et qui s'en étoient séparés bien nettement le jour de

sa chute. L'enthousiasme pour la légitimité de tel chambellan de Madame mère, ou de telle dame d'atour de Madame sœur, ne connoissoit point de bornes; et certes, nous autres que Bonaparte avoit proscrits pendant tout le cours de son règne, nous nous examinions pour savoir si nous n'avions pas été ses favoris, quand une certaine délicatesse d'âme nous obligeoit à le défendre contre les invectives de ceux qu'il avoit comblés de bienfaits.

On aperçoit souvent une arrogance contenue dans les aristocrates; mais certes les bonapartistes en avoient eu plus encore pendant les jours de leur pouvoir; et du moins les aristocrates s'en tenoient alors à leurs armes ordinaires, les airs contraints, les politesses cérémonieuses, les conversations à voix basse, enfin tout ce que les yeux fins peuvent observer, mais que les caractères un peu fiers dédaignent. On pouvoit aisément deviner que les royalistes outrés se commandoient les égards qu'ils montroient au parti contraire : mais il leur en coûtoit plus encore d'en témoigner aux amis de la liberté, qu'aux généraux de Bonaparte; et ces derniers obtenoient d'eux les attentions que des sujets soumis doivent toujours, conformément à leur système, aux agens de l'autorité royale, quels qu'ils soient.

Les défenseurs des idées libérales, également opposés aux partisans de l'ancien et du nouveau despotisme, auroient pu se plaindre de se voir préférer les flatteurs de Bonaparte, qui n'offroient pour garantie à leur nouveau maître que le rapide abandon du précédent. Mais que leur importoient toutes les tracasseries misérables de la société? Il se peut cependant que de tels motifs aient excité les ressentimens d'une certaine classe de gens, au moins autant que les intérêts les plus essentiels. Mais étoit-ce une raison pour replonger le monde dans le malheur, par le rappel de Bonaparte, et pour jouer l'indépendance et la liberté de son pays tout ensemble? . . . .

Dans les premières années de la révolution, on pouvoit souffrir assez du terrorisme de la société, si l'on peut s'exprimer ainsi, et l'aristocratie se servoit habilement de sa vieille considération pour déclarer telle ou telle opinion hors de la bonne compagnie. Cette compagnie par excellence exerçoit jadis une grande juridiction : on avoit peur d'en être banni, on désiroit d'y être reçu, et toutes les prétentions les plus actives erroient autour des grands seigneurs et des grandes dames de l'ancien régime. Mais il n'existoit presque plus rien de pareil sous la restauration; Bonaparte, en imitant grossière-

ment les cours, en avoit fini le prestige : quinze ans de despotisme militaire changent tout dans les mœurs d'un pays. Les jeunes nobles participoient à l'esprit de l'armée; ils conservoient encore les bonnes manières qu'ils tenoient de leurs parens, mais ils ne possédoient aucune instruction sérieuse. Les femmes ne se sentent nulle part le besoin d'être supérieures aux hommes, et quelques-unes seulement s'en donnoient la peine. Il restoit à Paris un très-petit nombre de personnes aimables de l'ancien régime, car les gens âgés étoient la plupart abattus par de longs malheurs, ou aigris par des colères opiniâtres. La conversation des hommes nouveaux avoit nécessairement plus d'intérêt, puisqu'ils avoient agi, puisqu'ils alloient en avant des événemens, à la suite desquels leurs adversaires se laissoient à peine traîner. Les étrangers recherchoient plus volontiers ceux qui s'étoient fait connoître pendant la révolution; ainsi, sous ce rapport, leur amour-propre devoit être satisfait. D'ailleurs l'ancien empire de la bonne compagnie de France consistoit dans les conditions difficiles exigées pour en faire partie, et dans la liberté des entretiens, au milieu d'une société très-choisie : ces deux grands avantages ne pouvoient plus se retrouver.

Le mélange des rangs et des partis avoit fait adopter la méthode anglaise des réunions nombreuses; elle interdit le choix parmi les invités, et par conséquent diminue de beaucoup le prix de l'invitation. La crainte qu'inspiroit le gouvernement impérial avoit détruit toute habitude d'indépendance dans la conversation; les Français, sous ce gouvernement, étoient presque tous devenus diplomates, de façon que la société se passoit en propos insignifians, et qui ne rappeloient nullement l'esprit audacieux de la France. On n'avoit assurément rien à craindre en 1814, sous Louis XVIII; mais l'habitude de la réserve étoit prise, et d'ailleurs les courtisans vouloient qu'il fût du bon ton de ne pas parler politique, de ne traiter aucun sujet sérieux: ils espéroient refaire ainsi la nation frivole, et par conséquent soumise; mais le seul résultat qu'ils obtinssent, c'étoit de rendre les entretiens insipides, et de se priver de tout moyen de connoître la véritable opinion de chacun.

Une société si peu piquante étoit pourtant un objet singulier de jalousie pour un grand nombre de courtisans de Bonaparte et de leurs femmes; ils auroient volontiers, comme Samson, renversé l'édifice, afin de faire tomber la salle dans laquelle ils n'étoient pas

admis au festin. Les généraux qui illustroient des batailles gagnées vouloient être gentilshommes de la chambre, et que leurs femmes fussent dames du palais : singulière ambition pour un guerrier, qui se prétend le défenseur de la liberté! Qu'est-ce donc que cette liberté? Est-ce seulement les biens nationaux, les grades militaires et les emplois civils? Est-ce l'argent et le pouvoir de quelques hommes, plutôt que de quelques autres, dont il s'agit? ou bien est-on chargé de la noble mission d'introduire en France le sentiment de la justice, la dignité dans toutes les classes, la fixité dans les principes, le respect pour les lumières et pour le mérite personnel?

Néanmoins il eût été plus politique de donner à ces généraux des places de chambellan, puisque tel étoit leur désir; mais, en vérité, les vainqueurs de l'Europe auroient dû se trouver embarrassés de la vie de courtisan, et ils pouvoient bien permettre que le roi continuât de vivre dans son intérieur avec ceux dont il avoit pris l'habitude pendant de longues années d'exil. Qu'importe en Angleterre que tel ou tel homme soit dans la maison du roi? Ceux qui se vouent à cette carrière ne se mêlent d'ordinaire en rien des affaires publiques, et l'on n'a pas ouï dire que les Fox et les Pitt fussent bien

désireux de remplir ainsi leur temps. C'est Napoléon qui pouvoit seul faire entrer dans la tête des soldats de la république toutes ces fantaisies de bourgeois gentilshommes, qui les assujettissoient nécessairement à la faveur des cours. Qu'auroient dit Dugommier, Hoche, Joubert, Dampierre, et tant d'autres qui ont péri pour l'indépendance de leur pays, si, pour récompense de leur victoire, on leur eût offert une place dans la maison d'un prince, quel qu'il fût? Mais les hommes formés par Bonaparte ont toutes les passions de la révolution, et toutes les vanités de l'ancien régime; pour obtenir le sacrifice de ces petitesses, il n'existoit qu'un moyen, c'étoit d'y substituer de grands intérêts nationaux.

Enfin, l'étiquette des cours dans toute sa rigueur ne peut guère se rétablir dans un pays qui s'en est déshabitué. Si Bonaparte n'avoit pas mêlé la vie des camps à tout cela, personne ne l'auroit supporté. Henri IV vivoit familièrement avec toutes les personnes distinguées de son temps; et Louis XI lui-même, Louis XI soupoit chez les bourgeois, et les invitoit à sa table. L'empereur de Russie, les archiducs d'Autriche, les princes de la maison de Prusse, ceux d'Angleterre, enfin tous les souverains de l'Europe, vivent, à quelques égards, comme

de simples particuliers. En France, au contraire, les princes de la famille royale ne sortent presque jamais du cercle de la cour. L'étiquette, telle qu'elle existoit jadis, est tout-à-fait en contradiction avec les mœurs et les opinions du siècle; elle a le double inconvénient de prêter au ridicule, et cependant d'exciter l'envie. On ne veut être exclu de rien en France, pas même des distinctions dont on se moque; et, comme on n'a point encore de route grande et publique pour servir l'état, on s'agite sur toutes les disputes auxquelles peut donner lieu le code civil des entrées à la cour. On se hait pour les opinions dont la vie peut dépendre, mais on se hait encore plus pour toutes les combinaisons d'amour-propre que deux règnes et deux noblesses ont développées et multipliées. Les Français sont devenus si difficiles à contenter par l'accroissement infini des prétentions de toutes les classes, qu'une constitution représentative est aussi nécessaire au gouvernement, pour le délivrer des réclamations sans nombre des individus, qu'aux individus, pour les préserver de l'arbitraire du gouvernement.

CHAPITRE XI.

Du système qu'il falloit suivre en 1814, *pour maintenir la maison de Bourbon sur le trône de France.*

Beaucoup de personnes croient que si Napoléon ne fût point revenu, les Bourbons n'avoient rien à redouter. Je ne le pense pas; mais, il faut en convenir du moins, c'étoit un terrible prétendant qu'un tel homme; et, si la maison d'Hanovre a pu craindre le prince Édouard, il étoit insensé de laisser Bonaparte dans une situation qui l'invitoit, pour ainsi dire, à former des projets audacieux.

M. de Talleyrand, en reprenant, dans le congrès de Vienne, presque autant d'ascendant sur les affaires de l'Europe que la diplomatie française en avoit exercé sous Bonaparte, a certainement donné une très-grande preuve de son adresse personnelle; mais le gouvernement de France ayant changé de nature, devoit-il se mêler des affaires d'Allemagne? Les justes ressentimens de la nation allemande n'étoient-ils pas encore trop récens pour être effacés? Le

premier devoir des ministres du roi étoit donc de demander au congrès de Vienne l'éloignement de Bonaparte. Comme Caton dans le sénat de Rôme, lorsqu'il répétoit sans cesse : *il faut détruire Carthage,* les ministres de France devoient mettre à part tout autre intérêt, jusqu'à ce que Napoléon ne fût plus en regard de la France et de l'Italie.

C'étoit sur la côte de Provence que les hommes zélés pour la cause royale pouvoient être utiles à leur pays, en le préservant de Bonaparte. Le simple bon sens des paysans suisses, je m'en souviens, les portoit à prédire, pendant la première année de la restauration, que Bonaparte reviendroit. Chaque jour, dans la société, l'on essayoit d'en convaincre ceux qui pouvoient se faire écouter à la cour; mais comme l'étiquette, qui ne règne qu'en France, ne permet pas d'approcher le monarque, et que la gravité ministérielle, autre inconséquence pour les temps actuels, éloignoit des chefs de l'état ceux qui auroient pu leur apprendre ce qui se passoit, une imprévoyance sans exemple a perdu la patrie. Toutefois, quand Bonaparte ne seroit pas débarqué à Cannes, le système suivi par les ministres, ainsi que nous avons tâché de le démontrer, avoit déjà compromis la restauration, et laissoit le roi sans force réelle

au milieu de la France. Examinons d'abord la conduite que le gouvernement devoit tenir envers chaque parti, et concluons, en rappelant les principes d'après lesquels il falloit diriger les affaires et choisir les hommes.

L'armée étoit, dit-on, difficile à ramener. Sans doute, si l'on vouloit garder encore une armée propre à conquérir l'Europe et à établir le despotisme dans l'intérieur, cette armée devoit préférer Bonaparte, comme chef militaire, aux princes de la maison de Bourbon; rien ne pouvoit changer cette disposition. Mais si, tout en payant exactement les appointemens et les pensions des guerriers qui ont donné tant d'éclat au nom français, on eût fait connoître à l'armée qu'on n'avoit ni peur, ni besoin d'elle, puisqu'on étoit décidé à prendre pour guide une politique purement libérale et pacifique; si, loin d'insinuer tout bas aux officiers qu'on leur sauroit bien bon gré d'appuyer les empiétemens de l'autorité, on leur avoit dit que le gouvernement constitutionnel, ayant le peuple pour lui, vouloit tendre à diminuer les troupes de ligne, à transformer les soldats en citoyens, et à changer l'activité guerrière en émulation civile, les officiers pendant quelque temps encore auroient regretté leur importance passée : mais la nation, dont ils font partie, plus

que dans aucune autre armée, puisqu'ils sont pris dans toutes les classes, cette nation, satisfaite de sa constitution et rassurée sur ce qu'elle craint le plus au monde, le retour des priviléges des nobles et du clergé, auroit calmé les militaires, au lieu de les irriter par ses inquiétudes. Il ne falloit pas viser à imiter Bonaparte pour plaire à l'armée; on ne sauroit, dans cet inutile effort, se donner que du ridicule; mais en adoptant un genre à soi tout différent, même tout opposé, on pouvoit obtenir le respect qui naît de la justice et de l'obéissance à la loi; cette route-là, du moins, n'étoit pas usée par les traces de Bonaparte.

Quant aux émigrés, dont les biens sont confisqués, on auroit pu, ainsi qu'on l'a fait en 1814, demander quelquefois encore une somme extraordinaire au corps législatif, pour acquitter les dettes personnelles du roi; et comme, sans le retour de Bonaparte, on n'auroit point eu de tributs à payer aux étrangers, les députés se seroient prêtés aux désirs du monarque, en respectant l'usage qu'il vouloit faire d'un supplément accidentel à sa liste civile (*).

(*) Le roi donna l'ordre, en 1815, que sur ce supplément les deux millions déposés par mon père au trésor royal fussent restitués à sa famille, et cet ordre devoit être exécuté à l'époque même du débarquement de Bonaparte. La jus-

Qu'on se le demande avec sincérité, si en Angleterre, lorsque la cause des royalistes sembloit désespérée, on avoit dit aux émigrés : Louis XVIII remontera sur le trône de France, mais à condition de s'en tenir au pouvoir du roi d'Angleterre; et vous qui rentrerez avec lui, vous obtiendrez tous les dédommagemens et toutes les faveurs qu'un monarque selon vos vœux pourra vous accorder; mais, si vous retrouvez de la fortune, ce sera par ses dons, et non à titre de droits; et, si vous acquérez du pouvoir, ce sera par vos talens personnels, et non par des priviléges de classe : n'auroient-ils pas souscrit à ce traité? Pourquoi donc se laisser enivrer par un moment de prospérité? et si, je me plais à le répéter, Henri IV qui avoit été protestant, et Sully qui l'étoit resté, savoient contenir les prétentions de leurs compagnons d'armes, pourquoi les ministres de Louis XVIII n'avoient-ils pas aussi l'art de gouverner les dangereux amis que Louis XVI avoit désignés

---

tice de notre réclamation ne sauroit être contestée; mais je n'en admire pas moins la conduite du roi, qui, portant l'économie dans plusieurs de ses dépenses personnelles, ne vouloit point retrancher celles que l'équité recommandoit. Depuis le retour de sa majesté, le capital de deux millions nous a été payé en une inscription de cent mille livres de rente sur le grand livre. (*Note de l'auteur.*)

lui-même dans son testament comme lui ayant beaucoup nui par un zèle mal entendu ?

Le clergé existant, ou plutôt celui qu'on vouloit rétablir, étoit une autre difficulté qui se présentoit dès la première année de la restauration. La conduite du gouvernement doit être la même envers le clergé qu'envers toutes les classes : tolérance et liberté, à partir des choses telles qu'elles sont. Si la nation veut un clergé riche et puissant, en France elle saura bien le rétablir; mais si personne ne le souhaite, c'est aliéner de plus en plus la disposition des Français à la piété, que de leur présenter la religion comme un impôt, et les prêtres comme des gens qui veulent s'enrichir aux dépens du peuple. On rappelle sans cesse les persécutions que les ecclésiastiques ont éprouvées pendant la révolution. C'étoit un devoir de les servir alors autant qu'on en avoit les moyens, mais le rétablissement de l'influence politique du clergé n'a point de rapport avec la juste pitié qu'ont inspirée les souffrances des prêtres : il en est de même de la noblesse; ses priviléges ne doivent point lui être rendus en compensation des injustices dont elle a été l'objet. De même aussi, parce que le souvenir de Louis XVI et de sa famille inspire un intérêt profond et déchirant, il ne

s'ensuit pas que le pouvoir absolu soit la consolation nécessaire qu'il faille donner à ses descendans. Ce seroit imiter Achille qui faisoit immoler des esclaves sur le tombeau de Patrocle.

La nation existe toujours : c'est elle qui ne meurt point; et les institutions qu'il lui faut ne peuvent lui être ôtées sous aucun prétexte. Quand ont peint les horreurs qui se sont commises en France, seulement avec l'indignation qu'elles doivent inspirer, tout le monde s'y associe; mais, quand on en fait un moyen d'exciter à la haine contre la liberté, on dessèche les larmes que les regrets spontanés auroient fait couler.

Le grand problème que les ministres avoient à résoudre en 1814, ils pouvoient l'étudier dans l'histoire d'Angleterre. Il falloit prendre pour modèle la conduite de la maison d'Hanovre, et non celle des Stuarts.

Mais, dira-t-on, quels effets merveilleux auroit donc produit la constitution anglaise en France, puisque la charte qui s'en rapproche ne nous a point sauvés? D'abord on auroit eu plus de confiance dans la durée même de la charte, si elle eût été fondée sur un pacte avec la nation, et si l'on n'avoit pas vu la famille royale entourée de personnes qui professoient, pour

la plupart, des principes inconstitutionnels. Personne n'a voulu bâtir sur un terrain aussi mouvant, et les factions sont restées debout pour attendre la chute de l'édifice.

Il importoit d'établir des autorités locales dans les villes et dans les villages, de créer des intérêts politiques dans les provinces, afin de diminuer l'ascendant de Paris, où l'on veut tout obtenir par la faveur. On pouvoit faire renaître le besoin de l'estime chez des individus qui s'en sont terriblement passés, en leur rendant nécessaire le suffrage de leurs concitoyens pour être députés. Une élection nombreuse pour la chambre des représentans (six cents députés au moins : la chambre des communes d'Angleterre en a davantage), auroit donné plus de considération au corps législatif, et par conséquent beaucoup de personnes honorables se seroient vouées à cette carrière. On a reconnu que la condition d'âge, fixée à quarante ans, étouffoit toute espèce d'émulation. Mais les ministres craignoient avant tout les assemblées délibérantes; et, s'en tenant à leur ancienne connoissance des premiers événemens de la révolution, c'est contre la liberté de la tribune qu'ils dirigeoient tous leurs efforts. Ils ne s'apercevoient pas que, dans un état qui s'est enivré de l'esprit militaire, la tribune est une

garantie, au lieu d'être un danger, puisqu'elle relève la puissance civile.

Pour augmenter autant qu'on le pouvoit l'influence de la chambre des pairs, l'on ne devoit point s'astreindre à conserver tous les anciens sénateurs, s'ils n'avoient pas des droits à cet honneur par leur mérite personnel. La pairie devoit être héréditaire, et composée sagement des anciennes familles de France qui lui donnoient de la dignité, et des hommes qui s'étoient acquis un nom honorable dans la carrière militaire ou civile. Les nouveaux auroient tiré du lustre des anciens, et les anciens des nouveaux; c'est ainsi qu'on auroit marché vers cette fusion constitutionnelle des classes, sans laquelle il n'y a jamais que de l'arrogance d'une part, et de la subalternité de l'autre.

Il importoit aussi de ne point condamner la chambre des pairs à délibérer en secret : c'étoit lui ôter le plus sûr moyen d'acquérir de l'ascendant sur les esprits. La chambre des députés, qui n'avoit cependant aucun titre vraiment populaire, puisqu'elle n'étoit point élue directement, exerçoit plus de pouvoir sur l'opinion que la chambre des pairs, par cela seul qu'on connoissoit et qu'on entendoit ses orateurs.

Enfin, les Français veulent le renom et le

bonheur attachés à la constitution anglaise, et cet essai vaut bien la peine d'être tenté; mais le système étant admis, il importe d'y conformer les discours, les institutions et les usages. Car il en est de la liberté comme de la religion; toute hypocrisie dans une belle chose révolte plus que son abjuration complète. Aucune adresse ne devoit être reçue, aucune proclamation ne devoit être faite, qui ne rappelât formellement le respect pour la constitution aussi-bien que pour le trône. La superstition de la royauté, comme toutes les autres, éloigne ceux que la simplicité du vrai auroit captivés.

L'éducation publique, non celle qui étoit confiée aux ordres religieux, à laquelle on ne peut revenir, mais une éducation libérale, l'établissement d'écoles d'enseignement mutuel dans tous les départemens, les universités, l'école polytechnique, tout ce qui pouvoit rendre à la France l'éclat des lumières, devoit être encouragé sous le gouvernement d'un prince aussi éclairé que Louis XVIII. C'étoit ainsi qu'on pouvoit détourner les esprits de l'enthousiasme militaire, et compenser pour la nation la perte de cette fatale gloire qui fait tant de mal, soit qu'on l'obtienne, soit qu'on la perde.

Aucun acte arbitraire, et nous insisterons avec bonheur sur ce fait, aucun acte arbitraire

n'a été commis pendant la première année de la restauration. Mais l'existence de la police, formant un ministère comme sous Bonaparte, étoit en désaccord avec la justice et la douceur du gouvernement royal. La principale fonction de cette police étoit, comme nous l'avons dit, la censure des journaux, et leur esprit étoit détestable. En supposant que cette surveillance fût nécessaire, au moins falloit-il choisir les censeurs parmi les députés et les pairs; mais c'étoit violer tous les principes du gouvernement représentatif, que de remettre aux ministres eux-mêmes la direction de l'opinion qui doit les juger et les éclairer. Si la liberté de la presse avoit existé en France, j'ose affirmer que Bonaparte ne seroit point revenu; on auroit signalé le danger de son retour de manière à dissiper les illusions opiniâtres, et la vérité auroit servi de guide, au lieu de produire une expulsion funeste.

Enfin, le choix des ministres, c'est-à-dire, du parti dans lequel il falloit les chercher, étoit la condition la plus importante, pour mettre en sûreté la restauration. Dans les temps où les esprits sont occupés des débats politiques, comme ils l'étoient jadis des querelles religieuses, l'on ne peut gouverner les nations libres qu'à l'aide des hommes qui sont d'accord avec les

opinions de la majorité : je commencerai donc par signaler ceux qu'on devoit exclure, avant de désigner ceux qu'il falloit prendre.

Aucun des hommes qui ont commis un crime dans la révolution, c'est-à-dire, versé le sang innocent, ne peut être utile en rien à la France. Le public les repousse, et leur propre inquiétude les fait dévier en tous les sens. Repos pour eux, sécurité; car, nul ne peut dire ce qu'il auroit fait dans de si grandes tourmentes. Celui qui n'a pas su tirer sa conscience et son honneur intacts de quelque lutte que ce soit, peut encore être assez adroit pour se servir lui-même, mais ne peut jamais servir sa patrie.

Parmi ceux qui ont pris une part active au gouvernement de Napoléon, un grand nombre de militaires ont des vertus qui honorent la France ; quelques administrateurs possèdent de rares talens dont on peut tirer avantage; mais les principaux chefs, mais les favoris du pouvoir, ceux qui se sont enrichis par la servitude, ceux qui ont livré la France à cet homme qui l'auroit respectée peut-être, s'il avoit rencontré quelque obstacle à son ambition, quelque fierté dans ses alentours, il n'est point de choix plus nuisibles à la dignité, comme à la sûreté de la couronne; s'il est dans le système des bonapartistes de servir toujours la puissan-

ce, s'ils apportent leur science de despotisme au pied de tous les trônes, d'antiques vertus doivent-elles s'allier avec leur corruption? Si l'on vouloit repousser toute liberté, mieux auroit valu alors s'appuyer sur les royalistes purs, qui du moins étoient sincères dans leur opinion, et se faisoient un article de foi du pouvoir absolu; mais ces hommes dégagés de tout scrupule politique, comment compter sur leurs promesses? Ils ont de l'esprit, dit-on; ah! qu'il soit maudit, l'esprit, s'il dispense d'un seul sentiment vrai, d'un seul acte de moralité droit et ferme! Et de quelle utilité sont donc les facultés de ceux qui vous accablent, quand vous succombez? Qu'un grain noir se montre sur l'horizon, par degrés leur physionomie perd son empressement gracieux; ils commencent à raisonner sur les fautes qu'on a commises; ils accusent leurs collègues amèrement, et font des lamentations doucereuses sur leur maître; enfin, par une métamorphose graduée, ils se changent en ennemis, eux qui naguère avoient égaré les princes par leurs flatteries orientales.

Après avoir prononcé ces exclusions, il ne reste, et c'est un grand bien; il ne reste, dis-je, à choisir que des amis de la liberté, soit ceux qui ont conservé cette opinion sans la souiller, depuis 1789, soit ceux, qui, plus jeunes, la sui-

vent maintenant, qui l'adoptent au milieu des efforts que l'on fait pour l'étouffer, génération nouvelle qui s'est montrée dans ces derniers temps, et sur laquelle l'avenir repose.

De tels hommes sont appelés à terminer la révolution par la liberté, et c'est le seul dénoûment possible à cette sanglante tragédie. Tous les efforts pour remonter le torrent feront chavirer la barque; mais faites entrer ce torrent dans des canaux, et toute la contrée qu'il ravageoit sera fertilisée.

Un ami de la liberté, ministre du roi, respecteroit le chef suprême de la nation, et seroit fidèle au monarque constitutionnel, à la vie et à la mort; mais il renonceroit à ces flatteries officieuses qui nuisent à la vérité, au lieu d'accroître l'attachement. Beaucoup de souverains de l'Europe sont très-obéis, sans exiger l'apothéose. Pourquoi donc en France les écrivains la prodiguent-ils en toute occasion? Un ami de la liberté ne souffriroit jamais que la France fût insultée par aucun homme qui dépendît en rien de l'autorité. N'entend-on pas dire à quelques émigrés que le roi seul est la patrie, qu'on ne peut se fier aux Français, etc.? Quelle est la conséquence de ces propos insensés? quelle est-elle? Qu'il faut gouverner la France par des armées étrangères. Quel blasphème! quel

attentat! Sans doute ces armées sont plus fortes que nous maintenant, mais elles n'auroient jamais l'assentiment volontaire d'un cœur français; et, à quelque état que Bonaparte ait réduit la France, il y a dans un ministre, ami de la liberté, telle dignité de caractère, tel amour pour son pays, tel noble respect pour le monarque et pour la loi, qui écarteroient toutes les arrogances de la force armée, quels qu'en fussent les chefs. De tels ministres, ne se permettant jamais un acte arbitraire, ne seroient point dans la dépendance du militaire; car, c'est bien plus pour établir le despotisme que pour défendre le pays, que les divers partis ont courtisé les troupes de ligne. Bonaparte, comme dans les siècles de barbarie, prétendoit que tout le secret de l'ordre social consistoit dans les baïonnettes. Comment sans elles, dira-t-on, pourriez-vous faire marcher ensemble les protestans et les catholiques, les républicains et les vendéens? Tous ces élémens de discorde existoient sous des noms différens en Angleterre, en 1688; mais l'invincible ascendant d'une constitution mise à flot par des pilotes habiles et sincères, a tout soumis à la loi.

Une assemblée de députés vraiment élus par la nation exerce une puissance majestueuse; et les ministres du monarque dans l'âme des-

quels on sentira l'amour de la patrie et de la liberté, trouveront partout des Français qui les aideront, même à leur insu; parce qu'alors les opinions, et non les intérêts, formeront le lien entre le gouvernement et les gouvernés. Mais si vous chargez, ne cessons de le répéter, les individus qui haïssent les institutions libres, de les faire marcher, quelque honnêtes qu'ils soient, quelque résolus qu'ils puissent être à tenir leur promesse, sans cesse le désaccord se fera sentir entre leur penchant involontaire et leur impérieux devoir.

Les artistes du dix-septième siècle ont peint Louis XIV en Hercule, avec une grande perruque sur la tête; les doctrines surannées, reproduites à la tribune populaire, n'offrent pas une moindre disparate. Tout cet édifice des vieux préjugés qu'on veut rétablir en France, n'est qu'un château de cartes que le premier souffle de vent doit abattre. Il n'y a que deux forces à compter dans ce pays: l'opinion qui veut la liberté, et les troupes étrangères qui obéissent à leurs souverains: tout le reste n'est que bavardage.

Ainsi donc, dès qu'un ministre dira que ses concitoyens ne sont pas faits pour être libres, acceptez cet acte d'humilité, pour sa part de Français, comme une démission de sa place;

car le ministre qui peut nier le vœu presque universel de la France, la connoît trop mal pour être capable de diriger ses affaires.

CHAPITRE XII.

Quelle devoit être la conduite des amis de la liberté, en 1814.

Les amis de la liberté, nous l'avons dit, pouvoient seuls servir d'une manière efficace à l'établissement de la monarchie constitutionnelle en 1814; mais quel parti devoient-ils prendre à cette époque? Cette question, non moins importante que la première, mérite aussi d'être traitée. Nous la discutèrons sans détours, puisque nous sommes nous-mêmes persuadés qu'il étoit du devoir de tout bon Français de défendre la restauration et la charte constitutionnelle.

Charles Fox, dans son histoire des deux derniers rois de la maison des Stuart, dit *qu'une restauration est d'ordinaire la plus dangereuse et la plus mauvaise de toutes les révolutions*. Il avoit raison, en appliquant cette maxime aux deux règnes de Charles II et de Jacques II,

dont il écrivoit l'histoire; il voyoit d'une part une dynastie nouvelle qui devoit sa couronne à la liberté, tandis que l'ancienne avoit cru qu'on la dépouilloit de son droit naturel, en limitant le pouvoir absolu, et s'étoit en conséquence vengée de tous ceux qui en avoient eu la pensée. Le principe de l'hérédité, si indispensable en général au repos des états, y nuisoit nécessairement dans cette circonstance. Les Anglais ont donc fait très-sagement d'appeler au trône la branche protestante; leur constitution ne se seroit jamais établie sans ce changement. Mais, quand le hasard de l'hérédité vous a donné pour monarque un homme tel que Louis XVIII, dont les études sérieuses et la placidité d'âme s'accordent volontiers avec la liberté constitutionnelle; et lorsque d'un autre côté, le chef d'une dynastie nouvelle s'est montré pendant quinze années le despote le plus violent que l'on ait vu dans les temps modernes, comment une telle combinaison peut-elle rappeler en rien le sage Guillaume III, et le sanguinaire et superstitieux Jacques II?

Guillaume III, bien qu'il dût sa couronne à l'élection, trouvoit souvent les manières de la liberté peu gracieuses; et s'il l'avoit pu, il se seroit fait despote tout comme son beau-père. Les souverains d'ancienne date, il est vrai, se

croient indépendans du choix des peuples ; les papes aussi pensent qu'ils sont infaillibles ; les nobles s'enorgueillissent de leur généalogie ; chaque homme et chaque classe a sa prétention disputée. Mais qu'avoit-on à craindre de ces prétentions en France maintenant? L'on ne pouvoit redouter pour la liberté, dans la première époque de la restauration, que le malheur qui l'a frappée : un mouvement militaire, ramenant un chef despotique, dont le retour et la défaite servoient de motif et de prétexte à l'établissement des étrangers en France.

Louis XVIII étoit essentiellement magistrat, par son esprit et par son caractère. Autant il est absurde de regarder le passé comme le despote du présent, autant il est désirable d'ajouter, quand on le peut, l'appui de l'un au perfectionnement de l'autre. La chambre haute avoit l'avantage d'inspirer à quelques grands seigneurs le goût des institutions nouvelles. En Angleterre, les ennemis les plus décidés du pouvoir arbitraire se trouvent parmi les patriciens du premier rang ; et ce seroit un grand bonheur pour la France, si les nobles vouloient enfin aimer et comprendre les institutions libres. Il y a des qualités attachées à une illustre naissance dont il est heureux que l'état profite. Un peuple tout de bourgeois auroit

de la peine à se constituer au milieu de l'Europe, à moins qu'il n'eût recours à l'aristocratie militaire, la plus funeste de toutes pour la liberté.

Les guerres civiles doivent finir par des concessions mutuelles, et déjà l'on voyoit les grands seigneurs se plier à la liberté pour plaire au roi; la nation devoit gagner du terrain chaque jour; les limiers de la force, qui sentent où elle est, et se précipitent sur ses traces, ne se rattachoient point alors aux royalistes exagérés. L'armée commençoit à prendre un air libéral : c'étoit, il est vrai, parce qu'elle regrettoit son ancienne influence dans l'état; mais enfin la raison profitoit de l'humeur; l'on entendoit des généraux de Bonaparte s'essayer à parler liberté de la presse, liberté individuelle, à prononcer ces mots dont ils avoient reçu la consigne, mais qu'ils auroient fini par comprendre, à force de les répéter.

Les hommes les plus respectables parmi les militaires souffroient des défaites de l'armée, mais ils reconnoissoient la nécessité d'arrêter les représailles continuelles qui détruiroient à la fin la civilisation. Car si les Russes devoient venger Moscou à Paris, et les Français Paris à Pétersbourg, les promenades sanglantes des soldats à travers l'Europe anéantiroient les lu-

mières et les jouissances de l'ordre social. D'ailleurs cette première entrée des étrangers effaçoit-elle les nombreux triomphes des Français? N'étoient-ils pas encore présens à l'Europe entière? Ne parloit-elle pas de la bravoure des Français avec respect? et n'étoit il pas juste alors, quoique cela fût douloureux, que les Français à leur tour ressentissent les dangers attachés à leurs injustes guerres? Enfin l'irritation qui portoit quelques individus à désirer de voir renverser un gouvernement proposé par les étrangers, étoit-elle un sentiment patriotique? Certainement les nations européennes n'avoient point pris les armes pour rétablir les Bourbons sur le trône; ainsi l'on ne devoit pas attribuer la coalition à l'ancienne dynastie: on ne pouvoit pas nier aux descendans de Henri IV qu'ils ne fussent Français, et Louis XVIII s'étoit conduit comme tel dans la négociation de la paix, lorsque, après toutes les concessions faites avant son arrivée, il avoit su conserver intact l'ancien territoire de France. Il n'étoit donc pas vrai de dire que l'orgueil national exigeât de nouvelles guerres; la France avoit encore beaucoup de gloire; et, si elle avoit su repousser Bonaparte, et devenir libre comme l'Angleterre, jamais elle n'auroit vu les étran-

dards britanniques flotter une seconde fois sur ses remparts.

Aucune confiscation, aucun exil, aucune arrestation illégale n'a eu lieu pendant dix mois : quels progrès en sortant de quinze ans de tyrannie ! A peine si l'Angleterre est arrivée à ce noble bonheur trente ans après la mort de Cromwell ! Enfin il n'étoit pas douteux que dans la session suivante on n'eût décrété la liberté de la presse. Or, l'on peut appliquer à cette loi, la première d'un état libre, les paroles de l'Écriture : « Que la lumière soit, et la lumière » fut. »

La plus grande erreur de la charte, le mode d'élection et les conditions d'éligibilité, étoit déjà reconnue par tous les hommes éclairés, et des changemens à cet égard auroient été la conséquence naturelle de la liberté de la presse, puisqu'elle met toujours les grandes vérités en évidence : l'esprit, le talent d'écrire, l'exercice de la pensée, tout ce que le règne des baïonnettes avoit étouffé se remontroit par degrés ; et, si l'on a parlé constitution à Bonaparte, c'est parce qu'on avoit respiré pendant dix mois sous Louis XVIII.

Quelques vanités se plaignoient, quelques imaginations étoient inquiètes, les écrivains stipendiés, en parlant chaque jour à la nation de

son bonheur, l'en faisoient douter; mais quand les champions de la pensée seroient entrés dans la lice, les Français auroient reconnu la voix de leurs amis; ils auroient appris de quels dangers l'indépendance nationale étoit menacée; quels motifs ils avoient de rester en paix au dehors comme au dedans, et de regagner l'estime de l'Europe par l'exercice des vertus civiles. Les récits monotones des guerres se confondent dans la mémoire, ou se perdent dans l'oubli; l'histoire politique des peuples libres de l'antiquité est encore présente à tous les esprits, et sert d'étude au monde depuis deux mille ans.

CHAPITRE XIII.

Retour de Bonaparte.

Non, jamais je n'oublierai le moment où j'appris par un de mes amis, le matin du 6 mars 1815, que Bonaparte étoit débarqué sur les côtes de France; j'eus le malheur de prévoir à l'instant les suites de cet événement, telles qu'elles ont eu lieu depuis, et je crus que la terre alloit s'entr'ouvrir sous mes pas. Pendant

plusieurs jours, après le triomphe de cet homme, le secours de la prière m'a manqué complètement; et, dans mon trouble, il me sembloit que la Divinité s'étoit retirée de la terre, et qu'elle ne vouloit plus communiquer avec les êtres qu'elle y a mis.

Je souffrois jusqu'au fond du cœur, par les circonstances où je me trouvois personnellement; mais la situation de la France absorboit toute autre pensée. Je dis à M. de Lavalette, que je rencontrai presque à l'heure même où cette nouvelle retentissoit autour de nous : « C'en est fait de la liberté, si Bonaparte triomphe, et de l'indépendance nationale, s'il est » battu. » L'événement n'a que trop justifié, ce me semble, cette triste prédiction.

L'on ne pouvoit se défendre d'une inexprimable irritation, avant le retour et pendant le voyage de Bonaparte. Depuis un mois, tous ceux qui ont quelque connoissance des révolutions sentoient l'air chargé d'orages; on ne cessoit d'en avertir les alentours du gouvernement; mais plusieurs d'entre eux regardoient les amis inquiets de la liberté comme des relaps qui croyoient encore à l'influence du peuple, à la force des révolutions. Les plus modérés parmi les aristocrates pensoient que les affaires publiques ne devoient regarder que les

gouvernans, et qu'il étoit indiscret de s'en occuper. On ne pouvoit leur faire comprendre que, pour savoir ce qui se passe dans un pays où l'esprit de la liberté fermente, il ne faut négliger aucun avis, n'être indifférent à aucune circonstance, et se multiplier par l'activité, au lieu de se renfermer dans un silence mystérieux. Les partisans de Bonaparte étoient mille fois mieux instruits sur toutes choses que les serviteurs du roi; car les bonapartistes, aussi-bien que leur maître, savoient de quelle importance peut être chaque individu dans les temps de trouble. Autrefois tout consistoit dans les hommes en place; maintenant ceux qui sont hors du gouvernement agissent plus sur l'opinion que le gouvernement lui-même, et par conséquent prévoient mieux l'avenir.

Une crainte continuelle s'étoit emparée de mon âme, plusieurs semaines avant le débarquement de Bonaparte. Le soir, quand les beaux édifices de la ville étoient éclairés par les rayons de la lune, il me sembloit que je voyois mon bonheur et celui de la France comme un ami malade, dont le sourire est d'autant plus aimable qu'il va nous quitter bientôt. Lors donc qu'on me dit que ce terrible homme étoit à Cannes, je reculai devant cette certitude comme devant un poignard; mais, quand il ne fut

plus possible d'y échapper, je ne fus que trop assurée qu'il seroit à Paris dans quinze jours. Les royalistes se moquoient de cette terreur; il falloit leur entendre dire que cet événement étoit le plus heureux du monde, parce qu'on alloit être débarrassé de Bonaparte, parce que les deux chambres alloient sentir la nécessité de donner au roi un pouvoir absolu, comme si cela se donnoit! Le despotisme, aussi-bien que la liberté, se prend et ne s'accorde pas. Je ne suis pas sûre que, parmi les ennemis de toute constitution, il ne s'en soit pas trouvé qui se réjouissoient du bouleversement qui pouvoit rappeler les étrangers, et les engager à imposer à la France un gouvernement absolu.

Trois jours se passèrent dans les espérances inconsidérées du parti royaliste. Enfin, le 9 mars, on nous dit qu'on ne savoit rien du télégraphe de Lyon, parce qu'un nuage avoit empêché de lire ce qu'il annonçoit; je compris ce que c'étoit que ce nuage. J'allai le soir aux Tuileries pour faire ma cour au roi; en le voyant, il me sembla qu'à travers beaucoup de courage il avoit une expression de tristesse; et rien n'étoit plus touchant que sa noble résignation dans un pareil moment. En sortant, j'aperçus sur les parois de l'appartement les aigles de Napoléon qu'on n'avoit pas encore

ôtées, et elles me paroissoient redevenues menaçantes.

Le soir, dans une société, une de ces jeunes dames qui avoient contribué avec tant d'autres à l'esprit de frivolité qu'on vouloit opposer à l'esprit de faction, comme s'ils pouvoient lutter l'un contre l'autre; une de ces jeunes dames s'approcha de moi, et se mit à plaisanter sur l'anxiété que je ne pouvois cacher: *Quoi! me dit-elle, madame, pouvez-vous craindre que les Français ne se battent pas pour leur roi légitime contre un usurpateur?* Comment, sans se compromettre, répondre à cette phrase si bien faite? Mais, après vingt-cinq ans de révolution, devoit-on se flatter qu'une idée respectable, mais abstraite, la légitimité, auroit plus d'empire sur les soldats que tous les souvenirs de leurs longues guerres? En effet, aucun d'eux ne lutta contre l'ascendant surnaturel du génie des îles africaines; ils appelèrent le tyran au nom de la liberté; ils repoussèrent en son nom le monarque constitutionnel; ils attirèrent six cent mille étrangers au sein de la France, pour effacer l'humiliation de les y avoir vus pendant quelques semaines; et cet horrible jour du premier de mars, ce jour où Bonaparte remit le pied sur le sol de France, fut plus fécond en malheurs qu'aucune époque de l'histoire.

Je ne me livrerai point, comme on ne se l'est que trop permis, à des déclamations de tout genre contre Napoléon. Il a fait ce qu'il étoit naturel de faire, en essayant de regagner le trône qu'il avoit perdu, et son voyage de Cannes à Paris est une des plus grandes conceptions de l'audace que l'on puisse citer dans l'histoire. Mais que dire des hommes éclairés qui n'ont pas vu le malheur de la France et du monde dans la possibilité de son retour? On vouloit un grand général, dira-t-on, pour se venger des revers que l'armée française avoit éprouvés. Dans ce cas, Bonaparte n'auroit pas dû proclamer le traité de Paris; car s'il ne pouvoit pas reconquérir la barrière du Rhin, sacrifiée par ce traité, à quoi servoit-il d'exposer ce que la France possédoit en paix? Mais, répondra-t-on, l'intention secrète de Bonaparte étoit de rendre à la France ses barrières naturelles. N'étoit-il pas certain alors que l'Europe devineroit cette intention, qu'elle se coaliseroit pour la combattre, et que, surtout à cette époque, la France ne pouvoit résister à l'Europe réunie? Le congrès étoit encore rassemblé; et, bien que beaucoup de mécontentemens fussent motivés par plusieurs de ses résolutions, se pouvoit-il que les nations choisissent Bonaparte pour leur défenseur? Étoit-ce celui qui les avoit opprimées

qu'elles pouvoient opposer aux fautes de leurs princes? Les nations étoient plus violentes que les rois, dans la guerre contre Bonaparte; et la France, en le reprenant pour chef, devoit s'attirer la haine des gouvernans et des peuples tout ensemble. Osera-t-on prétendre que ce fût pour les intérêts de la liberté qu'on rappeloit l'homme qui s'étoit montré pendant quinze ans le plus habile dans l'art d'être le maître, un homme aussi violent que dissimulé? On parloit de sa conversion, et l'on trouvoit des crédules à ce miracle; certes, il falloit moins de foi pour ceux de Mahomet. Les amis de la liberté n'ont pu voir dans Bonaparte que la contre-révolution du despotisme, et le retour d'un ancien régime plus récent, mais par cela même plus redoutable; car la nation étoit encore toute façonnée à la tyrannie, et ni les principes, ni les vertus publiques n'avoient eu le temps de reprendre racine. Les intérêts personnels seuls, et non les opinions, ont conspiré pour le retour de Bonaparte, et des intérêts forcenés qui s'aveugloient sur leurs propres périls, et ne comptoient pour rien le sort de la France.

Les ministres étrangers ont appelée l'armée française une armée parjure, et ce mot ne peut se supporter. L'armée qui abandonna Jacques II pour Guillaume III étoit donc parjure aussi, et

de plus, on se rallioit en Angleterre au gendre et à la fille pour détrôner le père, circonstance plus cruelle encore. Eh bien! dira-t-on, soit: les deux armées ont trahi leur devoir. Je n'accorde pas même la comparaison : les soldats français, pour la plupart au-dessous de quarante ans, ne connoissoient pas les Bourbons, et ils s'étoient battus depuis vingt années sous les ordres de Bonaparte; pouvoient-ils tirer sur leur général? Et, dès qu'ils ne tiroient pas sur lui, ne devoient-ils pas être entraînés à le suivre? Les hommes vraiment coupables sont ceux qui, après s'être approchés de Louis XVIII, après en avoir obtenu des grâces, et lui avoir fait des promesses, ont pu se réunir à Bonaparte; le mot, l'horrible mot de trahison est fait pour ceux-là; mais il est cruellement injuste de l'adresser à l'armée française. Les gouvernemens, qui ont mis Bonaparte dans le cas de revenir, doivent s'accuser de son retour. Car de quel sentiment naturel se seroit-on servi, pour persuader à des soldats qu'ils devoient tuer le général qui les avoit conduits vingt fois à la victoire? le général que les étrangers avoient destitué, qui s'étoit battu contre eux avec les Français, il y avoit à peine une année? Toutes les réflexions qui nous faisoient haïr cet homme et chérir le roi n'étoient à la portée ni des sol-

dats, ni des officiers du second ordre. Ils avoient été fidèles quinze ans à l'empereur, cet empereur s'avançoit vers eux sans défense; il les appeloit par leur nom, il leur parloit des batailles qu'ils avoient gagnées avec lui : comment pouvoient-ils résister? Dans quelques années, le nom du roi, les bienfaits de la liberté, devoient captiver tous les esprits, et les soldats auroient appris de leurs parens à respecter le bonheur public. Mais il y avoit à peine dix mois que Bonaparte étoit éloigné, et son départ datoit d'un événement qui devoit désespérer les guerriers, l'entrée des étrangers dans la capitale de la France. Mais, diront encore les accusateurs de notre pays, si l'armée est excusable, que penserez-vous des paysans, des habitans des villes qui ont accueilli Bonaparte? Je ferai dans la nation la même distinction que dans l'armée. Les hommes éclairés n'ont pu voir dans Bonaparte qu'un despote; mais, par un concours de circonstances bien funestes, on a présenté ce despote au peuple comme le défenseur de ses droits. Tous les biens acquis par la révolution, auxquels la France ne renoncera jamais volontairement, étoient menacés par les continuelles imprudences du parti qui veut refaire la conquête des Français, comme s'ils étoient encore des Gaulois; et la partie de la nation qui craignoit le

plus le retour de l'ancien régime, a cru voir dans Bonaparte un moyen de s'en préserver. La plus fatale combinaison qui pût accabler les amis de la liberté, c'étoit qu'un despote se mît dans leurs rangs, se plaçât, pour ainsi dire, à leur tête, et que les ennemis de toute idée libérale eussent un prétexte pour confondre les violences populaires avec les maux du despotisme, et faire ainsi passer la tyrannie sur le compte de la liberté même. Il est résulté de cette fatale combinaison, que les Français ont été haïs par les souverains pour avoir voulu être libres, et par les nations pour n'avoir pas su l'être. Sans doute il a fallu de grandes fautes pour amener un tel résultat; mais les injures que ces fautes ont provoquées plongeroient toutes les idées dans la confusion, si l'on n'essayoit pas de montrer que les Français, comme tout autre peuple, ont été victimes des circonstances qu'amènent les grands bouleversemens dans l'ordre social.

Si l'on veut toutefois blâmer, n'y auroit-il donc rien à dire sur ces royalistes qui se sont laissé enlever le roi sans qu'une amorce ait été brûlée pour le défendre? Certes, ils doivent se rallier aux institutions nouvelles, puisqu'il est si manifeste, qu'il ne reste plus rien à l'aristocratie de son ancienne énergie. Ce n'est pas

assurément que les gentilshommes ne soient, comme tous les Français, de la plus brillante bravoure, mais ils se perdent par la confiance, dès qu'ils sont les plus forts, et par le découragement, dès qu'ils sont les plus foibles : leur confiance aveugle vient de ce qu'ils ont fait un dogme de la politique, et qu'ils se fient comme les Turcs au triomphe de leur foi. La cause de leur découragement, c'est que les trois quarts de la nation française étant à présent pour le gouvernement représentatif, dès que les adversaires de ce système n'ont pas six cent mille baïonnettes étrangères à leur service, ils sont dans une telle minorité, qu'ils perdent tout espoir de se défendre. S'ils vouloient bien traiter avec la raison, ils redeviendroient ce qu'ils doivent être, alternativement l'appui du peuple et celui du trône.

CHAPITRE XIV.

De la conduite de Bonaparte à son retour.

Si c'étoit un crime de rappeler Bonaparte, c'étoit une niaiserie de vouloir masquer un tel homme en roi constitutionnel; du moment qu'on

le reprenoit, il falloit lui donner la dictature militaire, rétablir la conscription, faire lever la nation en masse, enfin ne pas s'embarrasser de la liberté, quand l'indépendance étoit compromise. L'on déconsidéroit nécessairement Bonaparte, en lui faisant tenir un langage tout contraire à celui qui avoit été le sien pendant quinze ans. Il étoit clair qu'il ne pouvoit proclamer des principes si différens de ceux qu'il avoit suivis, quand il étoit tout-puissant, que parce qu'il y étoit forcé par les circonstances; or, qu'est-ce qu'un tel homme, quand il se laisse forcer? La terreur qu'il inspiroit, la puissance qui résultoit de cette terreur n'existoient plus; c'étoit un ours muselé qu'on entendoit murmurer encore, mais que ses conducteurs faisoient danser à leur façon. Au lieu d'obliger à parler constitution, pendant des heures entières, un homme qui avoit en horreur les idées abstraites et les barrières légales, il falloit qu'il fût en campagne quatre jours après son arrivée à Paris, avant que les préparatifs des alliés fussent faits, et surtout pendant que l'étonnement causé par son retour ébranloit encore les imaginations. Il falloit qu'il soulevât les passions des Italiens et des Polonais; qu'il promît aux Espagnols d'expier ses fautes, en leur rendant leurs Cortès; enfin, qu'il prît

la liberté comme arme et non comme entrave.

Quiconque est loup agisse en loup,
C'est le plus certain de beaucoup.

Quelques amis de la liberté, cherchant à se faire illusion à eux-mêmes, ont voulu se justifier de se rattacher à Bonaparte en lui faisant signer une constitution libre; mais il n'y avoit point d'excuse pour servir Bonaparte ailleurs que sur le champ de bataille. Une fois les étrangers aux portes de la France, il falloit leur en défendre l'entrée : l'estime de l'Europe elle-même ne se regagnoit qu'à ce prix. Mais c'étoit dégrader les principes de la liberté que d'en entourer un ci-devant despote; c'étoit mettre de l'hypocrisie dans les plus sincères des vérités humaines. En effet, comment Bonaparte auroit-il supporté la constitution qu'on lui faisoit proclamer? Lorsque des ministres responsables se seroient refusés à sa volonté, qu'en auroit-il fait? et si ces mêmes ministres avoient été sévèrement accusés par les députés pour lui avoir obéi, comment auroit-il contenu le mouvement involontaire de sa main, pour faire signe à ses grenadiers d'aller une seconde fois chasser à coup de baïonnettes les représentans d'une autre puissance que la sienne?

Quoi! cet homme auroit lu tous matins dans

les journaux des insinuations sur ses défauts, sur ses erreurs! Des plaisanteries se seroient approchées de sa pate impériale, et il n'auroit pas frappé! Aussi l'a-t-on vu souvent prêt à rentrer dans son véritable caractère; et, puisque tel étoit ce caractère, il ne pouvoit trouver de force qu'en le montrant. Le jacobinisme militaire, l'un des plus grands fléaux du monde, s'il étoit encore possible, étoit l'unique ressource de Bonaparte. Quand il a prononcé les mots de loi et de liberté, l'Europe s'est rassurée : elle a senti que ce n'étoit plus son ancien et terrible adversaire.

Une grande faute aussi qu'on a fait commettre à Bonaparte, c'est l'établissement d'une chambre des pairs. L'imitation de la constitution anglaise, si souvent recommandée, avoit enfin saisi les esprits français, et, comme toujours, ils ont porté cette idée à l'extrême; car une pairie ne peut pas plus se créer du soir au lendemain qu'une dynastie; il faut, pour une hérédité dans l'avenir, une hérédité précédente. Vous pouvez sans doute, je le répète, associer des noms nouveaux aux noms anciens, mais il faut que la couleur du passé se fonde avec le présent. Or, que signifioit cette antichambre des pairs, dans laquelle se plaçoient tous les courtisans de Bonaparte? Il y en avoit parmi

eux de fort estimables; mais on en pouvoit citer dont les fils auroient demandé qu'on leur épargnât le nom de leur père, au lieu de leur en assurer la continuité. Quel élément pour fonder l'aristocratie d'un état libre, celle qui doit mériter les égards du monarque aussi-bien que du peuple! Un roi fait pour être respecté volontairement, trouve sa sécurité dans la liberté nationale; mais un chef redouté, qu'une moitié de la nation repousse, et que l'autre n'appelle que pour en obtenir des victoires, pourquoi cherchoit-il un genre d'estime qu'il ne pouvoit jamais obtenir? Bonaparte, au milieu de toutes les entraves qu'on lui a imposées, n'a pu montrer le génie qui lui restoit encore; il laissoit faire, il ne commandoit plus. Ses discours portoient l'empreinte d'un pressentiment funeste, soit qu'il connût la force de ses ennemis, soit qu'il s'impatientât de n'être pas le maître absolu de la France. L'habitude de la dissimulation, qui a toujours été dans son caractère, l'a perdu dans cette occasion; il a joué un rôle de plus avec sa facilité accoutumée; mais la circonstance étoit trop grave pour s'en tirer par la ruse, et l'action franche de son despotisme et de son impétuosité pouvoit seule lui donner une chance de succès au moins momentanés.

CHAPITRE XV.

De la chute de Bonaparte.

Je n'ai point encore parlé du guerrier qui a fait pâlir la fortune de Bonaparte, de celui qui, depuis Lisbonne jusqu'à Waterloo, l'a poursuivi comme cet adversaire de Macbeth, qui devoit avoir des dons surnaturels pour le vaincre. Ces dons surnaturels ont été le plus noble désintéressement, une inébranlable justice, des talens qui prenoient leur source dans l'âme, et une armée d'hommes libres. Si quelque chose peut consoler la France d'avoir vu les Anglais au sein de sa capitale, c'est qu'elle aura du moins appris ce que la liberté les a faits. Le génie militaire de lord Wellington ne sauroit être l'œuvre de la constitution de son pays; mais la modération, mais la noblesse de sa conduite, la force qu'il a puisée dans ses vertus, lui viennent de l'air moral de l'Angleterre; et ce qui met le comble à la grandeur de ce pays et de son général, c'est que, tandis que sur le sol ébranlé de la France les exploits de Bonaparte ont suffi pour en faire un despote sans frein, celui qui

l'a vaincu, celui qui n'a pas encore fait une faute, ni perdu l'occasion d'un triomphe, Wellington ne sera dans sa patrie qu'un citoyen sans pareil, mais aussi soumis à la loi que le plus obscur des hommes.

J'oserai le dire cependant, notre France n'auroit peut-être pas succombé, si tout autre que Bonaparte en eût été le chef. Il étoit très habile dans l'art de commander une armée, mais il ne lui étoit pas donné de rallier une nation. Le gouvernement révolutionnaire lui-même s'entendoit mieux à faire naître l'enthousiasme, qu'un homme qui ne pouvoit être admiré que comme individu, mais jamais comme défenseur d'un sentiment ni d'une idée. Les soldats se sont très-bien battus pour Bonaparte, mais la France, à son retour, a peu fait pour lui. D'abord, il y avoit un parti nombreux contre Bonaparte, un parti nombreux pour le roi, qui ne croyoit pas devoir résister aux étrangers. Mais quand on auroit pu convaincre tous les Français que, dans quelque situation que ce soit, le devoir d'un citoyen est de défendre l'indépendance de la patrie, personne ne se bat avec toute l'énergie dont il est capable, quand il s'agit seulement de repousser un mal, et non d'obtenir un bien. Le lendemain d'un triomphe sur l'étranger, on étoit certain d'être asservi

dans l'intérieur; la double force qui auroit fait repousser l'ennemi et renverser le despote, n'existoit plus dans une nation qui n'avoit conservé que du nerf militaire; ce qui ne ressemble point à l'esprit public.

D'ailleurs, parmi ses adhérens mêmes, Bonaparte a recueilli les fruits amers de la doctrine qu'il avoit semée. Il n'avoit exalté que le succès, il n'avoit préconisé que les circonstances; dès qu'il s'agissoit d'opinion, de dévouement, de patriotisme, la peur qu'il avoit de l'esprit de liberté le portoit à tourner en ridicule tous les sentimens qui pouvoient y conduire. Il n'y a pourtant que ces sentimens qui donnent de la persévérance, qui rattachent au malheur; il n'y a que ces sentimens dont la puissance soit électrique, et qui forment une association d'une extrémité d'un pays à l'autre, sans qu'on ait besoin de se parler pour être d'accord. Si l'on examine les divers intérêts des partisans de Bonaparte et de ses adversaires, on s'expliquera tout de suite les motifs de leurs dissentimens. Dans le midi comme dans le nord, les villes de fabriques étoient pour lui; les ports de mer étoient contre lui, parce que le blocus continental avoit favorisé les manufactures, et détruit le commerce. Toutes les différentes classes des défenseurs de la révolution, pouvoient, à

quelques égards, préférer le chef dont l'illégitimité même étoit une garantie, puisqu'elle le plaçoit en opposition avec les anciennes doctrines politiques : mais le caractère de Bonaparte est si contraire aux institutions libres, que ceux de leurs partisans qui ont cru devoir se rattacher à lui, ne l'ont pas secondé de tous leurs moyens, parce qu'ils ne lui appartenoient pas de toute leur âme; ils avoient une arrière-pensée, une arrière-espérance. S'il restoit, ce qui est fort douteux, une ressource à la France, lorsqu'elle avoit provoqué l'Europe, ce ne pouvoit être que la dictature militaire ou la république. Mais rien n'étoit plus insensé que de fonder une résistance désespérée sur un mensonge : on n'a jamais le tout d'un homme avec cela.

Le même système d'égoïsme qui a toujours guidé Bonaparte, l'a porté à vouloir à tout prix une grande victoire, au lieu d'essayer un système défensif qui convenoit peut-être mieux à la France, surtout si l'esprit public l'avoit soutenu. Mais il arrivoit en Belgique, à ce qu'on dit, portant dans sa voiture un sceptre, un manteau, enfin, tous les hochets de l'empire; car il ne s'entendoit bien qu'à cette espèce de pompe mêlée de charlatanisme. Quand Napoléon revint à Paris après sa bataille perdue, il n'avoit

sûrement aucune idée d'abdiquer, et son but étoit de demander aux deux chambres des secours en hommes et en argent, pour essayer une nouvelle lutte. Elles auroient dû tout accorder dans cette circonstance, plutôt que de céder aux puissances étrangères. Mais, si les chambres ont peut-être eu tort, arrivées à cette extrémité, d'abandonner Bonaparte, que dire de la manière dont il s'est abandonné lui-même?

Quoi! cet homme qui venoit d'ébranler encore l'Europe par son retour, envoie sa démission comme un simple général! il n'essaie pas de résister! Il y a une armée française sous les murs de Paris, elle veut se battre contre les étrangers, et il n'est pas avec elle, comme chef ou comme soldat! Elle se retire derrière la Loire, et il traverse cette Loire pour aller s'embarquer, pour mettre sa personne en sûreté, quand c'est par son propre flambeau que la France est embrasée!

On ne sauroit se permettre d'accuser Bonaparte de manque de bravoure dans cette circonstance, non plus que dans celles de l'année précédente. Il n'a pas commandé l'armée française pendant vingt années sans s'être montré digne d'elle. Mais il est une fermeté d'âme que la conscience peut seule donner; et Bonaparte,

au lieu de cette volonté indépendante des événemens, avoit une sorte de foi superstitieuse à la fortune, qui ne lui permettoit pas de marcher sans elle. Du jour où il a senti que c'étoit bien le malheur qui s'emparoit de lui, il n'a pas lutté; du jour où sa destinée a été renversée, il ne s'est plus occupé de celle de la France. Bonaparte s'étoit intrépidement exposé à la mort dans la bataille, mais il n'a point voulu se la donner à lui-même, et cette résolution n'est pas sans quelque dignité. Cet homme a vécu pour donner au monde la leçon de morale la plus frappante, la plus sublime dont les peuples aient jamais été témoins. Il semble que la Providence ait voulu, comme un sévère poète tragique, faire ressortir la punition d'un grand coupable des forfaits mêmes de sa vie.

Bonaparte qui, pendant dix ans, avoit soulevé le monde contre le pays le plus libre et le plus religieux que l'ordre social européen ait encore formé, contre l'Angleterre, se remet entre ses mains; lui qui, pendant dix ans l'avoit chaque jour outragée, en appelle à sa générosité; enfin, lui qui ne parloit des lois qu'avec mépris, qui ordonnoit si légèrement des emprisonnemens arbitraires, invoque la liberté des Anglais, et veut s'en faire un bouclier. Ah! que ne la donnoit-il à la France cette liberté! ni lui

ni les Français ne se seroient trouvés à la merci des vainqueurs.

Soit que Napoléon vive ou périsse, soit qu'il reparoisse ou non sur le continent de l'Europe, un seul motif nous excite à parler encore de lui, c'est l'ardent désir que les amis de la liberté en France séparent entièrement leur cause de la sienne, et qu'on se garde de confondre les principes de la révolution avec ceux du régime impérial. Il n'est point, je crois l'avoir montré, de contre-révolution aussi fatale à la liberté que celle qu'il a faite. S'il eût été d'une ancienne dynastie, il auroit poursuivi l'égalité avec un acharnement extrême, sous quelque forme qu'elle pût se présenter; il a fait sa cour aux prêtres, aux nobles et aux rois, dans l'espoir de se faire accepter pour monarque légitime; il est vrai qu'il leur disoit quelquefois des injures, et leur faisoit du mal, quand il s'apercevoit qu'il ne pouvoit entrer dans la confédération du passé; mais ses penchans étoient aristocrates jusqu'à la petitesse. Si les principes de la liberté succombent en Europe, c'est parce qu'il les a déracinés de la tête des peuples; il a partout relevé le despotisme, en lui donnant pour appui la haine des nations contre les Français; il a défait l'esprit humain, en imposant, pendant quinze ans, à ses folliculaires, l'obligation

d'écrire et de développer tous les systèmes qui pouvoient égarer la raison et étouffer les lumières. Il faut des gens de mérite en tout genre pour établir la liberté; Bonaparte n'a voulu d'hommes supérieurs que parmi les militaires, et jamais sous son règne une réputation civile n'a pu se fonder.

Au commencement de la révolution, une foule de noms illustres honoroient la France; et c'est un des principaux caractères d'un siècle éclairé que d'avoir beaucoup d'hommes remarquables, mais difficilement un homme au-dessus de tous les autres. Bonaparte a subjugué le siècle à cet égard, non qu'il lui fût supérieur en lumières, mais au contraire parce qu'il avoit quelque chose de barbare à la façon du moyen âge; il apportoit de la Corse un autre siècle, d'autres moyens, un autre caractère que tout ce que nous avions en France; cette nouveauté même a favorisé son ascendant sur les esprits; Bonaparte est seul là où il règne, et nulle autre distinction n'est conciliable avec la sienne.

On peut penser diversement sur son génie et sur ses qualités; il y a quelque chose d'énigmatique dans cet homme qui prolonge la curiosité. Chacun le peint sous d'autres couleurs, et chacun peut avoir raison, du point de vue qu'il choisit; qui voudroit concentrer son

portrait en peu de mots, n'en donneroit qu'une fausse idée. Pour arriver à quelque ensemble, il faut suivre diverses routes : c'est un labyrinthe, mais un labyrinthe qui a un fil, l'égoïsme. Ceux qui l'ont connu personnellement peuvent lui trouver dans son intérieur un genre de bonté dont le monde assurément ne s'est pas ressenti. Le dévouement de quelques amis vraiment généreux est ce qui parle le plus en sa faveur. Le temps éclaircira les divers traits de son caractère; et ceux qui veulent admirer tout homme extraordinaire, sont en droit de le trouver tel. Mais il n'a pu, mais il ne pourroit apporter que la désolation à la France.

Dieu nous en préserve donc, et pour jamais! Mais que l'on se garde d'appeler bonapartistes ceux qui soutiennent les principes de la liberté en France; car, avec bien plus de raison, on pourroit attribuer ce nom aux partisans du despotisme, à ceux qui proclament les maximes politiques de l'homme qu'ils proscrivent; leur haine contre lui n'est qu'une dispute d'intérêts, et le véritable amour des pensées généreuses n'y a point de part.

CHAPITRE XVI.

De la déclaration des droits proclamée par la chambre des représentans, le 5 juillet 1815.

Bonaparte a signé sa seconde abdication le 22 juin 1815, et le 8 du mois suivant les troupes étrangères sont entrées dans la capitale. Pendant cet intervalle bien court, les partisans de Napoléon ont absorbé beaucoup de temps précieux à vouloir, contre le vœu national, assurer la couronne à son fils. La chambre des représentans, d'ailleurs, renfermoit dans son sein beaucoup d'hommes qui n'auroient sûrement pas été élus sans l'influence de l'esprit de parti : néanmoins il suffisoit que, pour la première fois, depuis quinze ans, six cents Français, choisis d'une manière quelconque par le peuple, fussent réunis et délibérassent en public, pour qu'on vît reparoître l'esprit de liberté et le talent de la parole. Des hommes, tout-à-fait nouveaux dans la carrière politique, ont improvisé à la tribune avec une supériorité remarquable; d'autres, qu'on n'avoit pas entendus pendant le règne de Bonaparte, ont retrouvé

leur ancienne vigueur; et cependant, je le répète, on voyoit là des députés que la nation livrée à elle-même n'eût jamais acceptés. Mais telle est la force de l'opinion, quand on se sent en sa présence; tel est l'enthousiasme qu'inspire une tribune d'où l'on se fait entendre à tous les esprits éclairés de l'Europe, que des principes sacrés, obscurcis par de longues années de despotisme, ont reparu en moins de quinze jours; et dans quelles circonstances ont-ils reparu! quand des factions de toute espèce s'agitoient dans l'assemblée même, et quand trois cent mille soldats étrangers étoient sous les murs de Paris.

Un *bill* des droits, car j'aime à me servir dans cette occasion de l'expression anglaise, elle ne rappelle que des souvenirs heureux et respectables; un bill des droits fut proposé et adopté au milieu de ce désastre, et dans le peu de mots qu'on va lire, il existe une puissance immortelle, la vérité. (*)

Je m'arrête à ce dernier acte, qui a précédé

(*) L'auteur vouloit insérer ici la déclaration de la chambre des représentans, en en retranchant ce qui pourroit ne pas être d'accord avec les principes professés dans cet ouvrage. Ce travail est d'une nature trop délicate pour que les éditeurs puissent se permettre d'y suppléer.

Ce chapitre n'est, comme on voit, qu'une ébauche. Des

de quelques jours l'envahissement total de la France par les armées étrangères : c'est là que je finis mes Considérations historiques. Et en effet il n'y a plus de France, tant que les armées étrangères occupent notre territoire. Tournons nos regards, avant de finir, vers les idées générales qui nous ont servi de guide pendant le cours de cet ouvrage; et présentons, s'il nous est possible, le tableau de cette Angleterre que nous n'avons cessé d'offrir pour modèle aux législateurs français, en les accusant toutes les fois qu'ils s'en sont écartés.

---

notes à la marge du manuscrit indiquoient les faits marquans dont madame de Staël avoit l'intention de parler, et les noms honorables qu'elle vouloit citer.

(*Note des éditeurs de* 1818.)

SIXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Les Français sont-ils faits pour être libres?

Les Français ne sont pas faits pour être libres, dit un certain parti parmi les Français, qui veut bien faire les honneurs de la nation, au point de la représenter comme la plus misérable des associations d'hommes. Qu'y a-t-il en effet de plus misérable que de n'être capable ni de respect pour la justice, ni d'amour de la patrie, ni de force d'âme, vertus dont la réunion, dont une seule peut suffire pour être digne de la liberté? Les étrangers ne manquent pas de s'emparer d'un tel propos, et de s'en glorifier, comme s'ils étoient d'une plus noble race que les Français. Cette ridicule assertion ne signifie pourtant qu'une chose, c'est qu'il convient à de certains privilégiés d'être reconnus pour les seuls qui puissent gouverner sagement la France, et de considérer le reste de la nation comme des factieux.

C'est sous un point de vue plus philosophique et plus impartial que nous examinerons ce qu'on entend par un peuple fait pour être libre. Je répondrois simplement : c'est celui qui veut l'être. Car je ne crois pas qu'il y ait dans l'histoire l'exemple d'une volonté de nation qui n'ait pas été accomplie. Les institutions d'un pays, toutes les fois qu'elles sont au-dessous des lumières qui y sont répandues, tendent nécessairement à s'élever au même niveau. Or, depuis la vieillesse de Louis XIV jusqu'à la révolution française, l'esprit et la force ont été chez les particuliers, et le déclin dans le gouvernement. Mais, dira-t-on, les Français pendant la révolution, n'ont pas cessé d'errer entre les folies et les forfaits. S'il en étoit ainsi, il faudroit s'en prendre, je ne saurois trop le répéter, à leurs anciennes institutions politiques; car ce sont elles qui avoient formé la nation; et si elles étoient de nature à n'éclairer qu'une classe d'hommes, et à dépraver la masse, elles ne valoient assurément rien. Mais le sophisme des ennemis de la raison humaine, c'est qu'ils veulent qu'un peuple possède les vertus de la liberté avant de l'avoir obtenue; tandis qu'il ne peut acquérir ces vertus qu'après avoir joui de la liberté, puisque l'effet ne sauroit précéder la cause. La première qualité d'une nation qui

commence à se lasser des gouvernemens exclusifs et arbitraires, c'est l'énergie. Les autres vertus ne peuvent être que le résultat graduel d'institutions qui aient duré assez long-temps pour former l'esprit public.

Il y a eu des pays, comme l'ancienne Égypte, où la religion, s'étant identifiée avec la politique, a imprimé aux mœurs et aux habitudes des hommes un caractère passif et stationnaire. Mais en général on voit les nations se perfectionner, ou se détériorer, suivant la nature de leur gouvernement. Rome n'a point changé de climat, et cependant depuis les Romains jusqu'aux Italiens de nos jours, on peut parcourir toute l'échelle des modifications que les hommes subissent par la diversité des gouvernemens. Sans doute, ce qui constitue la dignité d'un peuple, c'est de savoir se donner le régime qui lui convient; mais cette œuvre peut rencontrer de grands obstacles; et l'un des plus grands est sans doute la coalition des vieux états européens pour arrêter le progrès des idées nouvelles. Il faut donc juger avec impartialité les difficultés et les efforts, avant de prononcer qu'un peuple n'est pas fait pour être libre, ce qui dans le fond est une phrase vide de sens : car peut-il exister des hommes auxquels la sécurité, l'émulation, le développement paisible

de leur industrie, et la jouissance non troublée des fruits de leurs travaux, ne conviennent pas? Et si une nation étoit condamnée par une malédiction du ciel à ne pratiquer jamais ni la justice ni la morale publique, pourquoi une partie de cette nation se croiroit-elle exempte de la malédiction prononcée sur la race? Si tous sont également incapables d'aucune vertu, quelle partie contraindra l'autre à en avoir?

Depuis vingt-cinq ans, dit-on encore, il n'y a pas eu un gouvernement fondé par la révolution, qui ne se soit montré fou ou méchant. Soit, mais la nation a été sans cesse agitée par les troubles civils, et toutes les nations dans cet état se ressemblent. Il existe dans l'espèce humaine des dispositions qui se retrouvent toujours, quand les mêmes circonstances les produisent au dehors. Mais, s'il n'y a pas eu une époque de la révolution à laquelle le crime n'ait eu sa part, il n'y en a pas une aussi où de grandes vertus ne se soient développées. L'amour de la patrie, la volonté d'assurer son indépendance à tout prix, se sont manifestés constamment dans le parti patriote; et si Bonaparte n'avoit pas énervé l'esprit public, en introduisant le goût de l'argent et des honneurs, nous aurions vu sortir des miracles du caractère intrépide et persévérant de quelques-uns des hommes de la révolu-

tion. Les ennemis mêmes des institutions nouvelles, les Vendéens, ont montré le caractère qui fait les hommes libres. Quand on leur offrira la liberté sous ses véritables traits, ils s'y rallieront. Une résolution vive et un esprit ardent existent et existeront toujours en France. Il y a des âmes puissantes parmi ceux qui veulent la liberté; il y en a parmi les jeunes gens qui s'avancent, les uns dégagés des préjugés de leurs pères, les autres innocens de leurs crimes. Quand tout se voit, quand tout se sait de l'histoire d'une révolution; quand les intérêts les plus actifs excitent les plus violentes passions, il semble aux contemporains que rien de pareil n'ait souillé la face de la terre. Mais, quand on se rappelle les guerres de religion en France, et les troubles de l'Angleterre, on aperçoit sous d'autres formes le même esprit de parti, et les mêmes forfaits produits par les mêmes passions.

Il me semble impossible de séparer le besoin d'un perfectionnement social du désir de s'améliorer soi-même; et, pour me servir du titre de l'ouvrage de Bossuet, dans un sens différent de celui qu'il lui donne, la politique est sacrée, parce qu'elle renferme tous les mobiles qui agissent sur les hommes en masse, et les rapprochent ou les éloignent de la vertu.

Nous ne pouvons nous le dissimuler cependant, l'on n'a encore acquis en France que peu d'idées de justice. On n'imagine pas qu'un ennemi puisse avoir droit à la protection des lois, quand il est vaincu. Mais dans un pays où, pendant si long-temps, la faveur et la disgrâce ont disposé de tout, comment sauroit-on ce que c'est que des principes? Le règne des cours n'a permis aux Français que le développement des vertus militaires. Une classe très-resserrée se mêloit seule des affaires civiles; et la masse de la nation, n'ayant rien à faire, n'a rien appris, et ne s'est point exercée aux vertus politiques. L'une des merveilles de la liberté anglaise, c'est la multitude d'hommes qui s'occupent des intérêts de chaque ville, de chaque province, et dont l'esprit et le caractère sont formés par les occupations et les devoirs de citoyen. En France, on n'avoit l'occasion de s'exercer qu'à l'intrigue, et il faut long temps avant d'oublier cette malheureuse science.

L'amour de l'argent, des titres, enfin de toutes les jouissances et de toutes les vanités sociales, a reparu sous le règne de Bonaparte : c'est le cortége du despotisme. Dans les fureurs de la démagogie, au moins la corruption n'étoit de rien; et, sous Bonaparte lui-même, plusieurs guerriers sont restés dignes, par leur désinté-

reusement, du respect que les étrangers ont pour leur courage.

Sans reprendre ici la malheureuse histoire de nos désastres, disons-le donc hardiment, il y a dans la nation française de l'énergie, de la patience dans les maux, de l'audace dans l'entreprise, en un mot de la force; et les écarts en seront toujours à craindre, jusqu'à ce que des institutions libres fassent de cette force aussi de la vertu. De certaines idées communes, mises en circulation, sont souvent ce qui égare le plus le bon sens public, parce que la plupart des hommes les prennent pour des vérités. Il y a si peu de mérite à les trouver, qu'on est tenté de croire que la raison seule peut les faire adopter à tant de gens. Mais, dans les temps de parti, les mêmes intérêts inspirent les mêmes discours, sans qu'ils acquièrent plus de vérité la centième fois qu'on les prononce.

Les Français, dit-on, sont frivoles, les Anglais sont sérieux; les Français sont vifs, les Anglais sont graves; donc il faut que les premiers soient gouvernés despotiquement, et que les autres jouissent de la liberté. Il est vrai que si les Anglais luttoient encore pour cette liberté, on leur trouveroit mille défauts qui s'y opposeroient; mais le fait chez eux a réfuté l'argument. Dans notre France les troubles sont

apparens, tandis que les motifs de ces troubles ne peuvent être compris que par les hommes qui pensent. Les Français sont frivoles, parce qu'ils ont été condamnés à un genre de gouvernement qui ne pouvoit se soutenir qu'en encourageant la frivolité; et, quant à la vivacité, les Français en ont dans l'esprit bien plus que dans le caractère. Il y a chez les Anglais une impétuosité d'une nature beaucoup plus violente; et leur histoire en offre une foule de preuves. Qui auroit pu croire, il y a moins de deux siècles, que jamais un gouvernement régulier pût s'établir chez ces factieux insulaires? On ne cessoit, alors, sur le continent, de les en déclarer incapables. Ils ont déposé, tué, renversé plus de rois, plus de princes et plus de gouvernemens que le reste de l'Europe ensemble; et cependant ils ont enfin obtenu le plus noble, le plus brillant et le plus religieux ordre social qui soit dans l'ancien monde. Tous les pays, tous les peuples, tous les hommes, sont propres à la liberté par leurs qualités différentes : tous y arrivent ou y arriveront à leur manière.

Mais, avant d'essayer de peindre l'admirable monument de la grandeur morale de l'homme que l'Angleterre nous présente, jetons un coup d'œil sur quelques époques de son histoire,

semblables en tout à celles de la révolution française. Peut-être se réconciliera-t-on avec les Français, quand on verra en eux les Anglais d'hier.

CHAPITRE II.

Coup d'œil sur l'histoire d'Angleterre.

Il m'est pénible de représenter le caractère anglais à son désavantage, même dans les temps passés. Mais cette nation généreuse écoutera sans peine tout ce qui lui rappelle que c'est à ses institutions politiques actuelles, à ces institutions que d'autres peuples peuvent imiter, qu'elle doit ses vertus et sa splendeur. La vanité puérile de se croire une race à part ne vaut certainement pas, aux yeux des Anglais, l'honneur d'encourager le genre humain par leur exemple. Aucun peuple de l'Europe ne peut être mis en parallèle avec les Anglais depuis 1688 : il y a cent vingt ans de perfectionnement social entre eux et le continent. La vraie liberté, établie depuis plus d'un siècle chez un grand peuple, a produit les résultats dont nous sommes les témoins; mais, dans l'histoire précé-

dente de ce peuple, il y a plus de violences, plus d'inégalités, et, à quelques égards, plus d'esprit de servitude encore que chez les Français.

Les Anglais citent toujours la grande charte comme le plus honorable titre de leur antique généalogie d'hommes libres; et en effet c'est une chose admirable qu'un tel contrat entre la nation et le roi. Dès l'année 1215, la liberté individuelle et le jugement par jurés y sont énoncés dans les termes dont on pourroit se servir de nos jours. À cette même époque du moyen âge, comme nous l'avons indiqué dans l'introduction, il y eut un mouvement de liberté dans toute l'Europe. Mais les lumières et les institutions qu'elles font naître n'étant point encore répandues, il ne résulta rien de stable de ce mouvement en Angleterre, jusqu'en 1688, c'est-à-dire, près de cinq siècles après la grande charte. Pendant toute cette période, elle n'a pas cessé d'être enfreinte. Le successeur de celui qui l'avoit signée, le fils de Jean-sans-Terre, Henri III, fit la guerre à ses barons, pour s'affranchir des promesses de son père. Les barons, dans cette circonstance, avoient protégé le tiers-état, pour s'appuyer de la nation contre l'autorité royale. Le successeur de Henri III, Édouard Ier, jura onze fois la grande charte; ce

qui prouve qu'il y manqua plus souvent encore. Ni les rois ni les nations ne tiennent les sermens politiques, que lorsque la nature des choses commande aux souverains et satisfait les peuples. Guillaume-le-Conquérant avoit détrôné Harald; la maison de Lancastre à son tour renversa Richard II, et l'acte d'élection qui appeloit Henri IV au trône fut assez libéral pour être imité depuis par lord Sommers, en 1688. A l'avénement de Henri IV, en 1399, on voulut renouveler la grande charte, et du moins le roi promit de respecter les franchises et les libertés de la nation. Mais la nation ne sut pas alors se faire respecter elle-même. La guerre avec la France, les guerres intestines entre les maisons d'York et de Lancastre, donnèrent lieu aux scènes les plus sanglantes, et aucune histoire ne nous offre autant d'atteintes portées à la liberté individuelle, autant de supplices, autant de conjurations de toute espèce. L'on finit, du temps du fameux Warwick, *le faiseur de rois*, par porter une loi qui enjoignoit d'obéir au souverain de fait, soit qu'il le fût ou non de droit, afin d'éviter les condamnations arbitrairement judiciaires, auxquelles les changemens de gouvernement devoient donner lieu.

Vint ensuite la maison de Tudor, qui, dans la personne de Henri VII, réunissoit les droits

des York et des Lancastre. La nation étoit fatiguée des guerres civiles. L'esprit de servitude remplaça pour un temps l'esprit de faction. Henri VII, comme Louis XI et le cardinal de Richelieu, subjugua sa noblesse, et sut établir le despotisme le plus complet. Le parlement, qui depuis a été le sanctuaire de la liberté, ne servoit alors qu'à consacrer les actes les plus arbitraires par un faux air de consentement national; car il n'y a pas de meilleur instrument pour la tyrannie qu'une assemblée, quand elle est avilie. La flatterie se cache sous l'apparence de l'opinion générale, et la peur en commun ressemble presque à du courage; tant on s'anime les uns les autres dans l'enthousiasme du pouvoir! Henri VIII fut encore plus despote que son père, et plus désordonné dans ses volontés. Ce qu'il adopta de la réformation le servit merveilleusement, pour persécuter tout à la fois les catholiques orthodoxes et les protestans de bonne foi. Il entraîna le parlement anglais à tous les actes de servitude les plus humilians. Ce fut le parlement qui se chargea des procès intentés aux innocentes femmes de Henri VIII. Ce fut lui qui sollicita l'honneur de condamner Catherine Howard, déclarant qu'il n'avoit pas besoin de la sanction royale pour porter le bill d'accusation contre elle, afin d'épargner au roi

son époux, disoit-on, la douleur de la juger. Thomas Morus, l'une des plus nobles victimes de la tyrannie de Henri VIII, fut accusé par le parlement, ainsi que tous ceux dont le roi voulut la mort. Les deux chambres prononcèrent que c'étoit un crime de lèse-majesté de ne pas regarder le mariage du roi avec Anne de Clèves comme légalement dissous; et le parlement, se dépouillant lui-même, décréta que les proclamations du roi devoient avoir force de loi, et qu'elles seroient considérées même comme ayant l'autorité de la révélation en matière de dogme : car Henri VIII s'étoit fait le chef de l'Église en Angleterre, tout en conservant la doctrine catholique. Il falloit alors se dégager de la suprématie de Rome, sans s'exposer à l'hérésie en fait de dogmes. C'est dans ce temps que fut faite la sanglante loi des six articles, qui établissoient les points de doctrine auxquels il falloit se conformer : la présence réelle, la communion sous une espèce, l'inviolabilité des vœux monastiques (malgré l'abolition des couvens), l'utilité des messes particulières, le célibat du clergé, et la nécessité de la confession auriculaire. Quiconque n'admettoit pas le premier point étoit brûlé comme hérétique; et qui rejetoit les cinq autres, mis à mort comme félon. Le parlement remercia le roi de la divine

étude, du travail et de la peine que sa majesté avoit consacrés à la rédaction de cette loi. Néanmoins Henri VIII ouvrit le chemin à la réformation religieuse; elle fut introduite en Angleterre par ses amours coupables, comme la grande charte avoit dû son existence aux crimes de Jean-sans-Terre. Ainsi cheminent les siècles, marchant sans le savoir vers le but de la destinée humaine.

Le parlement, sous Henri VIII, violenta les consciences aussi-bien que les personnes. Il ordonna, sous peine de mort, de considérer le roi comme chef de l'Église; et tous ceux qui s'y refusèrent périrent martyrs de leur courage. Les parlemens changèrent quatre fois la religion de l'Angleterre. Ils consacrèrent le schisme de Henri VIII et le protestantisme d'Édouard VI, et lorsque la reine Marie fit jeter dans les flammes des vieillards, des femmes, des enfans, espérant ainsi plaire à son fanatique époux, ces atrocités furent encore sanctionnées par le parlement naguère protestant.

La réformation reparut avec Élisabeth, mais l'esprit du peuple et du parlement n'en fut pas moins servile. Cette reine eut toute la grandeur que peut donner un despotisme conduit avec modération. On pourroit comparer le règne

d'Élisabeth en Angleterre à celui de Louis XIV en France.

Élisabeth avoit plus d'esprit que Louis XIV ; et, se trouvant à la tête du protestantisme, dont la tolérance est le principe, elle ne put, comme le monarque français, joindre le fanatisme au pouvoir absolu. Le parlement, qui avoit comparé Henri VIII à Samson pour la force, à Salomon pour la prudence, et à Absalon pour la beauté, envoya son orateur déclarer à genoux à la reine Élisabeth qu'elle étoit une divinité. Mais, ne se bornant pas à ces servilités fades, il se souilla d'une flatterie sanglante, en secondant la criminelle haîne d'Élisabeth contre Marie Stuart; il lui demanda la condamnation de son ennemie, voulant ainsi dérober à la reine la honte de ce qu'elle désiroit; mais il ne fit que se déshonorer à sa suite.

Le premier roi de la maison de Stuart, aussi foible, quoique plus régulier dans ses mœurs que le successeur de Louis XIV, professa constamment la doctrine du pouvoir absolu, sans avoir dans son caractère de quoi la maintenir. Les lumières s'étendoient de toutes parts. L'impulsion donnée à l'esprit humain, au commencement du seizième siècle, se propageoit de plus en plus; la réforme religieuse fermentoit

dans toutes les têtes. Enfin la révolution éclata sous Charles Ier.

Les principaux traits d'analogie entre la révolution d'Angleterre et celle de France sont; un roi conduit à l'échafaud par l'esprit démocratique, un chef militaire s'emparant du pouvoir, et la restauration de l'ancienne dynastie. Quoique la réforme religieuse et la réforme politique aient beaucoup de rapports ensemble, cependant, quand le principe qui met les hommes en mouvement tient de quelque manière à ce qu'ils croient leur devoir, ils conservent plus de moralité que quand leur impulsion n'a pour mobile que le désir de recouvrer leurs droits. La passion de l'égalité étoit pourtant telle en Angleterre, qu'on mit la princesse de Gloucester, fille du roi, en apprentissage chez une couturière. Plusieurs traits non moins étranges dans ce genre pourroient être cités, quoique la direction des affaires publiques, pendant la révolution d'Angleterre, ne soit pas descendue dans des classes aussi grossières qu'en France. Les communes, ayant acquis plus tôt de l'importance par le commerce, étoient plus éclairées. Les nobles, qui de tout temps s'étoient ralliés à ces communes contre les usurpations du trône, ne faisoient point caste à part comme chez les Français. La fusion des états, qui n'empê-

che point la distinction des rangs, existoit déjà depuis long-temps. En Angleterre, la noblesse de seconde classe étoit réunie avec les communes (*). Les familles de pairs étoient seules à part, tandis qu'en France on ne savoit où trouver la nation, et que chacun étoit impatient de sortir de la masse, pour entrer dans la classe des privilégiés. Sans aborder les discussions religieuses, l'on ne sauroit nier aussi que les opinions des protestans, étant fondées sur l'examen, ne soient plus favorables aux lumières et à l'esprit de liberté que le catholicisme,

---

(*) Je rapporte ici le texte d'une adresse des communes, sous Jacques 1er, qui démontre évidemment cette vérité.

Déclaration de la chambre des communes sur ses priviléges, écrite par un comité choisi pour présenter cette adresse à Jacques 1er.

Les communes de ce royaume contiennent non-seulement les citoyens, les bourgeois, les cultivateurs, mais aussi toute la noblesse inférieure du royaume, chevaliers, écuyers, gentilshommes. Plusieurs d'entre eux appartiennent aux premières familles; d'autres sont parvenus par leur mérite au grand honneur d'être admis au conseil privé de votre majesté, et ont obtenu des emplois très-honorables. Enfin, excepté la plus haute noblesse, les communes renferment toute la fleur et la puissance de votre royaume. Elles soutiennent vos guerres par leurs personnes, et vos trésors par leur argent : leurs cœurs font la force et la stabilité de votre royaume. Tout le peuple, qui consiste en plusieurs millions d'hommes, est représenté par nous de la chambre des communes.

qui décide de tout d'après l'autorité, et considère les rois comme aussi infaillibles que les papes, à moins que les papes ne soient en guerre avec les rois. Enfin, et c'est sous ce rapport qu'il faut reconnoître l'avantage de la position insulaire, Cromwell n'imagina pas de faire des conquêtes sur le continent; il n'excita point la colère des rois, qui ne se crurent point menacés par les essais politiques d'un pays sans communication immédiate avec la terre européenne : encore moins les peuples prirent-ils parti dans la querelle, et les Anglais eurent l'insigne bonheur de n'avoir ni provoqué les étrangers, ni réclamé leurs secours. Les Anglais disent avec raison qu'ils n'ont eu, dans leurs derniers troubles civils, rien qui ressemble aux dix-huit mois de la terreur en France. Mais, en embrassant l'ensemble de leur histoire, l'on verra trois rois déposés et tués, Édouard II, Richard II, et Henri VI; un roi assassiné, Édouard V; Marie d'Écosse et Charles Ier périssant sur l'échafaud; des princes du sang royal mourant de mort violente; des assassinats judiciaires en plus grand nombre que dans tous les autres états de l'Europe, et je ne sais quoi de dur et de factieux, qui n'annonçoit guère les vertus publiques et privées dont l'Angleterre donne l'exemple depuis un siècle. Sans doute, on ne sauroit tenir un compte ou-

vert des vices et des vertus des deux nations; mais, en étudiant l'histoire d'Angleterre, on ne commence à voir le caractère des Anglais tel qu'il s'élève progressivement à nos yeux, depuis la fondation de la liberté, que dans quelques hommes, pendant la révolution et sous la restauration. L'époque du retour des Stuarts et les changemens opérés à leur expulsion, offrent encore de nouvelles preuves de l'influence toute-puissante des nations. Charles II et Jacques II régnèrent, l'un arbitrairement, l'autre tyranniquement; et les mêmes injustices qui avoient souillé l'histoire d'Angleterre dans les temps anciens, se renouvelèrent à une époque où cependant les lumières avoient fait de très-grands progrès. Mais le despotisme produit partout et en tout temps à peu près les mêmes résulats; il ramène les ténèbres au milieu du jour. Les plus nobles amis de la liberté, Russel et Sidney, périrent sous le règne de Charles II; et bien d'autres moins célèbres furent de même condamnés à mort injustement. Russel refusa de racheter sa vie à la condition de reconnoître que la résistance au souverain, quelque despote qu'il soit, est contraire à la religion chrétienne. Algernon Sidney dit en montant sur l'échafaud : « Je viens ici » mourir pour la bonne vieille cause que j'ai » chérie depuis mon enfance. » Le lendemain

de sa mort, il se trouva des journalistes qui tournèrent en ridicule ces belles et simples paroles. La plus indigne de toutes les flatteries, celle qui livre les droits des nations au bon plaisir des souverains, se manifesta de toutes parts. L'université d'Oxford condamna tous les principes de la liberté, et se montra mille fois moins éclairée au dix-septième siècle, que les barons au commencement du treizième. Elle proclama qu'il n'y avoit point de contrat mutuel, ni exprès, ni tacite, entre les peuples et les rois. C'est d'une ville destinée à être un foyer de lumières que partit cette déclaration qui mettoit un homme au-dessus de toutes les lois divines et humaines, sans lui imposer ni devoirs ni frein. Locke, jeune encore, fut banni de l'université pour avoir refusé son adhésion à cette doctrine servile; tant il est vrai que les penseurs, de quelque objet qu'ils s'occupent, s'accordent toujours sur la dignité de l'espèce humaine! Quoique le parlement fût très obéissant, on avoit encore peur de lui; et Louis XIV, sentant avec une sagacité remarquable qu'une constitution libre donneroit une grande force à l'Angleterre, corrompoit non-seulement le ministère, mais le roi lui-même, pour prévenir l'établissement de cette constitution. Ce n'étoit point cependant par la crainte de l'exemple

qu'il ne vouloit pas de liberté en Angleterre : la France étoit alors trop loin de tout esprit de résistance, pour qu'il pût s'en inquiéter; c'est uniquement, et les pièces diplomatiques le prouvent, parce qu'il considéroit le gouvernement représentatif comme une source de richesse et de puissance pour les Anglais. Il fit offrir à Charles II deux cent mille louis, s'il vouloit se déclarer catholique et ne plus convoquer de parlemens. Charles II et ensuite Jacques II acceptèrent ces subsides, sans oser en tenir toutes les conditions. Les premiers ministres, les femmes de ces premiers ministres, recevoient des présens de l'ambassadeur de France, en promettant de soumettre l'Angleterre à l'influence de Louis XIV. Charles II auroit souhaité, est-il dit dans les négociations que Dalrymple a publiées, faire venir des troupes françaises en Angleterre, pour s'en servir contre les amis de la liberté. On a peine à se convaincre de la vérité de ces faits, quand on connoît l'Angleterre du dix-huitième et du dix-neuvième siècle. Il y avoit encore des restes de l'esprit d'indépendance chez quelques membres du parlement; mais comme la liberté de la presse ne les soutenoit pas dans l'opinion, ils ne pouvoient opposer cette force à celle du gouvernement. La loi d'*Habeas corpus*, celle

qui fonde la liberté individuelle, fut portée sous Charles II; et cependant il n'y eut jamais plus de violations de cette liberté que sous son règne; car les lois sans les garanties ne sont rien. Charles II se fit livrer tous les priviléges des villes, toutes leurs chartes particulières; rien n'est si facile à l'autorité centrale que d'écraser successivement chaque partie. Les juges, pour plaire au roi, donnèrent au crime de haute trahison une extension plus grande que celle qui avoit été fixée trois siècles auparavant sous le règne d'Édouard III. A cette sérieuse tyrannie se joignoit autant de corruption, autant de frivolité qu'on en a pu reprocher aux Français à aucune époque. Les écrivains, les poètes anglais, qui sont maintenant inspirés par les sentimens les plus vrais et les vertus les plus pures, étoient sous Charles II des fats, quelquefois tristes, mais toujours immoraux. Rochester, Wicherley, Congrève surtout, font de la vie humaine des tableaux qui semblent la parodie de l'enfer. Là les enfans plaisantent sur la vieillesse de leurs pères; là les frères cadets aspirent à la mort de leur frère aîné. Le mariage y est traité selon les maximes de Beaumarchais: mais il n'y a point de gaieté dans ces saturnales du vice; les hommes les plus corrompus ne peuvent rire à l'aspect d'un mon-

de dont les méchans eux-mêmes ne sauroient se tirer. La mode, qui est encore la foiblesse des Anglais dans les petites choses, se jouoit alors de ce qu'il y a de plus important dans la vie. Charles II avoit sur sa cour, et sa cour avoit sur son peuple l'influence que le régent a exercée sur la France. Et quand on voit dans les galeries d'Angleterre les portraits des maîtresses de ce roi, méthodiquement rangés ensemble, on ne peut se persuader qu'il n'y ait guère plus de cent ans qu'une frivolité si dépravée secondoit, chez les Anglais, le pouvoir le plus absolu. Enfin, Jacques II, qui manifestoit ouvertement les opinions que Charles II faisoit avancer par des mines souterraines, régna pendant trois ans avec une tyrannie heureusement sans mesure, puisque c'est à ces excès mêmes que la nation a dû la révolution paisible et sage qui a fondé sa liberté. L'historien Hume, Écossais, partisan des Stuarts, et défenseur de la prérogative royale, comme un homme éclairé peut l'être, a plutôt adouci qu'exagéré les forfaits commis par les agens de Jacques II. J'insère ici seulement quelques-uns des traits de ce règne, tels qu'ils sont racontés par Hume.

« La cour avoit inspiré des principes si arbi» traires à tous ses serviteurs, que Feversham,

»immédiatement après la victoire (de Sedge-»moor), fit pendre plus de vingt prisonniers, »et qu'il continuoit ses exécutions, lorsque l'é-»vêque de Bath et de Wells lui représenta que »ces malheureux avoient droit à être jugés dans »les formes, et que leur supplice passeroit pour »un véritable meurtre. Mais ces remontrances »n'arrêtèrent pas l'humeur féroce du colonel »Kirke, soldat de fortune, qui, dans un long »service à Tanger, et par la fréquentation des »Maures, avoit contracté un fonds d'inhumanité »plus rare en Europe et chez les nations libres. »En entrant dans Bridgewater, il fit conduire »dix-neuf prisonniers au gibet sans la moindre »information. Ensuite, s'amusant de sa propre »cruauté, il en fit exécuter un certain nombre »pendant qu'il buvoit avec ses compagnons à »la santé du roi ou de la reine, ou du grand »juge Jefferies; et, voyant leurs pieds tressaillir »dans les convulsions de la mort, il s'écria »qu'il falloit de la musique pour leur danse, et »donna l'ordre que les tambours et les trompet-»tes se fissent entendre. Il lui vint dans l'esprit de »faire pendre trois fois le même homme, pour »s'instruire, disoit-il, par cette bizarre expé-»rience; et chaque fois il lui demandoit s'il ne »se repentoit pas de son crime; mais le malheu-»reux s'obstinant à protester, malgré ce qu'il

» avoit souffert, qu'il étoit toujours disposé à
» s'engager dans la même cause, Kirke le fit
» pendre dans les chaînes. Mais rien n'égale la
» perfidie et la cruauté du trait que nous allons
» raconter. Une jeune fille demanda la vie de
» son frère, en se jetant aux pieds du colonel
» Kirke, ornée de toutes les grâces de la beauté
» et de l'innocence en pleurs. Le cruel sentit
» s'enflammer ses désirs, sans être attendri par
» l'amour ou par la clémence. Il promit ce
» qu'elle demandoit, à condition qu'elle consen-
» tiroit à tout ce qu'il souhaitoit. Cette pauvre
» sœur se rendit à la nécessité qu'on lui impo-
» soit; mais Kirke, après avoir passé la nuit avec
» elle, lui fit voir le lendemain, par la fenêtre,
» le frère adoré pour lequel elle avoit sacrifié sa
» vertu, pendu à un gibet qu'on avoit élevé secrè-
» tement pendant la nuit. La rage et le désespoir
» s'emparèrent de cette malheureuse fille, et la
» privèrent de sa raison. Le pays entier, sans
» distinction de coupable et d'innocent, fut ex-
» posé aux ravages de ce barbare. Les soldats
» furent lâchés pour y vivre à discrétion; et son
» propre régiment, instruit par son exemple,
» excité par ses exhortations, se distingua par
» des outrages recherchés. Il les nommoit iro-
» niquement ses *agneaux*, terme dont le souve-
» nir s'est conservé long-temps avec horreur

» dans cette partie de l'Angleterre. L'implacable » Jefferies lui succéda bientôt, et fit voir que les » rigueurs judiciaires peuvent égaler ou surpas- » ser les excès de la tyrannie soldatesque. Cet » homme, qui se livroit par goût à la cruauté, » s'étoit déjà fait connoître dans plusieurs pro- » cès auxquels il avoit présidé. Mais il partoit » avec une joie sauvage pour cette nouvelle » commission, qui lui présentoit une moisson de » mort et de destruction. Il commença par la » ville de Dorchester, où trente rebelles furent » traduits à son tribunal. Il les exhorta, mais en » vain, à lui épargner, par une confession vo- » lontaire, la peine de faire leur procès. Vingt- » neuf furent déclarés coupables; et, pour punir » en même temps leur crime et leur désobéis- » sance, il les fit conduire immédiatement au » supplice. Il n'y en eut pas moins de deux cents » quatre-vingt-douze qui reçurent la sentence » de mort, et quatre-vingts furent exécutés sur- » le-champ. Exeter devint ensuite le théâtre » de ses cruautés. De deux cent quarante-trois » personnes à qui l'on fit leur procès, la plus » grande partie fut condamnée et livrée aux » exécuteurs. Il transféra de là son tribunal à » Taunton et à Wells. La consternation le pré- » cédoit partout. Ses menaces avoient frappé » les jurés d'une telle épouvante, qu'ils don-

» noient leur *verdict* avec précipitation, et plu-
» sieurs innocens partagèrent le sort des cou-
» pables. En un mot, outre ceux qui furent
» massacrés par les commandans militaires, on
» en compte deux cent cinquante-un qui périrent
» par le bras de la justice. Tout le pays étoit
» jonché des membres épars des rebelles; dans
» chaque village, on voyoit exposé le cadavre
» de quelque misérable habitant; et l'inhumain
» Jefferies déployoit toutes les rigueurs de la
» justice, sans aucun mélange de pitié.

» De toutes les exécutions de cette affreuse
» époque, les plus atroces furent celles de ma-
» dame Gaunt et de lady Lisle, accusées d'avoir
» donné asile à des traîtres. Madame Gaunt
» étoit une anabaptiste, connue par une bien-
» faisance qui s'étendoit aux personnes de tous
» les partis et de toutes les sectes. Un rebelle
» qui connoissoit son humanité, eut recours à
» elle dans sa détresse, et trouva un refuge dans
» sa maison. Bientôt après, ayant entendu par-
» ler d'un acte qui offroit une amnistie et des
» récompenses à ceux qui découvriroient des
» criminels, il eut la bassesse de trahir sa bien-
» faitrice, et de déposer contre elle. Il obtint
» grâce pour sa perfidie. Elle fut brûlée vive pour
» sa charité.

» Lady Lisle étoit la veuve d'un régicide qui

» avoit joui de beaucoup de faveur et de crédit
» sous Cromwell. Elle étoit poursuivie pour a-
» voir donné asile à deux rebelles, après la ba-
» taille de Sedgemoor. En vain cette femme âgée
» disoit-elle, pour sa défense, que le nom de ces
» rebelles ne se trouvoit dans aucune proclama-
» tion; qu'ils n'étoient condamnés par aucune
» sentence; que rien ne prouvoit qu'elle eût pu
» les connoître pour des partisans de Monmouth;
» que, malgré le nom qu'elle portoit, l'on savoit
» bien que son cœur avoit toujours été attaché
» à la cause royale; que personne n'avoit versé
» plus de larmes qu'elle sur la mort de Char-
» les Ier; que son fils, élevé par elle et dans ses
» principes, avoit combattu lui-même contre les
» rebelles qu'on l'accusoit d'avoir recélés. Ces
» argumens n'émurent point Jefferies, mais ils
» agirent sur les jurés qui voulurent deux fois
» prononcer un *verdict* favorable, et furent deux
» fois renvoyés avec des reproches et des mena-
» ces. Enfin on leur arracha la fatale sentence,
» et elle fut exécutée. Le roi fut sourd à toute
» prière, et crut s'excuser, en répondant qu'il
» avoit promis à Jefferies de ne pas faire grâce.

» Ceux qui échappoient à la mort étoient con-
» damnés à des amendes qui les réduisoient à
» la mendicité; et si leur pauvreté les rendoit
» incapables de payer, ils subissoient le fouet ou

» la prison. Le peuple auroit souhaité, dans » cette occasion, pouvoir distinguer entre Jac- » ques et ses agens; mais on prit soin de prou- » ver qu'ils n'avoient rien fait que d'agréable » à leur maître. Jefferies, à son retour, fut créé » pair pour ses éminens services, et bientôt après » revêtu de la dignité de chancelier. »

Voilà ce qu'un roi pouvoit faire souffrir à des Anglais, et voilà ce qu'ils supportoient? C'est en 1686 que l'Angleterre donnoit à l'Europe de tels exemples de barbarie et de servitude; et, deux ans après, lorsque Jacques II fut déposé et la constitution établie, commença cette période de cent vingt-huit ans jusqu'à nos jours, dans laquelle il n'y a pas eu une session du parlement qui n'ait apporté un perfectionnement à l'ordre social.

Jacques II étoit bien coupable; cependant on ne peut se dissimuler qu'il y eût de la trahison dans la manière dont il fut abandonné. Ses filles lui enlevèrent la couronne. Les personnes qui lui avoient montré le plus d'attachement, et qui lui devoient le plus de reconnoissance, le quittèrent. Les officiers manquèrent à leur serment; mais, selon une épigramme anglaise, le succès ayant excusé cette trahison, on ne l'appela plus ainsi. (*)

(*) *Treason does never prosper: what's the reason?*

Guillaume III étoit un homme d'état, ferme et sage, accoutumé, par son emploi de stathouder en Hollande, à respecter la liberté, soit qu'il l'aimât naturellement ou non. La reine Anne, qui lui succéda, étoit une femme sans talens, et ne tenant avec force qu'à des préjugés. Quoiqu'elle fût en possession d'un trône qu'elle auroit dû céder à son frère, d'après les principes de la légitimité, elle conservoit un foible pour la doctrine du droit divin; et, bien que le parti des amis de la liberté l'eût faite reine, il lui inspiroit toujours un éloignement involontaire. Cependant les institutions politiques prenoient déjà tant de force, qu'au dehors comme au dedans, ce règne a été l'un des plus glorieux de l'Angleterre. La maison d'Hanovre acheva de garantir la réforme religieuse et politique; néanmoins, jusqu'après la bataille de Culloden, en 1746, l'esprit de faction l'emporta encore souvent sur la justice. La tête du prince Édouard fut mise à prix pour 30,000 louis; et, tant qu'on craignit pour la liberté, l'on eut de la peine à se résoudre au seul moyen de l'établir, c'est-à-dire, au respect de ses principes, quelles que soient les circonstances.

Why, when it prospers, none dare call it treason.

La trahison ne réussit jamais; quelle en est la raison? La raison, c'est que, lorsqu'elle réussit, nul n'ose l'appeler trahison.

Mais, si on lit avec soin le règne des trois Georges, on y verra que la morale et la liberté n'ont cessé de faire des progrès. C'est un beau spectacle que cette constitution, vacillante encore en sortant du port, comme un vaisseau qu'on lance à la mer, et déployant enfin ses voiles, en donnant l'essor à tout ce qu'il y a de grand et de généreux dans l'âme humaine. Je sais que les Anglais prétendront qu'ils ont eu de tout temps plus d'esprit de liberté que les Français; que, dès César, ils ont repoussé le joug des Romains, et que le code de ces Romains, rédigé sous les empereurs, ne fut jamais introduit dans les lois anglaises; il est également vrai qu'en adoptant la réformation, les Anglais ont fondé tout à la fois, d'une manière plus ferme, la morale et la liberté. Le clergé, ayant toujours siégé au parlement avec les seigneurs laïques, n'a point eu de pouvoir distinct dans l'état, et les nobles anglais se sont montrés plus factieux, mais moins courtisans que les nobles français. Ces différences, on ne sauroit le nier, sont à l'avantage de l'Angleterre. En France, la beauté du climat, le goût de la société, tout ce qui embellit la vie, a servi le pouvoir arbitraire, comme dans les pays du midi où les plaisirs de l'existence suffisent à l'homme. Mais, une fois que le besoin de la liberté s'est emparé des esprits,

les défauts mêmes qu'on reproche aux Français, leur vivacité, leur amour-propre, les attachent davantage à ce qu'ils ont résolu de conquérir. Ils sont le troisième peuple, en comptant les Américains, qui s'essaie au gouvernement représentatif, et l'exemple de leurs devanciers commence enfin à les diriger. De quelque manière que l'on considère chaque nation, on y trouve toujours ce qui lui rendra le gouvernement représentatif non-seulement possible, mais nécessaire. Examinons donc l'influence de ce gouvernement dans le pays qui, le premier, a eu la gloire de l'établir.

CHAPITRE III.

De la prospérité de l'Angleterre, et des causes qui l'ont accrue jusqu'à présent.

Il y avoit, en 1813, vingt-un ans que les Anglais étoient en guerre avec la France, et pendant quelque temps le continent entier s'étoit armé contre eux. L'Amérique même, par des circonstances politiques étrangères aux intérêts de l'Europe, faisoit partie de cette coalition universelle. Depuis plusieurs années le respec

table monarque de la Grande-Bretagne ne possédoit plus l'empire de ses facultés intellectuelles. Les grands hommes dans la carrière civile, Pitt et Fox, n'existoient plus, et personne encore n'avoit succédé à leur réputation : l'on ne pouvoit citer aucun nom historique à la tête des affaires, et le seul Wellington attiroit l'attention de l'Europe. Quelques ministres, plusieurs membres de l'opposition, des savans, des hommes de loi, des hommes de lettres, jouissoient d'une haute estime; si d'un côté la France, à force de s'abaisser sous le joug d'un seul, avoit vu disparoître les réputations individuelles, de l'autre il y avoit tant de talens, d'instruction et de mérite chez les Anglais, qu'il étoit devenu très-difficile de primer au milieu de cette foule illustre.

En arrivant en Angleterre, aucun homme en particulier ne s'offroit à ma pensée : je n'y connoissois presque personne, mais j'y venois avec confiance. J'étois persécutée par un ennemi de la liberté; je me croyois donc sûre d'une honorable pitié, dans un pays dont toutes les institutions étoient en harmonie avec mes sentimens politiques. Je comptois beaucoup aussi sur le souvenir de mon père pour me protéger, et je ne me suis pas trompée. Les vagues de la mer du Nord, que je traversois en

venant de Suède, m'inspiroient encore de l'effroi, lorsque j'aperçus de loin l'île verdoyante qui seule avoit résisté à l'asservissement de l'Europe. Il n'y avoit là cependant que douze millions d'hommes; car les cinq ou six millions de plus qui composent la population de l'Irlande ont souvent été livrés, pendant le cours de la dernière guerre, à des divisions intestines. Ceux qui ne veulent pas reconnoître l'ascendant de la liberté dans la puissance de l'Angleterre, ne cessent de répéter que les Anglais auroient été vaincus par Bonaparte, comme toutes les nations continentales, s'ils n'avoient pas été protégés par la mer. Cette opinion ne peut être réfutée par l'expérience : mais, je n'en doute point, si par un coup du Léviathan, la Grande-Bretagne se fût trouvée réunie au continent européen, sans doute elle eût plus souffert, sans doute ses richesses seroient diminuées; mais l'esprit public d'une nation libre est tel, que jamais elle n'eût subi le joug des étrangers.

Lorsque je débarquai en Angleterre, au mois de juin 1813, on venoit d'apprendre l'armistice conclu entre les puissances alliées et Napoléon. Il étoit à Dresde, et maître encore alors de se réduire au misérable sort d'empereur de la France jusqu'au Rhin, et de roi d'Italie.

L'Angleterre probablement n'auroit point souscrit à ce traité, sa position étoit donc loin d'être favorable. Une longue guerre la menaçoit de nouveau ; ses finances paroissoient épuisées, à juger du moins de ses ressources d'après celles de tout autre pays de la terre. Un papier, tenant lieu de monnoie, étoit tombé d'un quart sur le continent; et, si ce papier n'eût pas été soutenu par l'esprit patriotique de la nation, il eût entraîné le bouleversement des affaires publiques et particulières. Les journaux de France, en comparant l'état des finances des deux pays, représentoient toujours l'Angleterre comme abîmée de dettes, et la France comme maîtresse d'un trésor considérable. Le rapprochement étoit vrai, mais il falloit y ajouter que l'Angleterre disposoit par le crédit de moyens sans bornes, tandis que le gouvernement français ne possédoit que l'or qu'il tenoit entre ses mains. La France pouvoit lever des milliards de contributions sur l'Europe opprimée, mais son souverain despotique n'auroit pu réussir dans un emprunt volontaire.

De Harwich à Londres on parcourt un grand chemin d'environ soixante-dix milles, qui est bordé presque sans intervalle par des maisons de campagne à droite et à gauche : c'est une suite d'habitations avec des jardins, interrom-

pue par des villes. Presque tous les hommes sont bien vêtus, presque aucune cabane n'est en décadence; les animaux eux-mêmes ont quelque chose de paisible et de prospère, comme s'il y avoit des droits aussi pour eux dans ce grand édifice de l'ordre social. Les prix de toutes choses sont nécessairement fort élevés, mais ces prix sont fixes pour la plupart : il y a tant d'aversion pour l'arbitraire dans ce pays, qu'en dehors de la loi même on place la règle et puis l'usage, pour s'assurer, autant qu'on le peut, dans les moindres détails, quelque chose de positif et de stable. C'étoit sans doute un grand inconvénient que la cherté des denrées produite par les impôts excessifs; mais, si la guerre étoit indispensable, quelle autre que cette nation, c'est-à-dire, que cette constitution, pouvoit y suffire? Montesquieu remarque, avec raison, que les pays libres payent beaucoup plus d'impôt que les pays gouvernés despotiquement: c'est qu'on ne sait pas encore, quoique l'exemple de l'Angleterre ait dû l'apprendre, toutes les richesses d'un peuple qui consent à ce qu'il donne, et considère les affaires publiques comme les siennes. Aussi le peuple anglais, loin d'avoir perdu par vingt ans de guerre, avoit-il gagné sous tous les rapports, au milieu même du blocus continental. L'indus-

trie, devenue plus active et plus ingénieuse, suppléoit d'une manière étonnante aux produits qu'on ne pouvoit plus tirer du continent. Les capitaux exclus du commerce avoient été employés aux défrichemens et aux améliorations de l'agriculture dans plusieurs provinces; le nombre des maisons s'étoit augmenté partout, et l'accroissement de Londres depuis peu d'années est à peine croyable. Une branche de commerce tomboit-elle, une autre se relevoit aussitôt. Les propriétaires, devenus plus riches par la hausse des terres, consacroient une grande portion de leurs revenus à des établissemens de charité publique. Lorsque l'empereur Alexandre est arrivé en Angleterre, entouré par la multitude à laquelle il inspiroit un si juste empressement, il demandoit où étoit le peuple, parce qu'il ne voyoit autour de lui que des hommes vêtus comme la classe aisée l'est ailleurs. Tout ce qui se fait en Angleterre par des souscriptions particulières est énorme: des hôpitaux, des maisons d'éducation, des missions, des sociétés chrétiennes, ont été non-seulement soutenus, mais multipliés pendant la guerre; et les étrangers qui en éprouvoient les désastres, les Suisses, les Allemands, les Hollandais, n'ont cessé de recevoir de l'Angleterre des secours particuliers, produit des dons

volontaires. Lorsque la ville de Leyde fut presque à demi renversée par l'explosion d'un bateau chargé de poudre, on vit paroître, peu de temps après, le pavillon anglais sur la côte de Hollande; et comme le blocus continental existoit alors dans toute sa rigueur, les habitans de la côte se crurent obligés à tirer sur ce vaisseau perfide : il arbora le signe de parlementaire, et fit savoir qu'il apportoit une somme d'argent considérable pour les citoyens de Leyde, ruinés par leur récent malheur.

Mais tous ces miracles de la prospérité généreuse, à quoi faut-il les attribuer? A la liberté, c'est-à-dire, à la confiance de la nation dans un gouvernement qui fait de la publicité le premier principe des finances, dans un gouvernement éclairé par la discussion et par la liberté de la presse. La nation, qui ne peut être trompée sous un tel ordre de choses, sait l'usage des impôts qu'elle paie, et le crédit public soutient l'incroyable poids de la dette anglaise. Si, sans s'écarter des proportions, on essayoit quelque chose de semblable dans les états non représentatifs du continent européen, on ne pourroit aller au second pas d'une telle entreprise. Cinq cent mille propriétaires de fonds publics sont une grande garantie du paiement de la dette, dans un pays où l'opinion et l'intérêt de

chaque homme garde de l'influence. La justice, qui est synonyme de l'habileté, en matière de crédit, est portée si loin en Angleterre, qu'on n'a pas confisqué les rentes des Français, pendant qu'ils s'emparoient de tous les biens des Anglais en France. On n'a pas même fait supporter aux étrangers l'impôt sur le revenu de la dette, payé par les Anglais eux-mêmes. Cette bonne foi parfaite, le sublime du calcul, est la base des finances d'Angleterre, et la confiance dans la durée de cette bonne foi tient aux institutions politiques. Le changement des ministres, quels qu'ils soient, ne peut porter aucune atteinte au crédit, puisque la représentation nationale et la publicité rendent toute dissimulation impossible. Les capitalistes qui prêtent leur argent, sont les hommes du monde qu'il est le plus difficile de tromper.

Il existe encore de vieilles lois en Angleterre qui mettent quelques entraves aux diverses entreprises de l'industrie dans l'intérieur, mais on les abolit par degrés; et d'autres sont tombées en désuétude. Aussi chacun se crée-t-il des ressources, et nul homme doué de quelque activité ne peut-il être en Angleterre, sans trouver le moyen de s'enrichir en contribuant au bien de l'état. Le gouvernement ne se mêle jamais de ce que les particuliers peuvent faire

aussi-bien que lui : le respect pour la liberté individuelle s'étend à l'exercice des facultés de chacun, et la nation est si jalouse de s'administrer elle-même ; quand cela se peut, qu'à beaucoup d'égards on manque à Londres de la police nécessaire à l'agrément de la ville, parce que les ministres ne peuvent pas empiéter sur les autorités locales.

La sécurité politique, sans laquelle il ne peut y avoir ni crédit ni capitaux accumulés, ne suffit pas encore pour développer toutes les ressources d'une nation : il faut que l'émulation anime les hommes au travail, tandis que les lois leur en assurent le fruit. Il faut que le commerce et l'industrie soient honorés, non par des récompenses données à tel ou tel individu, ce qui suppose deux classes dans un pays, dont l'une se croit le droit de payer l'autre ; mais par un ordre de choses qui permet à chaque homme de s'élever au plus haut rang s'il le mérite. Hume dit *que le commerce a encore plus besoin de dignité que de liberté.* En effet, l'absurde préjugé qui interdisoit aux nobles de France d'entrer dans le commerce, nuisoit plus que tous les autres abus de l'ancien régime au progrès des richesses françaises. Il y a des pairies en Angleterre accordées nouvellement à des négocians de première classe : une fois pairs,

ils ne restent pas dans le commerce, parce qu'ils sont censés devoir servir autrement la patrie; mais ce sont leurs fonctions de magistrats, et non des préjugés de caste, qui les éloignent de l'état de négociant, dans lequel les fils cadets des plus grands seigneurs entrent sans hésiter, quand les circonstances les y appellent. La même famille tient souvent à des pairs d'une part, et de l'autre aux plus simples marchands de telle ou telle ville de province. Cet ordre politique encourage toutes les facultés de chacun, parce qu'il n'y a point de bornes aux avantages que la richesse et le talent peuvent valoir, et qu'aucune exclusion n'interdit ni les alliances, ni les emplois, ni la société, ni les titres, au dernier des citoyens anglais, s'il est digne d'être le premier.

Mais, dira-t-on, en France, même sous l'ancien régime, on a nommé des individus sans naissance aux plus grandes places. Oui, on s'est servi d'eux quelquefois, quand ils étoient utiles à l'état; mais dans aucun cas on ne pouvoit faire d'un bourgeois l'égal d'un gentilhomme. Comment donner des décorations de premier ordre à un homme de talent sans naissance, puisqu'il falloit des preuves généalogiques pour avoir le droit de les porter? A-t-on vu faire un duc et pair de ce qu'on auroit appelé

un parvenu? et ce mot de parvenu à lui seul n'est-il pas une offense? Les membres des parlemens français eux-mêmes, nous l'avons déjà dit, n'ont jamais pu se faire considérer comme les égaux de la noblesse d'épée. En Angleterre, les rangs et l'égalité sont combinés de la manière la plus favorable à la prospérité de l'état, et le bonheur de la nation est le but de toutes les distinctions sociales. Là, comme ailleurs, les noms historiques inspirent le respect que l'imagination reconnoissante ne sauroit leur refuser : mais les titres restant les mêmes, tout en passant d'une famille à l'autre, il en résulte dans l'esprit du peuple une ignorance salutaire qui lui fait accorder les mêmes égards aux mêmes titres, quel que soit le nom patronimique auquel ils sont attachés. Le grand Marlborough s'appeloit Churchill, et n'étoit sûrement pas d'une aussi noble origine que l'antique maison de Spencer dont est le duc de Marlborough actuel; mais, sans parler de la mémoire d'un grand homme, qui auroit suffi pour honorer ses descendans, les gens du monde savent seuls que le duc de Marlborough de nos jours est d'une beaucoup plus grande naissance que le fameux général, et sa considération dans la masse de la nation ne gagne ni ne perd rien à cela. Le duc de Northumberland, au contrai-

re, ne descend que par les femmes du célèbre Percy Hotspur, et cependant tout le monde le considère comme le véritable héritier de cette maison. On se récrie sur la régularité du cérémonial en Angleterre: l'ancienneté d'un jour, en fait de nomination à la pairie, donne le pas sur un pair nommé quelques heures plus tard. La femme et la fille participent aux avantages de leur époux et de leur père; mais c'est précisément cette régularité de rangs qui écarte les peines de la vanité; car il se peut que le pair le plus moderne soit meilleur gentilhomme que celui qui le précède : il peut le croire du moins, et chacun se fait sa part d'amour-propre, sans que le bien public en souffre.

La noblesse de France, au contraire, ne pouvoit être classée que par le généalogiste de la cour. Ses décisions fondées sur des parchemins étoient sans appel; et tandis que l'aristocratie anglaise est l'espoir de tous, puisque tout le monde y peut parvenir, l'aristocratie française en étoit nécessairement le désespoir; car on ne pouvoit se donner, par les efforts de toute sa vie, ce que le hasard ne vous avoit pas accordé. Ce n'est pas l'ordre *inglorieux* de la naissance, disoit un poète anglais à Guillaume III, qui vous a élevé au trône, mais le génie et la vertu.

En Angleterre on a fait servir le respect des ancêtres à former une classe qui donne le moyen de flatter les hommes de talent en les y associant. En effet, on ne sauroit trop le répéter, qu'y a-t il de plus insensé que d'arranger l'association politique de manière qu'un homme célèbre ait à regretter de n'être pas son petit-fils? car, une fois anobli, ses descendans, à la troisième génération, obtenoient par son mérite des priviléges qu'on ne pouvoit lui accorder à lui-même. Aussi s'empressoit-on en France de quitter le commerce et même le barreau, dès qu'on avoit assez d'argent pour se faire anoblir. De là venoit que toute autre carrière que celle des armes n'étoit jamais portée aussi loin qu'elle pouvoit l'être, et qu'on n'a pu savoir jusqu'où s'élèveroit la prospérité de la France, si elle jouissoit en paix des avantages d'une constitution libre.

Toutes les classes d'hommes bien élevés se réunissent souvent en Angleterre dans les comités divers où l'on s'occupe de telle ou telle entreprise, de tel ou tel acte de charité, soutenu volontairement par les souscriptions des particuliers. La publicité dans les affaires est un principe si généralement admis que, bien que les Anglais soient par nature les hommes les plus réservés, et ceux qui ont le plus de

répugnance à parler en société, il y a presque toujours, dans les salles où les comités se rassemblent, des places pour les spectateurs, et une estrade d'où les orateurs s'adressent à l'assemblée.

J'assistois à l'une de ces discussions, dans laquelle on présentoit avec force les motifs faits pour exciter la générosité des auditeurs. Il s'agissoit d'envoyer des secours aux habitans de Leipsick, après la bataille donnée sous leurs murs. Le premier qui parla fut le duc d'York, le second fils du roi, la première personne du royaume après le prince régent, homme très-habile et très-estimé dans la direction de son ministère, mais qui n'a ni l'habitude, ni le goût de se faire entendre en public. Il triompha cependant de sa timidité naturelle, parce qu'il croyoit ainsi donner un encouragement utile. Les courtisans des monarchies absolues n'auroient pas manqué de dire à un fils de roi, d'abord, qu'il ne devoit rien faire qui lui coûtât de la peine; et, secondement, qu'il auroit tort de se commettre en haranguant le public au milieu des marchands, ses collègues à la tribune. Cette pensée ne vint pas seulement au duc d'York, ni à aucun Anglais, de quelque opinion qu'il fût. Après le duc d'York, le duc de Sussex, le cinquième fils du roi, qui s'ex-

prime avec beaucoup d'élégance et de facilité, parla aussi à son tour; et l'homme le plus aimé et le plus considéré de toute l'Angleterre, M. Wilberforce, put à peine se faire entendre, tant les applaudissemens couvroient sa voix. Des hommes obscurs, et sans autre rang dans la société que leur fortune ou leur dévouement à l'humanité, succédèrent à ces noms illustres : chacun, suivant ses moyens, fit sentir l'honorable nécessité où se trouvoit l'Angleterre de secourir ceux de ses alliés qui avoient plus souffert qu'elle dans la lutte commune. Les auditeurs souscrivirent en sortant, et des sommes considérables furent le résultat de cette séance. C'est ainsi que se forment les liens qui fortifient l'unité de la nation, et c'est ainsi que l'ordre social se fonde sur la raison et l'humanité.

Ces respectables assemblées n'ont pas uniquement pour but d'encourager les œuvres de bienfaisance; il en est qui servent surtout à consolider l'union entre les grands seigneurs et les commerçans, entre la nation et le gouvernement; et celles-là sont les plus solennelles.

La ville de Londres a eu de tout temps un lord maire, qui, pendant une année, préside le conseil de la cité, et dont les pouvoirs administratifs sont très-étendus. On se garde bien

en Angleterre de tout concentrer dans l'autorité ministérielle, et l'ont veut que, dans chaque province, dans chaque ville, les intérêts de localité soient remis entre les mains d'hommes choisis par le peuple pour les diriger. Le lord maire est ordinairement un négociant de la cité, et non pas un négociant en grand, mais souvent un simple marchand, dans lequel un très-grand nombre d'individus peuvent voir leur pareil. *Lady Mayoress*, c'est ainsi qu'on appelle la femme du maire, jouit pendant un an de tous les honneurs dus aux rangs les plus distingués de l'état. On honore l'élection du peuple et la puissance d'une grande ville dans l'homme qui la représente. Le lord maire donne deux dîners de représentation, où il invite des Anglais de toutes les classes et des étrangers. J'ai vu à sa table des fils du roi, plusieurs ministres, les ambassadeurs des puissances étrangères, le marquis de Landsdowne, le duc de Devonshire, ainsi que des citoyens très-recommandables par des raisons diverses : les uns, fils de pairs; les autres, députés; les autres, négocians, jurisconsultes, hommes de lettres, tous citoyens anglais, tous également attachés à leur noble patrie. Deux ministres du roi se levèrent de table pour parler en public; et tandis que sur le continent un ministre

se renferme, même au milieu d'une société de choix, dans les phrases les plus insignifiantes, les chefs du gouvernement en Angleterre se considèrent toujours comme représentans du peuple, et cherchent à captiver son suffrage tout ausi soigneusement que les membres de l'opposition; car la dignité de la nation anglaise plane au-dessus de tous les emplois et de tous les titres. On porta, suivant la coutume, divers toasts, dont les intérêts politiques étoient l'objet : les souverains et les peuples, la gloire et l'indépendance furent célébrés; et là, du moins, les Anglais se montrèrent amis de la liberté du monde. En effet, une nation libre peut être exclusive dans ses avantages de commerce ou de puissance; mais elle devroit s'associer partout aux droits de l'espèce humaine.

Cette réunion avoit lieu dans un vieux bâtiment de la cité, dont les voûtes gothiques ont été les témoins des luttes les plus sanglantes : le calme n'a régné en Angleterre qu'avec la liberté. Les costumes de tous les membres du conseil de la cité sont les mêmes qu'il y a plusieurs siècles. On conserve aussi quelques usages de cette époque, et l'imagination en est émue; mais c'est parce que les anciens souvenirs ne retracent point d'odieux préjugés. Ce que l'Angleterre a de gothique dans ses

habitudes, et même dans quelques-unes de ses institutions, semble une cérémonie du culte du temps; mais ni le progrès des lumières, ni le perfectionnement des lois, n'en souffrent en aucune manière.

Nous ne croyons pas que la Providence ait placé ce beau monument de l'ordre social si près de la France, seulement pour nous inspirer le regret de ne pouvoir jamais l'égaler; et nous examinerons avec scrupule ce que nous voudrions imiter avec énergie.

CHAPITRE IV.

De la liberté et de l'esprit public chez les Anglais.

La première base de toute liberté, c'est la garantie individuelle, et rien n'est plus beau que la législation anglaise à cet égard. Un procès criminel est par tout pays un horrible spectacle. En Angleterre, l'excellence de la procédure, l'humanité des juges, les précautions de tout genre prises pour assurer la vie à l'innocent, et les moyens de défense au coupable, mêlent un sentiment d'admiration à l'angoisse d'un tel débat. *Comment voulez-vous être jugé?* dit l'of-

ficier du tribunal à l'accusé. *Par Dieu et mon pays*, répond-il. *Dieu vous donne une bonne délivrance*, reprend l'officier du tribunal. Dès l'ouverture des débats, si l'accusé se trouble, s'il se compromet par ses réponses, le juge le met sur la bonne voie, et ne tient pas registre des paroles inconsidérées qui pourroient lui échapper. Dans la suite du procès, il ne s'adresse jamais à l'accusé, de peur que l'émotion que celui-ci doit éprouver ne l'expose à se nuire à lui-même. On n'admet jamais, comme cela se fait en France, des témoins indirects, c'est-à-dire, qui déposent par ouï-dire. Enfin, toutes les précautions ont pour but l'intérêt de l'accusé. La religion et la liberté président à l'acte imposant qui permet à l'homme de condamner à mort son semblable. L'admirable institution du jury, qui remonte en Angleterre à une haute antiquité, fait intervenir l'équité dans la justice. Ceux qui sont investis momentanément du droit d'envoyer le coupable à la mort, ont une sympathie naturelle avec les habitudes de sa vie, puisqu'ils sont d'ordinaire choisis dans une classe à peu près semblable à la sienne; et, lorsque les jurés sont forcés de prononcer la sentence d'un criminel, il est du moins certain lui-même que la société a tout fait pour qu'il pût être absous, s'il le méritoit; et cette

conviction doit porter quelque calme dans son cœur. Depuis cent ans, il n'existe peut-être pas d'exemple en Angleterre, d'un homme condamné dont l'innocence ait été reconnue trop tard. Les citoyens d'un état libre ont une si grande portion de bon sens et de conscience, qu'avec ces deux flambeaux ils ne s'égarent jamais.

On sait quel bruit ont fait en France la sentence portée contre Calas, celle contre Lally; et, peu de temps avant la révolution, le président Dupaty publia le plaidoyer le plus énergique en faveur de trois accusés qu'on avoit condamnés au supplice de la roue, et dont l'innocence fut prouvée après leur mort. De semblables malheurs ne sauroient avoir lieu d'après les lois et les procédures criminelles d'Angleterre; et le tribunal d'appel de l'opinion, la liberté de la presse, feroit connoître la moindre erreur à cet égard, s'il étoit possible qu'il en fût commis.

Au reste, les délits qui ne tiennent en aucune manière à la politique, ne sont point ceux pour lesquels on peut craindre l'application de l'arbitraire. En général, il importe peu aux puissans de ce monde que les voleurs et les assassins soient jugés suivant telle ou telle forme; et personne n'a intérêt à souhaiter que les lois ne soient pas respectées dans de tels jugemens. Mais

quand il s'agit des crimes politiques, de ceux que les partis opposés se reprochent mutuellement avec tant d'amertume et de haine, c'est alors qu'on a vu en France tous les genres de tribunaux extraordinaires créés par la circonstance, destinés à tel homme, et justifiés, disoit-on, par la grandeur du délit, tandis que c'est précisément quand ce délit est de nature à exciter fortement les passions, que l'on a plus besoin de recourir, pour le juger, à l'impassibilité de la justice.

Les Anglais avoient été tourmentés comme les Français, comme tous les peuples de l'Europe où l'empire de la loi n'est pas établi, par la chambre étoilée, par des commissions extraordinaires, par l'extension du crime de haute trahison à tout ce qui déplaisoit aux possesseurs du pouvoir. Mais, depuis que la liberté s'est consolidée en Angleterre, non-seulement un individu accusé d'un crime d'état, n'a jamais à craindre d'être détourné de ses juges naturels : qui pourroit admettre une telle pensée? mais la loi lui donne plus de moyens de défense qu'à tout autre, parce qu'il a plus d'ennemis. Une circonstance récente fera sentir la beauté de ce respect des Anglais pour la justice, l'un des traits les plus admirables de leur admirable gouvernement.

On a attenté trois fois pendant son règne à la vie du roi d'Angleterre; et certes elle étoit très-chère à ses sujets. La vénération qu'il inspire, dans son état actuel de maladie, a quelque chose de touchant et de délicat, dont on n'auroit jamais pu croire capable une nation tout entière; et cependant aucun des assassins qui ont voulu tuer le roi n'a été condamné à mort. On a trouvé chez eux des symptômes de folie; qu'on avoit recherchés avec d'autant plus de scrupule, que l'indignation publique contre eux étoit plus violente. Louis XV fut frappé par Damien vers le milieu du siècle dernier, et l'on prétend aussi que ce misérable avoit l'esprit égaré; mais, en supposant même qu'il eût assez de raison pour mériter la mort, une nation civilisée peut-elle tolérer le supplice effroyable auquel il a été condamné? et l'on dit que ce supplice eut des témoins curieux et volontaires; quel contraste entre une telle barbarie et ce qui s'est passé en Angleterre! Mais gardons-nous d'en tirer aucune conséquence contre le caractère français; ce sont les gouvernemens arbitraires qui dépravent les nations, et non les nations qui sont destinées par le ciel, les unes à toutes les vertus, les autres à tous les forfaits.

Hatfield est le nom du troisième des insen-

sés qui tentèrent d'assassiner le roi d'Angleterre. Il choisit le jour où le roi paroissoit au spectacle après une assez longue maladie, accompagné de la reine et des princes de sa famille. Au moment de l'entrée du roi dans la salle, on entendit un coup de pistolet dirigé contre sa loge; et, comme il recula de quelques pas, on douta un instant si le meurtre étoit accompli; mais, quand le courageux monarque s'avança pour rassurer la foule des spectateurs, dont l'inquiétude étoit au comble, rien ne peut exprimer le transport qui s'empara d'eux. Les musiciens, par un mouvement spontané, jouèrent l'air consacré, *Dieu sauve le Roi*, et cette prière produisit, au milieu de l'anxiété publique, une émotion dont le souvenir vit encore au fond des cœurs. A la suite de cette scène, une multitude étrangère aux vertus de la liberté auroit demandé à grands cris le supplice de l'assassin, et l'on auroit vu les courtisans se montrer peuple dans leur fureur, comme si l'excès de leur amour ne les eût plus laissés maîtres d'eux-mêmes; rien de semblable ne pouvoit avoir lieu dans un pays libre. Le roi magistrat étoit le protecteur de son assassin par le sentiment de la justice, et nul Anglais n'avoit l'idée qu'on pût plaire à son souverain aux dépens de l'immuable loi qui

représente la volonté de Dieu sur la terre.

Non-seulement le cours de la justice ne fut pas hâté d'une heure, mais l'on va voir, par l'exorde du plaidoyer de M. Erskine, aujourd'hui lord Erskine, quelles sont les précautions qu'on prend en faveur d'un criminel d'état. Ajoutez-y que, dans les procès pour haute trahison, le défenseur de l'accusé a le droit de prononcer un plaidoyer. Dans les cas ordinaires de félonie, il ne peut qu'interroger les témoins, et rendre le jury attentif à leurs réponses. Et quel défenseur que celui qu'on accordoit à Hatfield! L'avocat le plus éloquent de l'Angleterre, le plus ingénieux dans l'art de la plaidoirie, Erskine! C'est ainsi que commence son discours (*) :

« Messieurs les jurés,

» L'objet qui nous occupe, et le devoir que

(*) Je ne saurois trop recommander aux lecteurs français le Recueil des plaidoyers de M. Erskine, qui a été nommé chancelier d'Angleterre, après une longue illustration dans le barreau. Descendant d'une des plus anciennes maisons d'Écosse, il avoit d'abord été officier; puis, manquant de fortune, il entra dans la carrière de la loi. Les circonstances particulières auxquelles les plaidoyers de lord Erskine se rapportent, ne sont, pour ainsi dire, que des occasions de développer, avec une force et une sagacité sans pareilles, les principes de la jurisprudence criminelle qui devroit servir de modèle à tous les peuples.

» je vais remplir, non pas seulement par l'auto-
» risation de la cour, mais en vertu du choix
» spécial qu'elle a fait de moi, offrent au mon-
» de civilisé un monument éternel de notre
» justice nationale. Le fait qui est soumis à vo-
» tre examen, et dont toutes les circonstances
» vous sont déjà connues par la procédure, pla-
» ce notre pays, son gouvernement, ses ci-
» toyens et ses lois au plus haut point d'éléva-
» tion morale où l'ordre social puisse atteindre.
» Le 15 du mois de mai dernier, un coup de
» pistolet a été tiré contre le roi, dans la qua-
» rantième année d'un règne pendant lequel il
» n'a pas seulement joui du pouvoir souverain,
» mais exercé sur le cœur de son peuple un em-
» pire spontanément accordé. Du moins toutes
» les apparences indiquent que le coup étoit di-
» rigé contre sa majesté, et cela dans un théâ-
» tre public, au centre de sa capitale, au milieu
» des applaudissemens sincères de ses fidèles
» sujets. Toutefois, pas un des cheveux de la
» tête de l'assassin présumé n'a été touché; et
» le roi lui-même, qui jouoit le premier rôle
» dans cette scène, soit par son rang, soit par-
» ce que ses intérêts et ses sentimens person-
» nels étoient les plus compromis, a donné un
» exemple de calme et de modération non moins
» heureux que remarquable.

» Messieurs, je conviens avec l'avocat géné-
» ral (et en effet il ne sauroit y avoir deux opi-
» nions à cet égard) que si le même coup de
» pistolet eût été tiré méchamment par le mê-
» me homme contre le dernier des hommes a-
» lors présens dans la salle, le prisonnier que
» voici eût été mis en jugement sans aucun dé-
» lai, et conduit immédiatement au supplice,
» s'il eût été trouvé coupable. Il n'auroit eu
» connoissance des preuves à sa charge qu'au
» moment de la lecture de son acte d'accusa-
» tion; il eût ignoré les noms et jusqu'à l'exi-
» stence de ceux qui devoient prononcer son ar-
» rêt, et des témoins appelés à déposer contre
» lui. Mais il s'agit d'une tentative de meurtre
» sur la personne du roi lui-même, et voici
» mon client tout couvert de l'armure de la loi.
» Ce sont les juges institués par le roi qui l'ont
» pourvu d'un défenseur, non de leur choix, mais
» du sien. Il a eu copie de son acte d'accusa-
» tion dix jours avant le commencement de la
» procédure. Il a connu les noms, demeures et
» qualités de tous les jurés présentés à la cour;
» il a joui du privilége important de les récuser
» péremptoirement, sans motiver son refus. Il
» a eu de même la connoissance détaillée de
» tous les témoins admis à déposer contre lui;
» enfin il faut aujourd'hui, pour le condamner,

» un témoignage double de celui qui suffiroit lé-
» galement pour établir son crime, si, dans
» une poursuite semblable, le plaignant étoit
» un homme du dernier rang de la société.

» Messieurs, lorsque cette malheureuse cata-
» strophe arriva, je me souviens d'avoir dit à
» quelques personnes ici présentes, qu'il étoit
» difficile au premier coup d'œil de remonter
» au principe qui a dicté ces exceptions indul-
» gentes aux règles générales de la procédure,
» et de s'expliquer pourquoi nos ancêtres ont
» étendu aux conspirations contre la personne
» du roi, les précautions qui concernent les tra-
» hisons contre le gouvernement. En effet,
» dans les cas de trahison politique, les intérêts
» et les passions de grandes masses d'hommes
» en puissance, se trouvant compromis et agi-
» tés, il devient nécessaire d'établir un contre-
» poids pour donner du calme et de l'impartia-
» lité aux tribunaux criminels; mais une tenta-
» tive d'homicide contre la personne du roi,
» sans aucune connexion avec les affaires pu-
» bliques, sembloit devoir être assimilée à tout
» autre crime du même genre, commis contre
» un simple particulier. Mais, messieurs, la sa-
» gesse de la loi est plus grande que celle d'un
» homme quel qu'il soit; combien donc n'est-
» elle pas au-dessus de la mienne! Une tentati-

» ve contre la personne du roi est considérée
» comme un parricide envers l'état. Les jurés,
» les témoins, les juges eux-mêmes sont ses en-
» fans : il falloit donc qu'un délai solennel
» précédât le jugement, pour qu'il pût être
» équitable; et quel spectacle plus sublime la
» justice peut-elle nous offrir, que celui d'une
» nation tout entière déclarée récusable pen-
» dant une période limitée? Une quarantaine
» de quinze jours n'étoit-elle pas nécessaire
» pour garantir les esprits de la contagion d'une
» partialité si naturelle? »

Quel pays que celui où de telles paroles ne sont que l'exposition simple et vraie de ce qui existe!

La jurisprudence civile anglaise est beaucoup moins digne de louanges; les procès y sont trop dispendieux et trop prolongés. Elle sera sûrement améliorée avec le temps, comme elle l'a déjà été sous plusieurs rapports; car ce qui caractérise surtout le gouvernement anglais, c'est la possibilité de se perfectionner sans secousse. Il reste en Angleterre des formes anciennes, remontant au temps féodal, qui surchargent les lois civiles d'une foule de longueurs inutiles; mais la constitution s'est établie en greffant le nouveau sur l'ancien; et, s'il en est résulté le maintien de quelques abus, on peut dire aussi

que, de cette manière, l'on a donné à la liberté l'avantage de tenir à une ancienne origine. La condescendance pour les vieux usages ne s'étend en Angleterre à rien de ce qui concerne la sûreté et la liberté individuelle. Sous ce rapport l'ascendant de la raison est complet, et c'est sur cette base que tout repose. Avant de passer à la considération des pouvoirs politiques, sans lesquels les droits civils n'auroient aucune garantie, il faut encore parler de la seule atteinte portée à la liberté individuelle qu'on puisse reprocher à l'Angleterre, la presse des matelots. Je n'alléguerai point les motifs tirés du grand intérêt que doit avoir un pays dont toute la puissance est maritime, à se maintenir à cet égard dans sa force; je ne dirai point non plus que cette espèce de violence se borne à ceux qui ont déjà servi dans la marine marchande ou royale, et qui savent par conséquent, comme les soldats sur terre, le genre d'obligations auxquelles ils se sont astreints. J'aime mieux convenir franchement que c'est un grand abus, mais un abus qui, sans aucun doute, sera réformé de quelque manière; car, dans un pays où toutes les pensées sont tournées vers le perfectionnement de l'ordre social, et où la liberté de la presse favorise le développement de l'esprit public, il est impossible que toutes les vérités ne

finissent pas par rentrer efficacement en circulation. On peut prédire qu'à une époque plus ou moins éloignée, on verra des changemens importans dans le mode de recrutement de la marine en Angleterre.

« Eh bien ! s'écrieront les ennemis de toute vertu publique, quand les éloges que l'on fait de l'Angleterre seroient fondés, il en résulteroit seulement que c'est un pays habilement et sagement gouverné, comme tout autre pays pourroit l'être, mais il n'est point libre à la manière dont les philosophes l'entendent, car c'est le ministère qui est le maître de tout, là comme ailleurs. Il achète les voix du parlement, de manière à s'assurer constamment la majorité, et toute cette constitution anglaise dont on nous parle avec admiration, n'est que l'art de faire agir la vénalité politique. » L'espèce humaine seroit bien à plaindre, si le monde étoit ainsi dépouillé de toutes ses beautés morales, et il seroit difficile alors de comprendre les vues de la Divinité dans la création de l'homme; mais heureusement ces assertions sont combattues par les faits autant que par la théorie. Il est inconcevable combien l'Angleterre est mal connue sur le continent, malgré le peu de distance qui l'en sépare. L'esprit de parti repousse les lumières qui viendroient de ce phare immor-

tel; et l'on ne veut voir dans l'Angleterre que son influence diplomatique, ce qui n'est pas, comme je le dirai dans la suite, le beau côté de ce pays.

Est-ce en effet de bonne foi qu'on peut se persuader que les ministres anglais donnent de l'argent aux députés des communes, ou aux membres de la chambre haute, pour voter dans le sens du gouvernement? Comment les ministres anglais, qui rendent un compte si exact des deniers de l'état, trouveroient-ils des sommes assez fortes pour corrompre des hommes d'une aussi grande fortune, sans parler même de leur caractère? M. Pitt vint s'en remettre, il y a quelques années, à l'indulgence de la chambre, pour quarante mille livres sterling qu'il avoit employées à soutenir des maisons de commerce pendant la dernière guerre; et ce qu'on appelle les dépenses secrètes ne suffiroit pas à la moindre influence politique dans l'intérieur du pays. Et de plus, comment la liberté de la presse, dont le flambeau porte le jour sur les moindres détails de la vie des hommes publics, ne feroit-elle pas connoître les présens corrupteurs qui perdroient à jamais ceux qui les auroient reçus, aussi-bien que les ministres qui les auroient donnés?

Il existoit, j'en conviens, sous les prédéces-

seurs de M. Pitt, quelques exemples de marchés conclus pour l'état, de manière à favoriser indirectement des députés; mais M. Pitt s'est tout-à-fait abstenu de ces moyens indignes de lui; il a établi la libre concurrence pour les emprunts et les fournitures; et aucun homme, cependant, n'a exercé plus d'empire sur les deux chambres. « Soit, dira-t-on; les députés et les pairs ne sont point achetés par de l'argent, mais ils veulent avoir des places pour eux et leurs amis; et ce genre de séduction est aussi efficace que l'autre. » Sans doute c'est une partie de la prérogative du roi, et par conséquent de la constitution, que les faveurs dont la couronne peut disposer. Cette influence est un des points de la balance si sagement combinée, et d'ailleurs, elle est encore très-limitée. Jamais le ministère n'auroit ni le moyen, ni l'idée de changer rien à ce qui touche aux libertés constitutionnelles de l'Angleterre : l'opinion, à cet égard, lui présente une barrière invincible. La pudeur publique consacre de certaines vérités comme inattaquables, et le parti de l'opposition n'imagineroit pas plus de critiquer l'institution de la pairie, que le parti ministériel n'oseroit blâmer la liberté de la presse. C'est uniquement dans le cercle des circonstances du moment, que de

certaines considérations personnelles ou de famille peuvent agir sur la direction de quelques esprits, mais jamais de manière à porter atteinte aux lois constitutionnelles. Quand le roi voudroit s'en affranchir, la responsabilité des ministres ne leur permettroit pas de s'y prêter : et ceux qui composent la majorité dans les deux chambres seroient encore moins disposés à renoncer à leurs droits réels de lords, de députés et de citoyens, pour mériter les faveurs d'une cour.

La fidélité de parti est l'une des vertus fondées sur l'esprit public, dont il résulte le plus d'avantage pour la liberté anglaise. Si demain les ministres avec lesquels on a voté sortent de place, ceux auxquels ils ont donné des emplois les quittent avec eux. Un homme seroit déshonoré en Angleterre, s'il se séparoit de ses amis politiques pour son intérêt particulier. L'opinion à cet égard est si forte, qu'on a vu, il n'y a pas long-temps, un homme d'un caractère et d'un nom très-respectables, se brûler la cervelle parce qu'il se reprochoit d'avoir accepté une place indépendamment de son parti. Jamais on n'entend la même bouche proférer deux opinions opposées, et cependant il ne s'agit dans l'état actuel des choses, en Angleterre, que de nuances et non de couleurs.

Les Torys, a-t-on dit, approuvent la liberté et aiment la monarchie, tandis que les Whigs approuvent la monarchie et aiment la liberté; mais entre ces deux partis il ne sauroit être question de la république ou de la royauté, de la dynastie ancienne ou nouvelle, de la liberté ou de la servitude; enfin, des extrêmes et des contrastes qu'on a vu professer par les mêmes hommes en France, comme si l'on devoit dire du pouvoir ainsi que de l'amour, que l'objet n'importe pas, pourvu que l'on soit toujours fidèle au sentiment, c'est-à-dire au dévouement à la puissance.

Des dispositions bien contraires se font admirer en Angleterre. Depuis près de cinquante ans, les membres de l'opposition n'ont pas occupé plus de trois ou quatre années les places du ministère; cependant, la fidélité de parti n'a point été ébranlée parmi eux; et dernièrement encore, pendant que j'étois en Angleterre, j'ai vu des hommes de loi refuser des places de sept à huit mille livres sterling, qui ne tenoient pas même d'une façon immédiate à la politique, seulement parce qu'ils avoient des liens d'opinion avec les amis de Fox. Si quelqu'un refusoit chez nous une place de huit mille louis d'appointemens, en vérité, sa famille se croiroit en droit de le faire interdire juridiquement.

L'existence d'un parti ministériel et d'un parti de l'opposition, quoiqu'elle ne puisse pas être prescrite par la loi, est un appui essentiel de la liberté, fondé sur la nature des choses. Dans tout pays où vous verrez une assemblée d'hommes constamment d'accord, soyez sûr qu'il y a despotisme, ou que le despotisme sera le résultat de l'unanimité, s'il n'en est pas la cause. Or, comme le pouvoir et les grâces dont il dispose ont de l'attrait pour les hommes, la liberté ne sauroit exister qu'avec cette fidélité de parti qui met, pour ainsi dire, une discipline d'honneur dans les rangs des députés enrôlés sous diverses bannières.

Mais, si les opinions sont décidées d'avance, comment la vérité et l'éloquence peuvent-elles agir sur l'assemblée? Comment la majorité peut-elle changer, quand les circonstances l'exigeroient, et à quoi sert-il de discuter, si personne ne peut voter d'après sa conviction? Il n'en est point ainsi : ce qu'on appelle fidélité de parti, c'est de ne point isoler ses intérêts personnels de ceux de ses amis politiques, et de ne pas traiter séparément avec les hommes en pouvoir. Mais il arrive souvent que les circonstances ou les argumens influent sur la masse de l'assemblée, et que les neutres qui sont en assez grand nombre, c'est-à-dire, ceux

qui ne jouent pas un rôle actif dans la politique, font changer la majorité. Il est dans la nature du gouvernement anglais que les ministres ne puissent se maintenir sans avoir cette majorité pour eux; mais, néanmoins, M. Pitt, bien qu'il l'eût momentanément perdue, à l'époque de la première maladie du roi, put rester en place, parce que l'opinion publique, qui lui étoit favorable, lui permit de casser le parlement, et de recourir à une nouvelle élection. Enfin, l'opinion règne en Angleterre; et c'est là ce qui constitue la liberté d'un état. Les amis jaloux de cette liberté désirent la réforme parlementaire, et prétendent qu'on ne peut croire à l'existence d'un gouvernement représentatif, tant que les élections seront combinées de manière à mettre le choix d'un grand nombre de députés dans la dépendance du ministère. Le ministère, il est vrai, peut influer sur plusieurs élections, telles que celles des bourgs de Cornouaille et quelques autres de ce genre, dans lesquels le droit d'élire s'est conservé, bien que les élections aient en grande partie disparu; tandis que des villes dont la population est fort augmentée n'ont pas autant de députés que leur population l'exigeroit, ou même n'en ont point. Il faut compter au nombre des prérogatives de la couronne le droit

de faire entrer par son influence soixante ou quatre-vingts membres dans la chambre des communes, sur six cent cinquante dont elle est composée ; mais cet abus, et c'en est un, n'a point altéré jusque dans les derniers temps la force et l'indépendance du parlement anglais. Les évêques et les archevêques qui siégent dans la chambre des pairs, votent aussi presque toujours avec le ministère, excepté sur les points qui ont rapport à la religion. Ce n'est point par corruption, mais par convenance, que des prélats nommés par le roi n'attaquent pas d'ordinaire les ministres ; mais tous ces élémens divers dont a représentation nationale est composée, n'empêchent pas qu'elle ne marche en présence de l'opinion, et que les hommes importans de l'Angleterre, soit par le talent, soit par la fortune, ou par la considération personnelle, ne soient pour la plupart députés. Il y a de grands propriétaires et des pairs qui disposent de quelques nominations à la chambre des communes, de la même manière que les ministres ; et, lorsque ces pairs sont de l'opposition, les députés qu'ils ont fait élire votent aussi dans leur sens. Toutes ces circonstances accidentelles ne changent rien à la nature du gouvernement représentatif. Ce qui importe avant tout, ce sont les débats publics, et les

belles formes de délibération qui protégent la minorité. Des députés tirés au sort, avec la liberté de la presse, représenteroient plus fidèlement dans un pays l'opinion nationale, que les députés les plus régulièrement élus, s'ils n'étoient point conduits et éclairés par cette liberté.

Il seroit à désirer néanmoins que l'on supprimât graduellement les élections devenues illusoires, et que, d'autre part, l'on donnât une représentation plus équitable à la population et à la propriété, afin de renouveler un peu l'esprit du parlement, que la réaction contre la révolution de France a rendu sous quelques rapports trop docile envers le pouvoir exécutif. Mais on craint la force de l'élément populaire dont la troisième branche de la législature est composée, bien qu'il soit modifié par la sagesse et la dignité des membres de la chambre des communes. Il y a toutefois dans cette chambre quelques hommes dont les opinions démocratiques sont très-prononcées. Non-seulement cela doit arriver ainsi partout où les opinions sont libres, mais il est même désirable que l'existence de pareilles opinions rappelle aux grands du pays qu'ils ne peuvent conserver les avantages de leur rang qu'en ménageant les droits et le bonheur de la nation. Toutefois ce

seroit bien à tort qu'on se persuaderoit sur le continent que le parti de l'opposition est démocratique. Singuliers démocrates que le duc de Devonshire, le duc de Bedfort, le marquis de Strafford! C'est au contraire la haute aristocratie d'Angleterre qui sert de barrière à l'autorité royale. Il est vrai que l'opposition est plus libérale dans ses principes que les ministres : il suffit de combattre le pouvoir pour retremper son esprit et son âme. Mais comment pourroit-on craindre un bouleversement révolutionnaire de la part des individus qui possèdent tous les genres de propriété que l'ordre fait respecter, la fortune, le rang, et surtout les lumières? car les connoissances réelles et profondes donnent aux hommes une consistance égale à celle de la richesse.

On ne recherche en aucune manière, dans la chambre des communes d'Angleterre, le genre d'éloquence qui soulève la multitude; la discussion domine dans cette assemblée, l'esprit d'affaires y préside, et l'on y est même plutôt trop sévère pour les mouvemens oratoires. Burke lui même, dont les écrits politiques sont si fort admirés maintenant, n'étoit point écouté avec faveur quand il parloit dans la chambre basse, parce qu'il mêloit à ses discours des beautés étrangères à son sujet, et qui apparte-

noient plutôt à la littérature. Les ministres sont souvent appelés à donner dans la chambre des communes des explications particulières qui n'entrent point dans les débats. Les députés des différentes villes ou comtés instruisent les membres du gouvernement des abus qui peuvent naître dans l'administration, des réformes et des améliorations dont elle est susceptible; et ces communications habituelles entre les représentans du peuple et les chefs du pouvoir, produisent les plus heureux résultats.

« Si la majorité du parlement n'est pas achetée par le ministère, au moins vous nous accorderez, » disent ceux qui croient plaider leur propre cause, en parvenant à démontrer la dégradation de l'espèce humaine, « au moins vous nous accorderez que les candidats dépensent des sommes énormes pour être élus. » On ne sauroit nier que, dans certaines élections, il n'y ait de la vénalité, malgré les lois sévères. La plus considérable de toutes les dépenses est celle des frais de voyage, dont l'objet est d'amener au lieu de l'élection des votans qui vivent à une grande distance. Il en résulte qu'il n'y a que des personnes très-opulentes qui puissent courir le risque de se présenter comme candidats pour de telles places, et que le luxe des élections devient quelquefois une folie en

Angleterre, comme tout autre luxe dans d'autres monarchies. Néanmoins, dans quel pays peut-il exister des élections populaires, sans qu'on cherche à captiver la faveur du peuple? C'est précisément le grand avantage de cette institution. Il arrive alors une fois que les riches ont besoin de la classe qui, d'ordinaire, est dans leur dépendance. Lord Erskine me disoit que, dans sa carrière d'avocat et de membre de la chambre des communes, il n'y avoit peut-être pas un habitant de Westminster auquel il n'eût adressé la parole; tant il y a de rapports politiques entre les bourgeois et les hommes du premier rang! Les choix des cours sont presque toujours influencés par les motifs les plus étroits: le grand jour des élections populaires ne sauroit être soutenu que par des individus remarquables de quelque manière. Le mérite finira toujours par triompher dans les pays où le public est appelé à le désigner.

Ce qui caractérise particulièrement l'Angleterre, c'est le mélange de l'esprit chevaleresque avec l'enthousiasme de la liberté, les deux plus nobles sentimens dont le cœur humain soit capable. Les circonstances ont amené cet heureux résultat, et l'on doit convenir que des institutions nouvelles ne suffiroient pas pour le produire: le souvenir du passé est nécessaire pour

consacrer les rangs aristocratiques; car, s'ils étoient tous de la création du pouvoir, ils auroient une partie des inconvéniens qu'on a éprouvés en France sous Bonaparte. Mais que faire dans un pays où la noblesse seroit ennemie de toute liberté? Le tiers-état ne pourroit former aucune union avec elle; et, comme il est le plus fort, il la menaceroit sans cesse, jusqu'à ce que qu'elle se fût soumise aux progrès de la raison.

L'aristocratie anglaise est plus mélangée que celle de France aux yeux d'un généalogiste; mais la nation anglaise semble, pour ainsi dire, un corps entier de gentilshommes. Vous voyez dans chaque citoyen anglais ce qu'il peut être un jour, puisque aucun rang n'est inaccessible au talent, et que ces rangs ont toujours conservé leur éclat antique. Il est vrai que ce qui rend noble, avant tout, aux regards d'une âme élevée, c'est d'être libre. Un noble ou un gentilhomme anglais (et ce mot de gentilhomme signifie un propriétaire indépendant) exerce dans sa province un emploi utile, auquel il n'est jamais attaché d'appointemens : juge de paix, shériff ou gouverneur de la contrée qui environne ses possessions, il influe sur les élections d'une manière convenable et qui ajoute à son crédit sur l'esprit du peuple; il remplit,

comme pair ou comme député, une fonction politique, et son importance est réelle. Ce n'est pas l'oisive aristocratie d'un noble français, qui n'étoit plus rien dans l'état dès que le roi lui refusoit sa faveur; c'est une distinction fondée sur tous les intérêts de la nation; et l'on ne peut s'empêcher d'être étonné que les gentilshommes français préférassent leur existence de courtisans sur la route de Versailles à Paris, à cette stabilité majestueuse d'un pair anglais dans sa terre, entouré d'hommes auxquels il peut faire mille sortes de biens, mais sur lesquels il ne sauroit exercer aucun pouvoir arbitraire. L'autorité de la loi domine sur toutes les puissances de l'état en Angleterre, comme la destinée de l'ancienne mythologie sur l'autorité des dieux mêmes.

Au miracle politique du respect pour les droits de chacun, fondé sur le sentiment de la justice, il faut ajouter la réunion habile autant qu'heureuse de l'égalité devant la loi, avec les avantages attachés à la séparation des rangs. Chacun y a besoin des autres pour ses jouissances, et cependant chacun y est indépendant de tous par ses droits. Ce tiers-état, qui a si prodigieusement grandi en France et dans le reste de l'Europe, ce tiers-état dont l'accroissement oblige à des changemens successifs dans

toutes les vieilles institutions, est réuni à la noblesse en Angleterre, parce que la noblesse elle-même est identifiée avec la nation. Un grand nombre de pairs doivent originairement leur dignité a la jurisprudence, quelques-uns au commerce, d'autres à la carrière des armes, d'autres à celle de l'éloquence politique; il n'y a pas une vertu, pas un talent qui ne soit à sa place, ou qui ne doive se flatter d'y arriver; et tout contribue dans l'édifice social à la gloire de cette constitution, qui est aussi chère au duc de Norfolk qu'au dernier portefaix de l'Angleterre, parce qu'elle protége aussi équitablement l'un que l'autre.

Thee I account still happy, and the chief
Among the nations, seeing thou art free
My native nook of earth! Thy clime is rude,
Replete with vapours, and disposes much
All hearts to sorrow, and none more than mine:
. . . .
Yet, being free, I love thee. . . . .

Ces vers sont d'un poète d'un admirable talent (*), mais dont la sensibilité même avoit altéré le bonheur. Il se mouroit du mal de la vie; et, quand tout le faisoit souffrir, amour, amitié, philosophie, une patrie libre réveilloit

(*) Cowper.

encore dans son âme un enthousiasme que rien ne pouvoit éteindre.

Tous les hommes sont plus ou moins attachés à leur pays; les souvenirs de l'enfance, les habitudes de la jeunesse, forment cet inexprimable amour de la terre natale qu'il faut reconnoître pour une vertu, car tous les sentimens vrais en sont la source. Mais, dans un grand état, la liberté et le bonheur que donne cette liberté peuvent seuls inspirer un véritable patriotisme : aussi rien n'est comparable à l'esprit public de l'Angleterre. On accuse les Anglais d'égoïsme, et il est vrai que leur genre de vie est si bien réglé, qu'ils se renferment généralement dans le cercle de leurs affections domestiques et de leurs habitudes; mais quel est le sacrifice qui leur coûte, quand il s'agit de leur pays? Et chez quel peuple au monde les services rendus sont-ils sentis et récompensés avec plus d'enthousiasme? Quand on entre dans l'église de Westminster, toutes ces tombes, consacrées aux hommes qui se sont illustrés depuis plusieurs siècles, semblent reproduire le spectacle de la grandeur de l'Angleterre parmi les morts. Les penseurs et les rois reposent sous la même voûte : là leurs querelles sont apaisées, ainsi que le dit un

poète fameux de l'Angleterre, Walter Scott (*). Vous voyez les tombeaux de Pitt et de Fox à côté l'un de l'autre, et les mêmes larmes les arrosent; car ils méritent tous les deux le regret profond que les âmes généreuses doivent accorder à cette noble élite de l'espèce humaine, qui nous sert d'appui dans la confiance en l'immortalité de l'âme.

Qu'on se rappelle le convoi de Nelson, lorsque près d'un million d'hommes, répandus dans Londres et dans les environs, suivoient en silence son cercueil. La multitude se taisoit, la multitude étoit respectueuse dans l'expression de sa douleur, comme on pourroit l'attendre de la société la plus raffinée. Nelson avoit mis ces paroles à l'ordre sur son vaisseau, le jour de Trafalgar : « L'Angleterre attend que » chacun de nous fera son devoir. » Il l'avoit accompli ce devoir, et mourant sur son bord, les obsèques honorables que sa patrie lui accorderoit s'offroient à sa pensée comme le commencement d'une nouvelle vie.

(*) Genius, and taste, ant talent gone,
For ever tomb'd beneath the stone,
Where, taming thought to human pride!
The mighty chief sleep side by side.
Drop upon Fox's grave the tear,
'Twill trickle to his rival's bier.

Et maintenant encore, ne nous taisons pas sur lord Wellington, bien que nous puissions justement en France souffrir en rappelant sa gloire. Avec quel transport n'a-t-il pas été reçu par les représentans de la nation, par les pairs et par les communes! Aucune cérémonie ne fit les frais de ces hommages rendus à un homme vivant; mais les transports du peuple anglais échappoient de toutes parts. Les acclamations de la foule retentissoient dans la salle du parlement avant qu'il y entrât: lorsqu'il parut, tous les députés se levèrent par un mouvement spontané, sans qu'aucune étiquette le leur commandât. L'émotion inspiroit à ces hommes si fiers les hommages qu'on dicte ailleurs. Rien n'étoit plus simple que l'accueil qu'on fit à lord Wellington : il n'y avoit ni gardes, ni pompe militaire, pour faire honneur au plus grand général d'un siècle où Bonaparte a vécu; mais la voix du peuple célébroit cette journée, et rien de semblable n'a pu se voir en aucun autre pays de la terre.

Ah! quelle enivrante jouissance que celle de la popularité! Je sais tout ce qu'on peut dire sur l'inconstance et le caprice même des faveurs populaires; mais ces reproches s'appliquent plutôt aux républiques anciennes, où les formes démocratiques des gouvernemens

amenoient toutes les vicissitudes les plus rapides. Dans un pays gouverné comme l'Angleterre, et de plus éclairé par le flambeau sans lequel tout est ténèbres, la liberté de la presse, les choses et les hommes sont jugés avec beaucoup d'équité. La vérité est mise sous les yeux de tous, tandis que les diverses contraintes dont on fait usage ailleurs sont nécessairement la cause d'une grande incertitude dans les jugemens. Un libelle qui se glisse à travers le silence obligé de la presse, peut altérer l'opinion sur qui que ce soit, car les louanges ou les censures ordonnées par le gouvernement sont toujours suspectes. Rien ne s'établit nettement et solidement dans la tête des hommes, que par une discussion sans entraves.

« Prétendez-vous, me dira-t-on, qu'il n'y ait point de mobilité dans le jugement du peuple anglais, et qu'il n'encense pas aujourd'hui ce que peut-être il déchirera demain? » Sans doute, les chefs du gouvernement doivent être exposés à perdre la faveur du peuple, s'ils ne réussissent pas dans la conduite des affaires publiques; il faut que les dépositaires de l'autorité soient heureux, c'est une des conditions des avantages qu'on leur accorde. D'ailleurs, comme le pouvoir déprave presque toujours ceux qui le possèdent, il est fort à désirer que dans un pays

libre les mêmes hommes ne restent pas trop long-temps en place; et l'on a raison de changer de ministres, ne fût-ce que pour en changer. Mais la réputation acquise est très-durable en Angleterre, et l'opinion publique peut y être considérée comme la conscience de l'état.

Si quelque chose peut séduire l'équité du peuple anglais, c'est le malheur. Un individu persécuté par une force quelconque pourroit inspirer un intérêt non mérité, et par conséquent passager; mais cette noble erreur tient d'une part à la générosité du caractère anglais, et de l'autre à ce sentiment de liberté qui fait éprouver à tous le besoin de se défendre mutuellement contre l'oppression; car c'est sous ce rapport surtout qu'en politique il faut traiter son prochain comme soi-même.

Les lumières et l'énergie de l'esprit public sont une réponse plus que suffisante aux argumens des personnes qui prétendent que l'armée envahiroit la liberté de l'Angleterre, si l'Angleterre étoit une puissance continentale. Sans doute, c'est un avantage pour les Anglais que leur force consiste plutôt dans la marine que dans les troupes de terre. Il faut plus de connoissances pour être un capitaine de vaisseau qu'un colonel, et toutes les habitudes qu'on prend sur mer ne portent point à vouloir se

mêler des affaires intérieures de son pays. Mais quand la nature, devenue prodigue, feroit naître dix lords Wellington; mais quand le monde verroit encore dix batailles de Waterloo, il ne viendroit pas dans la tête de ceux qui donnent si facilement leur vie pour leur pays, de tourner leurs forces contre lui; ou tout au moins ils rencontreroient un invincible obstacle chez des hommes aussi braves qu'eux et plus éclairés, qui détestent l'esprit militaire, quoiqu'ils sachent admirer et pratiquer les vertus guerrières.

Cette sorte de préjugé qui persuadoit à la noblesse de France qu'elle ne pouvoit servir son pays que dans la carrière des armes, n'existe nullement en Angleterre. Un grand nombre de fils de pairs sont avocats; le barreau participe au respect qu'on a pour la loi, et dans toutes les carrières, les occupations civiles sont considérées. Dans un tel pays, on n'a pas dû craindre jusqu'à ce jour l'invasion de la puissance militaire : il n'y a que les peuples ignorans qui aient une aveugle admiration pour le sabre. C'est une superbe chose que la bravoure, quand on expose une vie chère à sa famille, une tête remplie de vertus et de lumières, et qu'un citoyen se fait soldat pour maintenir ses droits de citoyen. Mais, quand des hommes se battent

seulement parce qu'ils ne veulent se donner la peine d'occuper leur esprit et leur temps par aucun travail, ils ne doivent pas être long-temps admirés chez une nation où le travail et la pensée tiennent le premier rang. Les satellites de Cromwell renversèrent des pouvoirs civils qui n'avoient encore ni force ni dignité; mais, depuis l'existence de la constitution et de l'esprit public qui en est l'âme, les princes ou les généraux ne feroient naître dans toute la nation qu'un sentiment de pitié pour leur folie, s'ils rêvoient un jour l'asservissement de leur pays.

CHAPITRE V.

Des lumières, de la religion et de la morale chez les Anglais.

Ce qui constitue les lumières d'une nation, ce sont des idées saines en politique, répandues chez toutes les classes, et une instruction générale dans les sciences et la littérature. Sous le premier de ces rapports, les Anglais n'ont point de rivaux en Europe; sous le second, je ne connois guère que les Allemands du Nord qu'on puisse leur comparer. Encore les Anglais

auroient-ils un avantage qui ne sauroit appartenir qu'à leurs institutions : c'est que la première classe de la société se livre autant à l'étude que la seconde. M. Fox écrivoit de savantes dissertations sur le grec, pendant les intervales de loisir que lui laissoient les débats parlementaires. M. Windham a laissé divers traités intéressans sur les mathématiques et sur la littérature. Les Anglais ont de tout temps honoré le savoir : Henri VIII, qui fouloit tout aux pieds, respectoit cependant les hommes de lettres, quand ils ne heurtoient pas ses passions désordonnées. La grande Élisabeth connoissoit à fond les langues anciennes, et parloit même le latin avec facilité; jamais on n'a vu s'introduire, chez les princes ni chez les nobles d'Angleterre, cette fatuité d'ignorance qu'on a raison de reprocher aux gentilshommes français. On diroit qu'ils se persuadent que le droit divin sur lequel ils fondent leurs priviléges, dispense entièrement de l'étude des sciences humaines. Une telle façon de voir ne sauroit exister en Angleterre, et n'y paroîtroit que ridicule. Rien de factice ne peut réussir dans un pays où tout est soumis à la publicité. Les grands seigneurs anglais seroient aussi honteux de n'avoir pas reçu une éducation classique distinguée, que jadis les hommes du second

rang en France l'étoient de ne pas aller à la cour; et ces différences ne tiennent pas, comme on le prétend, à la légèreté française. Les érudits les plus persévérans, les penseurs les plus profonds sont sortis de cette nation qui est capable de tout quand elle le veut; mais ses institutions politiques ont été si mauvaises, qu'elles ont altéré ses bonnes qualités naturelles.

En Angleterre, au contraire, les institutions favorisent tous les genres de progrès intellectuels. Les jurés, les administrations de provinces et de villes, les élections, les journaux, donnent à la nation entière une grande part d'intérêt dans la chose publique. De là vient qu'elle est plus instruite, et qu'au hasard il vaudroit mieux causer sur des questions politiques avec un fermier anglais, qu'avec la plupart des hommes, même les plus éclairés, du continent. Cet admirable bon sens, qui se fonde sur la justice et la sécurité, ne se trouve nulle part ailleurs qu'en Angleterre, ou dans le pays qui lui ressemble, l'Amérique. La pensée doit rester étrangère à des hommes qui n'ont point de droits; car, du moment qu'ils apercevroient la vérité, ils seroient malheureux, et bientôt après révoltés. Il faut convenir aussi que, dans un pays où la force armée a presque toujours consisté dans la marine, et où le commerce a été

la principale occupation, il y a nécessairement plus de lumières que là où la défense nationale est confiée aux troupes de ligne, et où l'industrie s'est presque uniquement tournée vers la culture de la terre. Le commerce, mettant les hommes en relation avec les intérêts du monde, étend les idées, exerce le jugement, et fait sentir sans cesse, par la multiplicité et la diversité des transactions, la nécessité de la justice. Dans les pays où il n'y a que de l'agriculture, la masse de la population peut se composer de serfs attachés à la glèbe, et privés de toute instruction : mais que feroit-on de négocians esclaves et ignorans ? Un pays maritime et commerçant est donc par cela seul plus éclairé qu'un autre; néanmoins il reste beaucoup à faire pour donner au peuple d'Angleterre une éducation suffisante. Une grande portion de la dernière classe ne sait encore ni lire ni écrire; et c'est sans doute pour remédier à ce mal qu'on accueille avec tant d'empressement les nouvelles méthodes de Bel et de Lancaster, parce qu'elles peuvent mettre l'instruction à la portée de l'indigence. Le peuple est plus instruit peut-être en Suisse, en Suède et dans quelques états du nord de l'Allemagne; mais il n'y a dans aucun de ces pays cette vigueur de liberté qui préservera l'Angleterre, il

faut l'espérer, de la réaction produite par la révolution de France. Dans un pays où il y a une immense capitale, de grandes richesses concentrées dans un petit nombre de mains, une cour, tout ce qui peut favoriser la corruption du peuple, il faut du temps pour que les lumières s'étendent et luttent avec avantage contre les inconvéniens attachés à la disproportion des fortunes.

En Écosse on trouve beaucoup plus d'instruction parmi les paysans qu'en Angleterre, parce qu'il y a moins de richesse chez quelques particuliers, et plus d'aisance chez le peuple. La religion presbytérienne, établie en Écosse, exclut la hiérarchie épiscopale que l'église anglicane a conservée. En conséquence, le choix des simples ministres du culte y est meilleur; et comme ils vivent retirés dans les montagnes, ils s'y consacrent à l'enseignement des paysans. C'est aussi un grand avantage pour l'Écosse que de n'avoir pas, comme l'Angleterre, une taxe des pauvres très-forte, et très-mal conçue, qui entretient la mendicité, et crée une classe de gens qui n'osent pas s'écarter de la commune où des secours leur sont assurés. La ville d'Édimbourg n'est pas aussi absorbée que Londres par les affaires publiques, et elle ne renferme pas une telle réunion de fortunes

et de luxe, aussi les intérêts philosophiques et littéraires y tiennent-ils plus de place. Mais, d'une autre part, les restes du régime féodal se font plus sentir en Écosse qu'en Angleterre. Le jury dans les affaires civiles ne s'y est introduit que dernièrement; il y a beaucoup moins d'élections populaires, à proportion, que chez les Anglais. Le commerce y exerce moins d'influence, et l'esprit de liberté s'y montre, à quelques exceptions près, avec moins de vigueur.

En Irlande, l'ignorance du peuple est effrayante; mais il faut s'en prendre, d'une part, à des préjugés superstitieux, et de l'autre, à la privation presque entière des bienfaits d'une constitution. L'Irlande n'est réunie à l'Angleterre que depuis peu d'années; jusqu'ici elle a éprouvé tous les maux de l'arbitraire, et elle s'en est vengée souvent de la façon la plus violente. La nation étant divisée par deux religions qui forment aussi deux partis politiques, le gouvernement anglais, depuis Charles Ier, a tout accordé aux protestans, afin qu'ils pussent maintenir dans la soumission la majorité catholique. Swift, irlandais, et l'un des plus beaux génies des trois royaumes (*), écrivit, en 1740,

(*) On raconte que Swift sentit d'avance que ses facultés

sur le malheureux état de l'Irlande. L'attention des hommes éclairés fut fortement excitée par les écrits de Swift, et les améliorations qui se sont opérées dans ce pays datent d'alors. Lorsque l'Amérique se déclara indépendante, et que l'Angleterre fut obligée de la reconnoître comme telle, la nécessité de ménager l'Irlande frappa tout les jours davantage les bons esprits. L'illustre talent de M. Grattan, qui, trente ans plus tard, vient de nouveau d'étonner l'Angleterre, se faisoit remarquer, dès 1782, dans le parlement d'Irlande; et, par degrés, on a décidé ce pays à l'union avec la Grande-Bretagne. Les préjugés superstitieux y sont encore cependant la source de mille maux; car, pour

l'abandonnoient, et que, se promenant un jour avec un de ses amis, il vit un chêne dont la tête étoit desséchée, quoique le tronc et les racines fussent encore dans toute leur vigueur. C'est ainsi que je serai, dit-il; et sa triste prédiction fut accomplie. Lorsqu'il étoit tombé dans un tel état de stupeur que, depuis une année, il n'avoit pas prononcé un seul mot, tout à coup il entendit les cloches de Saint-Patrick, dont il étoit le doyen, retentir de toutes parts, et il demanda ce que cela signifioit. Ses amis, enchantés de ce qu'il recouvroit la parole, se hâtèrent de lui dire que c'étoit pour le jour de sa naissance que ces signes de joie avoient lieu. « Ah! s'écria-t-il, tout cela est inutile maintenant! » et il rentra dans le silence que la mort vint bientôt confirmer. Mais le bien qu'il avoit fait lui survécut, et c'est pour cela que les hommes de génie passent sur la terre.

arriver au point de prospérité où est l'Angleterre, les lumières de la réforme religieuse sont aussi nécessaires que l'esprit de liberté du gouvernement représentatif. L'exclusion politique à laquelle les catholiques irlandais sont condamnés, est contraire aux vrais principes de la justice; mais on ne sait comment mettre en possession des bienfaits de la constitution des hommes aigris par de longs ressentimens.

On ne peut donc admirer dans la nation irlandaise, jusqu'à présent, qu'un grand caractère d'indépendance et beaucoup d'esprit naturel; mais on ne jouit point encore dans ce pays de la sécurité ni de l'instruction, résultats certains de la liberté religieuse et politique. L'Écosse est à beaucoup d'égards l'opposé de l'Irlande, et l'Angleterre tient de l'une et de l'autre.

Comme il est impossible, chez les Anglais, d'être ministre sans siéger dans l'une des deux chambres, et sans discuter avec les représentans de la nation les affaires de l'état, il en résulte nécessairement que de tels ministres ne ressemblent d'ordinaire en rien à la classe des gouvernans sous les monarchies absolues. La considération publique en Angleterre est le premier but des hommes en pouvoir; ils ne font presque jamais leur fortune dans le mi-

nistère. M. Pitt est mort en ne laissant que des dettes qui furent payées par le parlement. Les sous-secrétaires d'état, les commis, tous les membres de l'administration, éclairés par l'opinion et par leur propre fierté, sont d'une intégrité parfaite. Les ministres ne peuvent favoriser leurs partisans, que si ces partisans sont pourtant assez distingués pour ne pas provoquer le mécontentement du parlement. Il ne suffit pas de la faveur du maître pour rester en place, il faut aussi l'estime des représentans de la nation; et celle-là ne peut s'obtenir que par des talens véritables. Des ministres nommés par les intrigues de cour, tels qu'on en a vu sans cesse en France, ne se soutiendroient pas vingt-quatre heures dans la chambre des communes. On auroit toisé leur médiocrité dans un instant; on ne les verroit pas là tout poudrés, tout costumés, comme les ministres de l'ancien régime ou de la cour de Bonaparte. Ils ne seroient point entourés de courtisans, faisant auprès d'eux le métier qu'ils font eux-mêmes auprès du prince, et s'extasiant à l'envi sur la justesse de leurs idées communes, et sur la profondeur de leurs conceptions fausses. Un ministre anglais arrive seul dans l'une ou l'autre chambre, sans costume, sans marque distinctive; aucun genre de charlatanisme ne vient

à son aide; tout le monde l'interroge et le juge; mais aussi tout le monde le respecte, s'il le mérite, parce que, ne pouvant se faire passer que pour ce qu'il est, on le considère surtout à cause de sa valeur personnelle.

« On ne fait pas la cour aux princes en Angleterre comme en France, dira-t-on; mais on y cherche la popularité, ce qui n'altère pas moins la vérité du caractère. » Dans un pays bien organisé, tel que l'Angleterre, désirer la popularité, c'est vouloir la juste récompense de tout ce qui est bon et noble en soi-même. Il a existé de tout temps des hommes qui ont été vertueux, malgré les inconvéniens ou les périls auxquels ils s'exposoient par-là; mais, quand les institutions sociales sont combinées de manière que les intérêts particuliers et les vertus publiques soient d'accord, il ne s'ensuit pas que ces vertus n'aient d'autre base que l'intérêt personnel. Seulement elles sont plus répandues, parce qu'elles sont avantageuses, aussi-bien qu'honorables.

La science de la liberté, si l'on peut s'exprimer ainsi, au point où elle est cultivée en Angleterre, suppose à elle seule un très-haut degré de lumières. Rien n'est plus simple, quand une fois vous avez adopté les principes naturels sur lesquels cette doctrine repose; mais il est cer-

tain toutefois que sur le continent on ne rencontre presque personne qui comprenne d'esprit et de cœur l'Angleterre. On diroit qu'il y a des vérités morales dans lesquelles il faut être né, et que le battement de cœur vous les apprend mieux que toutes les discussions théoriques. Néanmoins, pour goûter et pour pratiquer cette liberté qui réunit tous les avantages des vertus républicaines, des lumières philosophiques, des sentimens religieux et de la dignité monarchique, il faut dans le peuple beaucoup de raison, et dans les hommes de la première classe beaucoup d'études et de vertus. Les ministres anglais doivent réunir aux qualités d'un homme d'état l'art de s'exprimer avec éloquence. Il s'ensuit que la littérature et la philosophie sont beaucoup plus appréciées, parce qu'elles servent efficacement aux succès de l'ambition la plus haute. On parle sans cesse de l'empire de la richesse et du rang chez les Anglais; il faut aussi convenir de l'admiration qu'ils accordent au vrai talent. Il est possible qu'auprès de la dernière classe de la société, la pairie et la fortune produisent plus d'effet que le nom d'un grand écrivain : cela doit être ainsi; mais, s'il s'agit des jouissances de la bonne compagnie, et par conséquent de l'opinion, je ne sais aucun pays du monde où il soit plus

avantageux d'être un homme supérieur. Non-seulement tous les emplois, tous les rangs peuvent être la récompense du mérite; mais l'estime publique s'exprime d'une manière si flatteuse, qu'elle donne des jouissances plus vives que toutes les autres.

L'émulation qu'une telle perspective doit exciter est une des principales causes de l'incroyable étendue des connoissances répandues en Angleterre. Si l'on pouvoit faire une statistique du savoir, on ne trouveroit dans aucun pays une aussi forte proportion de gens versés dans l'étude des langues anciennes, étude malheureusement trop négligée en France. Des bibliothéques particulières sans nombre, des collections de tout genre, des souscriptions abondantes pour toutes les entreprises littéraires, des établissemens d'éducation publique existent partout, dans chaque province, à l'extrémité du pays comme au centre : enfin on trouve à chaque pas des autels élevés à la pensée, et ces autels servent d'appui à ceux de la religion et de la vertu.

Grace à la tolérance, aux institutions politiques et à la liberté de la presse, il y a plus de respect pour la religion et pour les mœurs en Angleterre que dans aucun autre pays de l'Europe. On se plaît à dire en France que c'est pré-

aisément par égard pour la religion et pour les mœurs qu'on a de tout temps eu des censeurs; et néanmoins il suffit de comparer l'esprit de la littérature en Angleterre, depuis que la liberté de la presse y est établie, avec les divers écrits qui ont paru sous le règne arbitraire de Charles II, et sous celui du régent et de Louis XV en France. La licence des écrits a été portée chez les Français, dans le dernier siècle, à un degré qui fait horreur. Il en est de même en Italie où, de tout temps, on a soumis cependant la presse aux restrictions les plus gênantes. L'ignorance dans la masse, et l'indépendance la plus désordonnée dans les esprits distingués, est toujours le résultat de la contrainte.

La littérature anglaise est certainement celle de toutes dans laquelle il y a le plus d'ouvrages philosophiques. L'Écosse renferme encore aujourd'hui des écrivains très-forts en ce genre, Dugald Stewart en première ligne, qui ne se lasse point de rechercher la vérité dans la retraite. La critique littéraire est portée au plus haut point dans les journaux, et particulièrement dans celui d'Édimbourg, où des écrivains faits pour être illustres eux-mêmes, Jeffrey, Playfair, Mackintosh, ne dédaignent point d'éclairer les auteurs par les jugemens qu'ils portent sur eux. Les publicistes les plus instruits

dans les questions de jurisprudence et d'économie politique, tels que Bentham, Malthus, Brougham, sont plus nombreux en Angleterre que partout ailleurs; parce qu'ils ont le juste espoir que leurs idées seront mises en pratique. Des voyages dans toutes les parties du monde rapportent en Angleterre les tributs de la science, non moins bien accueillis que ceux du commerce; mais au milieu de tant de richesses intellectuelles en tout genre, on ne sauroit citer aucun de ces ouvrages irréligieux ou licencieux dont la France a été inondée; l'opinion publique les a repoussés dès qu'elle a pu les craindre, et elle s'en charge d'autant plus volontiers, qu'elle seule fait la garde à cet égard. La publicité est toujours favorable à la vérité : or, comme la morale et la religion sont la vérité par excellence, plus vous permettez aux hommes de discuter ces sujets, plus ils s'éclairent et s'ennoblissent. Les tribunaux puniroient avec raison, en Angleterre, un écrit qui pourroit causer du scandale; mais aucun ouvrage ne porte cette marque de la censure qui jette d'avance du doute sur les assertions qu'il peut renfermer.

La poésie anglaise que n'alimentent ni l'irréligion, ni l'esprit de faction, ni la licence des mœurs, est encore riche, animée, et n'éprouve pas cette décadence qui menace successivement

presque toutes les littératures de l'Europe. La sensibilité et l'imagination entretiennent la jeunesse immortelle de l'âme. On voit un second âge de poésie renaître en Angleterre, parce que l'enthousiasme n'y est point éteint, et que la nature, l'amour et la patrie y exercent toujours une grande puissance. Cowper d'abord, et maintenant Rogers, Moore, Thomas Campbell, Walter Scott, lord Byron, dans des genres et dans des degrés différens, préparent un nouveau siècle de gloire à la poésie anglaise; et, tandis que tout se dégrade sur le continent, la source éternelle du beau jaillit encore de la terre libre.

Dans quel empire le christianisme est il plus respecté qu'en Angleterre? Où prend-on plus de soins pour le propager? D'où partent des missionnaires en aussi grand nombre pour toutes les parties du monde? La société qui s'est chargée d'envoyer des exemplaires de la Bible dans les pays où la lumière du christianisme est obscurcie ou non développée, en faisoit passer en France pendant la guerre, et ce soin n'étoit pas superflu. Mais je me détournerois maintenant de mon sujet, si je rappelois ici ce qui peut excuser la France sous ce rapport.

La réformation a mis chez les Anglais les lumières parfaitement en accord avec les sentimens religieux. C'est un grand avantage pour

ce pays; et l'exaltation de piété dont on y est susceptible porte toujours à l'austérité de la morale, mais presque jamais à la superstition. Les sectes particulières de l'Angleterre, dont la plus nombreuse est celle des méthodistes, n'ont pour but que le maintien de la pureté sévère du christianisme dans la conduite de la vie. Leur renoncement à tous les plaisirs, leur zèle persévérant pour faire le bien, annoncent aux hommes qu'il y a dans l'Évangile des germes de sentimens et de vertus, plus féconds encore que tous ceux que nous avons vus se développer jusqu'à ce jour, et dont les saintes fleurs sont destinées peut-être aux générations à venir.

Dans un pays religieux, il existe nécessairement aussi de bonnes mœurs, et cependant, les passions des Anglais sont très-violentes; car c'est une grande erreur de les croire d'un caractère calme, parce qu'ils ont habituellement des manières froides. Il n'est point d'hommes plus impétueux dans les grandes choses; mais ils ressemblent à ces chiens d'Albanie envoyés par Porus à Alexandre, qui dédaignoient de se battre contre tout autre adversaire que le lion. Les Anglais sortent de leur apparente tranquillité pour se livrer à des excès en tout genre. Ils cherchent des périls, ils veulent tenter

des choses extraordinaires, et désirent des émotions fortes. L'activité de l'imagination et la gêne des habitudes les leur rendent nécessaires; mais ces habitudes elles-mêmes sont fondées sur un grand respect pour la morale.

La liberté des journaux, qu'on a voulu nous représenter comme contraire à la délicatesse des mœurs, en est une des causes les plus efficaces : tout est si connu, si discuté en Angleterre, que la vérité en toutes choses est inévitable; et l'on pourroit se soumettre au jugement du public anglais, comme à celui d'un ami qui entreroit dans les détails de votre vie, dans les nuances de votre caractère, pour peser chaque action ainsi que le veut l'équité, d'après la situation de chaque individu. Plus l'opinion a de puissance en Angleterre, plus il faut de hardiesse pour s'en affranchir : aussi les femmes qui la bravent se portent-elles à de grands éclats. Mais combien ces éclats ne sont-ils pas rares, même dans la première classe, la seule où l'on puisse quelquefois en citer des exemples! Dans le second rang, parmi les habitans des provinces, on ne trouve que de bons ménages, des vertus privées, une vie intérieure entièrement consacrée à l'éducation d'une nombreuse famille qui, nourrie dans la conviction intime de la sainteté du mariage, ne se permettroit pas

une pensée légère à cet égard. Comme il n'y a point de couvens en Angleterre, les filles sont le plus souvent élevées chez leurs parens; et l'on peut voir, par leur instruction et par leurs vertus, ce qui vaut le mieux pour une femme, ce genre d'éducation ou celui qui se pratique en Italie.

» Au moins, dira-t-on, ces procès de divorce, dans lesquels on admet les discussions les plus indécentes, sont une source de scandale. » Il faut qu'ils ne le soient pas, puisque le résultat est tel que je viens de le dire. Ces procès sont un antique usage, et sous ce rapport, de certaines gens devroient les défendre; mais, quoi qu'il en soit, la terreur du scandale est un grand frein. Et d'ailleurs, on n'est point porté en Angleterre, comme en France, à faire des plaisanteries sur de tels sujets. Une sorte d'austérité, d'accord avec l'esprit des anciens rigoristes protestans, se manifeste dans ces procès. Les juges comme les spectateurs y portent une disposition sérieuse, et les conséquences en sont très-importantes, puisque le maintien des vertus domestiques en dépend, et qu'il n'y a point de liberté sans elles. Or, comme l'esprit du siècle ne les favorisoit pas, c'est un hasard heureux que l'utile ascendant de ces procès de divorce; car il y a presque toujours du hasard dans le bien

ou le mal que peut produire la fidélité aux anciens usages, puisqu'ils conviennent quelquefois au temps présent, et que d'autres fois ils n'y sont plus applicables. Heureux le pays où les torts des femmes peuvent être punis avec une si haute sagesse, sans frivolité, comme sans vengeance! Il leur est permis de recourir à la protection de l'homme pour lequel elles ont tout sacrifié; mais elles sont d'ordinaire privées de tous les avantages brillans de la société. Je ne sais si la législation pourroit inventer quelque chose de plus fort et de plus doux tout ensemble.

On s'indignera peut être contre l'usage de condamner à une peine pécuniaire le séducteur de la femme. Comme tout est empreint d'un sentiment de noblesse en Angleterre, je ne jugerai point légèrement une coutume de ce genre, puisqu'on la conserve. Il faut atteindre de quelque manière aux torts des hommes envers les mœurs, puisque l'opinion est en général trop relâchée à cet égard, et personne ne prétendra qu'une grande perte d'argent ne soit pas une punition. D'ailleurs, l'éclat de ces procès funestes fait presque toujours un devoir à l'homme d'épouser la femme qu'il a séduite; et cette obligation est une garantie qu'il ne se mêle ni légèreté, ni mensonge, aux sentimens

que les hommes se permettent d'exprimer. Quand il n'y a que de l'amour dans l'amour, ses égaremens sont à la fois plus rares et plus excusables. J'ai de la peine à m'expliquer, cependant, pourquoi c'est au mari que l'amende est payée par le séducteur; souvent aussi le mari ne l'accepte pas, et c'est aux pauvres qu'il la consacre. Mais il y a lieu de croire que deux motifs ont donné naissance à cette coutume, l'un, de fournir à l'époux, dans une classe sans fortune, les moyens d'élever ses enfans, quand la mère qui en étoit chargée lui manque; l'autre, et c'est un rapport plus essentiel, de mettre en cause le mari, lorsqu'il s'agit des torts de sa femme, afin d'examiner s'il n'a point à se reprocher de torts du même genre envers elle. En Écosse même, l'infidélité du mari dissout le mariage aussi-bien que celle de la femme, et le sentiment du devoir, dans un pays libre, met toujours de niveau le fort et le foible.

Tout est constitué en Angleterre de telle manière que l'intérêt de chaque classe, de chaque sexe, de chaque individu, est de se conformer à la morale. La liberté politique est le moyen suprême de cette admirable combinaison. « Oui, dira-t-on encore, en ne comprenant que les mots et point les choses, il est vrai que les

Anglais sont toujours gouvernés par l'intérêt.» Comme s'il y avoit aucun rapport entre l'intérêt qui conduit à la vertu, et celui qui fait dériver vers le vice ! Sans doute l'Angleterre n'est pas une planète à part de la nôtre, dans laquelle les avantages personnels ne soient pas, comme ailleurs, le ressort des actions humaines. On ne peut gouverner les hommes en comptant toujours sur le dévouement et le sacrifice; mais quand l'ensemble des institutions d'un pays est tel, qu'il soit utile d'être honnête, il en résulte une certaine habitude du bien qui se grave dans tous les cœurs : elle se transmet par le souvenir, l'air qu'on respire en est pénétré, et l'on n'a plus besoin de songer aux inconvéniens de tout genre qui seroient la suite de certains torts ; car la force de l'exemple suffit pour en préserver.

CHAPITRE VI.

De la société en Angleterre, et de ses rapports avec l'ordre social.

Il n'est pas probable qu'on revoie jamais nulle part, ni même en France, une société comme celle dont on a joui dans ce pays pendant les deux premières années de la révolution, et à l'époque qui l'a précédée. Les étrangers qui se flattent de ne trouver rien de semblable en Angleterre, sont fort désappointés; car ils s'y ennuient souvent beaucoup. Bien que ce pays renferme les hommes les plus éclairés et les femmes les plus intéressantes, les jouissances que la société peut procurer ne s'y rencontrent que rarement. Quand un étranger entend bien l'anglais, et qu'il est admis à des réunions peu nombreuses, composées des hommes transcendans du pays, il goûte, s'il en est digne, les plus nobles jouissances que la communication des êtres pensans puisse donner; mais ce n'est point dans ces fêtes intellectuelles que consiste la société d'Angleterre. On est tous les jours invité à Londres à d'immenses assemblées, où

l'on se coudoie comme au parterre : les femmes y sont en majorité, et d'ordinaire la foule est si grande, que leur beauté même n'a pas assez d'espace pour paroître : à plus forte raison n'y est-il jamais question d'aucun agrément de l'esprit. Il faut une grande force physique pour traverser les salons sans être étouffé, et pour remonter dans sa voiture sans accident : mais je ne vois pas bien qu'aucune autre supériorité soit nécessaire dans une telle cohue. Aussi les hommes sérieux renoncent-ils de très-bonne heure à la corvée qu'en Angleterre on appelle le grand monde; et c'est, il faut le dire, la plus fastidieuse combinaison qu'on puisse former avec des élémens aussi distingués.

Ces réunions tiennent à la nécessité d'admettre un très-grand nombre de personnes dans le cercle de ses connoissances. La liste des visites que reçoit une dame anglaise est quelquefois de douze cents personnes. La société française étoit infiniment plus exclusive : l'esprit d'aristocratie qui présidoit à la formation des cercles étoit favorable à l'élégance et à l'amusement, mais nullement d'accord avec la nature d'un état libre. Ainsi donc, en convenant avec franchise que les plaisirs de la société se rencontrent très-rarement et très-difficilement

à Londres, j'examinerai si ces plaisirs sont conciliables avec l'ordre social de l'Angleterre. S'ils ne le sont pas, le choix ne sauroit être douteux.

Les riches propriétaires anglais remplissent, pour la plupart, des emplois publics dans leurs terres; et, désirant y être élus députés, ou influer sur l'élection de leurs parens et de leurs amis, ils passent huit ou neuf mois à la campagne. Il en résulte que les habitudes de société sont entièrement interrompues pendant les deux tiers de l'année; et les relations familières et faciles ne se forment qu'en se voyant tous les jours. Dans la partie de Londres occupée par la bonne compagnie, il y a des mois de l'été et de l'automne pendant lesquels la ville a l'air d'être frappée de contagion, tant elle est solitaire! La rentrée du parlement n'a lieu d'ordinaire que dans le mois de janvier, et l'on ne se réunit à Londres qu'à cette époque. Les hommes, en vivant beaucoup dans leurs terres, chassent ou se promènent à cheval la moitié de la journée; ils reviennent fatigués à la maison, et ne songent qu'à se reposer, quelquefois même à boire, quoiqu'à cet égard les récits qu'on fait des mœurs anglaises soient très-exagérés, surtout si on les rapporte au temps actuel. Toutefois un tel genre de vie ne rend point propre aux agrémens de la société. Les Fran-

çais n'étant appelés ni par leurs affaires, ni par leurs goûts, à demeurer à la campagne, l'on trouvoit à Paris, toute l'année, des maisons où l'on pouvoit jouir d'une conversation très-agréable; mais de là vient aussi que Paris seul existoit en France, tandis qu'en Angleterre la vie politique se fait sentir dans toutes les provinces. Lorsque les intérêts de l'état sont du ressort de chacun, la conversation qui doit attirer le plus est celle dont les affaires publiques sont le but. Or, dans celle-là ce n'est pas la légèreté d'esprit, mais l'importance réelle des choses dont il s'agit. Souvent un homme, fort peu agréable d'ailleurs, captive ses auditeurs par la force de son raisonnement et de son savoir; l'art d'être aimable en France consistoit à ne jamais épuiser un sujet, et à ne pas trop s'arrêter sur ceux qui n'intéressoient pas les femmes. En Angleterre, elles ne se mêlent jamais aux entretiens à voix haute; les hommes ne les ont point habituées à prendre part à la conversation générale : quand elles se sont retirées du dîner, cette conversation n'en est que plus vive et plus animée. Une maîtresse de maison ne se croit point obligée, comme chez les Français, à conduire la conversation, et surtout à prendre garde qu'elle ne languisse. On est très-résigné à ce malheur dans les so-

ciétés anglaises, et il paroît beaucoup plus facile à supporter, que la nécessité de se mettre en avant pour relever l'entretien. Les femmes, à cet égard, sont d'une extrême timidité; car, dans un état libre, les hommes reprenant leur dignité naturelle, les femmes se sentent subordonnées.

Il n'en est pas de même d'une monarchie arbitraire, telle qu'elle existoit en France. Comme il n'y avoit rien d'impossible ni de fixe, les conquêtes de la grâce étoient sans bornes, et les femmes devoient naturellement triompher dans ce genre de combat. Mais en Angleterre, quel ascendant une femme pourroit-elle exercer, quelque aimable qu'elle fût, au milieu des élections populaires, de l'éloquence du parlement et de l'inflexibilité de la loi? Les ministres n'auroient pas l'idée qu'une femme pût leur adresser une sollicitation sur quelque sujet que ce fût, à moins qu'elle n'eût ni frère, ni fils, ni mari, pour s'en charger. Dans le pays de la plus grande publicité, les secrets d'état sont mieux gardés que nulle part ailleurs. Il n'y a point d'intermédiaires, pour ainsi dire, entre les gazettes et le cabinet des ministres, et ce cabinet est le plus discret de l'Europe. Il n'y a pas d'exemple qu'une femme ait su, ou du moins dit ce qu'il falloit faire. Dans un pays

où les mœurs domestiques sont si régulières, les hommes mariés n'ont point de maîtresses; et il n'y a que les maîtresses qui sachent les secrets, et surtout qui les révèlent.

Parmi les moyens de rendre une société plus piquante, il faut compter la coquetterie : or, elle n'existe guère en Angleterre qu'entre les jeunes personnes et les jeunes hommes qui peuvent se marier ensemble; et la conversation n'y gagne rien, au contraire. A peine s'entendent-ils l'un et l'autre, tant ils se parlent à demi-voix; mais il en résulte qu'on ne se marie pas sans se connoître : tandis qu'en France, pour s'épargner tout l'ennui de ces timides amours, on ne voyoit jamais de jeunes filles dans le monde avant que leur mariage fût conclu par leurs parens. S'il existe en Angleterre des femmes qui s'écartent de leur devoir, c'est avec un tel mystère ou avec un tel éclat, que le désir de plaire en société, de s'y montrer aimables, d'y briller par la grâce et par le mouvement de l'esprit, n'y entre absolument pour rien. En France, la conversation menoit à tout; en Angleterre, ce talent est apprécié; mais il n'est utile en rien à l'ambition de ceux qui le possèdent; les hommes d'état et le peuple choisissent parmi les candidats du pouvoir, d'après de tout autres signes des facultés supérieures. La con-

séquence en est qu'on néglige ce qui ne sert pas, dans ce genre comme dans tous les autres. Le caractère national étant d'ailleurs très-enclin à la réserve et à la timidité, il faut un mobile puissant pour en triompher, et ce mobile ne se trouve que dans l'importance des discussions publiques.

On a de la peine à se rendre parfaitement compte de ce qu'on appelle en Angleterre la mauvaise honte (*shyness*), c'est-à-dire, cet embarras qui renferme au fond du cœur les expressions de la bienveillance naturelle; car l'on rencontre souvent les manières les plus froides dans des personnes qui se montreroient les plus généreuses envers vous, si vous aviez besoin d'elles. Les Anglais sont mal à l'aise entre eux, au moins autant qu'avec les étrangers; ils ne se parlent qu'après avoir été présentés l'un à l'autre : la familiarité ne s'établit que fort à la longue. On ne voit presque jamais en Angleterre les enfans, après leur mariage, demeurer dans la même maison que leurs parens; le *chez soi* (*home*) est le goût dominant des Anglais, et peut-être ce penchant a-t-il contribué à leur faire détester le système politique qui permet ailleurs d'exiler ou d'arrêter arbitrairement. Chaque ménage a sa demeure séparée; et Londres est composé d'un grand nombre de petites

maisons fermées comme des boîtes, et où il n'est guère plus facile de pénétrer. Il n'y a pas même beaucoup de frères et de sœurs qui aillent dîner les uns chez les autres sans être invités. Cette formalité ne rend pas la vie fort amusante; et, dans le goût des Anglais pour les voyages, il entre l'envie de se soustraire à la contrainte de leurs usages, aussi-bien que le besoin d'échapper aux brouillards de leur contrée.

Les plaisirs de la société, dans tous les pays, ne concernent jamais que la première classe, c'est-à-dire, la classe oisive qui, ayant un grand loisir pour l'amusement, y attache beaucoup de prix. Mais en Angleterre, où chacun a sa carrière et ses occupations, il arrive aux grands seigneurs comme aux hommes d'affaires des autres pays, d'aimer mieux le délassement physique, les promenades, la campagne, enfin tout plaisir où l'esprit se repose, que la conversation dans laquelle il faut penser et parler presque avec autant de soin que dans les affaires les plus sérieuses. D'ailleurs, le bonheur des Anglais étant fondé sur la vie domestique, il ne leur conviendroit pas que leurs femmes se fissent, comme en France, une famille de choix d'un certain nombre de personnes constamment réunies.

On ne doit pas nier, cependant, qu'à tous

ces honorables motifs il ne se mêle quelques défauts, résultats naturels de toute grande association d'hommes. D'abord, quoiqu'il y ait en Angleterre beaucoup plus de fierté que de vanité, cependant on y tient assez à marquer, par les manières, les rangs que la plupart des institutions rapprochent. Il y a de l'égoïsme dans les habitudes, et quelquefois dans le caractère. La richesse et les goûts qu'elle donne en sont la cause : on ne veut se déranger en rien, tant on peut se bien arranger en tout. Les liens de famille, si intimes dans le mariage, le sont très-peu sous d'autres rapports, parce que les substitutions affranchissent trop les fils aînés de leurs parens, et séparent aussi les intérêts des frères cadets de ceux de l'héritier de la fortune. Les majorats nécessaires au maintien de la pairie ne devroient peut-être pas s'étendre aux autres classes de propriétaires ; c'est un reste de féodalité dont il faudroit, s'il est possible, diminuer les fâcheuses conséquences. De là vient aussi que la plupart des femmes sont sans dot, et que dans un pays où l'institution des couvens ne sauroit exister, il y a une quantité de jeunes filles que leurs mères ont grande envie de marier, et qui peuvent avec raison s'inquiéter de leur avenir. Cet inconvénient, produit par l'inégal partage des fortunes, se fait sentir dans le

monde : car les hommes non mariés y occupent trop l'attention des femmes, et la richesse en général, loin de servir à l'agrément de la société, y nuit nécessairement. Il faut une fortune très-considérable pour recevoir ses amis à la campagne, ce qui est pourtant en Angleterre la manière la plus agréable de vivre; il en faut pour tous les rapports de la société : non que l'on mette de la vanité dans le luxe; mais l'importance que tout le monde attache au genre de jouissances qu'on appelle *comfortables*, fait que personne n'oseroit, comme jadis dans les plus aimables sociétés de Paris, suppléer à un mauvais dîner par de jolis contes.

Dans tous les pays, les prétentions des jeunes gens à la mode sont entées sur le défaut national : on en trouve en eux la caricature, mais une caricature a toujours quelques traits de l'original. Les élégans, en France, cherchoient à faire effet, et tâchoient d'éblouir par tous les moyens possibles, bons ou mauvais. En Angleterre, cette même classe de personnes veut se distinguer par le dédain, l'insouciance et la perfection du blasé. C'est assez désagréable; mais dans quel pays du monde la fatuité n'est-elle pas une ressource de l'amour-propre, pour cacher la médiocrité naturelle? Chez un peuple où tout est prononcé, comme en An-

gleterre, les contrastes sont d'autant plus frappans. La mode a un singulier empire sur les habitudes de la vie, et cependant il n'est point de nation où l'on trouve autant d'exemples de ce qu'on appelle *l'excentricité*, c'est-à-dire, une manière d'être tout-à-fait originale, et qui ne compte pour rien l'opinion d'autrui. La différence entre les hommes qui vivent sous l'empire des autres et ceux qui existent en eux-mêmes se retrouve partout; mais cette opposition des caractères ressort davantage par le mélange bizarre de timidité et d'indépendance qui se fait remarquer chez les Anglais. Ils ne font rien à demi, et tout à coup ils passent de la servitude envers les moindres usages à l'insouciance la plus complète du qu'en-dira-t-on. Néanmoins, la crainte du ridicule est une des principales causes de la froideur qui règne dans le société anglaise : on n'est jamais accusé d'insipidité en se taisant; et, comme personne n'exige de vous d'animer l'entretien, on est plus frappé des hasards auxquels on s'exposeroit en parlant, que de l'inconvénient du silence. Dans le pays où l'on est le plus attaché à la liberté de la presse, et où l'on s'embarrasse le moins des attaques des journaux, les plaisanteries de société sont très-redoutées. On considère les gazettes comme les volontaires des partis poli-

tiques, et dans ce genre, comme dans tous les autres, les Anglais se plaisent beaucoup à la guerre; mais la médisance et l'ironie dont la société est le théâtre effarouchent singulièrement la délicatesse des femmes et la fierté des hommes. C'est pourquoi l'on se met en avant le moins qu'on peut en présence des autres. Le mouvement et la grâce y perdent nécessairement beaucoup. Dans aucun pays du monde, la réserve et la taciturnité n'ont, je crois, jamais été portées aussi loin que dans quelques sociétés de l'Angleterre; et, si l'on tombe dans ces cercles, on s'explique très-bien comment le dégoût de la vie peut saisir ceux qui s'y trouvent enchaînés. Mais hors de ces enceintes glacées, quelle satisfaction de l'âme et de l'esprit ne peut-on pas trouver dans les sociétés anglaises, quand on y est heureusement placé! La faveur et la défaveur des ministres et de la cour ne sont absolument de rien dans les rapports de la vie, et vous feriez rougir un Anglais, si vous aviez l'air de penser à la place qu'il occupe, ou au crédit dont il peut jouir. Un sentiment de fierté lui fait toujours croire que ces circonstances n'ajoutent et n'ôtent rien à son mérite personnel. Les disgrâces politiques ne peuvent influer sur les agrémens dont on jouit dans le grand monde; le parti de l'opposition y est aussi bril-

lant que le parti ministériel : la fortune, le rang, l'esprit, les talens, les vertus, sont partagés entre eux; et jamais aucun des deux n'imagineroit de s'éloigner ou de se rapprocher d'une personne par ces calculs d'ambition qui ont toujours dominé en France. Quitter ses amis parce qu'ils n'ont plus de pouvoir, et s'en rapprocher parce qu'ils en ont, est un genre de tactique presque inconnu en Angleterre; et si les succès de société ne conduisent pas aux emplois publics, au moins la liberté de la société n'est-elle pas altérée par des combinaisons étrangères aux plaisirs qu'on y peut goûter. On y trouve presque invariablement la sûreté et la vérité, qui sont la base de toutes les jouissances, puisqu'elles les garantissent toutes. Vous n'avez point à craindre ces tracasseries continuelles qui, ailleurs, remplissent la vie d'inquiétudes. Ce que vous possédez en fait de liaison et d'amitié, vous ne pouvez le perdre que par votre faute, et vous n'avez jamais aucune raison de douter des expressions de bienveillance qui vous sont adressées; car les actions les surpasseront, et la durée les consacrera. La vérité surtout est une des qualités les plus éminentes du caractère anglais. La publicité qui règne dans les affaires, les discussions dans lesquelles on arrive au fond de toutes choses, ont

contribué sans doute à cette habitude de vérité parfaite qui ne sauroit exister que dans un pays où la dissimulation ne conduit à rien, qu'au désagrément d'être découvert.

On s'est plu à répéter sur le continent que les Anglais étoient impolis; et une certaine habitude d'indépendance, une grande aversion pour la gêne, peuvent avoir donné lieu à ce jugement. Mais je ne connois pas une politesse ni une protection aussi délicate que celle des Anglais pour les femmes, dans toutes les circonstances de la vie. S'agit-il d'un danger, d'un embarras, d'un service à rendre, il n'est rien qu'ils négligent pour secourir les êtres foibles. Depuis le matelot qui dans la tempête appuie vos pas chancelans, jusqu'aux gentilshommes anglais du plus haut rang, jamais une femme ne se voit exposée à une difficulté quelconque sans être soutenue, et l'on retrouve partout ce mélange heureux qui caractérise l'Angleterre ; l'austérité républicaine dans la vie domestique, et l'esprit de chevalerie dans les rapports de la société.

Une qualité non moins aimable des Anglais, c'est leur disposition à l'enthousiasme. Ce peuple ne peut rien voir de remarquable sans l'encourager par les louanges les plus flatteuses. On a donc raison d'aller en Angleterre, dans

quelque situation malheureuse que l'on se trouve, si l'on possède en soi quelque chose de véritablement distingué. Mais si l'on y arrive comme la plupart des riches oisifs de l'Europe, qui voyagent pour passer un carnaval en Italie et un printemps à Londres, il n'est point de pays qui trompe davantage l'attente, et on en partira sûrement sans s'être douté que l'on a vu le plus beau modèle de l'ordre social, et le seul qui pendant long-temps a fait espérer encore en la nature humaine.

Je n'oublierai jamais la société de lord Grey, de lord Lansdowne, et de lord Harrouwby. Je les cite, parce qu'ils appartiennent tous les trois à des partis ou à des nuances de partis différentes, qui renferment à peu près toutes les opinions politiques de l'Angleterre. Il en est d'autres que j'aurois eu de même un grand plaisir à rappeler.

Lord Grey est un des plus ardens amis de la liberté, dans la chambre des pairs : la noblesse de sa naissance, de sa figure et de ses manières, le préservent plus que personne de cette espèce de popularité vulgaire qu'on veut attribuer aux partisans des droits des nations; et je défierois qui que ce soit de ne pas éprouver pour lui tous les genres de respect. Son éloquence au parlement est généralement admi-

rée : il réunit à l'élégance du langage une force de conviction intérieure qui fait partager ce qu'il éprouve. Les questions politiques l'émeuvent, parce qu'un généreux enthousiasme est la source de ses opinions. Comme il s'exprime toujours dans la société avec calme et simplicité sur ce qui l'intéresse le plus, c'est à la pâleur de son visage que l'on s'aperçoit quelquefois de la vivacité de ses sentimens; mais c'est sans vouloir ni cacher, ni montrer les affections de son âme, qu'il parle sur des sujets pour lesquels il donneroit sa vie : chacun sait qu'il a refusé deux fois d'être premier ministre, parce qu'il ne s'accordoit pas sous quelques rapports avec le prince qui le nommoit. Quelle qu'ait été la diversité des manières de voir sur les motifs de cette résolution, rien ne paroît plus simple en Angleterre que de ne pas vouloir être ministre. Je ne citerois donc pas le refus de lord Grey, s'il avoit fallu, pour accepter, renoncer en rien à ses principes politiques; mais les scrupules par lesquels il s'est déterminé, étoient poussés trop loin pour être approuvés de tout le monde. Et cependant, les hommes de son parti, tout en le blâmant à cet égard, n'ont pas cru possible d'entrer sans lui dans aucune des places qui leur étoient offertes.

La maison de lord Grey offre l'exemple de

ces vertus domestiques si rares ailleurs dans les premières classes. Sa femme, qui ne vit que pour lui, est digne, par ses sentimens, de l'honneur que le ciel lui a départi en l'unissant à un tel homme. Treize enfans, encore jeunes, sont élevés par leurs parens, et vivent avec eux pendant huit mois de l'année dans leur château, au fond de l'Angleterre, où ils n'ont presque jamais d'autre distraction que leur cercle de famille, et leurs lectures habituelles. Je me trouvai à Londres un soir dans ce sanctuaire des plus nobles et des plus touchantes vertus; lady Grey voulut bien demander à ses filles de faire de la musique; et quatre de ces jeunes personnes, d'une candeur et d'une grâce angéliques, jouèrent des duos de harpe et de piano avec un accord admirable qui supposoit une grande habitude de s'exercer ensemble : le père les écoutoit avec une sensibilité touchante. Les vertus qu'il développe dans sa famille servent de garantie à la pureté des vœux qu'il forme pour son pays.

Lord Lansdowne est aussi membre de l'opposition; mais, moins prononcé dans ses opinions politiques, c'est par une profonde étude de l'administration et des finances qu'il a déjà servi et qu'il doit encore servir l'état. Riche et grand seigneur, jeune et singulièrement heu-

reux dans le choix de sa compagne, aucun de ces avantages ne le porte à l'indolence; et c'est par son mérite supérieur qu'il est au premier rang, dans un pays où rien ne peut dispenser de valoir par soi-même. A sa campagne à Bowood, j'ai vu la plus belle réunion d'hommes éclairés que l'Angleterre, et par conséquent le monde puisse offrir : sir James Mackintosh, désigné par l'opinion pour continuer Hume et pour le surpasser, en écrivant l'histoire de la liberté constitutionnelle de l'Angleterre, homme si universel dans ses connoissances et si brillant dans sa conversation, que les Anglais le citent avec orgueil aux étrangers, pour prouver que, dans ce genre aussi, ils peuvent être les premiers; sir Samuel Romilly, la lumière et l'honneur de cette jurisprudence anglaise, qui est elle-même l'objet de tous les respects de l'humanité; des poètes, des hommes de lettres non moins remarquables dans leur carrière que les hommes d'état dans la leur : chacun contribuoit au pur éclat d'une telle société et de l'hôte illustre qui la présidoit. Car, en Angleterre, la culture de l'esprit et la morale sont presque toujours réunies. En effet, à une certaine hauteur elles ne sauroient être séparées.

Lord Harrowby, président du conseil privé, est naturellement du parti ministériel, ou tory;

mais, de même que lord Grey a toute la dignité de l'aristocratie dans son caractère, lord Harrowby tient par son esprit à toutes les lumières du parti libéral. Il connoît les littératures étrangères et celle de France en particulier, un peu mieux que nous-mêmes. J'avois l'honneur de le voir quelquefois, au milieu des plus grandes crises de l'avant-dernière guerre; et, tandis qu'ailleurs on est obligé de composer ses paroles et son maintien devant un ministre, lorsqu'il s'agit des affaires publiques, lord Harrowby se seroit tenu pour offensé, si l'on s'étoit souvenu qu'il étoit autre que lui-même, en causant sur des questions d'un intérêt général. On ne voyoit point à sa table, ni chez les autres ministres anglais, ces sortes de flatteurs subalternes qui entourent les puissans dans les monarchies absolues. Il n'est point de classe dans laquelle on pût en trouver en Angleterre, ni d'hommes en place qui en voulussent. Lord Harrowby est remarquable comme orateur, par la pureté de son langage et par l'ironie brillante dont il sait à propos se servir. Aussi attache-t-il, avec raison, beaucoup plus de prix à sa réputation personnelle qu'à son emploi passager. Lord Harrowby, secondé par sa spirituelle compagne, offre dans sa maison le plus parfait exemple de ce que

peut être une conversation tour à tour littéraire et politique, et dans laquelle ces deux sujets sont traités avec une égale aisance.

Nous avons en France un grand nombre de femmes qui se sont fait un nom, seulement par le talent de causer ou d'écrire des lettres qui ressemblent à la conversation. Madame de Sévigné est la première de toutes en ce genre; mais depuis, madame de Tencin, madame du Deffant, mademoiselle de l'Espinasse et plusieurs autres ont été célèbres à cause de l'agrément de leur esprit. J'ai déjà dit que l'état social en Angleterre ne permettoit guère ce genre de succès, et qu'on n'en sauroit citer d'exemples. Il existe cependant plusieurs femmes remarquables comme écrivains : miss Edgeworth; madame d'Arblay, autrefois miss Burney; madame Hannah Moore, madame Inchbald, madame Opie, mademoiselle Bayley, sont admirées en Angleterre, et lues avidement en français; mais elles vivent en général très-retirées, et leur influence se borne à leurs livres. Si donc on vouloit citer une femme qui réunît au suprême degré ce qui constitue la force et la beauté morale du caractère anglais, il faudroit la chercher dans l'histoire.

Lady Russel, la femme de l'illustre lord Russel qui périt sous Charles II, pour s'être

opposé aux empiétemens du pouvoir royal, me paroît le vrai modèle d'une femme anglaise dans toute sa perfection. Le tribunal qui jugeoit lord Russel, lui demanda quelle personne il vouloit désigner pour lui servir de secrétaire pendant son procès; il choisit lady Russel, *parce que*, dit-il, *elle réunit les lumières d'un homme à la tendre affection d'une épouse*. Lady Russel, qui adoroit son mari, soutint néanmoins la présence de ses juges iniques et le barbare sophisme de leurs interrogations avec toute la présence d'esprit que lui commandoit l'espoir d'être utile : ce fut en vain. La sentence de mort étant prononcée, lady Russel alla se jeter aux pieds de Charles II, en l'implorant au nom de lord Southampton, dont elle étoit la fille, et qui s'étoit dévoué pour la cause de Charles Ier. Mais le souvenir des services rendus au père ne put rien sur le fils; car sa frivolité ne l'empêchoit pas d'être cruel. Lord Russel, en se séparant de sa femme pour marcher à l'échafaud, prononça ces paroles remarquables : « A présent, la douleur de la mort est passée. » En effet, il y a telle affection dont on peut se composer toute l'existence.

On a publié des lettres de lady Russel, écrites après la mort de son époux, dans lesquelles on trouve l'empreinte de la plus profonde

douleur, contenue par la résignation religieuse. Elle vécut pour élever ses enfans; elle vécut, parce qu'elle ne se seroit pas permis de se donner la mort. A force de pleurer, elle devint aveugle, et toujours le souvenir de celui qu'elle avoit tant aimé fut vivant dans son cœur. Elle eut un moment de joie, quand la liberté s'établit en 1668; la sentence portée contre lord Russel fut révoquée, et ses opinions triomphèrent. Les partisans de Guillaume III, et la reine Anne elle-même, consultoient souvent lady Russel sur les affaires publiques, comme ayant conservé quelques étincelles des lumières de lord Russel; c'est à ce titre aussi qu'elle répondoit, et qu'à travers le profond deuil de son âme, elle s'intéressoit à la noble cause pour laquelle le sang de son époux avoit été répandu. Toujours elle fut la veuve de lord Russel, et c'est par l'unité de ce sentiment qu'elle mérite d'être admirée. Telle seroit encore une femme vraiment anglaise, si une scène aussi tragique, une épreuve aussi terrible pouvoit se présenter de nos jours, et si, grâce à la liberté, de semblables malheurs n'étoient pas écartés à jamais. La durée des regrets causés par la perte de ceux qu'on aime, absorbe souvent en Angleterre la vie des personnes qui les ont éprouvés : si les femmes n'ont pas

une existence personnelle active, elles vivent avec d'autant plus de force dans les objets de leur attachement. Les morts ne sont point oubliés dans cette contrée, où l'âme humaine a toute sa beauté; et l'honorable constance qui lutte contre l'instabilité de ce monde, élève les sentimens du cœur au rang des choses éternelles.

CHAPITRE VII.

De la conduite du gouvernement anglais hors de l'Angleterre.

En exprimant, autant que je l'ai pu, ma profonde admiration pour la nation anglaise, je n'ai cessé d'attribuer sa supériorité sur le reste de l'Europe à ses institutions politiques. Il nous reste à donner une triste preuve de cette assertion; c'est que là où la constitution ne commande pas, on peut avec raison faire au gouvernement anglais les mêmes reproches que la toute-puissance a toujours mérités sur la terre. Si par quelques circonstances qui ne se sont point rencontrées dans l'histoire, un peuple eût possédé, cent ans avant le reste de l'Europe, l'imprimerie, la boussole, ou, ce qui vaut bien

mieux encore, une religion qui n'est que la sanction de la morale la plus pure, ce peuple seroit certainement fort supérieur à ceux qui n'auroient pas obtenu de semblables avantages. Il en est de même des bienfaits d'une constitution libre; mais ces bienfaits sont nécessairement bornés au pays même qu'elle régit. Quand les Anglais exercent des emplois militaires ou diplomatiques sur le continent, il est encore probable que des hommes élevés dans l'atmosphère de toutes les vertus, y participeront individuellement; mais il se peut que le pouvoir qui corrompt presque tous les hommes, quand ils sortent du cercle où règne la loi, ait égaré beaucoup d'Anglais, lorsqu'ils n'avoient à rendre compte de leur conduite hors de leur pays, qu'aux ministres et non à la nation. En effet, cette nation, si éclairée d'ailleurs, connoît mal ce qui se passe dans le continent; elle vit dans son intérieur de patrie, si l'on peut s'exprimer ainsi, comme chaque homme dans sa maison; et ce n'est qu'avec le temps qu'elle apprend l'histoire de l'Europe, dans laquelle ses ministres ne jouent souvent qu'un trop grand rôle, à l'aide de son sang et de ses richesses. Il en faut donc conclure que chaque pays doit toujours se défendre de l'influence des étrangers, quels qu'ils soient; car les peuples les plus li-

bres chez eux peuvent avoir des chefs très-jaloux de la prospérité des autres états, et devenir les oppresseurs de leurs voisins, s'ils en trouvent une occasion favorable.

Examinons cependant ce qu'il y a de vrai dans ce qu'on dit sur la conduite des Anglais hors de leur patrie. Lorsqu'ils se sont trouvés, malheureusement pour eux, obligés d'envoyer des troupes sur le continent, ces troupes ont observé la plus parfaite discipline. Le désintéressement de l'armée anglaise et de ses chefs ne sauroit être contesté; on les a vus payer chez leurs ennemis comme ces ennemis ne payoient pas chez eux-mêmes, et jamais ils ne négligent de mêler les soins de l'humanité aux malheurs de la guerre. Sir Sidney Smith, en Égypte, gardoit les envoyés de l'armée française dans sa tente; et plusieurs fois il a déclaré à ses alliés, les Turcs, qu'il périroit avant que le droit des gens fût violé envers ses ennemis. Lors de la retraite du général Moore, en Espagne, des officiers anglais se précipitèrent dans un fleuve où des Français alloient être engloutis, afin de les sauver d'un péril auquel le hasard, et non les armes, les exposoit. Enfin, il n'est pas d'occasion où l'armée de lord Wellington, guidée par la noblesse et la sévérité consciencieuse de son illustre chef, n'ait cherché à sou-

lager les habitans des pays qu'elle traversoit. L'éclat de la bravoure anglaise, il faut le reconnoître, n'est jamais obscurci ni par la cruauté, ni par le pillage.

La force militaire, transportée dans les colonies, et particulièrement aux Indes, ne doit pas être rendue responsable des actes d'autorité dont on peut avoir à se plaindre. L'armée de ligne obéit passivement dans les pays considérés comme sujets, et qui ne sont point protégés par la constitution. Mais dans les colonies, comme ailleurs, on ne peut accuser les officiers anglais de déprédations; ce sont les employés civils auxquels on a reproché de s'enrichir par des moyens illicites. En effet, leur conduite, dans les premières années de la conquête de l'Inde, mérite la censure la plus grave, et offre une preuve de plus de ce qu'on ne sauroit trop répéter : c'est que tout homme chargé de commander aux autres, s'il n'est pas soumis lui-même à la loi, n'obéit qu'à ses passions. Mais depuis le procès de M. Hastings, tous les regards de la nation anglaise s'étant tournés vers les abus affreux qu'on avoit tolérés jusqu'alors dans l'Inde, l'esprit public a obligé le gouvernement à s'en occuper. Lord Cornwallis a porté ses vertus, et lord Wellesley ses lumières, dans un pays nécessairement malheureux, puis-

qu'il est soumis à une domination étrangère. Mais ces deux gouverneurs ont fait un bien qui se sent tous les jours davantage. Il n'existoit point aux Indes de tribunaux où l'on pût appeler des injustices des gens en place; la quotité des impôts n'étoit point fixée. Aujourd'hui des tribunaux avec les formes de l'Angleterre y sont établis; quelques Indiens y occupent eux-mêmes les places du second rang : les contributions sont fixées sur un cadastre, et ne peuvent être augmentées. Si les employés s'enrichissent maintenant, c'est parce que leurs appointemens sont très-considérables. Les trois quarts des revenus du pays sont consommés dans le pays même; le commerce est libre dans l'intérieur; le commerce des grains nommément, qui avoit donné lieu à un monopole si cruel, est à présent plus favorable aux Indiens qu'au gouvernement.

L'Angleterre a adopté le principe de régir les habitans du pays d'après leurs propres lois. Mais la tolérance même par laquelle les Anglais se distinguent avantageusement de leurs prédécesseurs, dans la domination de l'Inde, soit mahométans, soit chrétiens, les oblige à ne pas employer d'autres armes que celles de la persuasion, pour détruire des préjugés enracinés depuis des milliers d'années. La différence des

castes humilie encore l'espèce humaine; et la puissance que le fanatisme exerce est telle, que les Anglais n'ont pu jusqu'à ce jour empêcher les femmes de se brûler vives après la mort de leurs maris. Le seul triomphe qu'ils aient remporté sur la superstition est de faire renoncer les mères à jeter leurs enfans dans le Gange, afin de les envoyer en paradis. On essaie de fonder chez eux le respect du serment, et l'on se flatte encore de pouvoir y répandre le christianisme dans un terme quelconque. L'éducation publique est très-soignée par les autorités anglaises; et c'est à Madras que le docteur Bell a établi sa première école. Enfin on peut espérer que l'exemple des Anglais formera ces peuples, assez pour qu'ils puissent se donner un jour une existence indépendante. Tout ce qu'il y a d'hommes éclairés en Angleterre s'applaudiroit de perdre l'Inde par le bien même que le gouvernement y auroit fait. C'est un des préjugés du continent, que de croire la puissance anglaise attachée à la possession de l'Inde : cet empire oriental est presque une affaire de luxe; il contribue plus à la splendeur qu'à la force réelle. L'Angleterre a perdu ses provinces d'Amérique, et son commerce s'en est accru; quand les colonies qui lui restent se déclareroient indépendantes, elle conserveroit

l'un des hommes vertueux qui travailloient depuis vingt ans avec M. Wilberforce, à l'accomplissement de cette œuvre éminemment chrétienne, en rendant compte de cette séance, dit qu'au moment où le bill fut sanctionné, un rayon de soleil, comme pour célébrer une fête si touchante, sortit des nuages qui couvroient le ciel ce jour-là. Certes, s'il étoit fastidieux d'entendre parler du beau temps qui devoit consacrer les parades militaires de Bonaparte, il est permis aux âmes pieuses d'espérer un signe bienveillant du Créateur, quand elles brûlent sur son autel l'encens qu'il accueille le mieux, le bien qu'on fait aux hommes. Telle fut, dans cette circonstance, toute la politique de l'Angleterre; et, quand le parlement adopte, après des débats publics, une décision quelconque, le bien de l'humanité en est presque toujours le principal but. Mais peut-on nier, dira-t-on, que l'Angleterre ne soit envahissante et dominatrice au dehors? J'arrive maintenant à ses torts, ou plutôt à ceux de son ministère; car le parti, et il est très-nombreux, qui désapprouve la conduite du gouvernement à cet égard, ne sauroit en être accusé.

Il y a une nation qui sera bien grande un jour : ce sont les Américains. Une seule tache obscurcit le parfait éclat de raison qui vivifie

cette contrée : c'est l'esclavage encore subsistant dans les provinces du midi; mais, quand le congrès y aura trouvé remède, comment pourra-t-on refuser le plus profond respect aux institutions des États-Unis? D'où vient donc que beaucoup d'Anglais se permettent de parler avec dédain d'un tel peuple? « Ce sont des marchands, » répètent-ils. Et comment les courtisans du temps de Louis XIV s'exprimoient-ils sur les Anglais eux-mêmes? Les gens de la cour de Bonaparte aussi, que disoient-ils? Les noblesses oisives, ou uniquement occupées du service des princes, ne dédaignent-elles pas cette magistrature héréditaire des Anglais, qui se fonde uniquement sur l'utilité dont elle est à la nation entière? Les Américains, il est vrai, ont déclaré la guerre à l'Angleterre, dans un moment très-mal choisi par rapport à l'Europe; car l'Angleterre seule, alors, combattoit contre la puissance de Bonaparte. Mais l'Amérique n'a vu dans cette circonstance que ce qui concernoit ses propres intérêts; et certes, on ne peut pas la soupçonner d'avoir voulu favoriser le système impérial. Les nations n'en sont pas encore à ce noble sentiment d'humanité qui s'étendroit d'une partie du monde à l'autre. On se hait entre voisins : se connoît-on à distance? Mais cette ignorance des affaires de

l'Europe qui avoit entraîné les Américains à déclarer mal à propos la guerre à l'Angleterre, pouvoit-elle motiver l'incendie de Washington? Il ne s'agissoit pas là de détruire des établissemens guerriers, mais des édifices pacifiques consacrés à la représentation nationale, à l'instruction publique, à la transplantation des arts et des sciences dans un pays naguère couvert de forêts, et conquis seulement par les travaux des hommes sur une nature sauvage. Qu'y a-t-il de plus honorable pour l'espèce humaine, que ce nouveau monde qui s'établit sans les préjugés de l'ancien; ce nouveau monde où la religion est dans toute sa ferveur, sans qu'elle ait besoin de l'appui de l'état pour se maintenir; où la loi commande par le respect qu'elle inspire, bien qu'aucune force militaire ne la soutienne? Il se peut, hélas! que l'Europe soit un jour destinée à présenter, comme l'Asie, le spectacle d'une civilisation stationnaire, qui, n'ayant pu se perfectionner, s'est dégradée. Mais s'ensuit-il que la vieille et libre Angleterre doive se refuser à l'admiration qu'inspirent les progrès de l'Amérique, parce que d'anciens ressentimens et quelques traits de ressemblance établissent entre les deux pays des haines de famille?

Enfin, que dira la postérité de la conduite

récente du ministère anglais envers la France? Je l'avouerai, je ne puis approcher de ce sujet sans qu'un tremblement intérieur me saisisse; et cependant s'il falloit, je ne craindrai point de le dire, qu'une des deux nations, l'Angleterre ou la France, fût anéantie, il voudroit mieux que celle qui a cent ans de liberté, cent ans de lumières, cent ans de vertus, conservât le dépôt que la Providence lui a confié. Mais cette alternative cruelle existoit-elle? Et comment une rivalité de tant de siècles n'a-t-elle pas fait au gouvernement anglais un devoir de chevalerie autant que de justice, de ne pas opprimer cette France qui, luttant avec l'Angleterre pendant tout le cours de leur commune histoire, animoit ses efforts par une jalousie généreuse? Le parti de l'opposition a été de tout temps plus libéral et plus instruit sur les affaires du continent que le parti ministériel. Il devoit donc naturellement être chargé de la paix. D'ailleurs, il étoit reçu en Angleterre que la paix ne doit pas être signée par les mêmes ministres qui ont dirigé la guerre. On avoit senti que l'irritation contre les ennemis, qui sert à conduire la guerre avec vigueur, fait abuser de la victoire; et cette façon de voir est aussi juste que favorable à la véritable paix qui ne se signe pas, mais qui s'établit dans les

esprits et dans les cœurs. Malheureusement le parti de l'opposition s'étoit mépris en soutenant Bonaparte. Il auroit été plus naturel que son système despotique fût défendu par les amis du pouvoir, et combattu par les amis de la liberté. Mais la question s'est embrouillée en Angleterre comme partout ailleurs. Les partisans des principes de la révolution ont cru devoir soutenir une tyrannie viagère, pour prévenir en divers lieux le retour de despotismes plus durables. Mais ils n'ont pas vu qu'un genre de pouvoir absolu fraie le chemin à tous les autres, et qu'en redonnant aux Français les mœurs de la servitude, Bonaparte a détruit l'énergie de l'esprit public. Une particularité de la constitution anglaise dont nous avons déjà parlé, c'est la nécessité dans laquelle l'opposition se croit, de combattre toujours le ministère, sur tous les terrains possibles. Mais il falloit renoncer à cet usage, applicable seulement aux circonstances ordinaires, dans un moment où le débat étoit tellement national que le salut du pays même dépendoit de son issue. L'opposition devoit se réunir franchement au gouvernement contre Bonaparte; car en le combattant, comme il l'a fait, avec persévérance, ce gouvernement accomplissoit noblement son devoir. L'opposition s'appuyoit sur le désir de la

paix, qui est en général très-bien accueilli par les peuples; mais dans cette occasion, le bon sens et l'énergie des Anglais les portoient à la guerre. Ils sentoient qu'on ne pouvoit traiter avec Bonaparte; et tout ce que le ministère et lord Wellington ont fait pour le renverser a servi puissamment au repos et à la grandeur de l'Angleterre. Mais à cette époque où elle avoit atteint le sommet de la prospérité, à cette époque où le ministère anglais méritoit un vote de reconnoissance pour la part qu'il avoit dans le triomphe de ses héros, la fatalité qui s'empare de tous les hommes parvenus au faîte de sa puissance, a marqué le traité de Paris d'un sceau réprobateur.

Déjà le ministère anglais, dans le congrès de Vienne, avoit eu le malheur d'être représenté par un homme dont les vertus privées sont très-dignes d'estime, mais qui a fait plus de mal à la cause des nations qu'aucun diplomate du continent. Un Anglais qui dénigre la liberté est un faux frère plus dangereux que les étrangers, car il a l'air de parler de ce qu'il connoît, et de faire les honneurs de ce qu'il possède. Les discours de lord Castlereagh dans le parlement, sont empreints d'une sorte d'ironie glaciale, singulièrement funeste, quand elle s'attache à tout ce qu'il y a de beau dans ce monde. Car la plu-

part de ceux qui défendent les sentimens généreux sont aisément déconcertés, quand un ministre en puissance traite leurs vœux de chimères, quand il se moque de la liberté comme du parfait amour, et qu'il a l'air d'user d'indulgence envers ceux qui la chérissent, en ne leur imputant qu'une innocente folie.

Les députés de divers états de l'Europe, maintenant foibles et jadis indépendans, sont venus demander quelques droits, quelques garanties, au représentant de la puissance qu'ils adoroient comme libre. Ils sont repartis le cœur navré, ne sachant plus qui, de Bonaparte ou de la plus respectable nation du monde, leur avoit fait le mal le plus durable. Un jour leurs entretiens seront publiés, et l'histoire ne pourra guère offrir une pièce plus remarquable. « Quoi! disoient-ils au ministre anglais, la prospérité, la gloire de votre patrie, ne viennent-elles pas de cette constitution dont nous réclamons quelques principes, quand il vous plaît de disposer de nous pour cet équilibre prétendu de l'Europe, dont nous sommes un des poids mesurés à votre balance? » — « Oui, leur répondoit-on avec un sourire sarcastique, c'est un usage d'Angleterre que la liberté, mais il ne convient point aux autres pays. » Le seul de tous les rois et de tous les hommes qui ait fait

mettre à la torture, non pas ses ennemis, mais ses amis, a distribué, selon son bon plaisir, l'échafaud, les galères et la prison, entre des citoyens qui, s'étant battus pour la défense de leur pays sous les étendards de l'Angleterre, en réclamoient l'appui, comme ayant, de l'aveu généreux de lord Wellington, puissamment aidé ses efforts. L'Angleterre les a-t-elle protégés? Les Américains du Nord voudroient soutenir les Américains du Méxique et du Pérou, dont l'amour pour l'indépendance a dû s'accroître lorsqu'ils ont revu à Madrid l'inquisition et la torture. Eh bien! que craint le congrès du Nord, en secourant ses frères du Midi? l'alliance de l'Angleterre avec l'Espagne. Partout on redoute l'influence du gouvernement anglais, précisément dans le sens contraire à l'appui que les opprimés devroient en espérer.

Mais revenons de toute notre âme et de toutes nos forces à la France, que seule nous connoissons. « Pendant vingt-cinq ans, dit-on, elle n'a pas cessé de tourmenter l'Europe par ses excès démocratiques et son despotisme militaire. L'Angleterre a souffert cruellement de ses continuelles attaques, et les Anglais ont fait des sacrifices immenses pour défendre l'Europe. Il est bien juste qu'à son tour la France expie le mal qu'elle a causé. » Tout est vrai

dans ces accusations, excepté la conséquence qu'on en tire. Que signifie la loi du talion en général, et la loi du talion surtout exercée contre une nation? Un peuple est-il aujourd'hui ce qu'il étoit hier? Une nouvelle génération innocente ne vient-elle pas remplacer celle que l'on a trouvée coupable? Comprendra-t-on dans une même proscription les femmes, les enfans, les vieillards, les victimes mêmes de la tyrannie qu'on a renversée? Les malheureux conscrits, cachés dans les bois pour se soustraire aux guerres de Bonaparte, mais qui, forcés de porter les armes, se sont conduits en intrépides guerriers; les pères de famille, déjà ruinés par les sacrifices qu'ils ont faits pour racheter leurs enfans; que sais-je! enfin, tant et tant de classes d'hommes sur qui le malheur public pèse également, bien qu'ils n'aient sûrement pas pris une part égale à la faute, méritent-ils de souffrir tous pour quelques-uns? A peine si l'on peut, quand il s'agit d'opinions politiques, juger un homme avec équité: qu'est-ce donc que juger une nation? La conduite de Bonaparte envers la Prusse a été prise pour modèle dans le second traité de Paris; de même les forteresses et les provinces sont occupées par cent cinquante mille soldats étrangers. Est-ce ainsi qu'on peut persuader aux Français que

Bonaparte étoit injuste, et qu'ils doivent le haïr? Ils en auroient été bien mieux convaincus, si l'on n'avoit en rien suivi sa doctrine. Et que promettoient les proclamations des alliés? Paix à la France, dès que Bonaparte ne seroit plus son chef. Les promesses des puissances, libres de leurs décisions, ne devoient-elles pas être aussi sacrées que les sermens de l'armée française prononcés en présence des étrangers? Et parce que les ministres de l'Europe commettent la faute de placer dans l'île d'Elbe un général dont la vue doit émouvoir ses soldats, faut-il que pendant cinq années des contributions énormes épuisent le pauvre? Et ce qui est plus douloureux encore, faut-il que des étrangers humilient les Français, comme les Français ont humilié les autres nations; c'est-à-dire, provoquent dans leurs âmes les mêmes sentimens qui ont soulevé l'Europe contre eux? Pense-t-on que maltraiter une nation jadis si forte, réussisse aussi bien que les punitions dans les colléges, infligées aux écoliers? Certes, si la France se laisse instruire de cette manière, si elle apprend la bassesse envers les étrangers, quand ils sont les plus forts, après avoir abusé de la victoire quand elle avoit triomphé d'eux, elle aura mérité son sort.

Mais, objectera-t-on encore, que falloit-il

donc faire pour contenir une nation toujours conquérante, et qui n'avoit repris son ancien chef que dans l'espoir d'asservir de nouveau l'Europe? J'ai dit dans les chapitres précédens ce que je crois incontestable, c'est que la nation française ne sera jamais sincèrement tranquille que quand elle aura assuré le but de ses efforts, la monarchie constitutionnelle. Mais, en laissant de côté pour un moment cette manière de voir, ne suffisoit-il pas de dissoudre l'armée, de prendre toute l'artillerie, de lever des contributions, pour s'assurer que la France, ainsi affoiblie, ne voudroit ni ne pourroit sortir de ses limites? N'est-il pas clair à tous les yeux que les cent cinquante mille hommes qui occupent la France n'ont que deux buts : ou de la partager, ou de lui imposer des lois dans l'intérieur. La partager! Eh! depuis que la politique a commis le sacrifice humain de la Pologne, les restes déchirés de ce malheureux pays agitent encore l'Europe, ces débris se rallument sans cesse pour lui servir de brandons. Est-ce pour affermir le gouvernement actuel que cent cinquante mille soldats occupent notre territoire? Le gouvernement a des moyens plus efficaces de se maintenir; car, destiné pourtant un jour à ne s'appuyer que sur des Français, les troupes étrangères qui restent en France, les con-

tributions exorbitantes qu'elles exigent, excitent chaque jour un mécontentement vague dont on ne fait pas toujours le partage avec justice.

J'accorde cependant volontiers que l'Angleterre, ainsi que l'Europe, devoit désirer le retour des anciens souverains de la France; et que, surtout, la haute sagesse qu'avoit montrée le roi dans la première année de sa restauration, imposoit le devoir de réparer envers lui le cruel retour de Bonaparte. Mais les ministres anglais qui, mieux que tous les autres, connoissent par l'histoire de leur pays les effets d'une longue révolution sur les esprits, ne devoient-ils pas maintenir en France avec autant de soin les garanties constitutionnelles que l'ancienne dynastie? Puisqu'ils ramenoient la famille royale, ne devoient-ils pas veiller à ce que les droits de la nation fussent aussi bien respectés que ceux de la légitimité? N'y a-t-il qu'une famille en France, bien que royale? Et les engagemens pris par cette famille envers vingt-cinq millions d'hommes doivent-ils être rompus pour complaire à quelques ultra-royalistes (*)? Prononcera-t-on encore le nom

(*) Tout ceci a été écrit pendant la session de 1815, et l'on sait que personne n'a été plus empressé que madame

de la charte, lorsqu'il n'y a plus l'ombre de liberté de la presse; lorsque les journaux anglais ne peuvent pénétrer en France; lorsque des milliers d'hommes sont emprisonnés sans examen; lorsque la plupart des militaires que l'on soumet à des jugemens, sont condamnés à mort par des tribunaux extraordinaires, des cours prevôtales, des conseils de guerre, composés des hommes mêmes contre lesquels les accusés se sont battus vingt-cinq ans; lorsque la plupart des formes sont violées dans ces procès, les avocats interrompus ou réprimandés; enfin, lorsque partout règne l'arbitraire, et nulle part la charte, que l'on devoit défendre à l'égal du trône, puisqu'elle étoit la sauvegarde de la nation? Prétendroit-on que l'élection des députés qui ont suspendu cette charte étoit régulière? Ne sait-on pas que vingt personnes nommées par les préfets ont été envoyées dans chaque collége électoral, pour y choisir les ennemis de toute institution libre, comme les prétendus représentans d'une nation, qui, depuis 1789, n'a été invariable que sur un seul point, la haine qu'elle a montrée pour leur pouvoir? Cent quatre-vingts protes-

de Staël à rendre hommage aux bienfaits de l'ordonnance du 5 septembre.

(*Note des éditeurs de 1818.*)

tans ont été massacrés dans le département du Gard, sans qu'un seul homme ait subi la mort en punition de ces crimes, sans que la terreur causée par les assassins ait permis aux tribunaux de les condamner. On s'est hâté de dire que ceux qui ont péri étoient des bonapartistes; comme s'il ne falloit pas empêcher aussi que les bonapartistes ne fussent massacrés. Mais cette imputation, d'ailleurs, étoit aussi fausse que toutes celles que l'on fait porter sur des victimes. Il est innocent, l'homme qui n'a pas été jugé; encore plus l'homme qu'on assassine, encore plus les femmes qui ont péri dans ces sanglantes scènes. Les meurtriers, dans leurs chansons atroces, désignoient aux poignards ceux qui professent le même culte que les Anglais et la moitié de l'Europe la plus éclairée. Ce ministère anglais qui a rétabli le trône papal, voit les protestans menacés en France; et, loin de les secourir, il adopte contre eux ces prétextes politiques dont les partis se sont servis les uns contre les autres, depuis le commencement de la révolution. Il en faudroit finir des argumens de la force, qui pourroient s'appliquer tour à tour aux factions opposées, en changeant seulement les noms propres. Le gouvernement anglais auroit-il maintenant pour le culte des réformés la même antipathie que pour les répu-

bliques? Bonaparte, à beaucoup d'égards, étoit aussi de cet avis. L'héritage de ses principes est échu à quelques diplomates, comme les conquêtes d'Alexandre à ses généraux; mais les conquêtes, quelque condamnables qu'elles soient, valent mieux que la doctrine fondée sur l'avilissement de l'espèce humaine. Laissera-t-on dire encore au ministère anglais qu'il se fait un devoir de ne pas se mêler des affaires intérieures de la France? Une telle excuse ne doit-elle pas lui être interdite? Je le demande au nom du peuple anglais, au nom de cette nation dont la sincérité est la première vertu, et que l'on fourvoie à son insu dans les perfidies politiques : peut-on se refuser au rire de l'amertume, quand on entend des hommes qui ont disposé deux fois du sort de la France, donner ce prétexte hypocrite, seulement pour ne pas lui faire du bien, pour ne pas rendre aux protestans la sécurité qui leur est due, pour ne pas réclamer l'exécution sincère de la charte constitutionnelle? Car les amis de la liberté sont aussi les frères en religion du peuple anglais. Quoi! lord Wellington est authentiquement chargé par les puissances de l'Europe de surveiller la France, puisqu'il est chargé de répondre de sa tranquillité; la note qui l'investit de ce pouvoir est publiée; dans cette même note, les puissances alliés ont

déclaré, ce qui les honore, qu'elles considéroient les principes de la charte constitutionnelle comme ceux qui doivent gouverner la France; cent cinquante mille hommes sont restés sous les ordres de celui à qui une telle dictature est accordée; et le ministère anglais viendra dire encore qu'il ne peut pas s'immiscer dans nos affaires! Le secrétaire d'état lord Castlereagh, qui avoit déclaré dans la chambre des communes, quinze jours avant la bataille de Waterloo (*), que l'Angleterre ne prétendoit en aucune manière imposer un gouvernement à la France, le même homme, à la même place, déclare un an après (**) que, si, à l'expiration des cinq années, la France étoit représentée par un autre gouvernement, le ministère anglais n'auroit pas l'absurdité de se croire lié par les conditions du traité. Mais dans le même discours, où cette incroyable déclaration est prononcée, les scrupules du noble lord par rapport à l'influence du gouvernement anglais sur la France lui reviennent, dès qu'on lui demande d'empêcher le massacre des protestans, et de garantir au peuple français quelques-uns des droits qu'il ne peut perdre, sans se déchirer le

(*) Séance du 25 mai 1815.
(**) Séance du 19 février 1816.

sein par la guerre civile, ou sans mordre la poussière comme les esclaves. Et qu'on ne prétende pas que le peuple anglais veuille faire porter son joug à ses ennemis! Il est fier, il doit l'être, de vingt-cinq ans et d'un jour. La bataille de Waterloo l'a rempli d'un juste orgueil. Ah! les nations qui ont une patrie partagent avec l'armée les lauriers de la victoire. Les citoyens seroient guerriers, les guerriers sont citoyens; et, de toutes les joies que Dieu permet à l'homme sur cette terre, la plus vive est peut-être celle du triomphe de son pays. Mais cette noble émotion, loin d'étouffer la générosité, la ranime; et si Fox faisoit entendre encore sa voix si long-temps admirée, s'il demandoit pourquoi les soldats anglais servent de geôliers à la France, pourquoi l'armée d'un peuple libre traite un autre peuple comme un prisonnier de guerre qui doit payer sa rançon à ses vainqueurs; la nation anglaise apprendroit que l'on commet en son nom une injustice; et, dès cet instant, il naîtroit de toutes parts dans son sein des avocats pour la cause de la France. Un homme, au milieu du parlement anglais, ne pourroit-il pas demander ce que seroit l'Angleterre aujourd'hui, si les troupes de Louis XIV s'étoient emparées d'elle, au moment de la restauration de Charles II; si l'on avoit vu camper dans West-

minster l'armée des Français triomphante sur le Rhin, ou, ce qui auroit fait plus de mal encore, l'armée qui, plus tard, combattit les protestans dans les Cévennes? Elles auroient rétabli le catholicisme et supprimé le parlement; car nous voyons, dans les dépêches de l'ambassadeur de France, que Louis XIV les offroit à Charles II dans ce but. Alors que seroit devenue l'Angleterre? l'Europe n'auroit pu entendre parler que du meurtre de Charles Ier, que des excès des puritains en faveur de l'égalité, que du despotisme de Cromwell, qui se faisoit sentir au dehors comme au dedans, puisque Louis XIV a porté son deuil. On auroit trouvé des écrivains pour soutenir que ce peuple turbulent et sanguinaire méritoit d'être remis dans le devoir, et qu'il lui falloit des institutions de ses pères, à l'époque où ses pères avoient perdu la liberté de leurs ancêtres. Mais auroit-on vu ce beau pays à l'apogée de puissance et de gloire que l'univers admire aujourd'hui? Une tentative malheureuse pour obtenir la liberté eût été qualifiée de rébellion, de crime, de tous les noms qu'on prodigue aux nations, quand elles veulent des droits et ne savent pas s'en mettre en possession. Les pays jaloux de la puissance maritime de l'Angleterre sous Cromwell, se seroient complu dans son abaissement. Les mi-

nistres de Louis XIV auroient dit que les Anglais n'étoient pas faits pour être libres, et l'Europe ne pourroit pas contempler le phare qui l'a guidée dans la tempête, et doit encore l'éclairer dans le calme.

Il n'y a, dit-on, en France, que des royalistes exagérés, ou des bonapartistes; et les deux partis sont également, on doit en convenir, les fauteurs du despotisme. Les amis de la liberté, dit-on encore, sont en petit nombre, et sans force contre ces deux factions acharnées. Les amis de la liberté, j'en conviens, étant vertueux et désintéressés, ne peuvent lutter activement contre les passions avides de ceux dont l'argent et les places sont l'unique objet. Mais la nation est avec eux; tout ce qui n'est pas payé, ou n'aspire pas à l'être, est avec eux. La marche de l'esprit humain les favorise par la nature même des choses. Ils arriveront graduellement, mais sûrement, à fonder en France une constitution semblable à celle de l'Angleterre, si l'Angleterre même, qui est le guide du continent, défend à ses ministres de se montrer partout les ennemis de principes qu'elle sait si bien maintenir chez elle.

CHAPITRE VIII.

Les Anglais ne perdront-ils pas un jour leur liberté?

Beaucoup de personnes éclairées, qui savent à quel degré s'élèveroit la prospérité de la nation française, si les institutions politiques de l'Angleterre étoient établies chez elle, se persuadent que les Anglais en sont jaloux d'avance, et s'opposent de tous leurs moyens à ce que leurs rivaux puissent jouir de cette liberté dont ils connoissent les avantages. En vérité, je ne crois point à ce sentiment, du moins de la part de la nation. Elle est assez fière pour être convaincue, et avec raison, que, pendant long-temps encore, elle marchera en avant de toutes les autres; et, quand la France l'atteindroit et la surpasseroit même sous quelques rapports, elle conserveroit toujours des moyens exclusifs de puissance, particuliers à sa situation. Quant au ministère, celui qui le dirige, le secrétaire d'état des affaires étrangères, semble avoir, comme je l'ai dit, et comme il l'a prouvé, un tel mépris pour la liberté, que je crois vraiment qu'il en

céderoit à bon marché, même à la France; et pourtant la défense d'exportation hors d'Angleterre, a presque uniquement porté sur les principes de la liberté, tandis que nous aurions désiré, au contraire, qu'à cet égard aussi, les Anglais voulussent bien nous communiquer les produits de leur industrie.

Le gouvernement anglais veut à tout prix éviter le retour de la guerre; mais il oublie que les rois de France les plus absolus n'ont pas cessé de former des projets hostiles contre l'Angleterre, et qu'une constitution libre est bien plus une garantie pour la durée de la paix, que la reconnoissance personnelle des princes. Mais ce qu'on doit surtout, ce me semble, représenter aux Anglais, même à ceux qui sont exclusivement occupés des intérêts de leur patrie, c'est que si, pour empêcher les Français d'être factieux ou libres, comme on le voudra, il faut entretenir une armée anglaise sur le territoire de la France, la liberté de l'Angleterre est exposée par cette convention indigne d'elle. On ne s'accoutume point à violer l'indépendance nationale chez ses voisins, sans perdre quelques degrés d'énergie, quelque nuance de la pureté des doctrines, lorsqu'il s'agit de professer chez soi ce qu'on renie ailleurs. L'Angleterre partageant la Pologne, l'Angleterre occupant la

Prusse à la Bonaparte, auroit moins de force pour résister aux empiétemens de son propre gouvernement dans l'intérieur. Une armée sur le continent peut l'entraîner à des guerres nouvelles, et l'état de ses finances doit les lui faire craindre. A ces considérations, qui ont déjà vivement agi dans le parlement, lors de la question sur la taxe des propriétés, il faut ajouter la plus importante de toutes, le danger imminent de l'esprit militaire. Les Anglais, en faisant du mal à la France, en y portant les flèches empoisonnées d'Hercule, peuvent, comme Philoctète, se blesser eux-mêmes. Ils abaissent, ils foulent aux pieds leur rivale; mais qu'ils y prennent garde : la contagion les menace; et si, en comprimant leurs ennemis, ils étouffoient le feu sacré de leur esprit public, la vengeance ou la politique à laquelle ils se livrent, éclateroit dans leurs mains comme une mauvaise arme.

Les ennemis de la constitution d'Angleterre répètent sans cesse, sur le continent, qu'elle périra par la corruption du parlement, et que l'influence ministérielle s'accroîtra jusqu'au point d'anéantir la liberté : rien de pareil n'est à craindre. Le parlement en Angleterre obéit toujours à l'opinion nationale; et cette opinion ne peut être corrompue dans le sens qu'on attache à ce mot, c'est-à-dire, payée. Mais ce qui est sédui-

sant pour toute nation, c'est la gloire des armes; le plaisir que les jeunes gens trouvent dans la vie des camps; les jouissances vives que les succès de la guerre leur procurent, sont beaucoup plus conformes aux goûts de leur âge que les bienfaits durables de la liberté. Il faut être un homme de mérite pour avancer dans la carrière civile; mais tous les bras vigoureux peuvent manier un sabre, et la difficulté de se distinguer dans l'état militaire n'est point en proportion avec la peine qu'il faut se donner pour s'instruire et pour penser. Les emplois qui se multiplient dans cette carrière donnent au gouvernement des moyens de tenir dans sa dépendance un très-grand nombre de familles. Les décorations nouvellement imaginées offrent à la vanité des récompenses qui ne dérivent pas de la source de toute gloire, l'opinion publique; enfin, c'est saper l'édifice de la liberté par les fondemens, que d'entretenir une armée de ligne considérable.

Dans un pays où la loi règne, et où la bravoure, fondée sur l'amour de la patrie, est au-dessus de toute louange, dans un pays où les milices valent autant que des troupes réglées, où dans un clin d'œil les menaces d'une descente créèrent non-seulement une infanterie, mais une cavalerie aussi belle qu'intrépide,

pourquoi forger l'instrument du despotisme? Tous ces raisonnemens politiques sur l'équilibre de l'Europe, ces vieux systèmes qui servent de prétexte à de nouvelles usurpations, n'étoient-ils pas connus des fiers amis de la liberté anglaise, quand ils ne permettoient pas l'existence d'une armée de ligne, du moins assez nombreuse pour que le gouvernement s'appuyât sur elle? L'esprit de subordination et de commandement tout ensemble, cet esprit nécessaire dans une armée, rend incapable de connoître et de respecter ce qu'il y a de national dans les pouvoirs politiques. Déjà l'on entend quelques officiers anglais murmurer des phrases de despotisme, bien que leur accent et leur langue semblent se prêter avec effort aux paroles flétries de la servitude.

Lord Castlereagh a dit, dans la chambre des communes, que l'on ne pouvoit en Angleterre se contenter des fracs bleus, quand toute l'Europe étoit en armes. Ce sont pourtant les fracs bleus qui ont rendu le continent tributaire de l'Angleterre. C'est parce que le commerce et les finances avoient pour base la liberté, c'est parce que les représentans de la nation prêtoient leur force au gouvernement, que le levier qui a soulevé le monde a pu trouver son point d'appui dans une île moins considérable

qu'aucun des pays auxquels elle prêtoit ses secours. Faites de ce pays un camp, et bientôt après une cour, et vous verrez sa misère et son abaissement. Mais le danger que l'histoire signale à chaque page pourroit-il n'être pas prévu, n'être pas repoussé par les premiers penseurs de l'Europe, que la nature du gouvernement anglais appelle à se mêler des affaires publiques? La gloire militaire, sans doute, est la seule séduction redoutable pour des hommes énergiques; mais comme il y a une énergie bien supérieure à celle du métier des armes, l'amour de la liberté, et que cet amour inspire tout à la fois le plus haut degré de valeur quand la patrie est exposée, et le plus grand dédain pour l'esprit soldatesque aux ordres d'une diplomatie perfide, on doit espérer que le bon sens du peuple anglais et les lumières de ses représentans sauveront la liberté du seul ennemi dont elle ait à se préserver : la guerre continuelle, et l'esprit militaire qu'elle amène à sa suite.

Quel mépris pour les lumières, quelle impatience contre les lois, quel besoin du pouvoir ne remarque-t-on pas dans tous ceux qui ont mené long-temps la vie des camps! De tels hommes peuvent aussi difficilement se soumettre à la liberté, que la nation à l'arbitraire; et

dans un pays libre, il faut, autant qu'il est possible, que tout le monde soit soldat, mais personne en particulier.» La liberté anglaise ne pouvant avoir rien à craindre que de l'esprit militaire, il me semble que sous ce rapport le parlement doit s'occuper sérieusement de la situation de la France : il le devroit aussi par ce sentiment universel de justice qu'on peut attendre de la réunion d'hommes la plus éclairée de l'Europe. Son intérêt propre le lui commande; il faut relever l'esprit de liberté, que la réaction causée par la révolution française a nécessairement affoibli; il faut prévenir les prétentions vaniteuses à la manière du continent, qui se sont glissées dans quelques familles. La nation anglaise tout entière est l'aristocratie du reste du monde, par ses lumières et ses vertus. Que seroit à côté de cette illustration intellectuelle quelques disputes puériles sur les généalogies? Enfin, il faut mettre un terme à ce mépris des nations sur lequel la politique du jour est calculée. Ce mépris, artistement répandu, comme l'incrédulité religieuse, pourroit attaquer les bases de la plus belle des croyances, dans le pays même où son temple est consacré.

La réforme parlementaire, l'émancipation des catholiques, la situation de l'Irlande, tou-

tes les diverses questions qu'on peut agiter encore dans le parlement anglais, seront résolues d'après l'intérêt national, et ne menacent l'état d'aucun péril. La réforme parlementaire peut s'opérer graduellement, en accordant chaque année quelques députés de plus aux villes nouvellement populeuses, en supprimant avec indemnité les droits de quelques bourgs qui n'ont presque plus d'électeurs. Mais la propriété a un tel empire en Angleterre, qu'on ne choisiroit jamais des représentans du peuple amis du désordre, quand la réforme parlementaire seroit opérée tout entière en un seul jour. Peut-être même les hommes de talent sans fortune y perdroient-ils la possiblilité d'être nommés, puisque les grands propriétaires des deux partis n'auroient plus de places à donner à ceux qui n'ont pas les moyens de fortune nécessaires pour se faire élire dans les comtés et dans les villes. L'émancipation des catholiques d'Irlande est réclamée par l'esprit de tolérance universelle qui doit gouverner le monde; toutefois ceux qui s'y opposent ne repoussent point tel ou tel culte; mais ils craignent l'influence d'un souverain étranger, le pape, dans un pays où les devoirs de citoyen doivent l'emporter sur tout. C'est une question que l'intérêt décidera, parce que la liberté de la presse et celle

des débats ne laissent rien ignorer en Angleterre sur ce qui concerne l'intérieur du pays. Si les affaires extérieures y étoient aussi bien connues, il n'y auroit pas une faute de commise à cet égard. Il importe certainement à l'Angleterre que l'état de l'Irlande soit autre qu'il n'a été jusqu'à présent; on doit y répandre plus de bonheur, et par conséquent plus de lumières. La réunion à l'Angleterre doit valoir au peuple irlandais les bienfaits de la constitution; et, tant que le gouvernement anglais s'appuie, pour suspendre la loi, sur la nécessité des actes arbitraires, il n'a point rempli sa tâche, et l'Irlande ne peut s'identifier sincèrement avec la patrie qui ne lui communique pas tous ses droits. Enfin c'est un mauvais exemple pour les Anglais, c'est une mauvaise école pour leurs hommes d'état, que l'administration de l'Irlande; et, si l'Angleterre subsistoit long-temps entre l'Irlande et la France, dans l'état actuel, elle auroit de la peine à ne pas se ressentir de la mauvaise influence que son gouvernement exerce habituellement sur l'une et maintenant sur l'autre.

Le peuple ne rend heureux l'homme qui le sert que par la satisfaction de la conscience; il ne peut inspirer de l'attachement qu'aux amis de la justice, aux cœurs disposés à sacrifier

leurs intérêts à leurs devoirs. Il en est beaucoup, et beaucoup de cette nature en Angleterre; il y a, dans ces caractères réservés, des trésors cachés qu'on ne discerne que par la sympathie, mais qui se montrent avec force, dès que l'occasion le demande : c'est sur eux que repose le maintien de la liberté. Toutes les divagations de la France n'ont point jeté les Anglais dans les extrêmes opposés; et, bien que dans ce moment la conduite diplomatique de leur gouvernement soit très-répréhensible, à chaque session le parlement améliore une ancienne loi, en prépare de nouvelles, traite des questions de jurisprudence, d'agriculture et d'économie politique avec des lumières toujours croissantes, enfin se perfectionne chaque jour; tandis qu'ailleurs on voudroit tourner en ridicule ces progrès, sans lesquels la société n'auroit aucun but que la raison pût s'expliquer.

Néanmoins, la liberté anglaise échappera-t-elle à cette action du temps, qui a tout dévoré sur la terre? La prévision humaine ne sauroit pénétrer dans un avenir éloigné : cependant on voit dans l'histoire les républiques renversées par des empires conquérans, ou se détruisant elles-mêmes par leurs propres conquêtes; on voit les peuples du Nord s'emparer des états du

Midi, parce que ces états tomboient en décadence, et que d'ailleurs le besoin de la civilisation portoit avec violence une partie des habitans de l'Europe vers les contrées méridionales; partout on a vu les nations périr faute d'esprit national, faute de lumières, et surtout à cause des préjugés qui, en soumettant la plus nombreuse partie d'un peuple à l'esclavage, au servage ou à toute autre injustice, la rendoient étrangère au pays qu'elle pouvoit seule défendre. Mais dans l'état actuel de l'ordre social en Angleterre, après un siècle de durée des institutions qui ont formé la nation la plus religieuse, la plus morale et la plus éclairée dont l'Europe puisse se vanter, je ne concevrois pas de quelle manière la prospérité du pays, c'est-à-dire, sa liberté, pourroit être jamais menacée. Dans le moment même où le gouvernement anglais penche vers la doctrine du despotisme, quoique ce soit un despote qu'il ait combattu; dans le moment où la légitimité, violée authentiquement par la révolution de 1688, est soutenue par le gouvernement anglais comme le seul principe nécessaire à l'ordre social; dans ce moment de déviation passagère, on entrevoit déjà que par degrés le vaisseau de l'état se remettra en équilibre : car de tous les orages, celui que les préjugés peuvent exciter

est le plus facile à calmer, dans la patrie de tant de grands hommes, au foyer de tant de lumières.

CHAPITRE IX.

Une monarchie limitée peut-elle avoir d'autres bases que celles de la constitution anglaise?

On trouve dans les œuvres de Swift un petit écrit intitulé *les Conversations polies*, qui renferme toutes les idées communes dont se composent les entretiens du grand monde. Un homme d'esprit avoit l'idée de faire le même travail sur les entretiens politiques d'aujourd'hui. « La constitution d'Angleterre ne convient qu'à des Anglais; les Français ne sont pas dignes qu'on leur donne de bonnes lois : il faut se garder des théories et s'en tenir à la pratique. » Qu'importe, dira-t-on, que ces phrases soient fastidieuses, si elles renferment un sens vrai? Mais ce qui les rend fastidieuses, c'est leur fausseté même. La vérité sur de certains objets ne devient jamais commune, quelque répétée qu'elle soit; car chaque homme qui la dit, la sent et l'exprime à sa manière; mais les mots d'ordre

de l'esprit de parti sont les signes indubitables de la médiocrité. On est à peu près sûr qu'une conversation qui commence par ces sentences officielles, ne vous promet que du sophisme et de l'ennui tout ensemble. En mettant donc de côté ce langage frivole qui aspire à la profondeur, il me semble que les penseurs n'ont pu trouver jusqu'à ce jour d'autres principes de la liberté monarchique et constitutionnelle que ceux qui sont admis en Angleterre.

Les démocrates diront qu'il faut un roi sans patriciat, ou qu'il ne faut ni l'un ni l'autre; mais l'expérience a démontré l'impossibilité de ce système. Des trois pouvoirs, les aristocrates ne contestent que celui du peuple; ainsi, quand ils prétendent que la constitution anglaise ne peut s'adapter en France, ils disent simplement qu'il ne faut pas de représentans du peuple, car ce n'est sûrement pas la noblesse, ni la royauté héréditaire qu'ils contestent. Il est donc évident que l'on ne peut s'écarter de la constitution anglaise sans établir la république, en retranchant l'hérédité; ou le despotisme, en supprimant les communes : car des trois pouvoirs, on n'en peut ôter aucun sans produire l'un ou l'autre de ces deux extrêmes.

Après une révolution telle que celle de France, la monarchie constitutionnelle est la seule paix,

le seul traité de Westphalie, pour ainsi dire, que l'on puisse conclure entre les lumières actuelles et les intérêts héréditaires; entre la nation presque entière, et les privilégiés appuyés par les puissances européennes.

Le roi d'Angleterre jouit d'un pouvoir plus que suffisant pour un homme qui veut faire le bien, et j'ai de la peine à concevoir comment la religion même n'inspire pas aux princes des scrupules sur l'usage d'une autorité sans bornes : l'orgueil l'emporte en cette occasion sur la vertu. Quant à l'argument très-usé de l'impossibilité d'être libre dans un état continental, où l'on doit conserver une nombreuse armée de ligne, les mêmes gens qui le répètent sans cesse sont prêts à citer l'Angleterre en sens inverse, et à dire que là maintenant l'armée de ligne n'est pas dangereuse pour la liberté. C'est une chose inouïe que la diversité des raisonnemens de ceux qui renoncent à tous les principes : ils se servent des circonstances, quand la théorie est contre eux, de la théorie, quand les circonstances démontrent leurs erreurs; enfin ils se replient avec une souplesse qui ne sauroit échapper au grand jour de la discussion, mais qui peut égarer les esprits, quand il n'est permis ni de faire taire les sophistes, ni de leur répondre. Si l'armée de ligne donne plus de pou-

voir aux rois de France qu'à ceux d'Angleterre, les ultra-royalistes, suivant leur manière de penser, jouiront de cet excédant de force, et les amis de la liberté ne le redouteront point, si le gouvernement représentatif et ses garanties sont établis en France sincèrement et sans exception. L'existence de la chambre des pairs doit réduire, il est vrai, le nombre des familles nobles : mais l'intérêt public souffrira-t-il de ce changement ? Les familles historiques se plaindront-elles de voir associer à la pairie des hommes nouveaux que le roi et l'opinion en jugeroient dignes ? La noblesse, qui a le plus à faire pour se réconcilier avec la nation, seroit-elle la plus obstinément attachée à des prétentions inadmissibles ? Nous avons l'avantage, nous autres Français, d'être plus spirituels, mais aussi plus bêtes qu'aucun autre peuple de l'Europe ; je ne sais si nous devons nous en vanter.

Des argumens qui méritent un examen plus sérieux, parce qu'ils ne sont pas inspirés seulement par de frivoles prétentions, se sont renouvelés contre la chambre des pairs à l'occasion de la constitution de Bonaparte. On a dit que l'esprit humain avoit fait de trop grands progrès en France pour supporter aucune distinction héréditaire. M. Necker a traité quinze ans plus tôt cette question, en publiciste que

n'épouvantoient ni la vanité des préjugés, ni la fatuité des théories; il me semble reconnu par tous les penseurs, que la considération dont un élément conservateur entoure un gouvernement est au profit de la liberté comme de l'ordre, en rendant l'action de la force moins nécessaire. Quel obstacle y auroit-il donc en France plutôt qu'en Angleterre, à l'existence d'une chambre des pairs, nombreuse, imposante et éclairée? Les élémens en existent, et nous voyons déjà combien il seroit facile de les combiner heureusement:

Quoi! dira-t-on encore, car tous les dictons politiques valent la peine d'être combattus, à cause de la multitude d'esprits communs qui les répètent, quoi! vous voulez donc que la France ne soit qu'une copie, et une mauvaise copie du gouvernement d'Angleterre? En vérité, je ne vois pas pourquoi les Français, ni toute autre nation, devroient rejeter l'usage de la boussole, parce que ce sont les Italiens qui l'ont découverte. Il y a dans l'administration d'un pays, dans ses finances, dans son commerce, dans ses armées, beaucoup de choses qui tiennent aux localités, et qui doivent différer selon les lieux; mais les bases d'une constitution sont les mêmes partout. La forme républicaine ou monarchique est commandée par l'étendue

et la situation de l'état; mais il y a toujours trois élémens donnés par la nature : la délibération, l'exécution et la conservation de ces trois élémens sont nécessaires pour garantir aux citoyens leur liberté, leur fortune, le développement paisible de leurs facultés, et les récompenses dues à leur travail. Quel est le peuple à qui de tels droits ne soient pas nécessaires, et par quels autres principes que par ceux de l'Angleterre peut-on en obtenir la jouissance durable? Tous les défauts mêmes qu'on se plaît à attribuer aux Français peuvent-ils servir de prétexte pour leur refuser de tels droits? En vérité, quand les Français seroient des enfans mutinés, comme leurs grands parens de l'Europe le prétendent, je conseillerois d'autant plus de leur donner une constitution qui fût à leurs yeux la garantie de l'équité dans ceux qui les gouvernent; car les enfans mutinés, quand ils sont en si grand nombre, peuvent plus facilement être corrigés par la raison que comprimés par la force.

Il faudra du temps en France, avant de pouvoir créer une aristocratie patriotique; car, la révolution ayant été dirigée plus encore contre les priviléges des nobles que contre l'autorité royale, les nobles secondent maintenant le despotisme comme leur sauvegarde. On pourroit

dire, avec raison, que cet état de choses est un argument contre la création d'une chambre des pairs, comme trop favorable au pouvoir de la couronne. Mais d'abord il est de la nature d'une chambre haute, en général, de s'appuyer au trône; et l'opposition des grands seigneurs d'Angleterre est presque toujours en minorité. D'ailleurs on peut faire entrer dans une chambre des pairs beaucoup de nobles amis de la liberté; et ceux qui ne le seroient pas aujourd'hui le deviendroient, par le seul fait que l'exercice d'une grande magistrature éloigne de la vie de cour, et rattache aux intérêts de l'état. Je ne craindrai point de professer un sentiment que beaucoup de personnes appelleront aristocratique, mais dont toutes les circonstances de la révolution française m'ont pénétrée : c'est que les nobles qui ont adopté la cause du gouvernement représentatif, et par conséquent de l'égalité devant la loi, sont en général les Français les plus vertueux et les plus éclairés dont nous ayons encore à nous vanter. Ils réunissent, comme les Anglais, l'esprit de chevalerie à l'esprit de liberté; ils ont de plus le généreux avantage de fonder leur opinion sur leurs sacrifices, tandis que le tiers-état doit nécessairement trouver son intérêt particulier dans l'intérêt général. Enfin, ils ont à supporter tous les jours l'inimi-

tié de leur classe, quelquefois même de leur famille. On leur dit qu'ils sont traîtres à leur ordre, parce qu'ils sont fidèles à la patrie; tandis que les hommes de l'extrême opposé, les démocrates sans frein de raison, ni de morale, les ont persécutés comme des ennemis de la liberté, en ne considérant que leurs priviléges, et en ne croyant pas, quoique bien à tort, à la sincérité du renoncement. Ces illustres citoyens, qui se sont volontairement exposés à tant d'épreuves, sont les meilleurs gardiens de la liberté sur lesquels un état puisse compter; et il faudroit créer pour eux une chambre des pairs, quand la nécessité de cette institution, dans une monarchie constitutionnelle, ne seroit pas reconnue jusqu'à l'évidence.

« Aucun genre d'assemblée délibérante, soit » démocratique, soit héréditaire, ne peut réus» sir en France. Les Français ont trop d'en» vie de briller; et le besoin de faire effet les » porte toujours d'un extrême à l'autre. Il suffit » donc, » disent certains hommes qui se font tuteurs de la nation, pour la déclarer en minorité perpétuelle; « il suffit à la France d'états » provinciaux, au lieu d'une assemblée repré» sentative. » Certes, je dois respecter plus que personne les assemblées provinciales, puisque mon père est le premier et le seul entre les mi-

nistres qui en ait établi, et qui ait perdu sa place pour les avoir soutenues contre les parlemens. Il est très-sage sans doute, dans un pays aussi étendu que la France, de donner aux autorités locales plus de pouvoir, plus d'importance qu'en Angleterre. Mais, quand M. Necker proposa d'assimiler par les assemblées provinciales les pays appelés d'élection aux pays d'états, c'est-à-dire de donner aux anciennes provinces les priviléges qui n'étoient possédés que par celles dont la réunion à la France étoit plus récente, il y avoit à Paris un parlement qui pouvoit refuser d'enregistrer les édits bursaux, ou toute autre loi émanée directement du trône. C'étoit une très-mauvaise ébauche du gouvernement représentatif, que ce droit du parlement, mais enfin, c'en étoit une; et maintenant que toutes les anciennes limites du trône sont renversées, que seroient trente-trois assemblées provinciales relevant du despotisme ministériel; et n'ayant aucune manière d'y mettre obstacle? Il est bon que des assemblées locales discutent la répartition des impôts, et vérifient les dépenses de l'état; mais les formes populaires dans les provinces subordonnées à un pouvoir central sans bornes, c'est une monstruosité politique.

Il faut le dire avec franchise, aucun gouver-

nement constitutionnel ne peut s'établir, si, au début, on fait entrer dans toutes les places, celles de députés, comme celles d'agens du pouvoir, les ennemis de la constitution même. La première condition pour que le gouvernement représentatif marche, c'est que les élections soient libres; car alors elles amèneront des hommes qui auront de bonne foi le désir de voir réussir l'institution dont ils feront partie. Un député disoit, à ce qu'on prétend, en société : « L'on m'accuse de n'être pas pour la » charte constitutionnelle; on a bien tort, je » suis toujours à cheval sur cette charte; il est » vrai que c'est pour la crever. » Après ce propos charmant, il est probable que ce député trouveroit pourtant très-mauvais qu'on soupçonnât sa bonne foi en politique; mais il est trop fort de vouloir réunir le plaisir de révéler ses secrets avec l'avantage de les garder. Pense-t-on qu'avec ces intentions cachées, ou plutôt trop connues, l'expérience du gouvernement représentatif soit faite en France? Un ministre a déclaré nouvellement à la chambre des députés, que, de tous les pouvoirs, celui sur lequel il faut que l'autorité royale exerce le plus d'influence, c'est le pouvoir électoral; ce qu veut dire, en d'autres termes, que les représentans du peuple doivent être nommés par le

roi. Dans ce cas, les chambellans devroient l'être par le peuple.

Qu'on laisse la nation française élire les hommes qu'elle croira dignes de sa confiance; qu'on ne lui impose pas des représentans, et surtout des représentans choisis parmi les ennemis constans de tout gouvernement représentatif: alors, seulement alors, le problème politique sera résolu en France. On peut, je crois, considérer comme une maxime certaine, que quand des institutions libres ont duré vingt ans dans un pays, c'est à elles qu'il faut s'en prendre, si chaque jour on ne voit pas une amélioration dans la morale, dans la raison, et dans le bonheur de la nation qui les possède. C'est à ces institutions parvenues à un certain âge, pour ainsi dire, à répondre des hommes; mais, dans les premiers jours d'un nouvel établissement politique, c'est aux hommes à répondre des institutions: car on ne peut, en aucune manière, juger de la force de la citadelle, si les commandans en ouvrent les portes, ou cherchent à en miner les fondemens.

CHAPITRE X.

De l'influence du pouvoir arbitraire sur l'esprit et le caractère d'une nation.

Frédéric II, Marie-Thérèse et Catherine II ont inspiré une si juste admiration pour leur talent de gouverner, qu'il est très-naturel que, dans les pays où leur souvenir est encore vivant et leur système exactement suivi, l'on sente moins qu'en France la nécessité d'un gouvernement représentatif. Le Régent et Louis XV, au contraire, ont donné dans le dernier siècle le plus triste exemple de tous les malheurs, de toutes les dégradations attachées au pouvoir arbitraire. Nous le répétons donc, nous n'avons ici en vue que la France; c'est elle qui ne doit pas souffrir qu'après vingt-sept années de révolution, on la prive des avantages qu'elle a recueillis, et qu'on lui fasse porter le double déshonneur d'être vaincue au dedans comme au dehors.

Les partisans du pouvoir arbitraire citent les règnes d'Auguste dans l'antiquité, d'Élisabeth et de Louis XIV dans les temps modernes, comme une preuve que les monarchies absolues

peuvent au moins être favorables aux progrès de la littérature. Les lettres, du temps d'Auguste, n'étoient guère qu'un art libéral, étranger aux intérêts politiques. Sous Élisabeth, la réforme religieuse excitoit les esprits à tous les genres de développemens, et le pouvoir les favorisoit d'autant plus, que sa force consistoit dans l'établissement même de cette réforme. Les progrès littéraires de la France, sous Louis XIV, comme nous l'avons déjà dit dans le commencement de cet ouvrage, ont été causés par le développement intellectuel que les guerres civiles avoient excité. Ces progrès ont conduit à la littérature du dix-huitième siècle; et, loin qu'on puisse attribuer au gouvernement de Louis XV les chefs-d'œuvre de l'esprit humain qui ont paru à cette époque, il faut les considérer presque tous comme des attaques contre ce gouvernement. Le despotisme donc, s'il entend bien ses intérêts, n'encouragera pas les lettres, car les lettres mènent à penser, et la pensée juge le despotisme. Bonaparte a dirigé les esprits vers les succès militaires; il avoit parfaitement raison selon son but : il n'y a que deux genres d'auxiliaires pour l'autorité absolue; ce sont les prêtres ou les soldats. Mais n'y a-t-il pas, dit-on, des despotismes éclairés, des despotismes modérés? Toutes ces épithè-

tes, avec lesquelles on se flatte de faire illusion sur le mot auquel on les adjoint, ne peuvent donner le change aux hommes de bon sens. Il faut, dans un pays comme la France, détruire les lumières, si l'on ne veut pas que les principes de liberté renaissent. Pendant le règne de Bonaparte, et depuis, on a imaginé un troisième moyen; c'est de faire servir l'imprimerie à l'oppression de la liberté, en n'en permettant l'usage qu'à de certains écrivains, chargés de commenter toutes les erreurs avec d'autant plus d'impudence qu'il est interdit de leur répondre. C'est consacrer l'art d'écrire à la destruction de la pensée, et la publicité même aux ténèbres; mais cette espèce de jonglerie ne sauroit subsister long-temps. Quand on veut commander sans loi, il ne faut s'appuyer que sur la force, et non sur des argumens; car, bien qu'il soit défendu de les réfuter, la fausseté palpable de ces argumens donne envie de les combattre; et, pour bien faire taire les hommes, le mieux est encore de ne pas leur parler.

Certainement il seroit injuste de ne pas reconnoître que plusieurs souverains, en possession du pouvoir arbitraire, ont su en user avec sagesse; mais est-ce sur un hasard qu'il faut fonder le sort des nations? Je citerai à cette

occasion un mot de l'empereur Alexandre, qui me paroît digne d'être consacré. J'eus l'honneur de le voir à Pétersbourg, dans le moment le plus remarquable de sa vie, lorsque les Français s'avançoient sur Moscow, et qu'en refusant la paix que Napoléon lui offrit dès qu'il se crut vainqueur, Alexandre triomphoit de son ennemi plus habilement que ne l'ont fait depuis ses généraux. « Vous n'ignorez pas, me » dit l'empereur de Russie, que les paysans » russes sont esclaves. Je fais ce que je peux » pour améliorer leur sort graduellement dans » mes domaines; mais je rencontre ailleurs des » obstacles que le repos de l'empire m'ordonne » de ménager. » — « Sire, lui répondis-je, je sais » que la Russie est maintenant heureuse, quoi- » qu'elle n'ait d'autre constitution que le caractère personnel de Votre Majesté. » — « Quand » le compliment que vous me faites auroit de la » vérité, répondit l'empereur, *je ne serois jamais qu'un accident heureux.* » Je crois difficile que de plus belles paroles soient prononcées par un monarque dont la situation pourroit l'aveugler sur le sort des hommes. Non-seulement le pouvoir arbitraire livre les nations aux chances de l'hérédité; mais les rois les plus éclairés, s'ils sont absolus, ne sauroient, quand ils le voudroient, encourager dans leur

nation la force et la dignité du caractère. Dieu et la loi peuvent seuls commander en maîtres à l'homme sans l'avilir.

Se représente-t-on comment des ministres tels que lord Chatham, M. Pitt, M. Fox, auroient été supportés par les princes qui ont nommé le cardinal Dubois ou le cardinal de Fleury? Les grands hommes de l'histoire de France, les Guise, Coligny, Henri IV, se sont formés dans les temps de troubles, parce que ces troubles, malheureux d'ailleurs, empêchoient l'action étouffante du despotisme, et donnoient à quelques individus une grande importance. Mais il n'y a que l'Angleterre où la vie politique soit régularisée de telle manière que, sans agiter l'état, le génie et la grandeur d'âme puissent naître et se montrer.

Depuis Louis XIV jusqu'à Louis XVI, un demi-siècle s'est écoulé, véritable modèle de ce qu'on appelle le gouvernement arbitraire, quand on veut le représenter sous les plus douces couleurs. Il n'y avoit pas de tyrannie, parce que les moyens manquoient pour l'établir; mais on ne pouvoit dérober quelque liberté que par le désordre de l'injustice. Il falloit, si l'on vouloit être quelque chose, ou réussir dans une affaire quelconque, étudier l'intrigue des cours, la plus misérable science qui ait jamais dégra-

de l'espèce humaine. Il ne s'agit là, ni de talens, ni de vertus; car jamais un homme supérieur n'auroit le genre de patience qu'il faut pour plaire à un monarque élevé dans les habitudes du pouvoir absolu. Les princes, ainsi formés, sont si persuadés que c'est toujours l'intérêt personnel qui inspire ce qu'on leur dit, qu'on ne peut avoir d'influence sur eux qu'à leur insu. Or, pour réussir ainsi, être là toujours vaut mieux que tous les talens possibles. Les princes sont avec les courtisans dans le même rapport que nous avec ceux qui nous servent : nous trouverions mauvais qu'ils nous donnassent des conseils, qu'ils nous parlassent avec force sur nos intérêts mêmes; mais nous sommes fâchés de leur voir un visage mécontent, et quelques mots qu'ils nous disent dans un moment opportun, quelques flatteries qui semblent leur échapper, nous domineroient complétement, si nos égaux que nous rencontrons, en sortant de chez nous, ne nous apprenoient pas ce que nous sommes. Les princes, n'ayant jamais affaire qu'à des serviteurs de bon goût, qui s'insinuent plus facilement dans leur faveur que nos gens dans la nôtre, vivent et meurent sans avoir jamais l'idée des choses telles qu'elles sont. Les courtisans, en étudiant le caractère de leurs maîtres avec beaucoup de sagacité, n'acquièrent cepen-

dant aucune lumière véritable, même sur la connoissance du cœur humain, du moins sur celle qu'il faut pour diriger les nations. Un roi devroit se faire une règle de prendre pour premier ministre un homme qui lui déplût comme courtisan; car jamais un génie supérieur ne peut se plier au point juste qu'il faut pour captiver ceux qu'on encense. Un certain tact, moitié commun et moitié fin, sert pour avancer dans les cours: l'éloquence, le raisonnement, toutes les facultés transcendantes de l'esprit et de l'âme scandaliseroient comme de la rébellion, ou seroient accablées de ridicule. « Quels discours inconvenans! quels projets ambitieux! » diroit l'un; « Que veut-il? que prétend-il? » diroit l'autre; et le prince partageroit l'étonnement de sa cour. L'atmosphère de l'étiquette finit par agir tellement sur tout le monde, que je ne sais personne d'assez audacieux pour articuler une parole signifiante dans le cercle des princes qui sont restés enfermés dans leurs cours. Il faut se borner inévitablement dans les conversations au beau temps, à la chasse, à ce qu'on a bu la veille, à ce qu'on mangera le lendemain, enfin à tout ce qui n'a de sens ni d'intérêt pour personne. Quelle école cependant pour l'esprit et pour le caractère! Quel triste spectacle, qu'un vieux courtisan qui a passé

de longues années dans l'habitude d'étouffer tous ses sentimens, de dissimuler ses opinions, d'attendre le souffle d'un prince pour respirer, et son signe pour se mouvoir! De tels hommes finissent par gâter le plus beau des sentimens, le respect pour l'âge avancé, quand on les voit courbés par l'habitude des révérences, ridés par les faux sourires, pâles d'ennui plus encore que de vieillesse, et se tenant debout des heures entières sur leurs jambes tremblantes, dans ces salons antichambres où s'asseoir à quatre-vingts ans paroîtroit presque une révolte. On aime mieux dans ce métier les jeunes gens étourdis et fats qui savent manier avec hardiesse la flatterie envers leur maître, l'arrogance envers leurs inférieurs, et qui méprisent l'espèce humaine, au-dessus comme au-dessous d'eux. Ils s'en vont ainsi, ne se confiant qu'en leur propre mérite, jusqu'à ce qu'une disgrâce les réveille de l'enivrement de la sottise et de l'esprit tout ensemble; car ce mélange est nécessaire pour réussir dans les intrigues de cour. Or en France, de rang en rang, il y a toujours eu des cours, c'est à dire, des maisons où l'on distribuoit une certaine quantité de crédit à l'usage de ceux qui vouloient de l'argent et des places. Les flatteurs du pouvoir, depuis les commis jusqu'aux chambellans, ont pris cette flexi-

bilité de langage, cette facilité à tout dire comme à tout cacher, ce ton tranchant dans le sens de la force; cette condescendance pour la mode du jour, comme pour une puissance, qui ont fait croire à la légèreté dont on accuse les Français, et cependant cette légèreté ne se trouve que dans l'essaim des hommes qui bourdonnent autour du pouvoir. Il faut qu'ils soient légers pour changer rapidement de parti; il faut qu'ils soient légers, pour n'entrer à fond dans aucune étude; car autrement il leur en coûteroit trop de dire le contraire de ce qu'ils auroient sérieusement appris; en ignorant beaucoup, on affirme tout plus facilement. Il faut qu'ils soient légers enfin, pour prodiguer, depuis la démocratie jusqu'à la légitimité, depuis la république jusqu'au despotisme militaire, toutes les phrases les plus opposées par le sens, mais qui se ressemblent néanmoins entre elles, comme des personnes de la même famille, également superficielles, dédaigneuses, et faites pour ne présenter jamais qu'un côté de la question, par opposition à celui que les circonstances ont battu. Les ruses de l'intrigue se mêlant maintenant à la littérature comme à tout le reste, il n'y a pas une possibilité pour un pauvre lecteur français, d'apprendre jamais autre chose que ce qu'il convient de dire, et non ce qui est. Dans le dix-huitième

siècle, au contraire, les puissans ne se doutoient pas de l'influence des écrits sur l'opinion, et ils laissoient la littérature à peu près aussi tranquille que les sciences physiques le sont encore aujourd'hui. Les grands écrivains ont tous combattu avec plus ou moins de ménagemens les diverses institutions qui s'appuient sur des préjugés. Mais qu'est-il arrivé de ce combat? que les institutions ont été vaincues. On pourroit appliquer au règne de Louis XV et au genre de bonheur qu'on y trouvoit, ce que disoit cet homme qui tomboit d'un troisième étage: *Cela va bien, pourvu que cela dure.*

Les gouvernemens représentatifs, m'objectera-t-on encore, n'ont point existé en Allemagne, et cependant les lumières y ont fait d'immenses progrès. Rien ne se ressemble moins que l'Allemagne et la France. Il y a un esprit de méthode dans les gouvernemens germaniques, qui diminue de beaucoup l'ascendant irrégulier des cours. On n'y voit point de coteries, de maîtresses, de favoris, ni même de ministres qui puissent changer l'ordre des choses; la littérature va son chemin sans flatter personne; la bonne foi du caractère et la profondeur des études sont telles, que, dans les troubles civils mêmes, il seroit impossible de forcer un écrivain allemand à ces tours de passe-passe

qui ont fait dire avec raison, en France, que le papier souffre tout, tant on exige de lui. Vous avouez donc, me dira-t-on, que le caractère français a des défauts invincibles qui s'opposent aux lumières comme aux vertus dont la liberté ne sauroit se passer? Nullement : je dis qu'un gouvernement arbitraire, mobile, capricieux, instable, plein de préjugés et de superstitions à quelques égards, de frivolité et d'immoralité à d'autres, que ce gouvernement, comme il a existé autrefois en France, n'avoit laissé de connoissances, d'esprit et d'énergie qu'à ses opposans; et s'il est impossible qu'un tel ordre de choses s'accorde avec le progrès des lumières, il est encore plus certain qu'il est inconciliable avec la pureté des mœurs et la dignité du caractère. On s'aperçoit déjà, malgré les malheurs de la France, que, depuis la révolution, le mariage y est beaucoup plus respecté que sous l'ancien régime. Or, c'est sur le mariage que reposent les mœurs et la liberté. Comment, sous un gouvernement arbitraire, les femmes se seroient-elles renfermées dans la vie domestique, et n'auroient-elles pas employé tous leurs moyens de séduction pour influer sur le pouvoir? Ce n'est assurément pas l'enthousiasme des idées générales qui les animoit, mais le désir d'obtenir des places pour leurs amis; et rien

n'étoit plus naturel, dans un pays où les hommes en crédit pouvoient tout, où ils disposoient des revenus de l'état, où rien ne les arrêtoit que la volonté du roi, modifiée nécessairement par les intrigues de ceux qui l'entouroient. Comment se seroit-on fait scrupule d'employer le crédit des femmes en faveur, pour obtenir d'un ministre une exception quelconque à une règle qui n'existoit pas? Croit-on que, sous Louis XIV, madame de Montespan, madame Dubarry sous Louis XV, aient jamais reçu un refus des ministres? Et, sans approcher de si près du trône, quel étoit le cercle où la faveur n'agît pas comme à la cour, et où chacun n'employât pas tous les moyens possibles pour parvenir? Dans un pays, au contraire, qui n'est réglé que par la loi, quelle femme auroit l'inutile hardiesse de solliciter une injustice, ou de compter plus sur ses instances que sur les titres réels de ceux qu'elle recommande? Ce n'est pas seulement la corruption des mœurs qui résulte de ces démarches continuelles, de cette activité d'intrigue, dont les femmes françaises, surtout celles du premier rang, n'ont que trop donné l'exemple; mais les passions dont elles sont susceptibles, et que la délicatesse même de leurs organes rend plus vives, dénaturent en elles tout ce que leur sexe a d'aimable.

Le véritable caractère d'une femme, le véritable caractère d'un homme, c'est dans les pays libres qu'il faut le connoître et l'admirer. La vie domestique inspire aux femmes toutes les vertus; et la carrière politique, loin d'habituer les hommes à mépriser la morale ainsi qu'un vieux conte de nourrice, exerce sans cesse les fonctionnaires publics au sacrifice d'eux-mêmes, à l'exaltation de l'honneur, à toutes les grandeurs de l'âme que la présence habituelle de l'opinion développe infailliblement. Enfin, dans un pays où les femmes sont au centre de toutes les intrigues, parce que c'est la faveur qui gouverne tout, les mœurs de la première classe n'ont aucun rapport avec celles de la nation, et nulle sympathie ne peut s'établir entre les salons et le pays. Une femme du peuple, en Angleterre, se sent un rapport avec la reine qui a soigné son mari, élevé ses enfans, comme la religion et la morale le commandent à toutes les épouses et à toutes les mères. Mais le genre de mœurs qu'entraîne le gouvernement arbitraire transforme les femmes en une sorte de troisième sexe factice, triste production de l'ordre social dépravé. Les femmes, cependant, peuvent être excusables de prendre les choses politiques telles qu'elles sont, et de se plaire dans les intérêts vifs dont

leur destinée naturelle les sépare. Mais, qu'est-ce que des hommes élevés par le gouvernement arbitraire? Nous en avons vu, au milieu des jacobins, sous Bonaparte, et dans les camps des étrangers, partout, excepté dans l'incorruptible bande des amis de la liberté. Ils s'appuient sur les excès de la révolution, pour proclamer le despotisme; et vingt-cinq ans sont opposés à l'histoire du monde qui ne présente que les horreurs commises par la superstition et la tyrannie. Pour accorder quelque bonne foi à ces partisans de l'arbitraire, il faut supposer qu'ils n'aient rien lu de ce qui précède l'époque de la révolution en France; et nous en connoissons qui peuvent largement fonder leur justification sur leur ignorance.

Notre révolution, comme nous l'avons déjà dit, a presque suivi les différentes phases de celle d'Angleterre, avec la régularité qu'offrent les crises d'une même maladie. Mais la question qui agite aujourd'hui le monde civilisé, consiste dans l'application de toutes les vérités fondamentales sur lesquelles repose l'ordre social. L'avidité du pouvoir a fait commettre aux hommes tous les forfaits dont l'histoire est souillée; le fanatisme a secondé la tyrannie; l'hypocrisie et la violence, la ruse et le fer ont enchaîné, trompé, déchiré l'espèce humaine.

Deux périodes ont seules illuminé le globe: c'est l'histoire de quelques siècles de la Grèce et de Rome. L'esclavage, en resserrant le nombre des citoyens, permit que le gouvernement républicain pût s'établir même dans des états assez étendus, et les plus grandes vertus en sont résultées. Le christianisme, en affranchissant depuis les esclaves, en civilisant le reste de l'Europe, a fait à l'existence individuelle un bien source de tous les autres. Mais le désordre dans l'ordre, le despotisme, s'est constamment maintenu dans plusieurs pays; et toutes les pages de notre histoire sont ensanglantées, ou par des massacres religieux, ou par des assassinats judiciaires. Tout à coup la Providence a permis que l'Angleterre ait résolu le problème des monarchies constitutionnelles, et l'Amérique, un siècle plus tard, celui des républiques fédératives. Depuis cette époque, ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux pays, il ne s'est versé un goutte de sang injustement par les tribunaux; depuis soixante ans, les querelles religieuses ont cessé en Angleterre, et il n'en a jamais existé en Amérique. Enfin, le venin du pouvoir, qui a corrompu tant d'hommes depuis tant de siècles, a subi par les gouvernemens représentatifs l'inoculation salutaire qui en détruit toute la malignité. Depuis la ba-

taille de Culloden, en 1746, qu'on peut considérer comme la fin des troubles civils qui avoient commencé cent ans auparavant, on ne sauroit citer un abus du pouvoir en Angleterre. Il n'est pas un citoyen honnête qui n'ait dit : *Notre heureuse constitution*, parce qu'il n'en est pas un qui ne se soit senti protégé par elle. Cette chimère, car c'est ainsi qu'on a toujours appelé le beau, est là, réalisée sous nos yeux. Quel sentiment, quel préjugé, quel endurcissement de tête et de cœur, peut faire qu'en se rappelant ce que nous lisons dans notre histoire, on ne préfère pas les soixante années dont l'Angleterre vient de nous offrir l'exemple? Nos rois, comme les siens, ont été tour à tour bons ou mauvais; mais, dans aucun temps, leurs règnes n'offrent soixante ans de paix intérieure et de liberté tout ensemble. Rien de pareil n'a seulement été rêvé possible à une autre époque. Le pouvoir est la sauvegarde de l'ordre, mais il en est aussi l'ennemi par les passions qu'il excite : réglez-en l'exercice par la liberté publique, et vous aurez banni ce mépris de l'espèce humaine qui met à l'aise tous les vices et justifie l'art d'en tirer parti.

CHAPITRE XI.

Du mélange de la religion avec la politique.

On dit beaucoup que la France est devenue irréligieuse depuis la révolution. Sans doute, à l'époque de tous les crimes, les hommes qui les commettoient devoient secouer le frein le plus sacré. Mais la disposition générale des esprits, maintenant, ne tient point à des causes funestes heureusement très-loin de nous. La religion en France, telle que les prêtres l'ont prêchée, a toujours été mêlée avec la politique; et depuis le temps où les papes délioient les sujets de leur serment de fidélité envers les rois, jusqu'au dernier catéchisme sanctionné par la grande majorité du clergé français, catéchisme dans lequel, comme nous avons vu, ceux qui n'aimeroient pas et ne serviroient pas l'empereur Napoléon, étoient menacés de la damnation éternelle, il n'est pas une époque où les interprètes de la religion ne s'en soient servis pour établir des dogmes politiques, tous différens suivant les circonstances. Au milieu de ces changemens, la seule chose invariable a

été l'intolérance envers tout ce qui n'étoit pas conforme à la doctrine dominante. Jamais la religion n'a été représentée seulement comme le culte le plus intime de l'âme, sans nul rapport avec les intérêts de ce monde.

L'on encourt le reproche d'irréligion, quand on n'est pas de l'avis des autorités ecclésiastiques sur les affaires de gouvernement; mais tel homme s'irrite contre ceux qui veulent lui imposer leur manière de voir en politique, qui n'en est pas moins très-bon chrétien. Il ne s'ensuit pas de ce que la France veut la liberté et l'égalité devant la loi, qu'elle ne soit pas chrétienne; tout au contraire, car le christianisme est éminemment d'accord avec cette opinion. Aussi, le jour où l'on cessera de réunir ce que Dieu a séparé, la religion et la politique, le clergé aura moins de crédit et de puissance, mais la nation sera sincèrement religieuse. Tout l'art des privilégiés des deux classes est d'établir que l'on est un factieux si l'on veut une constitution, et un incrédule si l'on redoute l'influence des prêtres dans les affaires de ce monde. Cette tactique est très-connue, car elle n'est que renouvelée, aussi-bien que tout le reste.

Les sermons, en France comme en Angleterre, dans les temps de parti, ont souvent porté sur des questions politiques, et je crois

qu'ils ont très-mal édifié les personnes d'une opinion contraire qui les écoutoient. L'on a peu d'égards pour celui qui nous prêche le matin, s'il a fallu se disputer avec lui la veille; et la religion souffre de la haine que les questions politiques inspirent contre les ecclésiastiques qui s'en mêlent.

Il seroit injuste de prétendre que la France est irréligieuse, parce qu'elle n'applique pas toujours au gré de quelques membres du clergé, le fameux texte que toute puissance vient de Dieu, texte dont l'explication sincère est facile, mais qui a merveilleusement servi les traités que le clergé a faits avec tous les gouvernemens, quand ils se sont appuyés sur le droit divin de la force. A cette occasion, je citerai quelques passages de l'instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Troyes, qui, dans le temps où il étoit aumônier de Bonaparte, a fait, à l'occasion du baptême du roi de Rome, un discours au moins aussi édifiant que celui dont nous allons nous occuper. Nous n'avons pas besoin de dire que cette instruction est de 1816 : on peut reconnoître toujours en France la date d'un écrit par les opinions qu'il contient.

Monseigneur l'évêque de Troyes dit : « La » France veut son roi, mais son roi légitime, » parce que la légitimité est le premier trésor

» d'un peuple, et un bienfait d'autant plus inappréciable qu'il peut suppléer à tous les autres, » et qu'aucun autre ne peut y suppléer. » Arrêtons-nous un moment pour plaindre l'homme qui pense ainsi, d'avoir servi si bien et si longtemps Napoléon. Quel effort, quelle contrainte! Mais, au reste, l'évêque de Troyes ne fait rien de plus à cet égard, que bien d'autres qui occupent encore des places; et il faut lui rendre au moins la justice qu'il ne provoque pas la proscription de ses compagnons de service auprès de Napoléon : c'est beaucoup.

Je laisserai de côté le langage de flatterie de l'auteur du mandement, langage qu'on devroit d'autant moins se permettre envers la puissance, qu'on la respecte davantage. Passons à quelque chose de moins bénin : « La France » veut son roi, mais en le voulant, elle ne prétend pas qu'elle puisse en vouloir un autre; » et heureusement qu'elle n'a pas ce droit funeste. Loin de nous cette pensé, que les rois » tiennent des peuples leur autorité, et que la » faculté qu'ils peuvent avoir eue de les choisir, » emporte celle de les révoquer.... Non, il n'est » pas vrai que le peuple soit souverain, ni que » les rois soient ses mandataires.... C'est le cri » des séditieux, c'est le rêve des indépendans, » c'est la chimère immonde de la turbulente

» démagogie, c'est le mensonge le plus cruel
» qu'aient pu faire nos vils tyrans, pour trom-
» per la multitude. Il n'est pas dans notre des-
» sein de réfuter sérieusement cette souverai-
» neté désastreuse.... Mais il est de notre devoir
» de réclamer ici, au nom de la religion, contre
» cette doctrine anarchique et anti-sociale, qu'a
» vomie au milieu de nous la lave révolution-
» naire, et de prémunir les fidèles confiés à nos
» soins contre cette double hérésie, et politique
» et religieuse, également réprouvée et des plus
» grands docteurs, et des plus grands législa-
» teurs, non moins contraire au droit naturel
» qu'au droit divin, et non moins destructive de
» l'autorité des rois que de l'autorité de Dieu. »
L'évêque de Troyes en effet ne traite pas sérieusement cette question, qui avoit pourtant paru digne de l'attention de quelques penseurs; mais il est plus commode de faire d'un principe une hérésie que de l'approfondir par la discussion. Il y a cependant quelques chrétiens en Angleterre, en Amérique, en Hollande; et, depuis que l'ordre social est fondé, l'on a vu d'honnêtes gens croire que tous les pouvoirs émanoient des nations, sans lesquelles il n'y auroit point de pouvoirs. C'est ainsi qu'en se servant de la religion pour diriger la politique, on est dans le cas de faire chaque jour des com-

plaintes sur l'impiété des Français; cela veut tout simplement dire qu'il y a en France beaucoup d'amis de la liberté qui sont d'avis qu'il doit exister un pacte entre les nations et les monarques. Il me semble qu'on peut croire en Dieu et penser ainsi.

Par une contradiction singulière, ce même évêque, si orthodoxe en politique, cite le fameux passage qui lui a sans doute servi à se justifier à ses propres yeux, quand il étoit l'aumônier de l'usurpateur : *Toute puissance vient de Dieu; et qui résiste à la puissance résiste à Dieu même.* « Voilà, N. T. C. F., le droit public de la religion, sans lequel personnne n'a » le droit de commander, ni l'obligation d'obéir. » Voilà cette souveraineté première de laquelle » découlent toutes les autres, et sans laquelle » toutes les autres n'auroient ni base, ni sanc- » tion; c'est la seule constitution qui soit faite » pour tous les lieux comme pour tous les temps; » la seule avec laquelle on pourroit se passer de » toutes les autres, et sans laquelle aucune ne » pourroit se soutenir; la seule qui ne peut ja- » mais être sujette à révision; la seule à laquelle » aucune faction ne sauroit toucher, et contre » laquelle aucune rébellion ne sauroit préva- » loir; contre laquelle enfin ne peuvent rien ni » les peuples, ni les rois, ni les maîtres, ni les

» sujets; toute puissance vient de Dieu; et qui » résiste à la puissance résiste à Dieu même. » Peut-on, en peu de paroles, rassembler plus d'erreurs funestes et de calculs serviles? Ainsi Néron et Robespierre, ainsi Louis XI et Charles IX, les plus sanguinaires des hommes, devroient être obéis, si celui *qui résiste à la puissance résiste à Dieu même!* Les nations ou leurs représentans sont le seul pouvoir qu'il faille excepter de ce respect implicite pour l'autorité. Quand deux partis dans l'état luttent ensemble, comment saisir le moment où l'un des deux devient sacré, c'est-à-dire le plus fort? Ils avoient donc tort, les Français qui n'ont pas quitté le roi pendant vingt-cinq ans d'exil! car, certes, dans ce temps c'étoit à Bonaparte qu'on ne pouvoit contester le droit que monseigneur l'évêque de Troyes proclame, celui de la puissance. Dans quelles absurdités tombent les écrivains qui veulent mettre en théories, en dogmes, en maximes, leurs intérêts de chaque jour! En vérité, le glaive déprave beaucoup moins que la parole, lorsqu'on en fait un tel usage. On a cent fois répété que cette phrase de l'Évangile : *Toute puissance vient de Dieu,* et l'autre : *Rendez à César ce qui appartient à César*, avoient uniquement pour but d'écarter toute discussion politique. Jésus-Christ vouloit

que la religion qu'il annonçoit fût considérée par les Romains comme tout-à-fait étrangère aux affaires publiques : « Mon règne n'est pas » de ce monde, » disoit-il. Tout ce qu'on demande aux ministres du culte, c'est de remplir, à cet égard comme à tous les autres, les intentions de Jésus-Christ.

« *Établissez, Seigneur,* dit le prophète, *un » législateur au-dessus d'eux, afin que les na» tions sachent qu'elles sont des hommes.* » Il ne seroit pas mal non plus que les rois sussent qu'ils sont des hommes, et certainement ils doivent l'ignorer, s'ils ne contractent point d'engagement envers la nation qu'ils gouvernent. Quand le prophète prie Dieu d'établir un roi, c'est comme tous les hommes religieux prient Dieu de présider à chacun des événemens de cette vie; mais comment une dynastie est-elle spécialement établie par la Providence? Est-ce la prescription qui est le signe de la mission divine? Les papes ont excommunié, déposé des rois de toute ancienneté; ils ont exclu Henri IV pour cause de religion; et des motifs puissans ont déterminé nouvellement un pape à concourir au couronnement de Bonaparte. Ce sera donc au clergé à déclarer, quand il le faudra, que telle dynastie, et non pas telle autre, est choisie par la volonté de Dieu. Mais suivons l'in-

struction pastorale : « *Établissons un législateur,* » c'est à-dire un roi qui est le législateur par ex- » cellence, et sans lequel il ne peut y avoir de » loi : un législateur suprême qui parlera, et qui » fera des lois en votre nom : un législateur, et » non plusieurs; car plus il y en auroit, et moins » bien les lois seroient faites : un législateur » avec une autorité sans rivalité, pour qu'il « puisse faire le bien sans obstacle : un législa- » teur qui, soumis lui-même à ses propres lois, » ne pourra soumettre personne ni à ses pas- » sions, ni à ses caprices : enfin, un législateur » qui, ne faisant que des lois justes, conduira par- » là même son peuple à la liberté véritable. » Un homme qui fera les lois à lui seul *n'aura ni passions ni caprices!* un homme entouré de tous les piéges de la royauté, sera le législateur unique d'un peuple, *et il ne fera que des lois justes!* Certes, il n'y a pas d'exemple du contraire; on n'a point vu des rois abuser de leur pouvoir; point de prêtres, tels que les cardinaux de Lorraine, Richelieu, Mazarin, Dubois, qui les y aient excités! Et comment cette doctrine est-elle conciliable avec la charte constitutionnelle que le roi lui-même a jurée? Ce roi que la France veut, car l'évêque de Troyes se permet pourtant de le dire, quoique, selon lui, la France n'ait aucun droit à cet

égard; ce roi, qui est établi par le Seigneur, a promis sur serment qu'il y auroit plusieurs législateurs, et non un seul, quoique monseigneur l'évêque de Troyes prétende que *plus il y en auroit, moins les lois seroient bien faites.* Ainsi, les connoissances acquises par l'administration; ainsi, les vœux recueillis dans les provinces par ceux qui y habitent; ainsi, la sympathie qui naît des mêmes besoins et des mêmes souffrances, tout cela ne vaut pas les lumières d'un roi tout seul *qui se représente lui-même,* pour me servir de l'expression un peu bizarre de M. l'évêque de Troyes. L'on croiroit avoir atteint à ce qui, dans ce genre, ne peut être surpassé, si ce qu'on va lire ne méritoit encore la préférence.

« Aussi, N. T. C. F., avons-nous vu ce sé» nat de rois, sous le nom de congrès, consa» crer en principe la légitimité des dynasties » royales, comme l'égide de leur trône et le » plus sûr garant du bonheur des peuples et de » la tranquillité des états. Nous sommes rois, » ont-ils dit, parce que nous sommes rois : ain» si l'exigent l'ordre et la stabilité du monde » social; ainsi le veut notre propre sûreté; et » ils l'ont dit sans trop s'embarrasser s'ils n'é» toient pas par-là en opposition avec les *idées* » dites *libérales*, et moins encore si le partage

»qu'ils faisoient des états qu'ils trouvoient à »leur convenance, n'étoit pas le plus solennel »démenti donné aux peuples souverains.» Ne croiroit-on pas que nous venons de citer la satire la plus ironique contre le congrès de Vienne, si l'on ne savoit que telle n'a pu être l'intention de l'auteur? Mais quand on est arrivé à ce degré de déraison, l'on ne se doute pas non plus du ridicule, car la folie méthodique est très-sérieuse. *Nous sommes rois, parce que nous sommes rois*, fait-on dire aux souverains de l'Europe; *je suis celui qui suis*, sont les paroles de Jéhovah dans la Bible; et l'écrivain ecclésiastique se permet d'attribuer aux monarques ce qui ne peut convenir qu'à la Divinité. *Les rois*, dit-il, *ne se sont pas embarrassés si le partage des états qu'ils trouvoient à leur convenance, étoit d'accord avec les idées dites libérales*. Tant pis, en effet, s'ils ont réglé ce partage comme un compte de banquier, donnant des soldes en une certaine quantité d'âmes ou de fractions d'âmes, pour se faire une somme ronde de sujets! Tant pis, s'ils n'ont consulté que leur convenance, sans songer aux intérêts et aux vœux des nations! Mais les rois repoussent, n'en doutons pas, l'indigne éloge qui leur est ainsi adressé; ils repoussent de même aussi, sans doute, le blâme que se permet contre

eux l'évêque de Troyes, quoique ce blâme renferme une odieuse flatterie sous la forme d'un reproche.

« Il est vrai qu'on en a vu plusieurs favori-» ser, au risque d'être en contradiction avec » eux-mêmes, ces formes populaires, et autres » théories nouvelles que leurs ancêtres ne con-» noissoient pas, et auxquelles, jusqu'à nos » jours, leurs propres états avoient été étran-» gers sans qu'ils s'en fussent plus mal trouvés; » mais, nous ne craignons pas de le dire, c'est » la maladie de l'Europe, et le symptôme le » plus alarmant de sa décadence; c'est par là » que la Providence semble l'attaquer pour hâ-» ter sa dissolution. Ajoutons à cette manie de » refondre les gouvernemens, et de les appuyer » sur des livres, cette tendance des esprits no-» vateurs à faire une fusion de tous les cultes, » comme ils veulent en faire une de tous les » partis, et à croire que l'autorité des princes » acquiert pour elle-même toute la force et » l'autorité qu'ils ôtent à la religion; et nous » aurons les deux plus grands dissolvans poli-» tiques qui puissent miner les empires, et a-» vec lesquels l'Europe, tôt ou tard, doit tom-» ber en lambeaux et en pouriture. » Voilà donc le but de toutes ces homélies en faveur du pouvoir absolu : c'est la tolérance religieu-

se qui doit faire tomber tôt ou tard l'Europe en lambeaux et en pouriture. L'opinion publique est favorable à cette tolérance; donc il faut proscrire tout ce qui serviroit d'organe à l'opinion : alors le clergé de la seule religion permise sera riche et puissant; car, d'une part, il se dira l'interprète de ce droit divin par lequel les rois règnent, et de l'autre, les peuples ne pouvant professer que le culte dominant, il faudra que les ecclésiastiques soient seuls chargés, ainsi qu'ils le demandent, de l'instruction publique, et qu'on leur remette la direction des consciences, qui s'appuie sur l'inquisition, comme le pouvoir arbitraire sur la police.

La fraternité de toutes les communions chrétiennes, telles que la Sainte-Alliance proposée par l'empereur Alexandre l'a fait espérer à l'humanité, est déjà condamnée par la censure portée contre *la fusion des cultes*. Quel ordre social ils nous proposent, ces partisans du despotisme et de l'intolérance, ces ennemis des lumières, ces adversaires de l'humanité, quand elle porte le nom de peuple et de nation! Où faudroit-il fuir, s'ils commandoient? Encore quelques mots sur cette instruction pastorale, dont le titre est si doux, et dont les paroles sont si amères.

« Hélas! dit l'évêque de Troyes, en s'adres-

» sant au roi, des séditieux, pour mieux nous » asservir, commençent déjà à nous parler de » nos droits, pour nous faire oublier les vôtres. » Nous en avons, sans doute, sire, et ils sont » aussi anciens que la monarchie. Le droit de » vous appartenir comme au chef de la grande » famille, et de nous dire vos sujets, puisque » ce mot signifie vos enfans. » On ne peut s'empêcher de croire que l'écrivain, homme d'esprit, a souri lui-même, quand on a proposé pour unique droit au peuple français, celui de se dire les sujets d'un monarque qui disposeroit selon son bon plaisir de leurs propriétés et de leurs vies. Les esclaves d'Alger peuvent se vanter du même genre de droit.

Enfin voici sur quoi repose tout l'échafaudage de sophismes qu'on prescrit comme un article de foi, parce que le raisonnement ne pourroit pas le soutenir. Quel usage du nom de Dieu, et comment veut-on qu'une nation à qui l'on dit que c'est là de la religion, ne devienne pas incrédule, pour son malheur et pour celui du monde?

« N. T. C. F., nous ne cesserons de vous ré» péter ce que Moïse disoit à son peuple : *In» terrogez vos ancêtres et le Dieu de vos pères,* » *et remontez à la source.* Songez que moins on » s'écarte des chemins battus, et plus on est en

» sûreté.... Songez enfin que mépriser l'auto-
» rité des siècles, c'est mépriser l'autorité de
» Dieu, puisque c'est Dieu lui-même qui fait
» l'antiquité, et que vouloir y renoncer est
» toujours le plus grand des crimes, quand ce
» ne seroit pas le dernier des malheurs.» *C'est Dieu qui fait l'antiquité,* sans doute; mais Dieu est aussi l'auteur du présent, dont l'avenir va dépendre. Quelle niaiserie que cette assertion, si elle ne contenoit pas un artifice habile! et le voici : tous les honnêtes gens sont émus quand on leur parle de leurs ancêtres; il semble que l'idée de leurs pères s'unisse toujours à celle du passé; mais ce sentiment noble et pur conduit-il à rétablir la torture, la roue, l'inquisition, parce que, dans les siècles éloignés, de telles abominations étoient l'œuvre des mœurs barbares? Peut-on soutenir ce qui est absurde et criminel, parce que l'absurde et le crime ont existé? Nos pères n'ont-ils pas été coupables envers les leurs, quand ils ont adopté le christianisme et détruit l'esclavage? *Songez que moins on s'écarte des routes battues, plus on est en sûreté,* dit monseigneur l'évêque de Troyes : mais pour que ces routes soient devenues des routes battues, il a fallu passer de l'antiquité à des temps plus rapprochés; et nous voulons maintenant profiter des lumières

de nos jours pour que la postérité ait aussi une antiquité qui vienne de nous, mais qu'elle pourra changer à son tour, si la Providence continue à protéger, comme elle l'a fait, les progrès de l'esprit humain dans toutes les directions.

Je ne me serois pas arrêtée si long-temps à l'écrit de l'évêque de Troyes, s'il ne renfermoit la quintessence de tout ce qu'on publie chaque jour en France. Le bon sens en réchappera-t-il? Et, ce qui est pis encore, le sentiment religieux, sans lequel les hommes n'ont point d'asile en eux-mêmes, pourra-t-il résister à ce mélange de la politique et de la religion, qui porte le caractère évident de l'hypocrisie et de l'égoïsme?

CHAPITRE XII.

De l'amour de la liberté.

La nécessité des gouvernemens libres, c'est-à-dire, des monarchies limitées pour les grands états, et des républiques indépendantes pour les petits, est tellement évidente qu'on est tenté de croire que personne ne peut se refuser sin-

cèrement à reconnoître cette vérité; et cependant, quand on rencontre des hommes de bonne foi qui la combattent, on voudroit se rendre compte de leurs motifs. La liberté a trois sortes d'adversaires en France : les nobles qui placent l'honneur dans l'obéissance passive, et les nobles plus avisés, mais moins candides, qui croient que leurs intérêts aristocratiques et ceux du pouvoir absolu ne font qu'un; les hommes que la révolution française a dégoûtés des idées qu'elle a profanées; enfin les bonapartistes, les jacobins, tous les hommes sans conscience politique. Les nobles qui attachent l'honneur à l'obéissance passive confondent tout-à-fait l'esprit des anciens chevaliers avec celui des courtisans des derniers siècles. Sans doute, les anciens chevaliers mouroient pour leur roi, et ainsi feroient tous les guerriers pour leurs chefs; mais ces chevaliers, comme nous l'avons dit, n'étoient nullement les partisans du pouvoir absolu : ils cherchoient eux-mêmes à entourer ce pouvoir de barrières, et mettoient leur gloire à défendre une liberté aristocratique, il est vrai ; mais enfin une liberté. Quant aux nobles qui sentent que les priviléges de l'aristocratie doivent à présent s'appuyer sur le despotisme que jadis ils servoient à limiter, on peut leur dire comme dans le roman de Wa-

verley : « Ce qui vous importe, ce n'est pas tant » que Jacques Stuart soit roi, mais que Fergus » Marc-Ivor soit comte. » L'institution de la pairie accessible au mérite est, pour la noblesse, ce que la constitution anglaise est pour la monarchie. C'est la seule manière de conserver l'une et l'autre ; car nous vivons dans un siècle où l'on ne conçoit pas bien comment la minorité, et une si petite minorité, auroit un droit qui ne seroit pas pour l'avantage de la majorité. Le sultan de Perse se faisoit rendre compte, il y a quelques années, de la constitution anglaise par l'ambassadeur d'Angleterre à sa cour. Après l'avoir écouté, et, comme l'on va voir, assez bien compris : « Je conçois, lui dit-il, comment l'ordre de choses que vous me décrivez » convient mieux que le gouvernement de Perse » à la durée et au bonheur de votre empire ; » mais il me semble beaucoup moins favorable » aux jouissances du monarque. » C'étoit très-bien poser la question ; excepté que, même pour le monarque, il vaut mieux être guidé par l'opinion dans la direction des affaires publiques, que de courir sans cesse le risque d'être en opposition avec elle. La justice est l'égide de tous et de chacun ; mais, en sa qualité de justice cependant, c'est le grand nombre qu'elle doit protéger.

Il nous reste à parler de ceux que les malheurs et les crimes de la révolution de France ont effrayés, et qui fuient d'un extrême à l'autre, comme si le pouvoir arbitraire d'un seul étoit l'unique préservatif certain contre la démagogie. C'est ainsi qu'ils ont élevé la tyrannie de Bonaparte ; et c'est ainsi qu'ils rendroient Louis XVIII despote si sa haute sagesse ne l'en défendoit pas. La tyrannie est une parvenue, et le despotisme un grand seigneur; mais l'une et l'autre offensent également la raison humaine. Après avoir vu la servilité avec laquelle Bonaparte a été obéi, on a peine à concevoir que ce soit l'esprit républicain que l'on craigne en France. Les lumières et la nature des choses amèneront la liberté en France, mais ce ne sera certainement pas la nation qui se montrera d'elle-même factieuse ni turbulente.

Quand depuis tant de siècles toutes les âmes généreuses ont aimé la liberté ; quand les plus grandes actions ont été inspirées par elle; quand l'antiquité et l'histoire des temps modernes nous offrent tant de prodiges opérés par l'esprit public; quand nous venons de voir ce que peuvent les nations; quand tout ce qu'il y a de penseurs parmi les écrivains a proclamé la liberté; quand on ne peut pas citer un ouvrage politique d'une réputation durable qui ne soit

animé par ce sentiment; quand les beaux-arts, la poésie, les chefs-d'œuvre du théâtre, destinés à émouvoir le cœur humain, exaltent la liberté: que dire de ces petits hommes à grande fatuité, qui vous déclarent avec un accent fade et maniéré comme tout leur être, qu'il est de bien mauvais goût de s'occuper de politique; qu'après les horreurs dont on a été témoin, personne se soucie plus de la liberté; que les élections populaires sont une institution tout-à-fait grossière; que le peuple choisit toujours mal, et que les gens comme il faut ne sont pas faits pour aller, comme en Angleterre, *se mêler avec le peuple? Il est de mauvais goût de s'occuper de politique.* Eh! juste ciel! à quoi donc penseront-ils, ces jeunes gens élevés sous le régime de Bonaparte, seulement pour aller se battre, sans aucune instruction, sans aucun intérêt pour la littérature et les beaux-arts? Puisqu'ils ne peuvent avoir ni une idée nouvelle, ni un jugement sain sur de tels sujets, au moins ils seroient des hommes, s'ils s'occupoient de leur pays, s'ils se croyoient citoyens, si leur vie étoit utile de quelque manière. Mais que veulent-ils mettre à la place de la politique, qu'ils se donnent les airs de proscrire? quelques heures passées dans l'antichambre des ministres, pour obtenir des places qu'ils ne sont

pas en état de remplir; quelques propos dans les salons, au-dessous même de l'esprit des femmes les plus légères auxquelles ils les adressent. Quand ils se faisoient tuer, cela pouvoit aller encore, parce qu'il y a toujours de la grandeur dans le courage; mais dans un pays qui, Dieu merci, sera en paix, ne savoir être qu'une seconde fois chambellan, et ne pouvoir prêter ni lumières, ni dignités à sa patrie, c'est là ce qui est vraiment de mauvais goût. Le temps est passé où les jeunes Français pouvoient donner le ton à tous égards. Ils ont bien encore, il est vrai, la frivolité de jadis, mais ils n'ont plus la grâce qui faisoit pardonner cette frivolité même.

Après les horreurs dont on a été témoin, disent-ils, personne ne veut plus entendre parler de liberté. Si des caractères sensibles se laissoient aller à une haine involontaire et nerveuse, car on pourroit la nommer ainsi, puisqu'elle tient à de certains souvenirs, à de certaines associations de terreur qu'on ne peut vaincre, on leur diroit, ainsi qu'un poëte de nos jours : Qu'il ne faut pas forcer la liberté à se poignarder comme Lucrèce, parce qu'elle a été profanée. On leur rappelleroit que la Saint-Barthélemi n'a pas fait proscrire le catholicisme. On leur diroit enfin que le sort des vérités ne peut dépendre

des hommes qui mettent telle ou telle devise sur leur bannière, et que le bon sens a été donné à chaque individu, pour juger des choses en elles-mêmes, et non d'après des circonstances accidentelles. Les coupables, de tout temps, ont tâché de se servir d'un généreux prétexte, pour excuser de mauvaises actions; il n'existe presque pas de crimes dans le monde que leurs auteurs n'aient attribués à l'honneur, à la religion, ou à la liberté. Il ne s'ensuit pas, je pense, qu'il faille pour cela proscrire tout ce qu'il y a de beau sur la terre. En politique surtout, comme il y a lieu au fanatisme aussi-bien qu'à la mauvaise foi, au dévouement aussi-bien qu'à l'intérêt personnel, on est sujet à des erreurs funestes, quand on n'a pas une certaine force d'esprit et d'âme. Si le lendemain de la mort de Charles Ier, un Anglais, maudissant avec raison ce forfait, eût demandé au ciel qu'il n'y eût jamais de liberté en Angleterre, certainement on auroit pu s'intéresser à ce mouvement d'un bon cœur, qui, dans son émotion, confondoit tous les prétextes d'un grand crime avec le crime lui-même, et auroit proscrit, s'il l'avoit pu, jusqu'au soleil qui s'étoit levé ce jour-là comme de coutume. Mais, si cette prière irréfléchie avoit été exaucée, l'Angleterre ne serviroit pas d'exemple au monde aujourd'hui, la monar-

chie universelle de Bonaparte pèseroit sur l'Europe, car l'Europe eût été hors d'état de s'affranchir sans le secours de cette nation libre. De tels argumens et bien d'autres pourroient être adressés à des personnes dont les préjugés mêmes méritent des égards, parce qu'ils naissent des affections du cœur. Mais que dire à ceux qui traitent de jacobins les amis de la liberté, quand eux-mêmes ont servi d'instrumens au pouvoir impérial? Nous y étions forcés, disent-ils. Ah! j'en connois qui pourroient aussi parler de cette contrainte, et qui cependant y ont échappé. Mais, puisque vous vous y êtes laissé forcer, trouvez bon que l'on veuille vous donner une constitution libre, où l'empire de la loi soit tel, qu'on n'exige rien de mal de vous : car vous êtes en danger, ce me semble, de céder beaucoup aux circonstances. Ils pourroient plutôt, ceux que la nature a faits résistans, ne pas redouter le despotisme; mais vous qu'il a si bien courbés, souhaitez donc que dans aucun temps, sous aucun prince, sous aucune forme, il ne puisse jamais vous atteindre.

Les épicuriens de nos jours voudroient que les lumières améliorassent l'existence physique sans exciter le développement intellectuel, ils voudroient que le tiers-état eût travaillé à rendre la vie sociale plus douce et plus facile, sans

vouloir profiter des avantages qu'il a conquis pour tous. On savoit vivre durement autrefois, et les rapports de la société étoient aussi beaucoup plus simples et plus fixes. Mais aujourd'hui que le commerce a tout multiplié, si vous ne donnez pas de motifs d'émulation au talent, c'est le goût de l'argent qui prendra sa place. Vous ne relèverez pas les châteaux forts; vous ne ressusciterez pas les princesses qui filoient elles-mêmes les vêtemens des guerriers; vous ne recommencerez pas même le règne de Louis XIV. Le temps actuel n'admet plus un genre de gravité et de respect, qui donnoit alors tant d'ascendant à cette cour. Mais vous aurez de la corruption sans esprit, ce qui est le dernier degré où l'espèce humaine puisse tomber. Ce n'est donc pas entre les lumières et l'antique féodalité qu'il faut choisir, mais entre le désir de se distinguer et l'avidité de s'enrichir.

Examinez les adversaires de la liberté dans tous les pays, vous trouverez bien parmi eux quelques transfuges du camp des gens d'esprit, mais, en général, vous verrez que les ennemis de la liberté sont ceux des connoissances et des lumières : ils sont fiers de ce qui leur manque en ce genre, et l'on doit convenir que ce triomphe négatif est facile à mériter.

On a trouvé le secret de présenter les amis

de la liberté comme des ennemis de la religion : il y a deux prétextes à la singulière injustice qui voudroit interdire au plus noble sentiment de cette terre l'alliance avec le ciel. Le premier, c'est la révolution ; comme elle s'est faite au nom de la philosophie, on en a conclu qu'il falloit être athée pour aimer la liberté. Certes, ce n'est que parce que les Français n'ont pas uni la religion à la liberté, que leur révolution a si tôt dévié de sa direction primitive. Il se pouvoit que de certains dogmes de l'Église catholique ne s'accordassent pas avec les principes de la liberté ; l'obéissance passive au pape étoit aussi peu soutenable que l'obéissance passive au roi. Mais le christianisme a véritablement apporté la liberté sur cette terre, la justice envers les opprimés, le respect pour les malheureux, enfin l'égalité devant Dieu, dont l'égalité devant la loi n'est qu'une image imparfaite. C'est par une confusion volontaire chez quelques-uns, aveugle chez quelques autres, qu'on a voulu faire considérer les priviléges de la noblesse et le pouvoir absolu du trône comme des dogmes de la religion. Les formes de l'organisation sociale ne peuvent toucher à la religion que par leur influence sur le maintien de la justice envers tous, et de la morale de chacun ; le reste appartient à la science de ce monde.

Il est temps que vingt-cinq années, dont quinze appartiennent au despotisme militaire, ne se placent plus comme un fantôme entre l'histoire et nous, et ne nous privent plus de toutes les leçons et de tous les exemples qu'elle nous offre. N'y auroit-il plus d'Aristide, de Phocion, d'Épaminondas en Grèce; de Régulus, de Caton, de Brutus à Rome; de Tell en Suisse; d'Egmont, de Nassau en Hollande; de Sidney, de Russel en Angleterre, parce qu'un pays gouverné long temps par le pouvoir arbitraire, s'est vu livré pendant une révolution aux hommes que l'arbitraire même avoit pervertis? Qu'y a-t-il de si extraordinaire dans un tel événement, qu'il doive changer le cours des astres, c'est à-dire, faire reculer la vérité, qui s'avançoit avec l'histoire pour éclairer le genre humain? Et par quel sentiment public serions-nous désormais émus, si nous repoussions l'amour de la liberté? Les vieux préjugés n'agissent plus sur les hommes que par calcul, ils ne sont soutenus que par ceux qui ont un intérêt personnel à les défendre. Qui veut en France le pouvoir absolu par amour pur, c'est-à-dire pour lui même? Informez-vous de la situation personnelle de chacun de ses défenseurs, et vous connoîtrez bien vite les motifs de leur doctrine. Sur quoi donc se fonderoit la

fraternité des associations humaines, si quelque enthousiasme ne se développoit pas dans les cœurs? Qui seroit fier d'être Français, si l'on avoit vu la liberté détruite par la tyrannie, la tyrannie brisée par les étrangers, et que les lauriers de la guerre ne fussent pas au moins honorés par la conquête de la liberté? Il ne s'agiroit plus que de voir lutter l'un contre l'autre l'égoïsme des privilégiés par la naissance et l'égoïsme des privilégiés par les événemens. Mais la France, où seroit-elle? Qui pourroit se vanter de l'avoir servie, puisque rien ne resteroit dans les cœurs, ni des temps passés, ni de la réforme nouvelle?

La liberté! répétons son nom avec d'autant plus de force, que les hommes qui devroient au moins le prononcer comme excuse, l'éloignent par flatterie; répétons-le sans crainte de blesser aucune puissance respectable : car tout ce que nous aimons, tout ce que nous honorons y est compris. Rien que la liberté ne peut remuer l'âme dans les rapports de l'ordre social. Les réunions d'hommes ne seroient que des associations de commerce ou d'agriculture, si la vie du patriotisme n'excitoit pas les individus à se sacrifier à leurs semblables. La chevalerie étoit une confrérie guerrière qui satisfaisoit au besoin de dévouement qu'éprouvent

tous les cœurs généreux. Les nobles étoient des compagnons d'armes qu'un honneur et un devoir réunissoient ; mais depuis que les progrès de l'esprit humain ont créé les nations, c'est-à-dire, depuis que tous les hommes participent de quelque manière aux mêmes avantages, que feroit-on de l'espèce humaine sans le sentiment de la liberté? Pourquoi le patriotisme français commenceroit-il à telle frontière et s'arrêteroit-il à telle autre, s'il n'y avoit pas dans cette enceinte des espérances, des jouissances, une émulation, une sécurité, qui font aimer son pays natal par l'âme autant que par l'habitude? Pourquoi le nom de France causeroit-il une invincible émotion, s'il n'y avoit d'autres liens entre les habitans de cette belle contrée que les priviléges des uns et l'asservissement des autres?

Partout où vous rencontrez du respect pour la nature humaine, de l'affection pour ses semblables, et cette énergie d'indépendance qui sait résister à tout sur la terre, et ne se prosterner que devant Dieu, là vous voyez l'homme image de son Créateur, là vous sentez au fond de l'âme un attendrissement si intime qu'il ne peut vous tromper sur la vérité. Et vous, nobles Français, pour qui l'honneur étoit la liberté; vous qui, par une longue transmission d'exploits

et de grandeur, deviez vous considérer comme l'élite de l'espèce humaine, souffrez que la nation s'élève jusqu'à vous; elle a aussi maintenant les droits de conquête, et tout Français aujourd'hui peut se dire gentilhomme, si tout gentilhomme ne veut pas se dire citoyen.

C'est une chose remarquable en effet qu'à une certaine profondeur de pensée parmi tous les hommes, il n'y a pas un ennemi de la liberté. De la même manière que le célèbre Humboldt a tracé sur les montagnes du Nouveau-Monde les différens degrés d'élévation qui permettent le développement de telle ou telle plante, on pourroit dire d'avance quelle étendue, quelle hauteur d'esprit fait concevoir les grands intérêts de l'humanité dans leur ensemble et dans leur vérité. L'évidence de ces opinions est telle, que jamais ceux qui les ont admises ne pourront y renoncer, et, d'un bout du monde à l'autre, les amis de la liberté communiquent par les lumières, comme les hommes religieux par les sentimens; ou plutôt les lumières et les sentimens se réunissent dans l'amour de la liberté comme dans celui de l'Être suprême. S'agit-il de l'abolition de la traite des nègres, de la liberté de la presse, de la tolérance religieuse, Jefferson pense comme La Fayette, La Fayette comme Wilberforce; et ceux qui ne

sont plus comptent aussi dans la sainte ligue. Est-ce donc par calcul, est-ce donc par de mauvais motifs que des hommes si supérieurs, dans des situations et des pays si divers, sont tellement en harmonie par leurs opinions politiques? Sans doute il faut des lumières pour s'élever au-dessus des préjugés; mais c'est dans l'âme aussi que les principes de la liberté sont fondés : ils font battre le cœur comme l'amour et l'amitié; ils viennent de la nature, ils ennoblissent le caractère. Tout un ordre de vertus, aussi-bien que d'idées, semble former cette chaîne d'or décrite par Homère, qui, en rattachant l'homme au ciel, l'affranchit de tous les fers de la tyrannie.

FIN DES CONSIDÉRATIONS SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS

DANS LE TOME QUATORZIÈME.

CINQUIÈME PARTIE.

CHAPITRE Ier. De ce qui constitue la royauté légitime. . . . . Page 1
CHAP. II. De la doctrine politique de quelques émigrés français et de leurs adhérens. 9
CHAP. III. Des circonstances qui rendent le gouvernement représentatif plus nécessaire maintenant en France que partout ailleurs. 20
CHAP. IV. De l'entrée des alliés à Paris, et des divers partis qui existoient alors en France 26
CHAP. V. Des circonstances qui ont accompagné le premier retour de la maison de Bourbon en 1814. 40
CHAP. VI. De l'aspect de la France et de Paris pendant la première occupation. 46
CHAP. VII. De la charte constitutionnelle donnée par le roi en 1814. 52
CHAP. VIII. De la conduite du ministère pendant la première année de la restauration. 61
CHAP. IX. Des obstacles que le gouvernement a rencontrés pendant la première année de la restauration. 79
CHAP. X. De l'influence de la société sur les affaires politiques en France. 89
CHAP. XI. Du système qu'il falloit suivre en 1814 pour maintenir la maison de Bourbon sur le trône de France. 99